Quatre-vingt-onzième année. — N° 148. Le Numéro : 50 francs. Dimanche 28 Juin 1959.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Conseil économique et social		Documents	
						Assemblée nationale	Sénat	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Sénat
C. C. P. : 9063-13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. . . .	1.800	3.500	6.500	4.000	900	2.200	1.600	800	1.000	3.000	3.000
Etranger.	2.700	5.300	10.000	5.500	1.200	4.000	2.400	1.200	1.300	4.000	4.000

L'Édition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des **DÉBATS** de l'**ASSEMBLÉE NATIONALE** et du **SÉNAT** comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du **CONSEIL ÉCONOMIQUE** et **SOCIAL** { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des **DOCUMENTS** de l'**ASSEMBLÉE NATIONALE** et du **SÉNAT** comprenant les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Administration des services de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant nomination, affectation, réintégration, mise en disponibilité et en position de mission et admission à la retraite :

Agriculture (p. 6135).

Gouverneurs (p. 6135).

Officiers de port (p. 6135).

Postes et télécommunications (p. 6135).

Travaux publics (p. 6135).

MINISTERES D'ETAT

Arrêté relatif à l'organisation du troisième concours d'essai du grand prix de Rome d'architecture (rectificatif) (p. 6135).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêtés portant nominations, détachement, radiation des cadres et admissions à la retraite :

Administration pénitentiaire (p. 6135).

Greffiers (p. 6135).

Secrétaires de parquet (p. 6135).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 19 juin 1959 portant nomination d'un consul de France à Santa Cruz de Tenerife (p. 6135).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 24 juin 1959 portant transfert du chef-lieu de la commune de Loubert (canton de Saint-Claud, arrondissement de Confolens, département de la Charente) (p. 6156).

Décret du 24 juin 1959 approuvant l'érection d'un monument commémoratif à Missiriac (Morbihan) (p. 6156).

Arrêté du 15 juin 1959 modifiant l'arrêté du 27 août 1948 fixant les conditions de l'élection des membres du conseil d'administration de la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (représentation des collectivités) (p. 6156).

Arrêté du 17 juin 1959 relatif aux indemnités susceptibles d'être allouées par les collectivités locales à certains fonctionnaires (p. 6156).

Arrêtés du 23 juin 1959 portant approbation de délibérations de conseils municipaux (p. 6156).

Arrêté portant admission à la retraite (police de la ville de Paris et du département de la Seine) (p. 6157).

MINISTERE DES ARMEES

Décret du 22 juin 1959 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 6136).

Décret du 22 juin 1959 portant promotion d'un administrateur des services centraux de la marine au grade d'administrateur en chef de 1re classe (p. 6136).

Décret du 22 juin 1959 portant admission d'un adjoint administratif en chef du service des poudres retraité dans les cadres de réserve du service des poudres (p. 6136).

Décrets du 22 juin 1959 portant promotions, nominations et fixation de prise de rang (services communs et armées de terre et de mer, active et réserve) (p. 6136).

Arrêté du 18 juin 1959 relatif à la constatation de la situation de caisse de l'agent comptable des services industriels de l'armement (p. 6155).

Arrêté du 23 juin 1959 portant ouverture d'un concours pour le recrutement de techniciens d'études et de fabrications stagiaires (corps des travaux du bâtiment du service du génie) (p. 6155).

Arrêté portant nomination du secrétaire de la commission de revision des marchés de fortification (p. 6155).

Arrêtés et *décision* portant fixation d'un tableau d'avancement, promotion, admission à la retraite et rectificatif :

Administration centrale (air) (p. 6155).

Armée de terre (réserve) (p. 6156).

Services extérieurs (air) (p. 6156).

Trésorerie aux armées (p. 6156).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 59-769 du 22 juin 1959 portant approbation d'une délibération du conseil général de la Martinique tendant à modifier les règles d'assiette et de perception des droits d'octroi de mer en ce qui concerne les marchandises introduites dans ce département (p. 6157).

Arrêté du 22 juin 1959 modifiant les conditions dans lesquelles certaines marchandises introduites dans le département de la Martinique sont exonérées des droits d'octroi de mer (p. 6157).

Arrêté du 23 juin 1959 autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement d'agents stagiaires de constatation ou d'assiette des impôts (p. 6157).

Arrêtés portant remise de débets et rectificatif (p. 6158).

Arrêté portant désignation d'un président de section et d'un membre de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques (p. 6158).

Arrêtés portant nominations, affectation, détachement et reclassement:

Administration centrale des finances (p. 6158).

Contrôle d'Etat (p. 6158).

Direction générale des impôts (p. 6158).

Expansion économique à l'étranger (p. 6159).

Services extérieurs du Trésor (p. 6159).

Liste des questionnaires statistiques auxquels a été attribué le visa prévu par l'article 2 de la loi du 7 juin 1951 (rectificatif) (p. 6159).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 18 juin 1959 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 6159).

Décret n° 59-770 du 26 juin 1959 modifiant la loi du 27 mai 1921 sur l'aménagement du Rhône, modifiée par l'ordonnance n° 45-2623 du 2 novembre 1945 (p. 6160).

Décret n° 59-771 du 26 juin 1959 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi modifiée du 27 mai 1921 relative à l'aménagement du Rhône et de l'article 5 (IV) de l'ordonnance n° 58-881 du 24 septembre 1958 relative à diverses mesures d'ordre financier (Industrie et commerce) (p. 6160).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrêté portant nomination d'un membre du comité national consultatif interprofessionnel des jus de fruits et de légumes (p. 6162).

Arrêté portant nomination (régisseurs de recettes) (p. 6162).

MINISTERE DU TRAVAIL

Arrêté du 12 juin 1959 fixant des modèles d'imprimés (p. 6163).

Arrêté du 12 juin 1959 fixant les coefficients de ventilation des cotisations d'assurances sociales versées pour les salariés placés sous le régime général pour une partie des risques seulement (p. 6161).

Arrêté du 15 juin 1959 fixant les coefficients de ventilation des cotisations versées par les assurés volontaires au titre des assurances sociales (p. 6161).

Arrêté du 15 juin 1959 fixant la ventilation des cotisations d'assurances sociales versées dans les départements d'outre-mer (p. 6161).

Arrêté du 18 juin 1959 portant extension du régime de sécurité sociale dans les mines (p. 6161).

Arrêté du 19 juin 1959 portant application du régime d'assurances sociales des étudiants (p. 6165).

Arrêté du 22 juin 1959 autorisant une caisse de retraites à fonctionner (p. 6165).

Circulaire n° 58 S.S. du 16 juin 1959 relative à l'affiliation obligatoire au régime spécial de sécurité sociale dans les mines, sous certaines conditions, du personnel des entreprises travaillant pour le compte des exploitations minières et assimilées (p. 6165).

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Arrêté du 21 mars 1959 portant affectation au ministère de la construction de terrains et constructions sis à Rennes (Ille-et-Vilaine) (p. 6162).

Arrêtés des 3 et 8 juin 1959 relatifs à des habitations à loyer modéré (p. 6162).

Arrêté fixant la liste des membres de la commission d'examen à compétence générale auprès du centre scientifique et technique du bâtiment (p. 6163).

Tableau d'avancement et *arrêtés* portant acceptation de démission et admission à la retraite (administration centrale et services extérieurs) (p. 6163).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Arrêté portant nomination des membres du conseil d'administration de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (rectificatif) (p. 6165).

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Arrêtés portant nomination, titularisation, réintégration, mutation et détachement (administration centrale et services extérieurs) (p. 6163).

Naturalisations et réintégrations (rectificatifs) (p. 6166).

Caisse des offrandes nationales. — Rapport du comité supérieur de la caisse des offrandes nationales en faveur des armées de terre, de mer et de l'air sur les opérations de la caisse pendant l'année 1958 (p. 6166).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Nomination de membres d'organismes extraparlementaires. — Convocations de commissions et de conférences des présidents (p. 6168).

Sénat. — Ordre du jour. — Cessation du mandat d'un sénateur nommé ministre. — Convocations de commissions et de la conférence des présidents (p. 6170).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis de concours pour l'admission à l'emploi d'agent stagiaire de constatation ou d'assiette (p. 6171).

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux à destination du Canada (p. 6171).

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux et d'équidés à destination de la Grande-Bretagne (p. 6172).

Statistique mensuelle du commerce extérieur de la France (mai 1959) (*à suivre*) (p. 6172).

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de concours pour le recrutement d'un professeur technique adjoint de collège unique (p. 6171).

Avis de concours pour le recrutement d'un professeur technique adjoint de centre d'apprentissage (p. 6171).

Avis d'ouverture d'une session du brevet de technicien « physicien » (p. 6171).

Avis de vacance de chaires (p. 6171).

Situation de la caisse centrale de coopération économique (décembre 1958 et janvier 1959) (p. 6177).

Annonces (p. 6178).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

Assemblée nationale. — Feuilles 70 à 73. — *Projets et propositions de loi, exposés des motifs et rapports.* — Annexes n°s 6886 (*suite*) à 6954 (session de 1957-1958).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

ADMINISTRATION DES SERVICES DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Agriculture.

Par arrêté en date du 17 juin 1959, M. Trottmann (Claude), ingénieur de 1re classe, 1er échelon, des services d'agriculture de la France d'outre-mer, a été placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité pour une durée de trois ans à compter du 3 août 1959.

Gouverneurs.

Par arrêté en date du 19 juin 1959, M. Guy Nairay, gouverneur de 3e classe de la France d'outre-mer, est placé dans la position de mission à Abidjan du 14 mai 1959 au 10 juin 1959.

Officiers de port.

Par arrêté en date du 17 juin 1959, M. Hugot (Robert), capitaine de port de 2e classe, 2e échelon, de la France d'outre-mer, a été affecté pour ordre à l'administration centrale des services du ministère de la France d'outre-mer pour compter du 1er mai 1959 jusqu'à la veille de son embarquement à destination d'un territoire ou Etat de la France d'outre-mer.

Postes et télécommunications.

Par arrêté en date du 19 juin 1959, M. Aron (Paul-Albert), chef de district de classe exceptionnelle, 2e échelon, du cadre général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, pour ancienneté de services, au titre de la caisse de retraites de la France d'outre-mer, à compter du 8 septembre 1959, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge.

Travaux publics.

Par arrêté en date du 17 juin 1958, M. Rodary (Pierre), ingénieur principal de 1re classe, 2e échelon, des travaux publics de la France d'outre-mer, en service détaché auprès de l'office central des chemins de fer de la France d'outre-mer, a été réintégré dans son corps d'origine à compter du 18 février 1959.

Par arrêté en date du 18 juin 1959, M. Cesaraccio (Frédéric), déclaré admissible à la session 1955 du concours direct pour l'accession au grade d'ingénieur adjoint stagiaire des travaux publics de la France d'outre-mer, ayant souscrit, en application des dispositions du décret n° 49-725 du 30 mai 1949, l'engagement à servir outre-mer prévu au décret du 16 octobre 1948, et qui a suivi avec succès les cours de la troisième année de la section administrative de l'école des travaux publics, a été nommé ingénieur adjoint stagiaire des travaux publics de la France d'outre-mer dans les conditions prévues à l'article 16 A du décret du 15 juillet 1944, complété par le décret n° 49-725 du 30 mai 1949.
La présente nomination prendra effet à compter de la veille de l'embarquement de l'intéressé pour son territoire d'affectation.

MINISTERES D'ETAT

Organisation du troisième concours d'essai du grand prix de Rome d'architecture.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 juin 1959: page 6020, 10e ligne, au lieu de: « Vu le décret du 12 février 1959 », lire: « Vu l'arrêté du 12 février 1959 »; 23e ligne, au lieu de: « l'article 7 du décret du 12 février 1959 », lire: « l'article 7 de l'arrêté du 12 février 1959 »; article 4, 3e ligne, au lieu de: « par le décret du 12 février 1959 », lire: « par l'arrêté du 12 février 1959 ».

MINISTERE DE LA JUSTICE

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 19 juin 1959, M. Olive (André), surveillant militaire de 1re classe des services pénitentiaires de la Guyane, est détaché à la maison d'arrêt de Béziers pour y remplir les fonctions de surveillant principal de l'administration pénitentiaire, à compter du 18 juin 1959.

M. Olive percevra dans ses nouvelles fonctions les mêmes émoluments que dans son cadre d'origine.

Par arrêté du 20 juin 1959, Mme Tanchot, née Barret (Claire Louise), surveillante de petit effectif de 3e échelon à la maison centrale d'Ensisheim, est rayée des cadres de l'administration pénitentiaire, à compter du 5 juillet 1959.

Mme Tanchot devra cesser ses fonctions le 4 juillet 1959.

Greffiers.

Par arrêté du 23 juin 1959, M. Batmale (Marius), greffier de classe principale, 5e échelon, au tribunal de grande instance de Toulouse atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 18 septembre 1959.

Par arrêté du 23 juin 1959:

M. Jean Corne, ancien greffier en chef du tribunal de première instance de Condom, intégré dans le corps des chefs de service de greffe à la 2e classe, 2e échelon, est nommé, à compter du 2 mars 1959, chef de service de greffe au tribunal de grande instance de Toulouse.

M. Moizan (Roger), ancien greffier en chef du tribunal de première instance de Villeneuve-sur-Lot, intégré dans le corps des chefs de service de greffe à la 2e classe, 3e échelon, est nommé, à compter du 2 mars 1959, chef de service de greffe au tribunal de grande instance de Bordeaux.

Par arrêté du 23 juin 1959, Mme Lacourie (Yolande), ancien greffier en chef du tribunal de première instance de Gourdon, intégrée dans le corps des chefs de secrétariat, à la 2e classe, 1er échelon, est, à compter du 2 mars 1959, nommée chef de secrétariat au tribunal de grande instance de la Seine.

Secrétaires de parquet.

Par arrêté en date du 23 juin 1959, M. Berthet (Charles), secrétaire de parquet de classe principale, 5e échelon, au tribunal de grande instance de la Seine, est, sur sa demande, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 19 octobre 1959.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret portant nomination d'un consul de France à Santa Cruz de Tenerife.

Par décret en date du 19 juin 1959, M. Coulon (Gustave), chancelier de classe exceptionnelle, vice-consul chef de la chancellerie détachée à Santa Cruz de Tenerife, est nommé consul de France à Santa Cruz de Tenerife (poste créé), à compter du 1er juillet 1959.

MINISTERE DES ARMEES

Décret du 22 juin 1959 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 22 juin 1959, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 9 avril 1959 portant que les promotions et nominations dans la Légion d'honneur du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés les officiers de réserve et rayés des cadres des réserves et le sous-officier dégagé de toutes obligations militaires dont les noms figurent sur le tableau ci-après:

Pour prendre rang du 30 juin 1958.

Au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Décorations sans traitement.

I. — Corps des officiers de réserve de l'air

Cadre sédentaire.

Au titre de la loi n° 56-1180 du 22 novembre 1956.

M. Raverdy (Jean-Henri-Gustave-Joseph), commandant, centre mobilisateur air n° 222; 32 ans de services, 1 campagne, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés, 21 ans de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948.

II. — Officier rayé des cadres des réserves

Au titre de la loi n° 56-1180 du 22 novembre 1956.

M. Mirand (Gabriel), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 33 ans de services, 5 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 28 juillet 1931.

Pour prendre rang du 31 décembre 1958.

Au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

A. — Décorations avec traitement.

I. — Corps des officiers de réserve de l'air

Cadre navigant.

Au titre de la loi n° 55-1062 du 6 août 1955.

M. Rolland (Jean-Eric-Alexandre), lieutenant, centre mobilisateur air n° 224; 19 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés, 5 ans de majorations diverses. A été blessé et cité.

M. Chanfreau (Eugène-Jean-Baptiste), lieutenant, centre mobilisateur air n° 224; 23 ans de services, 2 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés, 3 ans de majorations diverses. A été cité.

M. de Loynes de Fumichon de Mesange de Beaurepaire (Hubert-Marie-Robert), lieutenant, centre mobilisateur air n° 222; 21 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

II. — Corps des officiers de réserve des bases de l'air

Au titre de la loi n° 55-1062 du 6 août 1955.

M. Martini (Jean-Dominique), commandant, centre mobilisateur air n° 227; 27 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

III. — Officier rayé des cadres des réserves

Au titre de la loi n° 55-1062 du 6 août 1955.

M. Audoin (Raymond-Jacques), commandant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 40 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

B. — Décorations sans traitement.

I. — Sous-officier dégagé de toutes obligations militaires

Au titre de la loi n° 55-1062 du 6 août 1955.

Chazal (Marcel-Jean-Justin-Pierre), aspirant, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 8e région militaire; 29 ans de services, 4 campagnes. Médaillé militaire du 13 février 1919.

Décret du 22 juin 1959 portant promotion d'un administrateur des services centraux de la marine au grade d'administrateur en chef de 1re classe.

Par décret en date du 22 juin 1959, M. l'administrateur en chef de 2e classe des services centraux Carlier (P.-A.-E.) est promu au grade d'administrateur en chef de 1re classe des services centraux de la marine, pour compter du 1er juillet 1959.

Décret du 22 juin 1959 portant admission d'un adjoint administratif en chef du service des poudres retraité dans les cadres de réserve du service des poudres.

Par décret en date du 22 juin 1959, est admis dans les cadres de réserve du service des poudres, à compter du 28 mai 1959:

Avec le grade d'adjoint administratif en chef du service des poudres.

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

M. l'adjoint administratif en chef du service des poudres Chapelle (Pierre-Paul), admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Décret du 22 juin 1959 portant promotions (services communs).

Par décret en date du 22 juin 1959, sont promus ou nommés à titre définitif, pour prendre rang du 1er juillet 1959:

ACTIVE

Gendarmerie nationale.

Au grade de colonel.

Les lieutenants-colonels:

M. du Lorier (Marcel-Louis), en remplacement de M. Alary, retraité

M. Dubarry (Gilbert-Pierre), en remplacement de M. Clément, décédé.

M. Dubois (Rémi-Marcel-Anatole), en remplacement de M. Lanaud, retraité.

M. Walmetz (Léon-Eugène-Alphonse), en remplacement de M. Séquier, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

Les chefs d'escadron:

M. Escande (Jean-Joseph-Henri), en remplacement de M. Rouanes, promu.

M. Lafosse (Georges-Marc-Marius), en remplacement de M. du Lorier, promu.

M. Chapon (Emile-René), en remplacement de M. Dubarry, promu.

M. Derre (Yves-Marcel), en remplacement de M. Dubois, promu.

M. Ner (Marcel), en remplacement de M. Walmetz, promu.

Au grade de chef d'escadron.

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Bertin (Pierre-Gustave-Edmond), en remplacement de M. Escande, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Roux (Jean), en remplacement de M. Lafosse, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Liegeois (Pierre-Charles), en remplacement de M. Chapon, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Herlem (Jean), en remplacement de M. Derre, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Pontjean (Bon-Marie-Désiré), en remplacement de M. Ner, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Georges (Daniel-Gaston), en remplacement de M. Naudin, retraité.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Libre (Léon), en remplacement de M. Bertin, promu.

2e tour (choix). M. Prouteau (Gérard-Alexis-Séraphin-Alphonse), en remplacement de M. Roux, promu.

3e tour (ancienneté). M. Duhamel (Alcide-Michel), en remplacement de M. Liegeois, promu.

1er tour (ancienneté). M. Bernet (Georges-Camille), en remplacement de M. Herlem, promu.

2e tour (choix) M. Richard (Marcel-Lucien), en remplacement de M. Pontjean, promu.

3e tour (ancienneté). M. Roussel (Elie-Edouard), en remplacement de M. Georges, promu.

1er tour (ancienneté). M. Carlier (Jacques-Gaston-Edmond), en remplacement de M. Perlemoine, retraité.
2e tour (choix). M. Boisson (Claude-Marie), en remplacement de M. Eloy, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Leger (Auguste-Louis), en remplacement de M. Laithier, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Vidal (Grégoire), en remplacement de M. Bourel, retraité.
2e tour (choix). M. Debeaux (Roger-Daniel-Ferdinand), en remplacement de M. Lavondes, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Maisonnas (Ernest-Joseph-Marius), en remplacement de M. Carbonnier, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Degand (Charles-André), en remplacement de M. Pillet, retraité.
2e tour (choix). M. Navion (Edmond-Jean), en remplacement de M. Guyennot, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Massart (André-Henri), en remplacement de M. Grospellier, retraité.

Au grade de lieutenant.

M. le sous-lieutenant Lescure (Jean-Paul-Albert).

Service commun des justices militaires des forces armées.

OFFICIERS GREFFIERS

Au grade d'officier greffier principal.

M. l'officier greffier de 1re classe Martel (Fernand-Pierre-Auguste-Ismaël), en remplacement de M. Duclaux, retraité.

Au grade d'officier greffier de 1re classe.

M. l'officier greffier de 2e classe Gibaud (Raymond-Gabriel-Baptiste-Eugène), en remplacement de M. Martel, promu.

Au grade d'officier greffier de 2e classe.

Les commis greffiers de 1re classe:

M. Jacob (Pierre).
M. d'Abrigeon (Jacques-Joseph-Henri-Jean).

Service de santé des armées.

ARMEE DE TERRE

A. — MÉDECINS

Au grade de médecin colonel.

Les médecins lieutenants-colonels:

M. Poisson (Georges-Henri), en remplacement de M. Carrié, retraité. — Maintenu.
M. Bergerot (Jean-Marie), organisation. — Maintenu.
M. Portalier (André-Bernard-Camille), organisation. — Maintenu.
M. Fisquet (Noël-Edouard-Marie), hors cadres. — Maintenu.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

Les médecins commandants:

M. Guichard (Félix-René), en remplacement de M. Valette, retraité. — Maintenu.
M. Le Méhauté (Sylvestre-Ernest-Etienne), en remplacement de M. Chaumonnot, retraité. — Maintenu.
M. Tisnes (Jacques-André-Louis), en remplacement de M. Jauzé-Fredou, décédé. — Maintenu.
M. Lebourgeois (Maurice-Fernand), en remplacement de M. Lafforgue, décédé. — Maintenu.
M. Ducournau (Jean-Pierre), en remplacement de M. Morand, retraité. — Maintenu.
M. Mingardon (Léon-Paul-Eugène), en remplacement de M. Denis, retraité. — Maintenu.
M. Rachou (Christian-Pierre-Guy), en remplacement de M. Poisson, promu. — Maintenu.
M. Seux (Alfred-Marie-Charles-Xavier), en remplacement de M. Bergerot, promu. — Maintenu.
M. Tasei (Louis-Augustin-Noël), en remplacement de M. Portalier, promu. — Maintenu.

Au grade de médecin commandant.

Les médecins capitaines:

(Choix.) M. Bonjean (Michel-Marie-Maurice), en remplacement de M. Le Méhauté, promu. — Maintenu.
(Ancienneté.) M. Gra (Eugène-Charles), en remplacement de M. Tisnes, promu. — Maintenu.
(Choix.) M. Gaujard (Raymond-Marcel-Jules-Henri), en remplacement de M. Lebourgeois, promu. — Maintenu.
(Ancienneté.) M. Meynier (Pierre-Raoul), en remplacement de M. Ducournau, promu. — Maintenu.
(Choix.) M. Gaubert (Yves-Jean-Frédéric), en remplacement de M. Mingardon, promu. — Maintenu.
(Ancienneté.) M. Velay (René-Jean), en remplacement de M. Rachou, promu. — Maintenu.
(Choix.) M. Delacroix (Pierre-Marie-Charles-Victor), en remplacement de M. Seux, promu. — Maintenu.
(Ancienneté.) M. Tréguier (Robert-Michel-Guy), en remplacement de M. Tasei, promu — Maintenu.
(Choix.) M. Schmitt (Fernand-Henri), en remplacement de M. Semat, placé en non-activité. — Maintenu.
(Ancienneté.) M. Rossel (Georges-Frédéric-Adolphe), en remplacement de M. Montillier, retraité. — Maintenu.
(Choix.) M. Larribaud (Jean-Baptiste-Victor), en remplacement de M. Gabrielle, retraité. — Maintenu.
(Ancienneté.) M. Vacher (Alfred-Eugène), organisation. — Maintenu.
(Choix.) M. Filliou (Marcel-Alfred), organisation. — Maintenu.
(Ancienneté.) M. Gras (Jean-Baptiste-Alphonse), organisation. — Maintenu.
(Choix.) M. Multedo (Roch-Lazare), organisation. — Maintenu.
(Ancienneté.) M. Pierre (Serge-Jean-Albert), organisation. — Maintenu.
(Choix.) M. Pousse (Guy-Pascal), organisation. — Maintenu.
(Ancienneté.) M. Bérénі (Jean-André-Pierre), organisation. — Maintenu.

Au grade de médecin capitaine.

Les médecins lieutenants:

2e tour (choix). M. Meyruey (Marc-Henry), en remplacement de M. Bonjean, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Sangline (Guy-Marc), en remplacement de M. Gra, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Aïdan (Joseph-Youssef), en remplacement de M. Gaujard, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Bouvier (Sydney-Henri-Eugène), en remplacement de M. Meynier, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Boucaron (Félix-Laurent), en remplacement de M. Gaubert, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Cosson (Rémi), en remplacement de M. Velay, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Moulin (Jean), en remplacement de M. Delacroix, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté) (inscrit au tableau d'avancement). M. Campana (Jean-Pierre-Charles), en remplacement de M. Tréguier, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté) (inscrit au tableau d'avancement). M. Garrigues (Pierre-Jean-Marie), en remplacement de M. Schmitt, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Pasquier (Christian-Ferdinand-Henri), en remplacement de M. Rossel, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Grateau (Paul), en remplacement de M. Larribaud, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Hervier (Pierre-André), en remplacement de M. Vacher, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Lompart (Robert), en remplacement de M. Filliou, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Farand (Henri-Charles-Jacques), en remplacement de M. Gras, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Millou (René-Antoinin), en remplacement de M. Multedo, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Pinet (Claude-Marc), en remplacement de M. Pierre, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Bensimon (Pierre-Gaston), en remplacement de M. Pousse, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté) (inscrit au tableau d'avancement). M. Teyssandier (Marie-José), en remplacement de M. Bérénі, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Rieunau (Pierre-René), en remplacement de M. Rosset, démissionnaire. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Chichignoud (Guy-Aimé), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Bied (Bertrand-Alphonse-Aimé), organisation. — Maintenu.

B. — PHARMACIENS

Au grade de pharmacien lieutenant-colonel.

M. le pharmacien commandant Doublet (Charles-Henri-Emile), en remplacement de M. Le Guyader, retraité. — Maintenu.

Au grade de pharmacien commandant.

(Ancienneté.) M. le pharmacien capitaine Sage (Pierre-Etienne-Joseph-Clément), en remplacement de M. Doublet, promu. — Maintenu.

Au grade de pharmacien capitaine.

Les pharmaciens lieutenants:

2e tour (choix). M. Creach (Olivier), en remplacement de M. Sage, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Le Guen (Michel-Jean-Olivier), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Lofficier (Jean-Louis-Marcel), organisation. — Maintenu.

C. — VÉTÉRINAIRES

Au grade de vétérinaire commandant.

Les vétérinaires capitaines:

(Choix.) M. Chary (Robert-René-Pierre), en remplacement de M. Le Seac'h, promu. — Maintenu.
(Ancienneté.) M. Domenfie-Heritier (Pierre), en remplacement de M. Benazet, promu. — Maintenu.

Au grade de vétérinaire capitaine.

Les vétérinaires lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Angiboust (Gérard-Gustave), en remplacement de M. Kerloc'h, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Hantz (Charles-René-Jean), en remplacement de M. Gardel, promu. — Maintenu.

D. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Au grade de commandant d'administration.

M. le capitaine d'administration Mugnier (Jean-Amant-Clément), en remplacement de M. Braka, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine d'administration.

Les lieutenants d'administration:

3e tour (choix). M. Carlier (Charles-Célestin-Kléber), en remplacement de M. Mugnier, promu. — Maintenu.
4e tour (choix). M. Behr (Lucie-Jean), en remplacement de M. Despagné, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Brousse (Robert-Alfred-Georges), en remplacement de M. Charroy, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Fraval (Robert-Alain-Joseph), en remplacement de M. Léonelli, retraité. — Maintenu.
3e tour (choix). M. Grenon (Michel-Claude-André), en remplacement de M. Lefebvre-Roncier, décédé. — Maintenu.

ARMEE DE MER

MÉDECINS

Au grade de médecin en chef de 1re classe.

Les médecins en chef de 2e classe:

M. Bertrou (Paul-Léon-Auguste), port matriculaire Brest, en réalisation d'effectif.
M. Courtier (Jacques-Eugène-Gabriel), port matriculaire Brest, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Bertrou, promu et maintenu en mission « hors cadres ».

Au grade de médecin en chef de 2e classe.

M. le médecin principal Rouanet (Georges-Louis-Constant), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Courtier, promu.

Au grade de médecin principal.

2e tour (choix). M. le médecin de 1re classe Cabanon (André-Marc-Henri), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin principal Rouanet, promu.

ARMEE DE L'AIR

MÉDECINS

Au grade de médecin capitaine.

Les médecins lieutenants:

1er tour (ancienneté) (inscrit au tableau d'avancement). M. Ginet (Jean-Dominique). — Organisation.
3e tour (choix). M. Demange (Jean-Marie-René). — Organisation.
3e tour (ancienneté) (inscrit au tableau d'avancement). M. Gillet (Jean-Michel-Claude). — Organisation.

Service des essences des armées.

INGÉNIEURS DES TRAVAUX

Au grade d'ingénieur de 1re classe des travaux.

Les ingénieurs de 2e classe des travaux:

1er tour (ancienneté). M. Blusseau (André-René).
2e tour (choix). M. Tassy (Kléber-Edmond-Victor).

Promotions automatiques.

(Pour prendre rang du 1er juin 1959.)

Au grade d'ingénieur de 2e classe des travaux.

M. l'ingénieur de 3e classe des travaux Gonsduf (Pierre-François-Marie).

Décret du 22 juin 1959 portant promotion d'officiers de l'armée active (armée de terre).

Par décret en date du 22 juin 1958, sont promus à titre définitif:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les lieutenants-colonels:

M. Lucasseau (Lucien-Paul-Germain), en remplacement de M. Partiot, promu.
M. Thibierge (Jacques-Emile) (B. E. M. S.-D. E. M.), en remplacement de M. Bouvattier, promu.
M. Carbuccia (Joseph-Jean) (D. E. M.-B. P.), en remplacement de M. de Bary, décédé.
M. Helme-Guizon (Raoul-Alfred), en remplacement de M. Marey, mort en service.
M. Coudry (André-Léon-Joseph), en remplacement de M. Niveau de Villedary, retraité.
M. Pin (Robert) (B. E. M. S., B. P.), en remplacement de M. Mayan, retraité.
M. Halle (Jean-Mathias) (B. E. M. S., D. E. M.), en remplacement de M. Monteux, retraité.
M. Loridon (Alexandre-François-Constant) (B. E. M. S., D. E. M.), en remplacement de M. Lejeune, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les chefs de bataillon:

M. Morand (Pierre-Eugène), en remplacement de M. Lucasseau, promu.
M. Broquet (Jean-Paul-Albert), en remplacement de M. Thibierge, promu.
M. Recasens (François-Léon-André) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Carbuccia, promu.
M. Le Vert (André-Georges), en remplacement de M. Helme-Guizon, promu.
M. Vautrey (Emile-Armand-Georges), en remplacement de M. Coudry, promu.
M. Vaillant (René-Joseph-Jean), en remplacement de M. Pin, promu.
M. Legrand (Paul-Marie-Adrien-Louis), en remplacement de M. Halle, promu.
M. Desbiens (André-Louis-Henri), en remplacement de M. Loridon, promu.
M. Rouast (Georges-Marie-Gabriel), en remplacement de M. Camenen, retraité.
M. Guinard (Pierre-Abel-Madelin-Marie-Etienne) (D. E. M.), en remplacement de M. Saurat, retraité.
M. Clery-Melin (Robert-Marcel) (D. E. M.), en remplacement de M. Soulier, retraité.
M. Sellenet (Jean-Gustave-Pierre-Camille-Marie) (D. E. M. S., D. E. M.), en remplacement de M. Jabiol, retraité.
M. Wartel (Jean-Eugène-Antoine) (ob. av.), en remplacement de M. Hutinel, retraité.
M. Carbonnier (Jean-Emile-Gustave). — Organisation.
M. Grall (Paul-François-Emmanuel) (B. P.). — Organisation.
M. Ruet (Charles-Claude). — Organisation.
M. Dougnac (Louis-Paul-Félicien). — Organisation.
M. Saby (Francisque-Régis). — Organisation.
M. Doret (Maurice-André-Edouard-Albert) (B. E. M. S.). — Organisation.

M. Brule (Jacques-Léon-Maurice) (B. E. M. S., D. E. M.). — Organisation.
M. Sobra (Marcel) (B. P.). — Organisation.
M. Devivaise (Paul-Marie-Jules-Adolphe). — Organisation.
M. Lions (Albert-Clément-Roger-Christian) (B. E. M. S., D. E. M.). — Organisation.
M. Royer de La Bastie (Joseph-Marie-Louis). — Organisation.
M. Chiron de La Casinière (Henry-Charles-Jean-Marie). — Organisation.
M. Vincent (Pierre-Marie-Jean). — Organisation.
M. Richard (André-Lucien-Emile). — Organisation.
M. Cabassy (Jean-Ernest). — Organisation.
M. Bouchard (Xavier-Joseph-Marie) (D. E. M.). — Organisation.
M. de Torquat de La Coulerie (Roger-Marie-Joseph). — Organisation.
M. Giese (Henri-Charles) (B. P., ob. av.). — Organisation.
M. Nougues (Jean-Félix-Joseph-René-Eugène) (B. E. M. S., D. E. M.). — Organisation.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les capitaines:

2e tour (choix, 1re partie). M. Le Saout (Hervé-Marie) (B. P.), en remplacement de M. Morand, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Philouze (Jacques-Joseph-Jules-Marie), en remplacement de M. Broquet, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. L'Herbette (Claude-Antonin) (B. P.), en remplacement de M. Recasens, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Frances (Georges-Jean-Vincent) (B. P.), en remplacement de M. Le Vert, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Bourin (Pierre-Gaston-Robert), en remplacement de M. Vautrey, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Gravez (Marcel-Alphonse), en remplacement de M. Vaillant, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Bermond (René-Roger-Paul), en remplacement de M. Legrand, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Donsimoni (François-Clair-Josué), en remplacement de M. Desbiens, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Menard (Guy-Marie) (B. P.), en remplacement de M. Rouast, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Ravet (Pierre), en remplacement de M. Guinard, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Bodard du Rousseau de Ferrières (Ghislain-Alain-Marie-Henri), en remplacement de M. Clery-Melin, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Barisset (Marcel-Claude), en remplacement de M. Sollenet, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Guillaumin (Antoine-Louis) (B. P.), en remplacement de M. Wartel, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Gerbaud (Guy-Georges) (D. E. M.), en remplacement de M. Carbonnier, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Bechet (François-Robert), en remplacement de M. Grall, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Bouffet (Roger-Pierre) (D. E. M.), en remplacement de M. Ruet, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Roux (Albert-Marius), en remplacement de M. Dougnac, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Robert de Saint-Vincent (Guy-Alphonse-Pierre) (D. E. M.), en remplacement de M. Saby, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Martinelli (Antoine-Simon-Raymond), en remplacement de M. Boret, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Marconnet (Pierre-Louis-Daniel-Léonce), en remplacement de M. Brule, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Marchal (Jean-Michel), en remplacement de M. Sobra, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Guilland (Gustave-Léon) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Devivaise, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Prost (Jean-Camille-Louis) (D. E. M., B. P.), en remplacement de M. Lions, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Chaussier (Pierre-André-Gabriel), en remplacement de M. Royer de La Bastie, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Bacquias (Roger-Emile-Hippolyte) (D. E. M.), en remplacement de M. Chiron de La Casinière, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Gain (Pierre-Lucien), en remplacement de M. Vincent, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Michel (Pierre-Louis-Gilbert) (B. P.), en remplacement de M. Richard, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Brunet (René-Olivier), en remplacement de M. Cabassy, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Marmara (Raphaël-Félix-Jean), en remplacement de M. Bouchard, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Savard (Roger-Alphonse-Raymond), en remplacement de M. de Torquat de La Coulerie, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Gabrielli (Jean-Félix), en remplacement de M. Giese, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Herault (Marcel-Ambroise) (D. E. M.) en remplacement de M. Nougues, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Kaczmareck (Adalbert) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Jarrot, admis train.
1er tour (choix, 2e partie). M. Lacavalerie (Jean-Jacques-Emile-Benoît), en remplacement de M. Marchand, admis recrutement.
2e tour (choix, 1re partie). M. Aumonnier (Jean-Léon-Albert), en remplacement de M. Moliot, admis recrutement.
1er tour (choix, 2e partie). M. Pages (Jean) (B. P.), en remplacement de M. Jacquot, décédé.
2e tour (choix, 1re partie). M. Tikhodoumoff (Vitaly), en remplacement de M. Dutertre, mort en service.
1er tour (choix, 2e partie). M. Etcharry (Louis), en remplacement de M. Gillot, retraité.
2e tour (choix, 1re partie). M. Detraz (Pierre-Marc-Louis), en remplacement de M. Aristaghes, retraité.
1er tour (choix, 2e partie). M. Bello (Raymond-Jean), en remplacement de M. Perrin, retraité.
2e tour (choix, 1re partie), M. Jaccon (Lucien-Claude), en remplacement de M. Triomphe, retraité.
1er tour (choix, 2e partie). M. Bessières (Joseph-Jacques), en remplacement de M. Daumas, retraité.
2e tour (choix, 1re partie). M. Lemattre (Bernard-Jules-Roger) (D. E. M.), en remplacement de M. Rieffel, retraité.
1er tour (choix, 2e partie). M. Billard (Paul-Louis-Marie), en remplacement de M. de Cremoux, retraité.
2e tour (choix, 1re partie). M. Foureau (Gustave-Joseph), en remplacement de M. Launay, retraité.
1er tour (choix, 2e partie). M. Manenc (André-Jean-Louis-Marie), en remplacement de M. Ribot, retraité.
2e tour (choix, 1re partie). M. Ducay (Martial-Marcel-Henri) (B. P.), en remplacement de M. de Bazelaire de Lesseux, mort en service.
1er tour (choix, 2e partie). M. Mirat (Auguste). — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Passavanti (Casimir). — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Moisson (Olivier-Charles-Antoine) (B. E. M. S., D. E. M.). — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Roulin (Jean-Christian-Marie-Henri) (B. T., D. E. M., D. T.). — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Blaudin de The (Bernard-Marie-Samuel). — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Comparot (Robert-Henri) (D. E. M.) — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. de Solms (Bernard-Joseph-Jean). — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Barth (Charles-Frédéric). — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Montaud (Pierre-André-Jean) (B. E. M. S., D. E. M.). — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Good (Jean-Edouard-Paul). — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Delerm (Jean-Pierre). — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Mouton (Gustave-Constant) (B. P.). — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Barbier (Marcel-Maurice-Florimond). — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. de Peretti (Marc-Aurèle). — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Nicolas (Louis) (B. T.). — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Gonzalès (Salvatore). — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Wallart (Victor-Jean-Joseph). — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Biraud (Antoine-René) (D. E. M.). — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Guennou (Louis-Henri). — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Favre d'Echallens (Marie-Jacques). — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. de Labretoigne du Mazel (Michel-Louis-Marie-Henri) (B. E. M. S., D. E. M.). — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Moreau (Jacques-Georges-Marie-Gaston) (D. E. M.). — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Dore (Lucien-Albert). — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Bire (Jean-André-Alfred) (D. E. M.). — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Bure (Louis-Marie-Léon) (B. E. M. S., D. E. M.). — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Hanss (Roger-Georges-Louis). — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Rongier (Michel-Jean-Marie). — Organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Papelebe (Paul-Jean-Baptiste) (B. P.), en remplacement de M. Lesaout, promu.

2e tour (choix). M. Bernard-Maugiron (Jean-Charles-Augustin), en remplacement de M. Philouze, promu.

3e tour (ancienneté). M. Boileau (Jules-Marcel-François-Jacques), en remplacement de M. L'Herbette, promu.

1er tour (ancienneté). M. Bougan (Charles), en remplacement de M. Frances, promut.

2e tour (choix). M. d'Azambuja (Henri-Marie-Jean), en remplacement de M. Bourin, promu.

3e tour (ancienneté). M. Farges (Roger), en remplacement de M. Gravez, promu.

1er tour (ancienneté). M Auboiron (Louis-Joseph-Marie), en remplacement de M. Bermond, promu.

2e tour (choix). M. Roubert (Jean-Jacques-Marie), en remplacement de M. Donsimoni, promu.

3e tour (ancienneté). M. Audoux (Edgard-Jacques), en remplacement de M. Menard, promu.

1er tour (ancienneté). M. Cordier (Marcel-François), en remplacement de M. Ravet, promu.

2e tour (choix). M. Gaillard (Gilbert-Eugène-Bernard), en remplacement de M. Bodard du Rousseau de Ferrières, promu.

3e tour (ancienneté). M Alègre (Sylvain), en remplacement de M. Barisset, promu.

1er tour (ancienneté). M. Lauroy (Lucien-Raymond), en remplacement de M. Guillaumin, promu.

2e tour (choix). M. Huguenin (François-Jean), en remplacement de M. Gerbaud, promu.

3e tour (ancienneté). M. Tabary (Emilien-Alfred) (B. P.), en remplacement de M. Béchet, promu.

1er tour (ancienneté). M. Boudart (Georges-Adrien), en remplacement de M. Bouffet, promu.

2e tour (choix). M. David (Jean-Isidore-Fernand), en remplacement de M. Roux, promu.

3e tour (ancienneté) M Tanlot (Robert-Jean) (B. P.), en remplacement de M. Robert de Saint-Vincent, promu.

1er tour (ancienneté). M. Schwartz (Arthur-Emile), en remplacement de M. Martinelli, promu.

2e tour (choix). M. Fritsch (Jean), en remplacement de M. Marconnet, promu.

3e tour (ancienneté). M. Sauder (Alphonse), en remplacement de M Marchal, promu.

1er tour (ancienneté) M. Clergeot (Gilbert-André-Robert), en remplacement de M. Guilland, promu.

2e tour (choix). M. Laies (Yves-Maurice-Marcel), en remplacement de M. Prost, promu.

3e tour (ancienneté). M. Fournier (Jean-Auguste), en remplacement de M. Chaussier, promu.

1er tour (ancienneté). M. Vallet (Pierre-Louis-Robert), en remplacement de M. Bacquias, promu.

2e tour (choix). M. Leguère (René-Georges-Eugène) (B. P.), en remplacement de M. Gain, promu.

3e tour (ancienneté). M. Soulhol (Jean-Claude-René), en remplacement de M. Michel, promu.

1er tour (ancienneté). M. Michel (Roger-Antoine-Félix), en remplacement de M. Brunet, promu.

2e tour (choix). M. Muzi (Jacques-Antoine), en remplacement de M. Marmara, promu.

3e tour (ancienneté). M. de Guillebon (François-Marie-Gérard), en remplacement de M. Savard, promu.

1er tour (ancienneté). M. Rollet (Julien), en remplacement de M. Gabrielli, promu.

2e tour (choix). M. Risse (Emile), en remplacement de M. Hérault, promu.

3e tour (ancienneté). M. Rancoule (Pierre-Paul-Joseph), en remplacement de M. Kaczmareck, promu.

1er tour (ancienneté). M. Poujol de Molliens (Claude-Marie-Joseph-François), en remplacement de M. Lacavalerie, promu.

2e tour (choix). M. Gaston (Roger), en remplacement de M. Aumonnier, promu.

3e tour (ancienneté). M. Jay (Marcel-Jean), en remplacement de M. Pages, promu.

1er tour (ancienneté). M. Izquierdo (Jean-Henri), en remplacement de M. Tikhodoumoff, promu.

2e tour (choix). M. Lentsch (René-Albert), en remplacement de M. Etcharry, promu.

3e tour (ancienneté). M. Darnet (Jacques-Pierre-Gaston), en remplacement de M. Detraz, promu.

1er tour (ancienneté). M. Varrey (Charles-Jean) (B. P.), en remplacement de M. Bello, promu.

2e tour (choix). M. Veillet (Jean-Gildas-Auguste), en remplacement de M. Jaccon, promu.

3e tour (ancienneté). M. Coche (Bernard-Antoine), en remplacement de M. Bessières, promu.

1er tour (ancienneté). M. Brustel (Martial-Barthélémy), en remplacement de M. Lematire, promu.

2e tour (choix). M. Bonnafous (Robert-Marius-Louis) (B. P., OR. PIL), en remplacement de M. Billard, promu.

3e tour (ancienneté). M. Maillard (Jean-Eugène-Marie) (B. P.), en remplacement de M. Foureau, promu.

1er tour (ancienneté). M. Lebrun (Guy-Georges-Henri), en remplacement de M. Manenc, promu.

2e tour (choix). M. Benefice (Henri-Claude), en remplacement de M. Ducay, promu.

3e tour (ancienneté). M. Trabis (Jean-Albert), en remplacement de M. Xirat, promu.

1er tour (ancienneté). M. Lamboley (Georges-Maurice-Jean), en remplacement de M. Pasavanti, promu.

2e tour (choix). M. Fourticq-Esqueoute (Christian-Edouard-Jean), en remplacement de M. Moisson, promu.

3e tour (ancienneté). M. Ouret (Jean-Baptiste-Michel), en remplacement de M. Roulin, promu.

1er tour (ancienneté). M. Planche (Gilbert-Cyrille), en remplacement de M. Blaudin de Thé, promu.

2e tour (choix). M. Genin (Roland-Joseph) (B. P.), en remplacement de M. Comparot, promu.

3e tour (ancienneté). M. Burelle (Didier-Marie-Augustin-Georges), en remplacement de M. de Solms, promu.

1er tour (ancienneté). M. Bonnard (René-Louis), en remplacement de M. Barth, promu.

2e tour (choix). M. Schaeffer (Jean-Georges), en remplacement de M. Montaud, promu.

3e tour (ancienneté). M. Sanvert (Gérard-Jules), en remplacement de M. Good, promu.

1er tour (ancienneté). M. Angelini (Charles-Antoine-Toussaint), en remplacement de M. Delerm, promu.

2e tour (choix). M. Penet (Jean-Aimé-Jules), en remplacement de M. Mouton, promu.

3e tour (ancienneté). M. Dizier (Roger), en remplacement de M. Barbier, promu.

1er tour (ancienneté). M. Baraglioli (Jean-Toussaint), en remplacement de M. de Peretti, promu.

2e tour (choix). M. de Lapasse (Xavier-Marie-François-Bernard), en remplacement de M. Nicolas, promu.

3e tour (ancienneté). M. Raimond (Marcel-André), en remplacement de M. Gonzales, promu.

1er tour (ancienneté). M. Mercier (Alexis-Joseph-François), en remplacement de M. Wallart, promu.

2e tour (choix). M. Lesouef (Pierre-Jean-Baptiste-René), en remplacement de M. Biraud, promu.

3e tour (ancienneté). M. Lakhdar Hamza, en remplacement de M. Guennou, promu.

1er tour (ancienneté). M. Lett (Joseph), en remplacement de M. Favre d'Echallens, promu.

2e tour (choix). M. Mongelous (Gilbert-Jean-Robert) (B. P.), en remplacement de M. de Labretoigne du Mazel, promu.

3e tour (ancienneté). M. Frigara (François), en remplacement de M. Moreau, promu.

1er tour (ancienneté). M. Menut (Roger-Max-Riquet) (capitaine à titre temporaire du 1er janvier 1953), en remplacement de M. Dore, promu.

2e tous (choix). M. de Maupeou d'Ableiges (Gilles-Marie-Joseph), en remplacement de M. Bire, promu.

3e tour (ancienneté). M. Profizi (Don-Jacques), en remplacement de M Bure, promu.

1er tour (ancienneté). M. Bartoli (Max-Yves-Marie), en remplacement de M. Hanss, promu.

2e tour (choix). M. de Caumia-Baillenx (Arnaud-Marie-Charles) (B P.), en remplacement de M. Rongier, promu.

3e tour (ancienneté). M. Benard (Auguste-Emile-Martial) (B. P.), en remplacement de M. Ducher, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Roques (Louis-Marcellin), en remplacement de M. Oswald, retraité.

2e tour (choix). M. Picaut (Jean), en remplacement de M. Barbe, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Garrouste (Serge-Paul) (B. P.), en remplacement de M. Genot, décédé.

1er tour (ancienneté). M. Raffin (Roger-Marie), en remplacement de M. Zilliox, mort en service.

2e tour (choix). M. Derreal (Gérard-Alfred-Clément-Jean), en remplacement de M. Trinquand, mort en service.

3e tour (ancienneté). M. Chulliat (Jean-Gilbert-Alexandre), en remplacement de M. Jaugeon, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Gardes (Roger-Félix), en remplacement de M. Meyer, retraité.

2e tour (choix). M. Chesnel (Victor-Paul) (B. P.), en remplacement de M. Guenebaut, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Viret (Albert-Jean-Joseph), en remplacement de M. Beuret, retraité.

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les lieutenants-colonels:

M. Hargous (Bertrand-Gaston-Martin), en remplacement de M. Muller, retraité.

M. André (Jacques-Louis-Sylvain) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Combourieu, retraité.

M. Ardisson (Maurice-Jean-François), en remplacement de M. Deluc, retraité.

M. Lemond (Henri-Claude-Eugène) (B. E. M. S., D. E. M., Ob. Av), en remplacement de M. Gasslat, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les chefs d'escadrons:

M. du Serech d'Aurimont de Saint-Avit (Bernard) (B. P.), en remplacement de M. Jouitou, retraité.

M. Perrin (Robert-Jacques-Emile), en remplacement de M. Leteillier, retraité.

M. Teule (Marc-Edmond-Gaston) (B. P.), en remplacement de M. Hargous, promu.

M. Bouchière (Jean-Marie-Camille) (B. E. M. S.), en remplacement de M. André, promu.

M. Therion de Monclin (Gérard-Léon-Marie-René), en remplacement de M. Ardisson, promu.

M. Touzet (Maurice-Victor-Etienne), en remplacement de M. Lemond, promu.

M. Rolland (Jacques-Adrien-Louis) (B. E. M. S.). — Organisation.

M. Jeandel (André-Joseph). — Organisation.

M. Albrecht (Jean-Marie-Paul) (D. E. M.). — Organisation.

Au grade de chef d'escadrons.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les capitaines:

2e tour (choix, 1re partie). M. de Fallois (Théodore-Augustin-Armand) (D. E. M.), en remplacement de M. Gautier, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Loizillon (Victor Pierre-Marie), en remplacement de M. Ritte, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Jacquerez (Pierre-Paul-Jean-Georges), en remplacement de M. Roze des Ordons, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Favre d'Echallens (Marie-Philippe), en remplacement de M. du Serech d'Aurimont de Saint-Avit, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Geneste (Marc-Eugène) (D. E. M.), en remplacement de M. Perrin, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Proust (Jacques), en remplacement de M. Teule, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Noiret (Christian-Marie-Edmond), en remplacement de M. Bouchière, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Chaix de Lavarenne (Bernard-Marie-Joseph), en remplacement de M. Thierion de Monclin, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Sabouret (Philippe-Victor-Paul) (D. E. M.), en remplacement de M. Touzet, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Louzier (Henri-Charles-Georges), en remplacement de M. Rolland, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Blandin de Chalain (Gonzague-Maurice-Marie-Georges), en remplacement de M. Jeandel, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Petit (Henri-Prosper-Joseph) (D. E. M.), en remplacement de M. Albrecht, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Arthuis (Christian-Paul-Marie). — Organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Boulnois (Yves-André-Jacques) (B. P.). — Organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Darse (Jean-Jacques-Charles-Albert) (B. P.). — Organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Capois (Eugène-Maurice-André). — Organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Ropke (Marcel-André). — Organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Guyot d'Asnières de Salins (René-Marie-Henri) (B. T., B. P.). — Organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Destouet (Jean-Pierre-Clément-Bernard). — Organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Rouillon (Pierre-Jacques). — Organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Molle (Michel-Marie-Paul). — Organisation.

1er tour (choix 2e partie). M. Chavanne de Dalmassy (Jean-Marie-Ernest) (D. E. M.). — Organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Beguinot (Amédée-Victor-Henri), en remplacement de M. Hardy, admis dans l'arme des transmissions.

2e tour (choix). M. Hervieux (Jean-André-Joseph), en remplacement de M. Cauderon, admis dans le service des matériels.

3e tour (ancienneté). M. Tourret (Hubert-Marie-Joseph-Gabriel), en remplacement de M. Hamon, retraité.

1er tour (ancienneté). M. de Blois (Robert-Luc-Joseph), en remplacement de M. de Gauldree de Boileau de Lacaze, retraité.

2e tour (choix). M. Charneau (Jean-Joseph-Auguste), en remplacement de M. Domel, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Ebeling (Félix-Michel), en remplacement de M. Saglio, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Pompilio (Gilbert-Georges-Nicolas), en remplacement de M. Guyot, décédé.

2e tour (choix). M. Espieux (Xavier-François-Marie), en remplacement de M. de Fallois, promu.

3e tour (ancienneté). M. Morel (Gérard-Georges-Henri-René-Jean-Eudes) (B. P.), en remplacement de M. Loizillon, promu.

1er tour (ancienneté). M. Boisselet (François-Maurice-Marie), en remplacement de M. Jacquerez, promu.

2e tour (choix). M. Marconnet (Michel-Charles-Ferdinand), en remplacement de M. Favre d'Echallens, promu.

3e tour (ancienneté). M. Mottart (Denis-Camille-Lucien), en remplacement de M. Geneste, promu.

1re tour (ancienneté). M. Mouton (Bernard-Marie-René), en remplacement de M. Proust, promu.

2e tour (choix). M. Aubry (Michel-Louis), en remplacement de M. Noiret, promu.

3e tour (ancienneté). M. Leclère (Guy-André), en remplacement de M. Chaix de Lavarenne, promu.

1er tour (ancienneté). M. Mauras (André-Marcel-René-Jean) (B. P.), en remplacement de M. Sabouret, promu.

2e tour (choix). M. de Roquefeuil et du Bousquet (Melchior-Jacques-Marie-Jean), en remplacement de M. Louzier, promu.

3e tour (ancienneté). M. Barraud (Henri-Raymond-Francis), en remplacement de M. Blandin de Chalain, promu.

1er tour (ancienneté). M. Bergey (Philippe-Marie-Jacques), en remplacement de M. Petit, promu.

2e tour (choix). M. Gaultier de la Ferrière (Jean-Louis-Marie), (Ob. Pil.), en remplacement de M. Arthuis, promu.

3e tour (ancienneté). M. Baudot (Jean-Laure-Louis), en remplacement de M. Boulnois, promu.

1er tour (ancienneté). M. Raze (André-Victor-Barthélemy), en remplacement de M. Darse, promu.

2e tour (choix). M. Raymond (Alain-Marie), en remplacement de M. Capois, promu.

3e tour (ancienneté). M. Gautret de La Moricière (Hubert-Joseph-Marie), en remplacement de M. Ropke, promu.

1er tour (ancienneté). M. Cattin (Paul-Théodore), en remplacement de M. Guyot d'Asnières de Salins, promu.

2e tour (choix). M. Dupont de Dinechin (Bertrand-Marie-François-Henri) (B. P.), en remplacement de M. Destouet, promu.

3e tour (ancienneté). M. Burriand (Jules-Noël), en remplacement de M. Rouillon, promu.

Artillerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les lieutenants-colonels:

M. Le Boucher d'Hérouville (Félix-Marie-Raoul-Gabriel), en remplacement de M. Ciesca, retraité.

M. Léon-Dufour (Michel-Gabriel-Henri), en remplacement de M. Leinekugel-Coq, retraité.

M. Therond (Roger-Fernand-Paul), en remplacement de M. Philibert, retraité.

M. Guillet (Pierre-André) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Charrier, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les chefs d'escadron:

M. Favraud (Georges-Pierre-Alexandre), en remplacement de M. Bérot, promu.

M. Milard (Paul-Marcel), en remplacement de M. Combet, promu.

M. Bonüls (Paul-Jean-Victor) (B. T.), en remplacement de M. Dève, promu.

M. Stein (Georges-Emile) (B. E. M. S., B. T.), en remplacement de M. Pallu de Beaupuy, retraité.
M. Ribaud (Kléber), en remplacement de M. Dorron, retraité.
M. Nicodeau (Henri) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Decaux, retraité.
M. Taba (Marcel-Edmond), en remplacement de M. Mourand, retraité.
M. Barthes (Gilbert-René) (B. T.), en remplacement de M. Duverger, promu.
M. Decap (Emile-Henri-Marie-Charles-Ernest), en remplacement de M. Mouly, promu.
M. Grando (Roger-Charles) (B. E. M. S., D. E. M., B. T., D. T.), en remplacement de M. Thiollière, promu.
M. Le Bihan (Roger-Jean-Marius), en remplacement de M. Mahu, promu.
M. Blum (Auguste), en remplacement de M. Courson, promu.
M. Millot (Joseph-Charles-Ernest) (B. P.), en remplacement de M. Deyris, retraité.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les capitaines:

2e tour (choix, 1re partie). M. Pons (André-Jules) (D. E. M.), en remplacement de M. Marchat, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Cabrol (Claude-Léonce-Salomon), en remplacement de M. Deschamps, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Beaujean (Roger-Armand), en remplacement de M. de Fleurian, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Belle (Pierre-Antoine) (Ob-Av), en remplacement de M. Buffenoir, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Guigner (René-Henri-Jean), (D. T., Ob-Av), en remplacement de M. Lecouls, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Conge (Elie-Antoine-François), en remplacement de M. Vieillard-Baron, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Billet (Joseph-François-Henri), en remplacement de M. Boulier, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. de Maupéou d'Ableiges (Gilles-Marie-Joseph), en remplacement de M. Doudies, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Servantie (Jean-René-Marie-Elisabeth), en remplacement de M. Vial, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Bernier (Célestin-René-Gustave) (D. T.), en remplacement de M. Faucher, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Viboud (Alphonse-François), en remplacement de M. Laviolle, retraité.
1er tour (choix, 2e partie). M. Delaunay (René-Marcel), en remplacement de M. Decuq, retraité.
2e tour (choix, 1re partie). M. Le Roux (Louis-Marie-Yves), en remplacement de M. Savary, retraité.
1er tour (choix, 2e partie). M. Billon (Pierre-Georges), en remplacement de M. Vidal, retraité.
2e tour (choix, 1re partie). M. Reinbold (Philippe-Eugène), en remplacement de M. Penato, admis service du matériel.
1er tour (choix, 2e partie). M. Pinchède (Paul-Eugène-Adolphe), en remplacement de M. Tourez, retraité.
2e tour (choix, 1re partie). M. Maragl (André), en remplacement de M. Carthieu, retraité.
1er tour (choix, 2e partie). M. Dalmas (Antoine-Charles), en remplacement de M. Thouary, retraité.
2e tour (choix, 1re partie). M. Brincat (Pierre-Ferdinand), en remplacement de M. Vidal, retraité.
1er tour (choix, 2e partie). M. Rousset (Raymond-Jean-Anselme), en remplacement de M. Girardat, retraité.
2e tour (choix, 1re partie). M. Louboutin (Guy-Lucien-Marie) (B. P.), en remplacement de M. Morcau, retraité.
1er tour (choix, 2e partie). M. Guillerme (Eugène-Louis-François), en remplacement de M. Delaval, retraité.
2e tour (choix, 1re partie). M. Légorgeu (Joseph), en remplacement de M. Gabriel, retraité.
1er tour (choix, 2e partie). M. Donval (Jean-Yves-Pierre), en remplacement de M. Herault, retraité.
2e tour (choix, 1re partie). M. Dupuy (Léon-André), en remplacement de M. Sourmail, retraité.
1er tour (choix, 2e partie). M. Vrigny (Michel), en remplacement de M. Vaccon, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Knerr (Robert-André-Pierre) (D. T.), en remplacement de M. Oudard, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Guiden (Gaston-Fernand), en remplacement de M. Alizon, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Raguet de Brancion de Liman (Henri-Edouard-Auguste-Josseran-Marie) (D. E. M.), en remplacement de M. Pezet, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Bernard (René-Pierre) (B. P., Ob-Av), en remplacement de M. Salomon, promu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Gauthey (Michel-Joseph), en remplacement de M. Chartier, admis intendance.
2e tour (choix). M. Mone (Lucien-Marcel-Benjamin), en remplacement de M. Wery, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Ring (Roger-Frédéric-Jean-Marie), en remplacement de M. Gauthier, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Servaux (André-Charles), en remplacement de M. Equi, retraité.
2e tour (choix). M. Ribereau (Jean-Roger), en remplacement de M. Allamigeon, admis gendarmerie.
3e tour (ancienneté). M. Huart (Michel-Charles-Raymond) (B. P.), en remplacement de M. Bertrand, admis gendarmerie.
1er tour (ancienneté). M. Sailliol (Jacques-Pierre-Jules), en remplacement de M. Cornu, admis gendarmerie.
2e tour (choix). M. Labonde (Jacques-Jean), en remplacement de M. Fouche admis gendarmerie.
3e tour (ancienneté). M. Quennouelle (Henri-Maurice-Louis), en remplacement de M. Jarras, admis gendarmerie.
1er tour (ancienneté). M. Pierson (Georges-Louis-François) (B. P.), en remplacement de M. Lebris, admis gendarmerie.
2e tour (choix). M. de Laurens de Saint-Martin (François-Marie), en remplacement de M. Messiez-Poche, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Michel (Yvon-Georges-Edmond) (Ob-Pil), en remplacement de M. Boube, admis service du matériel.
1er tour (ancienneté). M. Georges (Charles-Gabriel), en remplacement de M. Bourset, admis service du matériel.
2e tour (choix). M. Fort (André-Henri-Louis-Jean), en remplacement de M. Ravat, admis service du matériel.
3e tour (ancienneté). M. Juteau (Jean-Marie-Edmond) (B. P.), en remplacement de M. Clairay, admis service du matériel.
1er tour (ancienneté). M. Penin (Maurice-Marcel-Georges), en remplacement de M. Confais, admis service du matériel.
2e tour (choix). M. Dubouloz (Jacques-Etienne-Savoie), en remplacement de M. Hugot, admis service du matériel.
3e tour (ancienneté). M. Chauvin (Pierre-François-Marie), en remplacement de M. Mauger, admis service du matériel.
1er tour (ancienneté). M. Giscard d'Estaing (Xavier-Marie-Montford), en remplacement de M. Daugreilh, promu.
2e tour (choix). M. Lionnet (Alain-Marie-André) (Ob-Av), en remplacement de M. Tasset, promu.
3e tour (ancienneté). M. Vives (Robert-Eloi-Camille), en remplacement de M. Danse, promu.
1er tour (ancienneté). M. Couderc (Albert-Raymond), en remplacement de M. Le Bastard, promu.
2e tour (choix). M. Bayle (Louis-Marie-Adrien-Raphaël), en remplacement de M. Dauxin, promu.
3e tour (ancienneté). M. Perreve (Jean-Pierre), en remplacement de M. Malet, promu.
1er tour (ancienneté). M. Paques (Pierre-Louis), en remplacement de M. Nouven, promu.
2e tour (choix). M. de Courreges d'Ustou (Bertrand-Marie-Paul), en remplacement de M. Salin, promu.
3e tour (ancienneté). M. Le Corre (Yves-Guénolé-Mélaine), en remplacement de M. Mergault, promu.
1er tour (ancienneté). M. Couturier (François) (ob. av.), en remplacement de M. Voitot, promu.
2e tour (choix). M. Richard (Michel-Jean-André), en remplacement de M. Calas, promu.
3e tour (ancienneté). M. Albertus (Roger-Charles-Antoine-Georges) (B. P.), en remplacement de M. Tournemine, promu.
1er tour (ancienneté). M. Michel-Flandin (André-Jean-Marie), en remplacement de M. Bignon, promu.
2e tour (choix). M. Truphemus (Justin-Aimé-Alfred), en remplacement de M. Bourgeois, promu.
3e tour (ancienneté). M. Valle (René), en remplacement de M. Maucci, promu.
1er tour (ancienneté). M. Lyot (Jean-François-Constant-Robert), en remplacement de M. Catinaud, promu.
2e tour (choix). M. Binsse (Bernard-Pierre-Georges) (ob. pil.), en remplacement de M. Roux, promu.
3e tour (ancienneté). M. Hilaire (René-Julien-Victor) (ob. pil.), en remplacement de M. Delage de Luget, promu.
1er tour (ancienneté). M. Suchy (Rolland-Antoine-Bernard), en remplacement de M. Bresard, promu.
2e tour (choix). M. Robert (Michel-Justin), en remplacement de M. Goudon de Lalande de l'Héraudière, promu.
3e tour (ancienneté). M. Galine (Guy-Bernard-Claude), en remplacement de M. Busson, promu.
1er tour (ancienneté). M. Rousset (Pierre), en remplacement de M. Paris, promu.
2e tour (choix). M. Perrusclet (Jacques-Louis-Jean-François) (B. P.), en remplacement de M. Morgeaux, promu.
3e tour (ancienneté). M. Druet (Daniel-Roland-Lucien), en remplacement de M. Bellot, promu.

Train.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

M. le lieutenant-colonel Blanc (Marcel-Emile-Octave) (D. E. M.), en remplacement de M. Rouvier, décédé.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les chefs d'escadron:

M. Ventalon (Adolphe-Marius), en remplacement de M. Vincent, retraité.

M. Schellenberg (Edouard-Louis-Robert), en remplacement de M. Blanc, promu.

M. Christel (Jean-Noël-Gustave-Edouard) (D. E. M.). — Organisation.

M. Garnier (Marie-Paul-Auguste) (B. E. M. S.) (D. E. M.). — Organisation.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Rasclas (Abel-Louis), en remplacement de M. Norroy, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Riou (Rémy-Jean-Camille) (B. P.), en remplacement de M. Ventalon, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Mauve (Robert-Emile-Henri), en remplacement de M. Schellenberg, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Gallot-Lavallée (Patrice-Louis-Marie-Robert), en remplacement de M. Christel, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Penarguear (Pierre-Marie-Yves), en remplacement de M. Garnier, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Le Guilloux (André-Louis-Marie) (B. P.). — Organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Peraldi (Gabriel-Oscar). — Organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Le Fevre (Jean-Félix). — Organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Guillard (Charles-Louis). — Organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Bertrand (Pierre-Ferdinand). — Organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Gendron (Georges-Gilbert). — Organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Lagrange (Marius-Joseph). — Organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Fontanel (Marcel-Louis-Gabriel). — Organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Cades (Henri-Auguste) (D. E. M.). — Organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Brossard (André-Roger), en remplacement de M. Besnier, promu.

2e tour (choix). M. Deloste (Jean-Jacques), en remplacement de M. Cuvillier, promu.

3e tour (ancienneté). M. Boulanger (Yves-Louis), en remplacement de M. Jeannin, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Chaudeau (Paul-Alexandre), en remplacement de M. Berger, retraité.

2e tour (choix). M. Joussaume (Paul-Robert-Raphaël), en remplacement de M. Bouvet, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Mannoni (Vincent), en remplacement de M. Siblot, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Dusch (Raymond-Roger), en remplacement de M. Rasclas, promu.

2e tour (choix). M. Rousselle (Michel-Gilbert), en remplacement de M. Riou, promu.

3e tour (ancienneté). M. Marrot (Robert-François-Jean), en remplacement de M. Mauve, promu.

1er tour (ancienneté). M. Cuzin (André), en remplacement de M. Gallot-Lavallée, promu.

2e tour (choix). M. Bourgeois (Raymond-Camille), en remplacement de M. Penarguear, promu.

3e tour (ancienneté). M. Casalta (Pierre), en remplacement de M. Le Guilloux, promu.

1er tour (ancienneté). M. Garel (Pierre-Marie), en remplacement de M. Peraldi, promu.

2e tour (choix). M. Billey (Michel-Gaston), en remplacement de M. Le Fevre, promu.

3e tour (ancienneté). M. Abrivard (Auguste-Armand-Louis), en remplacement de M. Guillard, promu.

1er tour (ancienneté). M. Faure (Bernard-Marie-Paul), en remplacement de M. Bertrand, promu.

2e tour (choix). M. Wicker (Michel-Joseph-François), en remplacement de M. Gendron, promu.

3e tour (ancienneté). M. Curallucci de Peretti (Noël), en remplacement de M. Lagrange, promu.

Génie.

A. — ARME

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les lieutenants-colonels:

M. Lalanne (Albert-Auguste) (D. T.), en remplacement de M. de Vathaire, retraité.

M. Gaufreteau (Gilbert-Eugène), en remplacement de M. Cunin, retraité.

M. Dorinet (Marc-Louis-François), en remplacement de M. Derudder, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les chefs de bataillon:

M. Vivier (Robert-Félix-Pierre-Marie) (D. T.), en remplacement de M. Soubielle, retraité.

M. Rougon (Georges-Pierre-Louis) (D. T.), en remplacement de M. Forgues, retraité.

M. Peon (Jean-Marie), en remplacement de M. Lalanne, promu.

M. Lecoq (Lucien-Jules-Léon) (B. E. M. S., D. T.), en remplacement de M. Gaufreteau, promu.

M. Laroche (Edouard-Roger) (B. T.), en remplacement de M. Dorinet, promu.

M. Comte (Marcel-Henri-Pierre) (D. T.), en remplacement de M. Genet, retraité.

M. Joly (Maurice-Fernand-Alfred), en remplacement de M. Foucard, retraité.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Jaudinaud (Jean-Jacques-Michel), en remplacement de M. Gombert, retraité.

2e tour (choix, 2e partie). M. Cerf (Jacques-Eugène-Arthur) (D. T.), en remplacement de M. Epron, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Le Gall (Pierre-Edouard-Marie), en remplacement de M. Vivier, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Briand (Eugène-François-Joseph-Marie) (D. T.), en remplacement de M. Rougon, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Leconte (Léon-André), en remplacement de M. Peon, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Hym (Marie-Gabriel-Auguste), en remplacement de M. Lecoq, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Jolivet (Louis-Joseph-Marie) (D. T.), en remplacement de M. Laroche, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Tavernier (Henri-Albert-Gaston), en remplacement de M. Comte, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Kerdreux (Roger-François-Marie) (D. T.), en remplacement de M. Joly, promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Auvin (René-Charles) (B. T.). — Organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Lambert (Claude-Gérard-Mayer) (D. T.). — Organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Panerai (Clovis-Joannès) (D. T.). — Organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Perrier-Cornet (Jean-Henri-Marcel). — Organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Dubois (Daniel-Albert-Alfred). — Organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Corolleur (Paul-Pierre-Alphonse), en remplacement de M. Jaudinaud, promu.

2e tour (choix). M. Burgy (Raymond-Auguste), en remplacement de M. Cerf, promu.

3e tour (ancienneté). M. Guerin (Pierre-Jean) (D. T.), en remplacement de M. Le Gall, promu.

1er tour (ancienneté). M. Muller (Etienne-Paul-Charles), en remplacement de M. Briand, promu.
2e tour (choix). M. Jonio (René-Henri-Louis) (B. P.), en remplacement de M. Leconte, promu.
3e tour (ancienneté). M. Bernard (Jacques-Pierre-Edouard), en remplacement de M. Hym, promu.
1er tour (ancienneté). M. Terrier (Henri-Lucien-Michel), en remplacement de M. Jolivet, promu.
2e tour (choix). M. Aiglon (Henri-Charles-Lazare), en remplacement de M. Tavernier, promu.
3e tour (ancienneté). M. Celier (Bernard-Marie-Joseph-Charles-François) (D. T.), en remplacement de M. Kerdreux, promu.
1er tour (ancienneté). M. Barbier de Preville (Hugues-Louis-Marie), en remplacement de M. Auvin, promu.
2e tour (choix). M. Granger (Robert-Fernand-Alexis) (D. T.), en remplacement de M. Lambert, promu.
3e tour (ancienneté). M. Blain (Albert-Raymond-Nicolas-Georges), en remplacement de M. Panerai, promu
1er tour (ancienneté). M. Egler (Pierre-Paul), en remplacement de M. Perrier-Cornet, promu.
2e tour (choix). M. Patricot (Philippe-Noël-Marie) (D. T.), en remplacement de M. Dubois, promu.
3e tour (ancienneté). M. Hostachy (Henri-Charles), en remplacement de M. Herbaux, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Romier (Jean-Henry-Marcel), en remplacement de M. Guillaume, retraité
2e tour (choix). M. Broye (Louis-Georges), capitaine à T. T. du 1er janvier 1953, en remplacement de M. Labouebe, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Simoutre (René-Léopold), en remplacement de M. Deglanpietro, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Ruelle (Marius-Albert-Emile-Henri), en remplacement de M. Berson, changé d'arme.
2e tour (choix). M. Gaeremynck (Pierre-Henri-Charles). — Organisation.
3e tour (ancienneté). M. Servella (Gilbert-Paulin-François-Emile). — Organisation.

B. — Adjoints du service des matériels

Subdivision Génie.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

2e tour (choix). M. le lieutenant Loclet (Gaston-Henri), en remplacement de M. Sezille de Mazancourt, retraité.

D. — Adjoints du service des batiments

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

M. le commandant Thal (André-Olivier), en remplacement de M. Espinasse, retraité.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les capitaines:

M. Cancel (Gérard), en remplacement de M. Doreau, retraité.
M. Ravailler (Georges-Charles), en remplacement de M. Chainas, retraité.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Pougnault (Yves-Julien-Marius), en remplacement de M. Cancel, promu.
2e tour (choix). M. Paqueteau (Georges-Paul), en remplacement de M. Ravailler, promu.
3e tour (choix). M. Gagneux (Roger-Henri), en remplacement de M. Bonnaud, retraité.
4e tour (choix). M. Desmettre (Médard-Camille). — Organisation.
1er tour (ancienneté). M. Delcambre (Maurice-Camille-Louis). — Organisation.

Transmissions.

A. — Arme

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les lieutenants-colonels:

M. Albert (Roger-René-Pierre), en remplacement de M. Molinié, retraité.
M. Gilles (Pierre-Marie). — Organisation

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les chefs de bataillon:

M. Klein (Louis-Pierre-Xavier), en remplacement de M. Albert, promu.
M. Benoit (André-Jean-René), D. E. M., en remplacement de M. Gilles, promu.
M. Robache (Marcel-Georges-Henri), en remplacement de M. Chevreau, retraité.
M. Paillaud (Bernard-Léon), en remplacement de M. Walter, retraité.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les capitaines:

2e tour (choix, 1re partie). M. Barbier (Guy-Joseph-Léon-Adolphe-Aimé), en remplacement de M. Klein, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Frelaut (Charles-Emile), en remplacement de M. Benoit, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Daubard (André-Albert), en remplacement de M. Robache, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Bourgoin (Roger), en remplacement de M. Paillaud, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Hervieux (Jacques-Prosper-Léon), en remplacement de M. Laug, retraité.
1er tour (choix, 2e partie). M. Frainay (Etienne-Claude), en remplacement de M. Lalande, retraité.
2e tour (choix, 1re partie). M. Crousillac (Pierre), B. T., B. P., en remplacement de M. Tellier, retraité.
1er tour (choix, 2e partie). M. Mouney (Jean-Emile-Auguste-Félix), en remplacement de M. Darmon, retraité.
2e tour (choix, 1re partie). M. Robert (Olivier-Alfred), en remplacement de M. Bruneau de la Salle, admis dans le service du recrutement.
1er tour (choix, 2e partie). M. Gavat (Bertrand-Léon-Emile). — Organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Blanchet (Jacques-Jean-Claude), en remplacement de M. Barbier, promu.
2e tour (choix). M. Stirn (Alfred-Charles-Jacques), en remplacement de M. Frelaut, promu.
3e tour (ancienneté). M. Marlier (Joseph-Marie-Antoine-Pierre-Noël), en remplacement de M. Daubard, promu.
1er tour (ancienneté). M. Arnaud (Jean-René-Angelin-Adrien), en remplacement de M. Bourgoin, promu.
2e tour (choix). M. Rouquier (Marcel-Edouard), D. T., en remplacement de M. Hervieux, promu.
3e tour (ancienneté). M. Buzaud (Jean-Roger), en remplacement de M. Frainay, promu.
1er tour (ancienneté). M. Deronchaine (Raoul-Jean-Jacques), en remplacement de M. Crousillac, promu.
2e tour (choix). M. Guillon (Daniel-Maurice), en remplacement de M. Mouney, promu.
3e tour (ancienneté). M. Le Meur (Yves-Joseph), en remplacement de M. Robert, promu.
1er tour (ancienneté). M. Benefice (Max-Albert-Théophile), en remplacement de M. Gavat, promu.
2e tour (choix). M. Bruneau (Jacques-Jean), en remplacement de M. Rech, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Laurent (Pierre-Jules-Ildephonse), B. P., en remplacement de M. Maillard, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Courdent (André-Georges), B. P. — Organisation.
2e tour (choix). M. Mutin (Jacques-Hubert-Félix). — Organisation.
3e tour (ancienneté). M. Allibert (Claude-Edouard-Joseph). — Organisation.
1er tour (ancienneté). M. Milès (Lucien-Désiré-Yves). — Organisation.
2e tour (choix). M. Gaydon (Roger-Paul-Elie). — Organisation.
3e tour (ancienneté). M. Ribbes (René). — Organisation.
1er tour (ancienneté). M. Lenicolais (Roger-Fernand-Gaston-Adrien). Organisation.
2e tour (choix). M. Holley (Jean-Ernest), B. P., capitaine à titre temporaire du 1er octobre 1958. — Organisation.
3e tour (ancienneté). M. Goupy (René-Gaston-Edmond). — Organisation.

B. — CADRE DES ADJOINTS DU SERVICE DES MATÉRIELS

Subdivision Transmissions.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

M. le capitaine Mathieu (Camille-Maurice). — Organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les lieutenants:

4e tour (choix). M. Junger (Paul-Marcel-Louis), en remplacement de M. Mathieu, promu.

1er tour (ancienneté). M. Bouchon (Léon-Edouard), en remplacement de M. Capela, retraité.

Adjoints de chancellerie.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

M. le commandant Lesimple (Roger), en remplacement de M. Martin, retraité.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les capitaines:

M. Garoux (René), en remplacement de M. Michel, retraité.

M. Nicolas (Gabriel-Pierre-Jean-François), en remplacement de M. Lesimple, promu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les lieutenants:

3e tour (choix). M. Guerbeau (Paul-François-Joseph), en remplacement de M. Moine, promu.

4e tour (choix). M. Cadilhon (André-Paul-Jean-Joseph), en remplacement de M. Boisson, promu.

1er tour (ancienneté). M. Rinder (Albert-Henri), en remplacement de M. Dangel, promu.

2e tour (choix). M. Evreux (Albert), en remplacement de M. Canlas, promu.

3e tour (choix). M. Lavergne (André-Augustin-Sylvain), en remplacement de M. Ducos, retraité.

Adjoints administratifs des corps de troupes.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les commandants:

M. Large (René-Augustin). — Organisation.

M. Peretti (François-Antoine). — Organisation.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les capitaines:

M. Parigi (Jugo-Antoine), en remplacement de M. Ane, promu.

M. Borey (Louis-Henri), en remplacement de M. Jacquin, retraité.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les lieutenants:

1e tour (choix). M. Chastel (René-Ange-Antoine-Charles), en remplacement de M. Dureisseix, promu.

1er tour (ancienneté). M. Geyler (Frédéric-Marie), en remplacement de M. Kilman, retraité.

2e tour (choix). M. Jorigny (Abel-Louis), en remplacement de J. Peltier, promu.

3e tour (choix). M. Simonet (Robert-Fernand), en remplacement de M. Ane, promu.

4e tour (choix). M. Le Tacon (François-Marie), en remplacement de M. Ollivier, retraité.

Officiers des affaires militaires musulmanes.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

M. le commandant Evrard (Auguste-Eugène), en remplacement de M. Aspinion, retraité.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les capitaines:

M. Pachet (Fernand-Aimé), en remplacement de M. Martin, retraité.

M. Medina (Gabriel-Alphonse), en remplacement de M. Evrard, promu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Reynaud (Albert-Clément-Humbert), en remplacement de M. Pachet, promu.

1er tour (ancienneté). M. Jausserand (Julien-Ernest-Charles), en remplacement de M. Medina, promu.

2e tour (choix). M. Revelliez (Jean-Jules-Léon), en remplacement de M. Gaud, retraité.

Recrutement.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les commandants:

M. Coll (Lucien-Sébastien-François). — Organisation.

M. Audebert (Jules-Jean-Baptiste). — Organisation.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les capitaines:

2e tour (choix, 1re partie). M. Zemiri Ahmed, en remplacement de M. Boule, retraité.

1er tour (choix, 2e partie). M. Diemer (Frédéric), en remplacement de M. Roperh, retraité.

2e tour (choix, 1re partie). M. Maillard (Pierre-Emile-Jules-Marie), en remplacement de M. Coll, promu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Noble (Georges-Louis-Claude), en remplacement de M. Audebert, promu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

3e tour (ancienneté). M. le lieutenant Colo (Emmanuel-Marie-Thomas-Joseph), en remplacement de M. Meingan, promu.

Service des matériels.

Subdivision Artillerie.

CADRE DES INGÉNIEURS

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les lieutenants-colonels:

M. Delbecch (Pierre-Toussaint), en remplacement de M. Gastine, retraité.

M. Saint-Denis (Pierre-Fernand-Georges) (B. T.), en remplacement de M. Perrault, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les commandants:

M. Larroude (Joseph-Louis), en remplacement de M. Devevey, promu.

M. Guilloux (Jean) (D. T.), en remplacement de M. Fessy, promu.

M. Besançon (Roger-Jules-Joseph) (B. T.), en remplacement de M. Mousquet, retraité.

M. Wagner (Joseph), en remplacement de M. Gain, retraité.

M. Bitterlin (Guy-Marc) (B. T.-D. T.), en remplacement de M. Vianne, promu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les capitaines:

M. Herbillon (Louis-Charles-Auguste), en remplacement de M. Longerna, promu.

M. Valenty (Jacques-Antoine-Jean) (B. T.-D. T.), en remplacement de M. Larroude, promu.

M. Curtet (Marcel-Henri) (D. T.), en remplacement de M. Guilloux, promu.
M. Espanet (Roger-Jean), en remplacement de M. Besançon, promu.
M. Perrin (Pierre-Paul-Louis-François), en remplacement de M. Wagner, promu.
M. Sornique (Pierre-Lucien), en remplacement de M. Bitterlin, promu.
M. Estable (Yves-Emile-Octave) (B. P.), — Organisation.
M. Bazin (William-Paul-Marie) (D. E. M.). — Organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les lieutenants:

(Choix). M. Marais (Francis-Paul-Gérard), en remplacement de M. Laroze, promu.
(Ancienneté). M. Barette (Raymond-Jean), en remplacement de M. Cenraud, promu.
(Choix). M. Deruy (Robert-Raymond), en remplacement de M. Souchon, promu.
(Ancienneté). M. Benoist (Michel-André-Olivier), en remplacement de M. Rancon, promu.
(Choix). M. Tourneur (Désiré-Paul-Jules), en remplacement de M. Raguin, promu.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les capitaines:

M. Mestres (Libéral-Justin-François), en remplacement de M. Bellet, promu.
M. Raphaël, dit Arnold (Jean-Fernand-Emile), en remplacement de M. François, promu.
M. Perronnet (Marceau), en remplacement de M. Passelaigue, promu.
M. Leporc (Pierre-Jean-Joseph), en remplacement de M. Pons, décédé.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les lieutenants:

4e tour (choix). M. Aribaud (Gervais-Marius), en remplacement de M. Pouilloux, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Barrio (Emile), en remplacement de M. Grosperrin, promu.
2e tour (choix). M. Camillieri (Robert), en remplacement de M. Fort, promu.
3e tour (choix). M. Lacroux (Alphonse-Honoré), en remplacement de M. Vernier, retraité.
4e tour (choix). M. Piquemal (Jean-Ignace), en remplacement de M. Mestres, promu.
1er tour (ancienneté). M. Charmaison (Pascal-Jean-Marie), en remplacement de M. Raphaël, dit Arnold, promu.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les commandants:

M. Morel (Marcel-Louis), en remplacement de M. Mourlin, retraité.
M. Thiery (Marc-Pierre), en remplacement de M. Dumez, retraité.
M. Moriamez (César-André), en remplacement de M. Couderc, retraité.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les capitaines:

M. Tarride (Joseph-Ernest-Roger) (B. P., ob. pil., Me. av.), en remplacement de M. Picaud, promu.
M. Senard (Georges-Louis-Pierre) (Me. av.), en remplacement de M. Charlemagne, retraité.
M. Midy (Alexis-Olivier-Marie), en remplacement de M. Poch, retraité.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les lieutenants:

3e tour (choix). M. Colin (Lucien-Numa), en remplacement de M. Brunel, retraité.
4e tour (choix). M. Boitel (André-Auguste), en remplacement de M. Givord, promu.
1er tour (ancienneté). M. Bussières (Antoine-Armand-René-Roger), en remplacement de M. Cubières, promu.
2e tour (choix). M. Chailler (Paul-Pierre-Abel), en remplacement de M. Breard, promu.
3e tour (choix). M. Barthelemy (Emile-Louis), en remplacement de M. Philippot, promu.
4e tour (choix). M. Biernacki (Stanislas), en remplacement de M. Morel, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Vernaz (Eugène-Léon), en remplacement de M. Scouezec, retraité.
2e tour (choix). M. Penard (Emile-Eugène-Henri), en remplacement de M. Gougelin, retraité.
3e tour (choix). M. Lallier (Henri-Francis-Jean-Marie), en remplacement de M. Vivray, retraité.
4e tour (choix). M. Brunelle (Paul-Anatole-Valentin), en remplacement de M. Quincy, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Troin (Marcel-Jean), en remplacement de M. Bertiaux, retraité.
2e tour (choix). M. Le Cleach (Etienne-Marcel-Allour-Jean-Louis) (B. P., Mé. av.), en remplacement de M. Poirey, retraité.
3e tour (choix). M. Goze (René), en remplacement de M. Gremaux, retraité.

Intendance.

A. — FONCTIONNAIRES

Au grade d'intendant militaire de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

M. l'intendant militaire de 2e classe Lay (Jean-François), en remplacement de M. Calier, retraité.

Au grade d'intendant militaire de 2e classe.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les intendants militaires de 3e classe:

M. Rigal (Georges-Jean-Joseph-Marius) (D. E. M.), en remplacement de M. Lay, promu.
M. Biswang (Pierre-Etienne), en remplacement de M. de Penguern, promu.
M. Larrouy (Louis-Marcel), en remplacement de M. Medard, retraité.

B. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Au grade de lieutenant-colonel d'administration.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les commandants d'administration:

M. Fabre (Henri-Jean-Raymond), en remplacement de M. Regnoux, retraité.
M. Pothier (Maurice-Paul-Léonard), en remplacement de M. Souviron, retraité.

Au grade de commandant d'administration.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les capitaines d'administration:

M. Fuchs (Edouard-Chrétien), en remplacement de M. Fabre, promu.
M. Fieux (Victor-Alphonse), en remplacement de M. Pothier, promu.
M. Stamm (Alfred-Jean-Charles), en remplacement de M. Lacoste, retraité.
M. Tristani (Ange-Xavier), en remplacement de M. Colombani, retraité.
M. Leroux (Jean-Albert-André), en remplacement de M. Queutey, retraité.
M. Geneste (Jean-Marie-Paul-René), en remplacement de M. Becker, retraité.
M. Bailly (Albert-Lucien-Ernest), en remplacement de M. Pinto, retraité.

Au grade de capitaine d'administration.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les lieutenants d'administration:

1er tour (ancienneté). M. Julien (Gabriel), en remplacement de M. Fuchs, promu.
2e tour (choix). M. Reymondie (René-André-Georges), en remplacement de M. Fieux, promu.
3e tour (choix). M. Collard (Charles-Mehenni), en remplacement de M. Stamm, promu.
4e tour (choix). M. Grun (Louis-Joseph), en remplacement de M. Tristani, promu.

1er tour (ancienneté). M. Menier (René-Gustave), en remplacement de M. Leroux, promu.
2e tour (choix). M. Gantz (Guillaume-Jean), en remplacement de M. Geneste, promu.
3e tour (choix). M. Bena (Agnel-Paul-Ivan), en remplacement de M. Bailly, promu.

Service des fabrications d'armement.

A. — CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

Au grade d'ingénieur militaire principal.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

2e tour (choix, 1re partie). M. l'ingénieur militaire de 1re classe Lapion (Pierre-Marie-Clément), en remplacement de M. Salomon, placé en congé de longue durée.

Au grade d'ingénieur militaire de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les ingénieurs militaires de 2e classe:

12e tour (ancienneté). M. Monnet (Maurice-Jean), en remplacement de M. Benetreau, promu.
13e tour (ancienneté). M. Raffin-Peyloz (Armand), en remplacement de M. Capelier, promu.
14e tour (choix). M. Deffrenne (Jean-Jacques), en remplacement de M. Lacheretz, promu.
15e tour (ancienneté). M. Saurel (Jean-Claude-Henri-Firmin), en remplacement de M. Perfetti, promu.
16e tour (ancienneté). M. Duprat (Yves-Guy-Jean), en remplacement de M. Chaudière, promu.
17e tour (choix). M. Tauzin (Jean-Michel), en remplacement de M. Givaudon, promu.
18e tour (ancienneté). M. Couture (Jean-Raoul-Désiré), en remplacement de M. Capion, promu.

B. — CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

M. l'ingénieur militaire en chef de 2e classe Aubert (Maurice-Pierre-Louis), en remplacement de M. Chanson, promu.

Au grade d'ingénieur militaire en chef de 2e classe.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

M. l'ingénieur militaire principal Casal (André-Paul-Gustave), en remplacement de M. Aubert, promu.

Au grade d'ingénieur militaire principal.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

2e tour (choix, 1re partie). M. l'ingénieur militaire de 1re classe Iance (François-Xavier-Edme-Alexis), en remplacement de M. Casal, promu.

Au grade d'ingénieur militaire de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

21e tour (ancienneté). M. l'ingénieur militaire de 2e classe Lidin (Gérard-Auguste), en remplacement de M. Cance, promu.

C. — CORPS DES INGÉNIEURS DE TRAVAUX D'ARMEMENT

Au grade d'ingénieur principal.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

M. l'ingénieur de 1re classe Clermont (Hubert), en remplacement de M. Toignette, retraité.

Au grade d'ingénieur de 1re classe.

Reliquat du tableau de 1958.

(Pour prendre rang du 30 juin 1959.)

2e tour (choix). M. l'ingénieur de 2e classe Bruyère (Jean-Antoine), en remplacement de M. Clermont, promu.

D. — CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DU SERVICE DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

Au grade d'adjoint administratif principal.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les adjoints administratifs de 1re classe:

M. Abgrall (Robert-Gaston), en remplacement de M. Chassin, promu.
M. Salles (Julien-Jean-Bernard). — Organisation.

TROUPES D'OUTRE-MER

Infanterie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les lieutenants-colonels:

M. Vaillant (Bernard), en remplacement de M. Serieye, retraité.
M. Aufeuvre (Pierre-Adrien), en remplacement de M. Pelissier, retraité.
M. Barada (Paul-Pierre-Joseph), en remplacement de M. Feyler, retraité.
M. Lescuyer (Guy-Anatole-Elisabeth-Marie) (obs. phil.), en remplacement de M. Brun, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les chefs de bataillon:

M. Delanef (Louis-Jules-Marcel), en remplacement de M. Goasguen, retraité.
M. Levresse (Jules-Nicolas-Pierre), en remplacement de M. Euzières, retraité.
M. Brin (Ernest-Julien-Marie), en remplacement de M. de Raymond, retraité.
M. Le Corre (Alain-Corentin-René), en remplacement de M. Laurent, retraité.
M. L'Anthoën (Jacques), B. E. M. S., D. E. M., en remplacement de M. Perrin, promu.
M. Balbin (Henri-François) (B. P.), en remplacement de M. Vaillant, promu.
M. Leca (Dominique), en remplacement de M. Aufeuvre, promu.
M. Puymeges (Roger), B. E. M. S., en remplacement de M. Barada, promu.
M. Casenave (Louis-Robert), en remplacement de M. Lescuyer, promu.
M. Sicard (Jean-Joseph-Louis-Salvi). — Organisation.
M. Laroussinie (Albert-Maurice), B. E. M. S. — Organisation.
M. Subtil (Roger-Claude). — Organisation.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Schilling (Joseph-Jean), en remplacement de M. Le Douaron, retraité.
2e tour (choix, 1re partie). M. Fricaud-Chagnaud (Charles-Georges), en remplacement de M. de Raffin de La Raffinie, retraité.
1er tour (choix, 2e partie). M. Pinasseau (François), en remplacement de M. Brun, retraité.
2e tour (choix, 1re partie). M. Hiliquin (Raymond-Louis), en remplacement de M. Alberny, retraité.
1er tour (choix, 2e partie). M. Adoue (François-Charles-Marie), en remplacement de M. Lichou, retraité.
2e tour (choix, 1re partie). M. Vallée (Jacques-Marie-Amédée), en remplacement de M. Delanef, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Clément (Frantz-Aimé-Adrien), D. E. M., en remplacement de M. Levresse, promu.
2e tour (choix, 1re pratie). M. Cartalade (François-Joseph), B. P., en remplacement de M. Brin, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Navarre (Pierre-Louis), en remplacement de M. Le Corre, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Bouhier (Yves-Pol-Albert), en remplacement de M. L'Anthoen, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Piochelle (Paul-Gustave-Marie), D. E. M., en remplacement de M. Balbin, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Cazals (Georges-Achille), en remplacement de M. Leca, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Rouquier (Maurice-Jean), en remplacement de M. Puymeges, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Prévoteau du Clary (Raymond-Edgar-Gaston), en remplacement de M. Casenave, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Frequelin (Robert-Henri-Maurice), B. P., en remplacement de M. Sicard, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Murray (Robert-Louis), en remplacement de M. Laroussinie, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Buchalet (Charles-André-Victor), en remplacement de M. Subtil, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Delobel (Fernand-Eugène-Gabriel). — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Camarty (Jean-Marie-René-Alphonse-Ernest), D. E. M. — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Bouttin (Georges-Auguste). — Organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Sergent (Maurice-Marcel), B. T., D. T. — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Nayral de Puybusque (Edouard-Henri), D. E. M., B. P. — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Bloch (Jean-Paul). — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Jubin (Constant-Henri-Pierre-Marie). — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Delohen (Claude-Adolphe-René), B. T., D. T. — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Choppin-Haudry de Janvry (Yves-Abel-Fernand-Alexandre). — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Juffet (Jacques-François-Louis). — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Chastel (Jean-Louis-Marie-Aimé). — Organisation.
1re tour (choix, 2e partie). M. Françon (Henri-Marie). — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Orsat (Jocques-François-Antoine). — Organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Oge (Jean-Claude), B. P., en remplacement de M. Battistelli, promu.
2e tour (choix). M. Piens (Jacques), B. P., en remplacement de M. Roussel, promu.
3e tour (ancienneté). M. Eybalin (Charles-Louis), en remplacement de M. Laguille, promu.
1er tour (ancienneté). M. Beaudouin (Christian-Félix), en remplacement de M. Lasserre, promu.
2e tour (choix). M. Dias (José), en remplacement de M. Robert de Latour, promu.
3e tour (ancienneté). M. Remazeilles (Pierre-René-Gaston), en remplacement de M. Quevat, promu.
1er tour (ancienneté). M. Michel (Pierre-Victor), en remplacement de M. Lamande, retraité.
2e tour (choix). M. Delannoy (Louis-Nonce), en remplacement de M. Rabany, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Mandereau (Henry-Albert-Yves), en remplacement de M. Peyric, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Muller (Jacques-Georges-Ernest), en remplacement de M. Guillabert, retraité.
2e tour (choix). M. Grincourt de Flogny (Bernard-Marie-Charles), en remplacement de M. Batz, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Baron (Louis-Gabriel-Emile), en remplacement de M. Quilichini, décédé.
1er tour (ancienneté). M. Cloastre (Jean-Emile-Marie), en remplacement de M. Lahner, décédé.
2e tour (choix). M. Hide (Jean-Pierre), B. P., en remplacement de M. Rigasse, décédé.
3e tour (ancienneté). M. Escoffet (Bonaventure), en remplacement de M. Biancamaria, décédé.
1er tour (ancienneté). M. Thorette (Jean-Robert-Raymond), en remplacement de M. Ackre-Assamoi, décédé.
2e tour (choix). M. Dujon (Yvan-Léon-Aimable-Marcel), en remplacement de M. Lafon, décédé.
3e tour (ancienneté). M. Dubois (Bernard-Antonin-Paul) (B. P.), en remplacement de M. Benhamou, promu.
1er tour (ancienneté). M. Dumont Saint-Priest (Jean-François-Marie-Eugène), en remplacement de M. Bertin, promu.
2e tour (choix). M. d'Aboville (François-Marie-Gabriel), en remplacement de M. Beslay, promu.
3e tour (ancienneté). M. Toulan (Joseph-Corentin-Pierre), en remplacement de M. Gaitte, promu.
1er tour (ancienneté). M. Ostorero (Marcel-Yves-Fernand), en remplacement de M. Retout, promu.
2e tour (choix). M. Gibour (Jean-Pierre-Marie), en remplacement de M. Perrin, promu.
3e tour (ancienneté). M. Carcasson (Pierre-Léon), en remplacement de M. Frizza, promu.
1er tour (ancienneté). M. Chevet (Jacques-Marie-Joseph), en remplacement de M. Roussel, promu.
2e tour (choix). M. Thibault de La Carte de La Ferté-Sénectère (Paul-Roger-Marie-Joseph-Robert), en remplacement de M. Turban, promu.
3e tour (ancienneté). M. Jean (André-Emile), en remplacement de M. Denis, promu.
1er tour (ancienneté). M. Jean (Yves-Léon-Victor), en remplacement de M. Copère, promu.
2e tour (choix). M. Paillard (Jacques), en remplacement de M. Bourdilleau, promu.
3e tour (ancienneté). M. Gilliot (Jean-Melchior-Joseph-Ernest), en remplacement de M. Chotard, promu.
1er tour (ancienneté). M. Philippe (Pierre-Louis-Marie), en remplacement de M. de Braquilanges, promu.
2e tour (choix). M. Fasseur (Michel-Georges-Charles), en remplacement de M. Reveillard, promu.
3e tour (ancienneté). M. Mallegoll (André-Joseph-Honoré), en remplacement de M. Bes de Berc, promu.
1er tour (ancienneté). M. Grenier de La Sauzay (Robert-Marie-Joseph), en remplacement de M. Héliot, promu.
2e tour (choix). M. Monlau (Marc-Jean-Marie-Augustin), en remplacement de M. Gey, promu.
3e tour (ancienneté). M. Protin (Lucien-Victor-Maurice), en remplacement de M. Menvielle-Arrebou, promu.

Chef de musique.

Au grade de capitaine chef de musique.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

1er tour (ancienneté). M. le lieutenant chef de musique Ricaud (Antoine). — Organisation.

Artillerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

M. le lieutenant-colonel Calzaroni (Antoine-Dominique), en remplacement de M. Rancurel, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les chefs d'escadron:

M. Vieil (Pierre-Alfred-Hippolyte-André), B. E. M. S., en remplacement de M. Johnson, retraité.
M. Morel (Alexis-Gabriel-Myrou-Léon), en remplacement de M. Demange, retraité,
M. Boucheteil (Auguste), en remplacement de M. Calzaroni, promu.
M. Buchet (Guy-Georges-Léonce), D. E. M., Ob. Av., B. P. — Organisation.
M. Peretie (Alfred-Guy-Marie), B. E. M. S., D. E. M. — Organisation.
M. Barbe (Jean-Félix). — Organisation.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Santini (Joseph-Antoine), D. T., en remplacement de M. Vincent, retraité.
2e tour (choix, 1re partie). M. Laurent (Joël-Emile-Raoul), en remplacement de M. Laporte, retraité.
1er tour (choix, 2e partie). M. Savelli (François), en remplacement de M. Scudier, retraité.
2e tour (choix, 1re partie). M. Tournerie (Raymond-Pierre-Guillaume). — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. de Cazenove (Maurice-Arthur-Charles), B. T. — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Dardot (René-Paul). — Organisation.
1er tour (choix, 2e partie). M. Rouquet (Gabriel-Marie). — Organisation.
2e tour (choix, 1re partie). M. Pipelard (Auguste). — Organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Mansaut (Jacques-Henri-Louis), en remplacement de M. Boussard, retraité.
2e tour (choix). M. Premel (Paul-Alain-Guillaume), en remplacement de M. Luciani, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Orçaire (Albert-Sylvestre), Ob. Av., en remplacement de M. Waller, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Sosta (Charles), en remplacement de M. Santini, promu.
2e tour (choix). M. Ledit (André-René), en remplacement de M. Laurent, promu.
3e tour (ancienneté). M. Massat (Olivier), Ob. Av., en remplacement de M. Savelli, promu.
1er tour (ancienneté). M. Dubo (Georges-Louis), B. P., en remplacement de M. Tournerie, promu.
2e tour (choix). M. Moreau (Jean-Marie-Henri-Joseph), en remplacement de M. de Cazenove, promu.
3e tour (ancienneté). M. Girault (Alain-Jean-Robert), B. P., en remplacement de M. Dardot, promu.

1er tour (ancienneté). M. Gendre (Gaston-Georges), en remplacement de M. Rouquet, promu.
2e tour (choix). M. Lenoble (Claude), en remplacement de M. Pipelard, promu.
3e tour (ancienneté). M. Sanchez (René-Joseph-Michel). — Organisation.

Adjoint de chancellerie.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

M. le lieutenant Bordes (Emilien), en remplacement de M. Vanschelle, décédé.

Adjoints administratifs des corps de troupes.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

M. le capitaine Berthon (Raymond-Louis-Julien), en remplacement de M. Huet, retraité.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les lieutenants:

3e tour (choix). M. Larroze (Emile-Germain-Ernest), en remplacement de M. Demangel, retraité.
4e tour (choix). M. Germy (Elie-Adrien), en remplacement de M. Manodritta, retraité.

Matériels et bâtiments.

1° Adjoints administratifs

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les capitaines:

M. Morlec (Jacques-Marie), en remplacement de M. Bontemps, promu.
M. Fleitz (Robert), en remplacement de M. Albert, retraité.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Bardet (Armand), en remplacement de M. Grimaud, promu.
2e tour (choix). M. Roy (Marcel-Gustave-Edmond), en remplacement de M. Morlec, promu

2° Adjoints techniques

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

M. le commandant Berges (Ludovic) (ouvriers d'état), en remplacement de M. Touzet, retraité.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

M. le capitaine Mariano (Louis-Frédéric) (ouvriers d'état), en remplacement de M. Berges, promu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les lieutenants:

3e tour (choix). M. Troliat (Charles-Henri) (ouvriers d'état), en remplacement de M. Domon, retraité.
4e tour (choix). M. Dichamp (Paul-Léopold-Augustin) (artificiers), en remplacement de M. Mariano, promu.
1er tour (ancienneté). M. Monange (Charles-Arthur-Alphonse) (conducteurs de travaux). — Organisation.

Intendance.

A. — Fonctionnaires

Au grade d'intendant militaire de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

M. l'intendant militaire de 2e classe Heritier (Hugues-Henri-Joseph), en remplacement de M. Courtant, retraité.

Au grade d'intendant militaire de 2e classe.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les intendants militaires de 3e classe:

M. Lavie (Henri-Antoine-Joseph), en remplacement de M. Heritier, promu.
M. Page (Yves-Joseph). — Organisation.
M. Charmoillaux (Noël-Marie-Joseph). — Organisation.

B. — Administration

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

M. le capitaine Morvant (Jean-Jacques), en remplacement de M. Hellenis, retraité.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les lieutenants:

4e tour (choix). M. Marie (Gaston-Adolphe), en remplacement de M. Lombardo, promu.
1er tour (ancienneté). M. Billerach (Louis-Henri), en remplacement de M. Morvant, promu.

Santé.

A. — Médecins

Au grade de médecin colonel.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les médecins lieutenants-colonels:

M. Astesiano (Gabriel-Roger), en remplacement de M. Vrignaud, retraité.
M. Peyron (Jacques-Paul-Marie), B. E. M. S., B. P., en remplacement de M. Lafleur, retraité.
M. Rouan (Georges-Germain), en remplacement de M. Mazurier, retraité.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les médecins commandants:

M. Choumara (Roland-Jules-Georges-Adolphe), en remplacement de M. Aleonard, décédé.
M. Chastang (Robert-Charles-Alfred), en remplacement de M. Borjeix, retraité.
M. Bachmann (Roger-Louis-Marius), en remplacement de M. Astesiano, promu.
M. Jacques (René-Marie-Gustave), en remplacement de M. Peyron, promu.
M. Lorrain (Jean-Marie-Joseph), M. H. O. M., en remplacement de M. Rouan, promu.
M. Rigollet (Pierre-Emile-Jean), C. H. O. M. — Organisation.
M. Braichotte (Raymond-Jean-Pierre). — Organisation.
M. Bermond (Charles-Albert-Alphonse), S. H. O. M. — Organisation.

Au grade de médecin commandant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les médecins capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Granet (Jacques-André), en remplacement de M. Lahitte, retraité.
2e tour (choix). M. Fourre (Jean-Michel), A. H. O. M., en remplacement de M. Berard, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Camarasa (Jean-Valentin-Eugène), en remplacement de M. Ollivier, retraité.
2e tour (choix). M. Noirot (Jean-Emile), B. P., en remplacement de M. Gourmelen, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Beytout (Daniel-René-Jean), A. H. O. M., en remplacement de M. Choumara, promu.
2e tour (choix). M. Mauvais (Jacques-Henri-Marie), S. H. O. M., en remplacement de M. Chastang, promu
1er tour (ancienneté). M. Campana (Raymond-Dominique), en remplacement de M. Bachmann, promu.
2e tour (choix). M. Tournier-Lasserve (Charles-Jean-Baptiste), C. H. O. M., en remplacement de M. Jacques, promu.
1er tour (ancienneté). M. Touze (Marcel-Emile), A. H. O. M., en remplacement de M. Lorrain, promu.
2e tour (choix). M. Rit (Jean-Marie-Charles), A. H. O. M., B. P., en remplacement de M. Rigollet, promu.

Au grade de médecin capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les médecins lieutenants:

2e tour (choix). M. Castagnet (Pierre-Jean-Ferdinand), en remplacement de M. Tournier-Lasserve, promu.
3e tour (ancienneté). M. Carrie (Jean-Yves-Charles), en remplacement de M. Touze, promu.
1er tour (ancienneté). M. Ladouce (Paul-François), en remplacement de M. Granet, promu.
2e tour (choix). M. Renaud (André-Bernard-Maxime), en remplacement de M. Fourre, promu.
3e tour (ancienneté). M. Blaquière (Raoul-Bernard), en remplacement de M. Camarasa, promu.
1er tour (ancienneté). M. Roland (Antoine-Laurent-Hyacinthe), en remplacement de M. Noirot, promu
2e tour (choix). M. Duchassin (Marcel-Jean-Théodore), en remplacement de M. Beytout, promu.
3e tour (ancienneté). M. Arzel (Guy-François), en remplacement de M. Mauvais, promu.
1er tour (ancienneté). M. Flageolle (Jean-Henri-Michel), en remplacement de M. Campana, promu.

B. — PHARMACIENS

Au grade de pharmacien lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

M. le pharmacien commandant Gallet (Paul-Louis-Marie-Joseph), Ch. O. M., en remplacement de M. Le Querec, promu.

Au grade de pharmacien commandant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

2e tour (choix). M. le pharmacien capitaine Jardin (Claude-Marie-Joseph), A. H. O. M. — Organisation.

Au grade de pharmacien capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les pharmaciens lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Bideau (Jean-Louis), A. H. O. M., en remplacement de M. Jardin, promu.
2e tour (choix). M. Gaillard (Claude-Georges). — Organisation.

C. — ADMINISTRATION

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

M. le capitaine Aures (Henry-Emile). — Organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Arramon (Ernest-Basile-Jean), en remplacement de M. Guignery, retraité.
2e tour (choix). M. Asnar (Albert), en remplacement de M. Aures, promu.

Décret du 22 juin 1959 portant promotion d'un officier de l'armée active en non-activité par suppression d'emploi (armée de terre).

Par décret en date du 22 juin 1959, est promu au grade de chef de bataillon à titre définitif hors des cadres, pour prendre rang du 1er juillet 1959, le capitaine d'infanterie métropolitaine en non-activité par suppression d'emploi:

M. Belloc (Louis-Marie-Alfred), état-major, 9e R. M.

Décret du 22 juin 1959 portant promotions au grade de lieutenant (armée de terre, active).

Par décret en date du 22 juin 1959, sont promus à titre définitif:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er août 1959.)

MM. les sous-lieutenants:

Mineur (Jean-Maurice-Charles).
Lobel (Henry-Louis) (B. P.).
Pelardy (René).
Cardonne (Gérard-Guy).
Douis (Michel-Julien-Jean-Marie).
Inizan (Joseph-Yves-Marie) (B. P.).
Woirgard (Jean-Marie).
Favreau (Jacques) (B. P.).
Oliver (Paul-Vincent).
Sicard (Jacques-François) (B. P.).
Labadie (Gérard-Eloi) (B. P.).
Talbourdet (Léon-Joseph-Marie).
De La Chaise (Patrice-Joseph-Olaf) (B. P.).
Willer (Jacques-Emile).
Mariaux (Jean-Eugène-Marie-Maurice).
Most (Lucien-Gaston-Jacques).
De La Chapelle (Jean-Marie-Charles) (B. P.).
Lucas (Pierre-Jean-Marie).
Comby (Jean-Claude-Marcel-Marie) (B. P.).
Charpe (Dominique-Marie).
Ricquart (Daniel-Alfred-Laurent) (B. P.).
Violot (Claude-Georges).
Jousseaume de La Bretesche (Michel-Marie-Roland).
Garcin (Gitorix-Jean).
Tricottet (François-Jean-Maurice).
Jozan (Pierre-Sébastien-Amédée).
Verlot (Philippe-Jean-Maurice).
Weil (Paul-Chrétien) (B. P.).
Moltes (Georges-Etienne) (B. P.).
Lamour (Guy-Jacques-André).
Guigard (Jean-René-Charles) (B. P.).
Loridon (Michel-Robert-Paul-Marie) (B. P.).
Delacoux des Roseaux Grellet de La Deyte (Alain-Jeannic-René-Marie).
Jeanjean (Michel-André).
Honore (Guy-Jean).
Hummel (André-Christian).
Conan (Guy).
Kilanowski (Irénius).
Tournier (Raymond-Paul).
Frenot (Jean-Daniel-Marc) (B. P.).
Pipart (Christian-André-Joseph).
Durand (Pierre-Henri-François).
Mouton (Claude-Lucien-Jean).
Dupin (Raymond - Félix - Joseph) (lieutenant à titre temporaire du 1er août 1957).
Rollin (Gaston-Eugène-Joseph).
Remy (Gilbert-Joseph) (B. P.).
Andlauer (Jacques-Maurice-Marie) (B. P.).
Mathieu (Roland-John-Albert).
Winter (Bertrand-Robert-Henri).
Cribier (Michel-Gustave).
De Langhe (Jacques-Julien-Hugues) (B. P.).
Vandeputte (Pierre-Yves) (B. P.).
Chataigner (Claude-Gustave) (B. P.).
De Caumia-Baillenx (Dominique-Marie-François-Régis).
Girod (Guy-Marius).
Cottereau (Michel-Marie-Joseph).
Magnaudet (Louis-Jean-Pierre).
Rinaudo (Jacques-Alfred-Eugène).
Lorenchet de Montjamont (Bernard-Joseph-Marie-Roger) (B. P.).
Schneider (Marie-Christian-Jean-Thiébaut) (B. P.).
Bouchard (Henri-David) (B. P.).
Bourguin (Jean-Laurent).
Talucier (Jean-Victor-Henri).
Causse (Pierre-René).
Piat (Georges - Lucien - Marcel) (lieutenant à titre temporaire du 1er août 1957).
Vanlaer (Maurice-Jacques-Marie-Joseph).
Doussau (Guy-Louis-Vincent).
Bourson (Serge-Marie-Michel).
Ferrand (Philippe-Albert-Gabriel) (B. P.).
De Lauzon (François-Marie-Robert-Antoine) (B. P.).
Capron (Francis-Marcel).
Bossin (Claude-André).
Naud (Claude-André).
Laborde (Pierre-François-Barthélémy-Achille).
Cuenca (Raymond-François).
Atias (Rober-Elie).
Moufle (Paul-Jules-Marie).
Rouquayrol (Benoît-Bernard-Marie-Théobald-Israël) (B. P.).
Lartillot (Maurice-Clément-Jules).
Valero (Emmanuel-Charles).
Sebe (Charles-Paul).
Thiery (Jean-Georges) (lieutenant à titre temporaire du 1er août 1957).
Charrier (Jean-François-Albert) (B. P.).
Girod (Roger-Joseph).
Babeau (Hubert-Marie-Joseph).
Boguslawski (Serge (lieutenant à titre temporaire du 1er août 1957) (B. P.).
Passays (Jean-Albert-Henri).
Roque (Roger-Louis-François).
Berdaguer (Maurice-Emile).
Marret (Claude-Yves).
Fischer (Pierre-Joseph-Martin).
Bethuel (Serge-Olivier-Joseph).
Blard (Eugène).
Beral (Marcel-Joseph-André).
Toulouse (Pierre-Moise-Jacques Augustin).
Jacquet (Philippe-Robert-Hugues-Mary).
Dmitrievski (Jean-Nicolas).
Ruffel (Emile-Raymond-Léo).
Dezaunay (Jacques-André-Gabriel).
Labat (Jacques-Marie-Maurice).
Domengie (Jean-Pierre-Louis).
Bas (Pierre-Eugène-Henri-Hervé).
Deguisne (Hervé-Antoine-Marie-Pierre).
Bauzou (André-François).
Romieu (Philippe-André-Adrien).
Marchand (Jean-Yves).
Paille (Jean-Yves).
Ripert (Edouard-Louis-Alfred-Henry) (B. P.).
Morel (François-Xavier-Louis-Marcel).

Grolet (Jacques-Eugène).
Laraison (Philippe-René-Marie) (B. P.).
Eusebe (Joseph-Yvan-Serge).
Poirier (Jean-Pierre).
Ducrocq (François-Marie-Patrice).
Eon (Jack-Maurice-Henri).
Coudert (Henri-Marcel).
Guillemin (Philippe-André-Jean-Joseph).
Brizard (Bernard-Paul-Henri).
Mallet (Jacques).
Mircher (Gonzague-Elie-Marie-Edouard).
Martin (Yves-Marie-Jean-Guillaume).
De Clermont Tonnerre (Charles-Henry-Marie-Gérard-Gabriel).
De Roquemaurel (François-Marie-Pierre-Jacques).
Paucod (Bernard-Louis-Maurice).
Rincheval (Bernard-Jean-Marie).
Le Chanoine du Manoir de Juaye (Robert-François-Michel).
Paris (Michel-Henri-Marie).
Moullec (Paul).
Blaringhem (Julien-Eugène-Mario-Alexandre).

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er août 1959.)

MM. les sous-lieutenants:

De Linage (Jehan-Marie-Joseph-Maurice).
Gouraud (Xavier-Marie).
Aurousseau (André-Joseph-Louis-Emile).
Guerin (Pierre-Robert-Jules) (lieutenant à titre temporaire du 1er août 1957) (B. P.).
Gassiat (Bernard-Louis) (B. P.).
Guillerm (Marcel-Louis-Marie).
Lefebvre (Michel-Albert-Marie) (B. P.).
Rimaud (Bertrand-Pierre-Marie-Joseph).
Gantelmi d'Ille (Alain-Joseph-Pierre-Edmond).
Pierron (Jean).
Ricard (Jean-Pierre).
Boudigou (Raymond-Maurice-Marie).
Eynard (Yves-Joseph) (lieutenant à titre temporaire du 1er août 1957).
Bohn (Roland-Théodore-Michel).
Grouvel (François-Henri-Pierre).
Mercier (Claude-Jean-Robert).
De Latour (Hubert).
Morio (Hubert-Annet-Marie-Georges) (B. P.).
Brosset (Bernard-Joseph-Raymond-Victor).
Vaujour (Jean-Pierre-André).
Lauruol (Michel-Georges-Gaston-René).
Toujouse (François-Joseph-Maxime) (B. P.).
Galouzeau de Villepin (Geoffroy-Stanislas-Marie-Gabriel-Antoine).
Bezard (François-Jean-Louis-Marie-Benoît) (B. P.).
Lales (Hervé-François).
Schiffer (Pierre-Marie-Emile-Joseph).
Blanchard (François-Michel-Pierre-Marie).
De Gaigneron Jollimon de Marolles (Michel-Joseph-Louis-Marie).
De Bazelaire de Lesseux (Jean-Marie-Joseph-Michel).
Suisse (André-Marie-Fleury).
Le Carrer (Jean-Marie).
Lapointe (Francis-Germain-Victor).
De Roffignac (Hélie-Marie-Martial-Pierre).
Renard (Etienne-Alain) (B. P.).
Volpert (Henri-Robert).
Raclot (Gilles-Gaston-Camille).
Meyer (François-Marie-Louis-Robert) (B. P.).
Savare (Claude-Marie-Jean) (B. P.).
Tessier (Christian-Jean-Serge-Pierre) (lieutenant à titre temporaire du 1er août 1957).
Gaborit (Jean-Pierre-Joseph).
Deschamps (Marc-Louis-José) (B. P.).
Riviere (Henri-Jean-Louis).
Depras (André-Alix-Marie-Michel).
Chanteloube (Jean-Henri-Joseph).
Mabire (Janick-Marie-Ernest).
Bourzat (Pierre-Jean-Baptiste).
Walet (Marcel-André).
David (Gérard-Robert-Léon-Georges).
Campredon (Raoul-Charles-Louis) (lieutenant à titre temporaire du 1er août 1957).
Mezennec (Georges-Gilbert-Marie).
Perpoli (Louis-Pierre).
Des Ports de La Fosse (Michel-Jean-Henri-Marie).

Artillerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er août 1959.)

MM. les sous-lieutenants:

Droulers (Gérard-Pierre-Louis-Marie).
Neyrand (Michel-Louis).
Gautier (René-Constant-Pierre-Marie).
Mangeon (Roland-André-Mansuy).
Liautard (Jean-Elie-Marin).
Leclerc (Jean-Marie-Joseph), lieutenant à titre temporaire du 1er août 1957).
Paolo (Jean-Léon).
Durand (Guy-Jean-Jacques) (B. P.).
Delerce (Raymond-Marie).
Galloux (Claude-Michel).
Danjoux (René-Claude)
Coste (Pierre-Etienne-Jacques) (B. P.).
Voulot (Claude-Francis-Charles) (lieutenant à titre temporaire du 1er août 1957).
Nainfa (Robert-Charles).
Knecht (Jacques-Jean-Eugène) (B. P.).
Cambolive (André-Jean).
Léger (Jean-Marie-Joseph).
Jarno (Claude-Arsène-Fernand).
Cahez (Alain-Ferdinand-Albert) (lieutenant à titre temporaire du 1er août 1957).
Lamier (Michel-Robert).
Danjoux (Alain-Marcel).
Blanc (Noël-Bernard-Paul-Marie).
Guyon (Marc-René).
Romeur (François).
Fulbert (Roger-Georges).
Littaye (Edouard-Jean-Luc) (B. P.).
Menanteau (Albert-Marie-Joseph-Eugène).
Busch (François-Marie-Louis-Maurice).
Aubercq (André).
Vignaud (Michel-Henri-Louis).
Dunant (Michel-Emile-Louis).
Thollot (Yves-André-Joseph) (B. P.).
Enjalbert (Pierre-Henri-Marcel).
Madelin (Yves).
Du Campe de Rosamel (Pierre-Dominique-François-Marie).
Huon de Kermadec (Hervé-Patrick-Jean-Marie).
Riotte (Paul-Robert).
Collober (Christian-Jean-Marcel).
De Cherge (Marie-Raymond-Robert).
Gloriod (Michel-Jean-Pierre).
Renault (Philippe-Marc-Eugène).
Brouet (Claude-Francis-Pierre).
Kruch (Jean-Georges-Xavier-Eugène).
Doussot (Joël).
Bailliez (Roger-Alphonse-Charles).
François (Jean-Claude-Louis-Georges).
Schwartzmann (Jean-Marie-Emile).
Jannaud (Gilbert-Louis-Paul).
Royer (Gilbert-René).
De Lombard de Montchalin (Hugues-Marie-Jean).
Barbey (Dominique-Georges-Charles).
Noël (Jean-Loup-Marie-Pierre).
Perrin (Michel-Lucien).
Sabourault (Michel-Jean-Yves-André).
Mallet (Jean-Claude-Michel).
Bachelet (René-André-Jean-Marie).
Vigla (Patrick-Paul-Marie).
Moulinier (François-Marcel-Marie).
De Charry (Jean-Bernard-Marie).
Desbois (Henri-Antoine-Marcel-Marie).
Robiquet (André-Pierre).
Prioux (Edouard-Pierre-René-Marie).
Hure (Henri-Antoine-Charles-Marie).
Compoint (Bruno-Martin-Paul).
Boudon (Yves-Jean-Paul).

Train.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er août 1959.)

MM. les sous-lieutenants:

Favreau (Yves-Ferdinand-Louis-Henri) (lieutenant à titre temporaire du 1er août 1957).
Dewilde (André-Eugène-Emile) (lieutenant à titre temporaire du 1er août 1957).
Coste (René-Henri-Antoine) (lieutenant à titre temporaire du 1er août 1957).
Auger (Claude-Charles) (B. P.).
Marion (Laurent-Jean-Louis).
Cole (Clément-Lucien).
Martin (Marc-Michel-Joseph-Julien).
Norkevicius (Georges-François).
De Block (Albert-Germain).
Philippot (Pierre-Charles).
Rutler (Philippe-Louis-Jean).
Favier (Albert-Joseph-Antoine).
Giudicelli (Gérard).
Depond (Claude-Louis-Lucien).
Joly (Guy).
Gressier (René-Eugène).
Debes (Gérard-Fernand-Joseph).
Grison (Guy-Georges).

Génie.

ARME

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er août 1959.)

MM. les sous-lieutenants:

Dion (Michel-Marc).
Cazeaud (André-Charles-Gabriel-Léon).
Luciani (Dominique-Etienne).
Segues (André-Jean).
Loubiere (Pierre-Auguste).
Schoulz (Michel-Henri-Joseph).
Cantin (Claude-Marie-Raymond).
Roelly (Jean-Paul).
Artaud (Joël-Marie-Joseph-Didier).
Eudes (Gérard).
Faverot (Jean-Louis).
Habersetzer (Jacques-Roger).
Knayer (François-René).
Bironneau (Guy-Etienne).
Soudon (André-Georges).
Guerin (Serge-Joseph).
Bourboulon (Patrice-Jean-Marie).
Notton (Marc-Jean-Adrien).
Chaubet (Bernard-Amédée-Georges).
Todoverto (Jean).
Laquel (Jacques-Michel).
Texeire (Jacques-Louis).
Mercier (Claude-Maurice).
Cayla (Claude-Jean-Clément).
Forestier (Henri-Marie-Paul).
Ceccaldi (Jean-François).
Vellin (Clément-Henri-Karim).
Le Gall (André-François-Marie).
Ruffat (Henri-Jules-Gaudérique).
Raymond (Pierre).
Poulot (André).
Quere (Alain-Jean-Pierre).
Podeur (Jean).
Costedoat-Lamarque (Pierre-René-Henri).
Vieville (Jacques-Louis).
Joly (Louis-Hervé-Marie).
Lebrun (Maurice-René-André).
Adenot (Michel-Henri-François).
Bougeon (Claude-Gérard).

Transmissions.

ARME

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er août 1959.)

MM. les sous-lieutenants:

Maj (Czeslaw-Stanislas).
Collot (Lucien-Huma-Roger).
Laplace (Jean-Joseph).
Hennebelle (José-Paul-Fernand).
Augé (Jean-Pierre-Michel).
Fédérich (Gérard-Claude).
Guerre (Jean-Jacques-Martin).
Herman (Serge-Victor-Emile).
Chabbert (Jean-Albert-Louis-Roch).
Sixou (Florian).
Besson (Hervé-Jean-Louis-Jules).
Diner (Jean-François-Louis).
Salivas (Francis).
Abrate (Jean-Philippe-Maurice).
Hérisson (Jacques-Camille-Fernand).
Noiriel (Jacques).
Salembier (Pierre).
Forski (Henri-Alfred).
Chambrey (Bernard-Alphonse-Mary).
Amardeil (Edouard-Jean).
Garigue (Philippe-André).
Mérignac (Hubert-René-Serge).
Adam (René-Fernand-Emile).
Plas (Jacques-Victor-Marie-Amédée).

Affaires militaires musulmanes.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1959.)

M. le sous-lieutenant Grousset (Marcel-François).

(Pour prendre rang du 20 septembre 1959.)

M. le sous-lieutenant Chenaf (Tameur).

TROUPES D'OUTRE-MER

Infanterie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er août 1959.)

MM. les sous-lieutenants:

Norlain (Jacques-Marie-André-Ignace) (B. P.).
Loth (Michel-Marie-Lucien).
Menard (Yves-Charles-Toussaint) (B. P.).
Fages (Jacques-Pierre-Adolphe).
Messager (Robert-Gustave-Albert) (lieutenant à titre temporaire du 1er août 1957).
Franck (Clément-Henri-Joseph).
Valentin (Dominique-Marie-Paul-Pierre).
Laidet (Jean-Claude-Marie) (B. P.).
Calvar (Jean-Georges) (lieutenant à titre temporaire du 1er août 1957).
Bouveresse (Maurice-Jean-Gabriel).
Boce (Yves-René) (B. P.).
Arnaud (Joseph-Jean-Marie) (lieutenant à titre temporaire du 1er août 1957).
Tacchella (Francis) (B. P.).
Le Scanff (Joseph-Mathurin-Marie) (B. P.).
Garre (Michel-Léonard).
Accary (Marcel-Maurice).
Goutte-Solard (Roger-Henri) (lieutenant à titre temporaire du 1er août 1957).
Mariot (Claude) (B. P.).
Maucotel (Jacques-Hector-Aimé).
Versluys (Rémy-Adolphe).
Vernière (Jean-Michel-Joseph) (B. P.).
Ferlus (Claude-Jacques-Henri-Louis).
Rouvroy (Jacques-René).
Carpentier (Jacques-André-Théophile).
Cambounet (René-Marcel-Joseph).
Capdeville (Claude-Guy).
Lopez (Gilbert-Emile-Jean).
Archambeaud (Hugues-Marie).
Gerrier (Jean-Louis-Marie-Pierre-Léon).
Zeisser (Michel-Maurice).
Com (Maurice-Jean-Antoine).
Boragno (Robert-Pierre-Jean).
Saint-Hillier (Claude-Albert).
Lionnet (Claude-Marie) (B. P.).
Bonnot (Alain-Yves-Marie-Louis).
Bourdelle (Pierre-Lucien-Henri).
Pelletier (Alain-Jean-Ignace-Marie).
Rochat (André-Marie-Pierre) (B. P.).
Llorca (Jacques-Jérôme-Gabriel) (lieutenant à titre temporaire du 1er août 1957.)
Ducret (François-Antoine-Marie).
Brissart (Jacques-Raymond-Georges).
Couvidat (Georges-André) (lieutenant à titre temporaire du 1er août 1957).
Henry (Maurice-Roger-Ghislain).
Tessier (Michel-Emile-Jean-Louis).
Crenn (Michel-Louis-François).
Stutz (Henri-Julien).
Garel (Jean-François-Marie).
Chene (Guy-André).
Bury (Bernard-Jean-Charles).
Kieffer (Gérard-Marie-Paul).
Tardieu de Maleissye-Melun (Armand-Jean-Guy-Marie) (B. P.).
Despres (Denis-Marie-Pierre).
Rail (Michel-Eugène-Marie-Joseph).
Weber (Claude-Jules-Adolphe).
Bavoux (Jean-André).
Humbert (Gabriel-René-Louis).
De Longeaux (Philippe-Olivier-Pierre-Antoine) (B. P.).
Goillandeau (Pierre-Louis) (B.P.).
Delapierre (Jean).
Rémy (Claude-Albert-Jean).
Collignon (Jean-Gabriel-Georges-Eugène).
Ruello (Jacques).

Artillerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er août 1959.)

MM. les sous-lieutenants:

Teyssier (Jean-René).
Renoux (Guy-André-Léon).
Marquet (Jean-Jacques-Martin).
Corlay (Jacques-Jean-Marie).
Toumelin (Gilles-Raymond-Jacques).
Mathivon (Philippe-Georges-Marie).
Arsapin (Guy-Jean).
Podvin (Christian-Omer-Marie-Bruno).
Pollet (André-Yves-Gustave).
Pennacchioni (Dominique-Jean-François).
Lambert (Didier-Louis-André) (lieutenant à titre temporaire du 1er août 1957).
Segard (Gérard-Edouard-Victorien).
Nardin (Claude-Michel).
Sandoz (Henri-Marcel-Joseph).
Clamens (Raymond-Julien-Léon).
Gauchard (Marc-Georges).
Carn (Herlé-Paul).
Vanruymbeke (Frédéric-Charles).
Gelan (Robert-Marcel).
David (Roger-Maurice-Victor-Ernest).
Calvel (Jean-Henri-Bernard).

Décret du 22 juin 1959 portant nominations dans le cadre des officiers de réserve du service de santé (armée de terre).

Par décret en date du 22 juin 1959, sont nommés les personnels suivants ayant suivi le peloton des élèves officiers de réserve d'administration du service de santé:

Au grade de sous-lieutenant d'administration de réserve.

Les élèves officiers de réserve d'administration:

(Rang du 1er janvier 1959.)

Contingent 1957/2/C, E. O. R.

MM Bouvet (Pierre-Charles-Victor), 8e région.
Segrestaa (Jean-Noël-Marie), 1re région.

(Rang du 1er mars 1959.)

Contingent 1958/1/A, E. O. R.

M. Allaard (René-Raymond), 2e région.

(Rang du 1er mai 1959.)

Contingent 1958/2/B, P. M. S.

MM. Senechal (François-Pierre), 7e région.
Bourdon (Albert-Alain), 8e région.
Waymel (Jean-Pierre-Henri-Eugène), 1re région.

Décret du 22 juin 1959 portant promotions dans le corps des officiers d'administration de la marine, branche « Comptables des matières ».

Par décret en date du 22 juin 1959, sont promus dans le corps des officiers d'administration de la marine, branche « Comptables des matières »:

(Pour compter du 1er juin 1959.)

Au grade d'officier d'administration principal.

M. Hamelin (Jean-Marc-Henri), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. Defrance, retraité.

Au grade d'officier d'administration de 1re classe.

1er tour (ancienneté) (figure au tableau d'avancement):

M. Huguen (André), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. Hamelin, promu.

Décret du 22 juin 1959 portant nominations dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 22 juin 1959, sont nommés dans la réserve de l'armée de mer, pour compter de la date de leur radiation des contrôles de l'activité:

A. — CORPS DES OFFICIERS DE MARINE

Au grade de capitaine de corvette de réserve.

M. le capitaine de corvette en retraite Arnaud (Jean-Emile), du port de Cherbourg.

B. — Corps des officiers des équipages de la flotte

Au grade d'officier en chef des équipages de la flotte de réserve.

Les officiers en chef des équipages de la flotte en retraite:

MM. Friant (Hervé-René-Marie), du port de Brest
Pondaven (Gaston-René-Louis), du port de Brest.

Au grade d'officier principal des équipages de la flotte de réserve.

M. l'officier principal des équipages de la flotte en retraite Morvan (Benjamin), du port de Brest.

Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte de réserve.

Les officiers de 1re classe des équipages de la flotte en retraite:

MM. Loaëc (Emile-Désiré), du port de Lorient.
Crenn (Jean-François-Marie), du port de Brest.

Décret du 22 juin 1959 portant nomination, fixation de prise de rang et promotion d'officiers de réserve du service de santé de la marine.

Par décret en date du 22 juin 1959:

Sont nommés dans le corps des officiers de réserve du service de santé de la marine, à compter du 1er mai 1959, au grade de:

Médecin de 3e classe de réserve.

Les médecins aspirants de réserve:

(Contingent 1957/2/B.)

MM. Mourgues (Jean-Raoul).
Cartier (François-Marie-Marcel).

(Contingent 1958/1/B.)

MM. Guetton (Jean).
Bollot (Claude-Louis-Jean).

Pharmacien chimiste de 3e classe de réserve.

Les pharmaciens chimistes aspirants de réserve:

(Contingent 1957/2/B.)

M. Bohuon (Claude-Jean-Joseph).

(Contingent 1958/1/B.)

M. Druesne (Gilbert-Maurice).

Chirurgien dentiste de 3e classe de réserve.

Les chirurgiens dentistes aspirants de réserve:

(Contingent 1957/2/B.)

M. Huchot (Claude-André-Marius).

(Contingent 1958/1/B.)

M. Babin (Eugène-Joseph-André-Guy).

La prise de rang des médecins de 3e classe de réserve et du pharmacien chimiste de 3e classe de réserve désignés ci-après est fixée, sans rappel de solde:

Médecin de 3e classe de réserve.

(Rang du 1er janvier 1955.)

M. Pouget (Régis), port matriculaire: Toulon.

(Rang du 1er mai 1955.)

MM. Mourgues (Jean-Raoul).
Cartier (François-Marie-Marcel).

(Rang du 1er juin 1955.)

M. Brémant (Jean-Jacques), port matriculaire: Toulon.

Pharmacien chimiste de 3e classe de réserve.

(Rang du 1er mai 1956.)

M. Bohuon (Claude-Jean-Joseph).

Sont promus dans le corps des officiers de réserve du service de santé de la marine au grade de:

Médecin de 2e classe de réserve.

(Rang du 1er septembre 1958.)

Les médecins de 3e classe de réserve:

MM. Pouget (Régis), port matriculaire: Toulon.
Mourgues (Jean-Raoul).
Cartier (François-Marie-Marcel)
Brémant (Jean-Jacques), port matriculaire: Toulon.

Pharmacien chimiste de 2e classe de réserve.

(Rang du 1er septembre 1958.)

M. le pharmacien chimiste de 3e classe de réserve Bohuon (Claude).

Chirurgien dentiste de 2e classe de réserve.

(Rang du 1er juillet 1959.)

M. le chirurgien dentiste de 3e classe de réserve Guionnet (Jacques), port matriculaire: Toulon.

(Rang du 1er août 1959.)

M. le chirurgien dentiste de 3e classe de réserve Ginestra (Jean-Marie-Louis), port matriculaire: Toulon.

Les promotions au grade de médecin de 2e classe, pharmacien chimiste de 2e classe et chirurgien dentiste de 2e classe de réserve ci-dessus visées ne peuvent comporter rappel de solde antérieurement à la date à laquelle les intéressés sont placés au-delà de la durée légale.

Décret du 22 juin 1959 portant promotions au grade de commissaire lieutenant de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 22 juin 1959, sont promus au grade de commissaire lieutenant de réserve de l'armée de l'air les commissaires sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent:

(Rang du 9 janvier 1959.)

MM. Gourdon (Alain-André-Marie), C. M. A. n° 224.
Boue (Marcel-Georges), C. M. A. n° 223.
Taillard (Serge-Albert-Luc), C. M. A. n° 222.
Arneodo (Jean-Alfred), C. M. A. n° 224.
Rouvillain (Yves-Charles-Jules), C. M. A. n° 222.
Lemerle (Paul-Georges-Gilbert), C. M. A. n° 222.
Luhan (Joseph-Lincoln), C. M. A. n° 224.
Ovaere (Jacques-Henri-Pierre), C. M. A. n° 222.
Bion (Jean-Lucien), C. M. A. n° 223.
Franchi (Charles-Pierre-Georges), C. M. A. n° 222.
Guillaume (Yves-Albert), C. M. A. n° 223.
Zylberman (Simon-Charles), C. M. A. n° 222.
Rouxel (Marcel-Auguste), C. M. A. n° 223.
Butsch (Jean-Louis-Marie-Edmond), C. M. A. n° 222.
Grinblat (Jean-Pierre), C. M. A. n° 222.
Mathieu (André-René), C. M. A. n° 221.
Bailliet (Pierre-Albert), C. M. A. n° 221.
Couanne (Michel-Marie-Marcel), C. M. A. n° 222.
Pinochet (Jacques-Henri-Armand), C. M. A. n° 222.

Les affectations mentionnées ci-dessus sont celles des intéressés au moment de l'établissement du présent décret.

Décret du 22 juin 1959 portant promotions dans les cadres des réserves de l'armée de l'air.

Par décret en date du 22 juin 1959, sont promus, à titre définitif, dans les cadres des réserves de l'armée de l'air, au grade de lieutenant, pour prendre rang du 1er juillet 1959, les sous-lieutenants de réserve servant en situation d'activité dont les noms suivent:

I. — Corps des officiers de l'air

Cadre navigant.

MM.	
Carriere (Raymond-Georges-Jean).	Kabaradjian, dit Cabaradjian (François-Jean).
Gaugier (Gérard-Georges).	Cassarin-Grand (Denis-André).
Rabiller (Maurice-Eugène-Henri).	Laurent (Marcel-Louis).

II. — Corps des officiers des bases de l'air

MM.	
Van-Hamme (Maurice-Arthur-Victor),	Serris (Yves-Pol-Léon).

Décret du 22 juin 1959 portant nomination au grade de sous-lieutenant de réserve d'aspirants, élèves officiers de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 22 juin 1959, sont nommés au grade de sous-lieutenant dans les différents corps des officiers de réserve de l'armée de l'air les aspirants dont les noms suivent, qui ont satisfait aux concours de sortie du peloton d'élèves officiers de réserve:

(Rang du 1er mai 1959.)

CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DE L'AIR

Cadre navigant.

A. — PROMOTION CAEN 58 C
(après concours).

Observateur.

MM.
Morel (Pierre-Jacques), X. 67806.
Aubert (Michel-Maurice), X 67807.
Déglise (Maurice-René), X. 67808.
Giorgis (André-Jean), X 67809.

B. — PROMOTION CAEN 58 D (P. M. S.)

Navigateur opérationnel.

MM
Cuisinier (Philippe-Roger), X. 67810.
Baud (François-Georges), X. 67811.

Pilote opérationnel.

M. Destremau (Philippe-Marie), X. 67812.

Observateur.

MM.
Wauquiez (Patrick-Henri), X. 67813.
Burdin (Jean-Paul), X. 67814.
Besnier (Serge), X. 67815.
Makowski (Thadé-Marjan), X. 67816.
Silvy (Bernard-Henri), X. 67817.
Peuteuil (Bernard-Jean), X. 67818.
Uettwiller (Alphonse-René), X. 67991.
Launc (Pierre-Michel), X. 67819.
Bernard (Jacques), X. 67820.
Laudon (Bernard-Dominique), X. 67821.
Gouny (Jean-Gilbert), X. 67822.
Lamey (Arnaud-Xavier), X. 67823.
Averty (Jena-Claude), X. 67824.

(Rang du 1er juin 1959.)

C. — PROMOTION CAEN 58 C
(après concours).

CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DES BASES DE L'AIR

Etat-major.

MM.
Boulin (Jean), X. 67825.
Gimbert (Louis), X. 67826.

Renseignements.

MM.
Bourdeau (Jean), X. 67827.
Marcoz (Alain-Bernard), X. 67828.
Lesteven (Alain-Edmond), X. 67829.

Contrôleur d'opérations aériennes.

MM.
Muntaner y Rotger (Poncio), X. 67830.
Trouzier (Gérard), X. 67831.
Minjolle (Louis-Jean), X. 67832.
Sipma (Charles), X. 67833.

Fusilier de l'air.

MM.
Caumette (Gérard-Maurice), X. 67834.
Daviero (Marie-Joseph), X. 67835.
Piqué (Pierre-Camille), X. 67836.
Marazzani (Jean-Louis), X. 67837.
Gamon (Jean-Noël), X. 67838.
Filhol (Jacques-Henri), X. 67839.
Hoquet (André-Michel), X. 67840.
Escolano (Jean-Pierre), X. 67841.

Encadrement.

M. Pons (André), X. 67842.

CORPS DES OFFICIERS MÉCANICIENS DE RÉSERVE DE L'AIR

Mécanicien avion moteur.

MM.
Villanove (Denis-Pierre), X. 67843.
Vinçon (Jean-Michel), X. 67844.
Poiret (Jean-André), X. 67845.
Giraut (René-Emile), X. 67846.

D. — PROMOTION CAEN 58 D (P. M. S.)

CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DES BASES DE L'AIR

Etat-major.

MM.
Brochier (Pierre-Marie), X. 67847.
Labansat (Pierre-Charles), X. 67848.
Debouvry (Philippe-Pierre), X. 67849.
Collot (Georges-Eugène), X. 67850.
Paliard (Jean-Charles), X. 67851.
Rooryck (Gérard-Florent), X. 67852.
Rabot (Jean-Paul), X. 67853.
Gabet (Henri-François), X. 67854.
Emeri (Claude-Georges), X. 67855.
Boucher (François-Jacques), X. 67856.
Cotten (Jean-Hervé), X. 67857.
Barbier du Mans de Chalais (Michel-Jean), X. 67858.
Astruc (Michel-Louis), X. 67859.
Lepert (Claude-Marc), X. 67860.
Schott (Alfred-Angelo), X. 67861.
Bastidon (Jacques-Charles), X. 67862.

Renseignements.

MM.
Harcourt (Jean-Pierre), X. 67863.
Moret (Michel-Yvon), X. 67864.
Cotoni (Michel-Pierre), X. 67865.
Bourhis (Marcel-Henri), X. 67866.
Tardy (Jean-Eugène), X. 67867.
Foricl-Destezet (Philippe-Marie), X. 67868.
Georgin (Philippe-Emile), X. 67869.
Dumas (François-Sébastien), X. 67870.
Thomas (René-Eugène), X. 67871.
Gayrard (Max), X. 67872.
Moysset (Bernard-Jean-Paul), X. 67873.
Woehrle (Maurice-Jacques), X. 67874.
Colombin (Jean-Bernard), X. 67875.
Rapp (Pierre-Gérard), X. 67876.
Desmont (Claude-Marcel), X. 67877.
Beaumont (Jacques-Pierre), X. 67878.
Gregut (Michel-Charles), X. 67879.
Strauss (Robert-Louis), X. 67880.
Paris (Francis-Paul), X. 67881.
Mary (Jacques-Gilbert), X. 67882.
Zimmer (Guy-Yves), X. 67883.
Steinmetz (René-Michel), X. 67884.
Auboyer-Treuille (Marc-Christian), X. 67885.
Marzolf (Wolfgang-Lucien), X. 67886.
Lesur (Bernard-Hervé), X. 67887.
Chaigne (Philippe-Paul), X. 67888.

Contrôleur d'opérations aériennes.

MM.
Borgeaud (Jean-Pierre), X. 67890.
Bechtold (Gérard-Joseph), X. 67891.
Lefranc (Jean-Pierre), X. 67892.
Haefele-Pfalzgraff (Charles-Georges), X. 67893.
Zink (Gilbert-Léon), X. 67894.
Petrinko (Paul-Lucien), X. 67895.
Gundelwein (Gérard-Victor), X. 67896.
Tonone (André-François), X. 67897.
Severac (Rémy-Pierre), X. 67898.
Perez (Marcellin-Eric), X. 67899.
Eclancher (Jacques), X. 67900.
Gélès (Cloude), X. 67901.
Grosjean (Philippe-Henri), X. 67902.
Froin (Pierre-Jean), X. 67903.
Tripier de Laubrière (François-Marie), X. 67904.
Linstrumelle (Roger-Bernard), X. 67905.
Henriet (Gilles-Alphonse), X. 67906.
Botté (Jean-Mary), X. 67907.
Morenas (Raoul-René), X. 67908.

Contrôleur d'aérodrome.

MM.
Rosset (Robert-Henri), X. 67909.
Saint-Yves (Daniel-Gaston), X. 67910.
Tiberghien (Pierre-Yves), X. 67911.
Luquet (François-Louis), X. 67912.
Mallein (Antoine-Bernard), X. 67913.
Mengaud (Bernard), X. 67914.
Pire (Michel-Constant), X. 67915.
Chaussy (André-Robert), X. 67916.
Delcour (Pierre-Marie), X. 67917.
Matouk (Jean-Robert), X. 67918.
Duclos (Jean-Georges), X. 67919.
Brouart (François-Raymond), X. 67920.
Garcia (Alonso-André), X. 67921.
Zeraffa (Jacques-Jean), X. 67922.
Ravioli (Jacques), X. 67923.
Ivanovitch (Jean-Alain), X. 67924.
Goutay (Bernard), X. 67925.
Roswag (Jean-Michel), X. 67926.
Labitte (Albert-Camille), X. 67927.

Fusilier air.

MM.
Pech (Yves-Pierre), X. 67928.
Parent (André), X. 67929.
Seuzaret (Bernard-Jean), X. 67930.
Dhelin (Roland-Charles), X. 67931.
Clavé de Otaola (Christian-Henri), X. 67932.
Giess (Maurice-Jean), X. 67933.
Jammet (Jean-Jacques), X. 67934.
Perdu (Pierre-Marie), X. 67935.
Lemaire (Henry-Arthur), X. 67936.
Prouteau (Claude-Henri), X. 67937.
Champon (Paul-Gustave), X. 67938.
Albert (Jacques-Paul), X. 67939.
Debrie (Philippe-Henri), X. 67940.
Finas (Roland-Joseph), X. 67941.
Seguin (Gilbert-Charles), X. 67942.
Jeanneret (Jean-Louis), X. 67943.
Bernardet (Hervé-Léon), X. 67944.
Henin (Jean-Ernest), X. 67945.
Bonnafoux (Jean-Jacques), X. 67946.
Villey (Claude-Michel), X. 67947.
Berger (René), X. 67948.
Alba (Jean-Emile), X. 67949.
Dejean (Claude), X. 67950.
Goalard (Bernard), X. 67951.
Gerard (Henri-Charles), X. 67952.
Gateau (Jean-Louis), X. 67953.
Pouligny (Claude-Alfred), X. 67954.

Encadrement.

MM.
Verchère (Bernard), X. 67955.
Tranchard (Michel-André), X. 67956.

Météorologie.

M. Cazaubon (René-Noël), X. 67957.

Psychotechnique.

M. Rouvier (Roger-François), X. 67958.

Psychotechnique interviewer.

MM.
Vincent (Jean-Marcel), X. 67959.
Crang (Robert-Louis), X. 67960.
Le Breton (Jean-Emile), X. 67961.
Ivernel (Patrick-Marie), X. 67962.

Approvisionnement.

MM.
Vachette (Denis-Paul), X. 67963.
Durandau (Roland-Victor), X. 67964.
Dupuich (Germain-Arthur), X. 67965.
Astié (André-Lucien), X. 67966.
Péré (Maurice-Julien), X. 67967.

Infrastructure.

MM.
Marhic (Yvon-François), X. 67968.
Calmon (Pierre-Michel), X. 67969.
Janin (Roger-Charles), X. 67970.
Combeau (Jacques-Jean), X. 67971.

CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE L'AIR

Comptable.

MM.
Gonthier (Marcel-François), X. 67972.
Dethier (Guy), X. 67973.
Ventelon (Daniel-Léon), X. 67974.
Rapp (Pierre-Antoine), X. 67975.
Lemerre (Raymond-René), X. 67976.
Le Bec (François-Jean), X. 67977.
Larger (Pierre-François), X. 67978.

CORPS DES OFFICIERS MÉCANICIENS DE RÉSERVE DE L'AIR

Mécanicien avion moteur.

MM.
Kurka (Gérard), X. 67979.
Bourdeau (Gilles-Fernand), X. 67980.
Leteurtre (Jean-Robert), X. 67981.
Lefebvre (Pierre-René), X. 67982.
Buteau (Roland-Maurice), X. 67983.
De Fouchier (Gilles-André), X. 67984.

Télécommunications.

MM.
Palis (Jean-Augustin), X. 67985.
Seux (Michel-Marie), X. 67986.
O'Byrne (Guy-Henri), X. 67987.
Dardare (Michel-Jean), X. 67988.
Simonet (Roger-Pierre), X. 67989.
Waldura (Henri-Jean), X. 67990.

Constatation de la situation de caisse de l'agent comptable des services industriels de l'armement.

Le ministre des armées et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 22 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique, modifié par le décret du 13 novembre 1930;

Vu la loi n° 46-2922 du 23 décembre 1946, et notamment son article 22 portant création d'un poste d'agent comptable chargé de centraliser les opérations du budget annexe des services industriels de l'armement;

Vu le décret n° 50-437 du 7 avril 1950 portant règlement d'administration publique relatif au fonctionnement financier des services industriels de l'armement;

Vu la loi n° 52-1402 du 30 décembre 1952 portant ouverture de crédits provisoires applicables au mois de janvier 1953 et autorisation provisoire de percevoir les impôts pour l'exercice 1953, et notamment ses articles 22 à 26;

Vu le décret n° 53-251 du 27 mars 1953 relatif à des mesures de comptabilité consécutives à la suppression des budgets annexes des services industriels de la défense nationale et à l'application des dispositions des articles 22 à 26 de la loi n° 52-1402 du 30 décembre 1952,

Arrêtent:

Art. 1er. — La situation de caisse, établie en fin de gestion par l'agent comptable des services industriels de l'armement, est constatée par le ministre des armées ou son délégué.

Art. 2. — Le procès-verbal de caisse est dressé en triple expédition, dont la première est déposée au ministère des armées (direction des services financiers et des programmes), la seconde restant entre les mains de l'agent comptable, et la troisième étant adressée au ministère des finances et des affaires économiques (direction de la comptabilité publique).

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juin 1959.

Le ministre des armées,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur des services financiers et des programmes,
Par empêchement du directeur:
Le chef de la division financière,
DOFING.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
Pour le directeur de la comptabilité publique:
Le chef de service,
ROBERT VÉRON.

Concours pour le recrutement de techniciens d'études et de fabrications stagiaires (corps des travaux du bâtiment du service du génie).

Le Premier ministre et le ministre des armées,

Vu le décret n° 53-1221 du 8 décembre 1953 portant règlement d'administration publique et fixant le statut commun des corps de techniciens d'études et de fabrications des arsenaux, établissements et services du ministère des armées;

Vu le décret n° 53-1222 du 8 décembre 1953 portant règlement d'administration publique et fixant les dispositions statutaires complémentaires pour les corps de techniciens d'études et de fabrications régis par le décret n° 53-1221 du 8 décembre 1953 ainsi que les mesures transitoires d'intégration et de reclassement dans ces corps au ministère des armées (terre);

Vu l'arrêté du 18 mai 1954 fixant les appellations fonctionnelles et les définitions de fonctions des techniciens d'études et de fabrications régis par le décret n° 53-1222 du 8 décembre 1953;

Vu l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958 édictant des mesures destinées à favoriser l'accès des Français musulmans d'Algérie aux emplois publics de l'Etat,

Arrêtent:

Art. 1er. — Un concours pour le recrutement de techniciens d'études et de fabrications stagiaires du corps des travaux du bâtiment du service du génie du ministère des forces armées (terre) aura lieu les 8, 9 et 10 septembre 1959.

Art. 2. — Ce concours sera ouvert pour dix-huit postes, qui se répartissent comme suit:

Dessinateurs de bureau d'études..... 16
Conducteurs de travaux..... 2

Deux de ces postes seront réservés à des Français musulmans d'Algérie en application des dispositions de l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958.

Art. 3. — Le directeur des personnels civils du ministère des armées (terre) est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juin 1959.

Pour le Premier ministre et par délégation:
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
JOSEPH GAND.

Le ministre des armées,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur des services législatifs et administratifs,
GUILLAUME WIDMER.

Commission de revision des marchés de fortification.

Par arrêté du 18 juin 1959, M. le capitaine du génie Biesse est nommé secrétaire de la commission de revision des marchés de fortification, en remplacement de M. le chef de bataillon Jost, appelé à d'autres fonctions.

Administration centrale (air).

Par arrêté en date du 5 juin 1959, le tableau d'avancement des attachés d'administration centrale de l'administration centrale (air) du ministère des armées, valable pour l'année 1959, est fixé ainsi qu'il suit:

Inscription pour la 1re classe.

Mme Moreau (Anne), attaché d'administration de 2e classe, 4e échelon.

Mlle Fayret (Gabrielle), attaché d'administration de 2e classe, 4e échelon.

Armée de terre (réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 juin 1959: page 5896, au lieu de: « Armée de l'air (réserve) », lire: « Armée de terre (réserve) ».

Services extérieurs (air).

Par arrêté en date du 17 juin 1959, M. Dupin (Paul), secrétaire administratif principal, 3e échelon, des services extérieurs, est admis à faire valoir ses droits à la retraite par limite d'âge, à compter du 9 juillet 1959.

L'intéressé est rayé des cadres du personnel civil des services extérieurs du ministère des armées (air) à compter de la même date.

Trésorerie aux armées.

Par arrêté du 23 juin 1959, sont promus dans les cadres du service de la trésorerie aux armées, à compter du 1er juillet 1959:

Au grade de payeur adjoint de 1re classe.

MM. les payeurs adjoints de 2e classe:

Gonin (Marius).	Duguet (René-Arthur-Pierre).
Delbarre (Léo-Jules-Abel).	Richon (Charles-Jean-Pierre).
Guyot (André-Léon).	Dunoyer (Bernard-Louis).
Delattre (Fernand-Gustave).	Vahe (Paul-Alphonse-Louis).

Au grade de payeur adjoint de 2e classe.

M. le commis de trésorerie de 1re classe Riegert (Pierre-Martin).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 24 juin 1959 portant transfert du chef-lieu de la commune de Loubert (canton de Saint-Claud, arrondissement de Confolens, département de la Charente).

Par décret en date du 24 juin 1959, le chef-lieu de la commune de Loubert (canton de Saint-Claud, arrondissement de Confolens, département de la Charente) est transféré dans l'agglomération principale délimitée, d'une part, par le chemin vicinal n° 10 dit « de Loubert à Fontaille » et, d'autre part, par la voie ferrée S. N. C. F. reliant Angoulême à Confolens.

Ce transfert s'effectuera avec toutes les conséquences qu'il comporte.

Décret du 24 juin 1959 approuvant l'érection d'un monument commémoratif à Missiriac (Morbihan).

Par décret en date du 24 juin 1959, pris en application des dispositions du décret du 16 janvier 1947 portant réglementation pour l'érection de monuments commémoratifs, est approuvée l'édification à Missiriac (Morbihan) d'un monument à la mémoire des morts des deux guerres.

Election des membres du conseil d'administration de la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (représentation des collectivités).

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur, le ministre du travail et le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance n° 45-993 du 17 mai 1945 relative aux services publics des départements, des communes et de leurs établissements publics;

Vu le décret n° 47-1846 du 19 septembre 1947, ensemble le décret n° 53-108 du 18 février 1953 portant règlement d'administration publique pour la constitution de la caisse nationale de retraites prévue à l'article 3 de l'ordonnance susvisée du 17 mai 1945, et notamment ses articles 7 et 9,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 4 de l'arrêté du 27 août 1948 est modifié comme suit: « Prennent part à l'élection des représentants de chaque catégorie les assemblées délibérantes (conseils généraux, conseils municipaux et commissions administratives) des collectivités dont le personnel a été affilié à la caisse nationale de retraites ».

Art. 2. — Le directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur et le directeur général de la caisse des dépôts et consignations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 juin 1959.

Le ministre du travail,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAX QUERRIEN.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
MICHEL MAURICE-BOKANOWSKI.

Indemnités susceptibles d'être allouées par les collectivités locales à certains fonctionnaires.

Le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'article 7 de l'ordonnance n° 45-993 du 17 mai 1945 relative aux services publics des départements et des communes et de leurs établissements publics;

Vu l'arrêté du 1er avril 1948 relatif aux indemnités susceptibles d'être allouées par les collectivités locales à certains agents de l'Etat,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les collectivités locales sont autorisées à attribuer une indemnité aux fonctionnaires de l'enseignement technique assurant en sus de leur service normal un service d'enseignement ou de surveillance dont elles supportent tout ou partie de la charge.

Toutefois, ces services ne donneront lieu à rétribution que lorsque le service hebdomadaire normal du fonctionnaire sera, par ailleurs, au moins égal au maximum prévu pour sa catégorie.

Ces indemnités, calculées d'après le tarif en vigueur dans le cadre auquel appartiennent les personnels intéressés, seront attribuées dans les conditions prévues pour les heures supplémentaires d'enseignement lorsqu'il s'agit d'un service d'enseignement et pour les heures de surveillance lorsqu'il s'agit d'un service de surveillance.

Art. 2. — Les délibérations portant attribution des indemnités prévues à l'article précédent devront, dans chaque cas, être approuvées par l'autorité compétente.

Art. 3. — Le présent arrêté abroge l'arrêté du 1er avril 1948 susvisé.

Art. 4. — Les préfets sont chargés de l'exécution du présent arrêté,

Fait à Paris, le 17 juin 1959.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
G. GALICHON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
JACQUES CHUCHON.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HUBERT ROUSSELLIER.

Approbation de délibérations de conseils municipaux.

Par arrêté du ministre de l'intérieur et du ministre de l'éducation nationale en date du 23 juin 1959, a été approuvée une délibération du conseil municipal de Troyes (Aube) tendant à donner le nom de « Danton » au nouveau groupe scolaire édifié en bordure des rues du Petit-Chaillouet-Saint-Lambert et de Molesme.

Par arrêté du ministre de l'intérieur et du ministre de l'éducation nationale en date du 23 juin 1959, a été approuvée une délibération du conseil municipal d'Angres (Pas-de-Calais) tendant à donner les noms de « Pasteur », « Marie-Curie » et « Calmette » à des écoles de cette commune.

Par arrêté du ministre de l'intérieur et du ministre de l'éducation nationale en date du 23 juin 1959, a été approuvée une délibération de la commission administrative de l'hôpital-hospice de Courbevoie (Seine) tendant à donner à cet établissement l'appellation suivante:

Hôpital-hospice de Courbevoie, hôpital Marcelin-Berthelot, maison de retraite du Cayla.

Par arrêté du ministre de l'intérieur et du ministre de l'éducation nationale en date du 23 juin 1959, a été approuvée une délibération du conseil municipal de Nanterre (Seine) tendant à donner le nom de « Groupe scolaire Romain-Rolland » aux nouvelles écoles construites rue de Suresnes et rue des Plaideurs.

Police de la ville de Paris et du département de la Seine.

Par arrêté du 20 juin 1959, M. Michel (Marcel-Stéphane), commissaire principal de la ville de Paris et du département de la Seine, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er août 1959.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 59-769 du 22 juin 1959 portant approbation d'une délibération du conseil général de la Martinique tendant à modifier les règles d'assiette et de perception des droits d'octroi de mer en ce qui concerne les marchandises introduites dans ce département.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre délégué auprès du Premier ministre, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi n° 46-451 du 19 mars 1946 tendant au classement de la Martinique comme département français, modifiée par l'article 84 de la loi n° 46-2914 du 23 décembre 1946, par la loi n° 47-1374 du 26 juillet 1947 et par l'article 35 de la loi n° 48-24 du 6 janvier 1948;

Vu l'article 5 du décret n° 47-2392 du 27 décembre 1947 portant extension au département de la Martinique des dispositions de la législation et de la réglementation douanières métropolitaines;

Vu le décret n° 54-1227 du 8 décembre 1954 portant approbation d'une délibération du conseil général de la Martinique modifiant les règles d'assiette et de perception des droits d'octroi de mer en ce qui concerne les marchandises introduites dans le département de la Martinique;

Vu le code des douanes;

Vu la délibération du conseil de la Martinique en date du 23 décembre 1958 portant modification de la délibération visée ci-dessus,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée la délibération du conseil général de la Martinique dont le texte est ci-joint en annexe, en date du 23 décembre 1958, modifiant les règles d'assiette et de perception des droits d'octroi de mer en ce qui concerne les marchandises introduites dans ce département.

Art. 2. — Le ministre délégué auprès du Premier ministre, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 juin 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
JACQUES SOUSTELLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

ANNEXE

DÉLIBÉRATION MODIFIANT L'ARTICLE 5 DE LA DÉLIBÉRATION DU 14 DÉCEMBRE 1953

Le conseil général de la Martinique, réuni en session ordinaire le 6 décembre 1958,

Vu la loi du 10 août 1871;

Vu la loi du 19 mars 1946 classant la Martinique comme département français;

Vu le décret n° 47-2392 du 27 décembre 1947 portant extension au département de la Martinique des dispositions de la législation et de la réglementation douanières métropolitaines notamment en son article 5 visant les dispositions relatives à l'octroi de mer;

Sur le rapport du préfet de la Martinique;

La commission des finances entendue;

Après en avoir délibéré,

Décide:

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 5 de la délibération du 14 décembre 1953 relative aux règles d'assiette et de perception des droits d'octroi de mer sont abrogées et remplacées par celles qui suivent:

« *Art.* 5. — Sont exonérées des droits d'octroi de mer:

« 1° Les marchandises faisant l'objet, en vertu des articles 189, 190 et 195 du code des douanes, d'une admission exceptionnelle en franchise ou d'une exemption des droits et taxes normalement applicables;

« 2° Par dérogation à l'article 1er qui précède, les marchandises introduites dans le département par l'armée, par les administrations et services publics de l'Etat, des départements et des communes:

« Soit directement;

« Soit par un intermédiaire, établi ou non dans le département, agissant pour le compte desdites collectivités en qualité de commissionnaire ou de fournisseur, selon marché régulièrement approuvé (ou commande ferme) passé avant la déclaration de mise à la consommation, entre cet intermédiaire et l'unité ou service destinataire.

« Les conditions d'application du paragraphe 2 du présent article sont fixées par des arrêtés du ministre du budget. Ces arrêtés peuvent décider que les marchandises ayant bénéficié de la franchise des droits d'octroi de mer ne pourront être cédées à titre onéreux ou gratuit, pendant un délai déterminé ».

Modification des conditions dans lesquelles certaines marchandises introduites dans le département de la Martinique sont exonérées des droits d'octroi de mer.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 46-451 du 19 mars 1946 tendant au classement de la Martinique comme département français, modifiée par l'article 84 de la loi n° 46-2914 du 23 décembre 1946, par la loi n° 47-1374 du 26 juillet 1947 et par l'article 35 de la loi n° 48-24 du 6 janvier 1948;

Vu l'article 5 du décret n° 47-2392 du 27 décembre 1947 portant extension au département de la Martinique des dispositions de la législation et de la réglementation douanières métropolitaines;

Vu le décret n° 54-1227 du 8 décembre 1954 portant approbation d'une délibération du conseil général de la Martinique modifiant les règles d'assiette et de perception des droits d'octroi de mer en ce qui concerne les marchandises introduites dans le département de la Martinique;

Vu le code des douanes;

Vu l'arrêté ministériel du 8 décembre 1954 fixant les conditions dans lesquelles certaines marchandises introduites dans le département de la Martinique sont exonérées des droits d'octroi de mer;

Vu le décret n° 59-769 du 22 juin 1959 portant approbation de la délibération du conseil général de la Martinique du 23 décembre 1958 relative aux règles d'assiette et de perception des droits d'octroi de mer;

Vu la délibération visée à l'alinéa précédent,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 4 de l'arrêté ministériel du 8 décembre 1954 visé ci-dessus est modifié comme suit:

« Lorsque les marchandises sont introduites à la Martinique par un intermédiaire (commerçant, commissionnaire, représentant, agent exclusif...), le certificat prévu à l'article 3 ci-dessus doit attester en outre:

« *a*) Que les marchandises seront livrées au service ou à l'unité destinataire sans transformation, à concurrence de la quantité pour laquelle l'exonération est demandée;

« *b*) Que lesdites marchandises ont fait l'objet, avant leur mise à la consommation, d'un marché régulièrement approuvé (ou d'une commande ferme) passé entre ledit intermédiaire et le service ou l'unité bénéficiaire ».

Art. 2. — Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 juin 1959.

ANTOINE PINAY.

Concours pour le recrutement d'agents stagiaires de constatation ou d'assiette des impôts.

Le Premier ministre et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi de finances n° 51-598 du 24 mai 1951, et notamment son article 29;

Vu la circulaire du président du conseil des ministres en date du 10 décembre 1956 relative à la réglementation du recrutement des fonctionnaires;

Vu le décret n° 50-213 du 6 février 1950 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut provisoire du corps d'agents principaux et d'agents de constatation ou d'assiette des services extérieurs de la direction générale des impôts;

Vu les propositions du directeur général des impôts;

Sur le rapport du directeur du personnel et du matériel,

Arrêtent:

Art. 1er. — Indépendamment de l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives aux emplois réservés, est autorisée l'ouverture de concours pour le recrutement de deux cents agents stagiaires de constatation ou d'assiette des impôts.

Art. 2. — En application de l'article L. 121 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, le ministre des finances et des affaires économiques pourra fixer le nombre des places non pourvues par nomination de bénéficiaires de la législation sur les emplois réservés qui seraient susceptibles d'être ajoutées au contingent prévu à l'article 1er du présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur général des impôts est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juin 1959.

Le Premier ministre,
Pour le Premier ministre et par délégation:
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
JOSEPH GAND.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
JACQUES CHUCHON.

Remise de débets.

Par arrêté en date du 11 juin 1959, le ministre des finances et des affaires économiques a fait remise gracieuse, en capital et intérêts:

Sous réserve du versement au Trésor d'une somme totale de 800.000 F, à M. Guyonvernier (André) de celle de 1.726.582 F qu'il a perçue indûment, durant la période du 14 mai 1954 au 10 juin 1956, en cumulant les arrérages de la pension d'invalidité n° 56-273487 dont il est titulaire avec ceux des allocations provisoires d'attente sur pension d'invalidité, allocations aux grands mutilés et allocations aux grands invalides qui lui ont été délivrées par l'administration des anciens combattants et victimes de guerre.

Sous réserve du versement au Trésor d'une somme totale de 800.000 F, à M. Kaempf (Richard) de celle de 532.511 F dont il a été constitué redevable pour avoir indûment perçu, pendant la période du 18 août 1949 au 18 août 1957, sur des titres de payement faisant double emploi, les arrérages de l'allocation aux grands invalides rattachée aux pensions d'invalidité de victime de guerre qui lui ont été successivement allouées au cours de la période considérée.

Sous réserve que restent acquises au Trésor les sommes déjà reversées à la date du présent arrêté, à M. de Fromont de Bouaille (Bernard) de celle de 80.285 F qu'il a perçue indûment en cumulant, pendant la période du 1er janvier 1953 au 5 août 1955, au-delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté n° B 50-027541 avec une rémunération d'activité.

Sous réserve du versement au Trésor d'une somme totale de 800.000 F, aux héritiers de M. Berret (Jules), décédé le 20 août 1957, de la somme de 3.607.321 F représentant le montant du trop-perçu accusé par la feuille de décompte qui a liquidé, pour la période du 5 janvier 1952 au 18 janvier 1957, les premiers arrérages de la pension d'invalidité de victime de guerre n° 57-161872 dont leur auteur était titulaire.

Sous réserve du versement de la somme totale de 200.000 F par Mme Durieux (Suzanne), veuve Millou, et de la somme totale de 800.000 F par Mme Millou (Marie), épouse Galerneau, à Mme Durieux, veuve Millou, à Mme Millou, épouse Galerneau, et à M. Millou (Jacques) des sommes dont ils ont été constitués redevables au titre du débet de 3.327.410 F représentant le montant des sommes que leur auteur, M. Millou (Albert), décédé, a perçues indûment en cumulant, pendant la période du 7 février 1947 au 30 octobre 1955, les arrérages de la pension militaire d'ancienneté n° B 56-087156 avec une rémunération publique d'activité.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 juin 1959: page 5999, remise de débets, 1re colonne, 11e alinéa, 1re ligne, au lieu de: « Mme Meubier (Célestine) », lire: « M. Meunier (Célestin) ».

Commission de vérification des comptes des entreprises publiques.

Par arrêté du 25 juin 1959:

M. Habémont, conseiller maître à la cour des comptes, membre de la section de l'énergie, est nommé président de la section du crédit, des assurances et de l'information, en remplacement de M. de Lanzac, nommé président de chambre à la cour des comptes.

M. Favier, conseiller maître à la cour des comptes, est nommé membre de la section de l'énergie, en remplacement de M. Habémont, nommé président de la section du crédit, des assurances et de l'information.

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 26 juin 1959, M. Hirsch-Girin, administrateur civil de classe exceptionnelle, est nommé sous-directeur à l'administration centrale des finances (direction des finances extérieures), en remplacement de M. de Laitre.

Par arrêtés en date du 26 juin 1959:

M. Langlois (Jean), administrateur civil de 1re classe, a été nommé sous-directeur à l'administration centrale des finances (direction du personnel et du matériel), en remplacement numérique de M. Michel.

M. Mascard (Jean), administrateur civil de 1re classe, a été nommé sous-directeur à l'administration centrale des finances (direction du budget), en remplacement numérique de M. Barrault.

Contrôle d'Etat.

Par arrêté du 23 juin 1959, un rappel de services militaires de 11 mois 29 jours est accordé à M. Pierre Courtes, contrôleur d'Etat, en application de l'article 7 de la loi du 31 mars 1928.

En application de l'article 6 de la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952, une majoration d'ancienneté de 2 jours est accordée à M. Courtes.

Compte tenu d'un rappel de services militaires de 11 mois 29 jours et d'une majoration d'ancienneté de 2 jours, et en application des dispositions de l'article 12, 3e alinéa, du décret n° 57-114 du 5 février 1957 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des contrôleurs d'Etat, M. Courtes, contrôleur d'Etat appartenant au 2e échelon de l'ancienne 2e classe, est promu au 2e échelon du nouveau grade de contrôleur d'Etat de 2e classe à compter du 29 décembre 1956.

Direction générale des impôts.

Par arrêtés en date du 22 juin 1959, les fonctionnaires de la direction générale des impôts dont les noms suivent ont été placés en service détaché, pour la durée de leur stage réglementaire, en qualité de contrôleur stagiaire des impôts:

Contributions directes.

(A compter du 23 octobre 1957.)

Mme Benoist (Geneviève-Anne-Marie-Suzanne), agent d'assiette de 6e échelon.

(A compter du 15 avril 1958.)

Mme Abalain (Alice-Anna), agent d'assiette de 6e échelon.
Allo (Geneviève-Renée), agent d'assiette de 6e échelon.
Aquarone (Madeleine-Micheline), agent d'assiette de 6e échelon.
M. Caritoux (Jilson-Raymond), agent d'assiette de 6e échelon.
Mlle Chalumeau (Simonne-Marcelle), agent d'assiette de 7e échelon.
Mme Di Giovanni (Geneviève-Thérèse-Jeanne), agent d'assiette de 6e échelon.
M. Ducroquet (Jean), agent d'assiette de 6e échelon.
Mlle Gabeloteau (Suzanne-Marthe-Marie-Claire), agent d'assiette de 6e échelon.
MM. Gaboriau (Michel-Alexandre-Louis), agent d'assiette de 6e échelon.
Gaucher (Claude-Louis), agent d'assiette de 5e échelon.
Mme Grare (Paule-Léontine-Charlotte), agent d'assiette de 6e échelon.
M. Guilbault (Marcel), agent d'assiette de 6e échelon.
Mlle Jardillier (Suzanne-Cécile-Marcelle), agent d'assiette de 6e échelon.
Mme Labeyrie (Ginette-Marie), agent d'assiette de 7e échelon.
M. Lecourieux (Emile-Prosper), agent d'assiette de 7e échelon.
Mlle Lelarge (Christiane-Marie-Françoise), agent de bureau de 3e échelon.
MM. Lepagney (Edmond-Henri-Emile), agent d'assiette de 6e échelon.
Long (Henri-Victor-Gaston), agent d'assiette de 7e échelon.
Mlle Marchal (Simone-Françoise-Gilette), agent d'assiette de 6e échelon.
Mmes Monferran (Jacqueline-Madeleine-Yvette), agent d'assiette de 6e échelon.
Queroi (Léonie), agent d'assiette de 6e échelon.

Mme Rouyer (Marguerite-Raymonde-Claire), commis de 7e échelon.
MM. Scardina (Joseph-Antoine-Lucien), agent d'assiette de 7e échelon.
Simon (Louis-René-Clément), agent d'assiette de 5e échelon.
Mme Souffrey (Suzanne-Andrée), agent d'assiette de 6e échelon.
Thivillier (Lucia-Marie-Pierrette), agent d'assiette de 6e échelon.
Tremolières (Huguette-Jeannine), agent d'assiette de 6e échelon.

Enregistrement, domaines et hypothèques.

(A compter du 15 avril 1958.)

Mme Bertron (Jacqueline-Augustine), agent de constatation de 6e échelon.
MM. Bocquet (Gabriel-Stéphane-Louis), agent de constatation de 7e échelon.
Braud (Gustave-Yvon-Raymond), agent de constatation de 6e échelon.
Brian (Pierre-Bertrand-Léon), agent de constatation de 6e échelon.
Briand (Francis-Louis-Joseph), agent de constatation de 6e échelon.
Chrétien (Roger-Marius-Sylvain), agent de constatation de 6e échelon.
Coste (Jean-Noël-Sébastien), agent de constatation de 6e échelon.
Mme Dumoulin, née Claret (Yvette-Jeanne-Albertine), agent de constatation de 6e échelon.
Mlle Duten (Marie-Thérèse), agent de constatation de 6e échelon.
MM. Flan (Daniel-Louis-Joseph), agent de constatation de 6e échelon.
Garnier (André-Claude), agent de constatation de 6e échelon.
Mlle Gros (Aimée-Alberte-Marie), agent de constatation de 6e échelon.
Guilliot (Jane-Marie-Marguerite), agent de constatation de 6e échelon.
MM. Guilmont (Paul-Joseph-Charles), agent de constatation de 6e échelon.
Hamon (Gilbert-Fernand-Hyacinthe), agent de constatation de 6e échelon.
Houeix (Jean), agent de constatation de 7e échelon.
Lanquepin (Albert-Jean-Baptiste), agent de constatation de 6e échelon.
Mlle Laville (Jeanne-Denise), agent de constatation de 6e échelon.
MM. Le Corno (Roger-Henri), agent de constatation de 6e échelon.
Le Dain (Rémy-Joseph-Marie), agent de constatation de 6e échelon.
Mlle Leduc (Marie-Madeleine), agent de constatation de 6e échelon.
MM. Le Lay (Robert-Alain), agent de constatation de 7e échelon.
Lonchamp (Guy-Charles), agent de constatation de 6e échelon.
Mercier (Serge-Marcel-Auguste), agent de constatation de 6e échelon.
Mlle Montrochet (Anne-Marie-Louise-Cécile), agent de constatation de 6e échelon.
M. Musquere (Guy-Gabriel-Jean), agent de constatation de 6e échelon.
Mme Navas, née Pelissier (Jacqueline-Hélène-Rose-Marie), agent de constatation de 6e échelon.
MM. Pounot (Michel-Jules), agent de constatation de 5e échelon.
Rogier (Michel-Alcide), agent de constatation de 6e échelon.
Tailly (Anselme-Emile-Joseph), agent de constatation de 7e échelon.
Mlle Velot (Alice-Anne-Marie), agent de constatation de 6e échelon.
M. Xuereb (Ange), agent de constatation de 6e échelon.

Contributions indirectes.

(A compter du 9 juin 1957.)

M. Carsoule (Bernard-Jean), agent de constatation de 5e échelon.

(A compter du 26 juin 1957.)

M. Lamotte (Georges-André), agent de constatation de 5e échelon.

(A compter du 15 avril 1958.)

MM. Amadieu (Georges-René), agent de constatation de 6e échelon.
Baby (Yves-Antoine), agent de constatation de 5e échelon.
Barbier (Nicolas-Joseph), agent de constatation de 5e échelon.
Begue (Claude-Dominique-Marc), agent de constatation de 5e échelon.
Bitsch (Albert), agent de constatation de 6e échelon.
Blin (Jean-Marie-Emile), agent de constatation de 5e échelon.
Bonnet (Gabriel-Henri-Joseph-Marie), agent de constatation de 5e échelon.
Bouzique (Bernard-Roger), agent de constatation de 6e échelon.
Mme Brun (Jeanne-Rameline), agent de constatation de 6e échelon.
MM. Buisson (Roger-Lucien), agent de constatation de 6e échelon.
Canonge (André-Antoine), agent de constatation de 6e échelon.
Cieutat (Raymond-Eugène), agent de constatation de 6e échelon.
Collette (René-Marie-Rémond), agent de constatation de 6e échelon.
MM. Couturier (Robert-André-Henri), agent de constatation de 5e échelon.
Cristel (Bernard-André), agent de constatation de 6e échelon.
David (René-Joseph-Marie), agent de constatation de 6e échelon.
Deroubaix (Charles-Alexandre), agent de constatation de 6e échelon.
Ezanno (Paul-Léon-Alexandre), receveur buraliste de 1re classe, 6e échelon.
Mme Fayon (Jacqueline), agent de constatation de 6e échelon.
MM. Gasqueton (Raymond-Armand), receveur buraliste de 1re classe, 6e échelon.
Gence (Michel), agent de constatation de 7e échelon.
Guillo (Bertrand-André-Jean-Marie), agent de constatation de 7e échelon.
Hoel (Bernard-Armand-Eugène), agent de constatation de 4e échelon.
Huttin (André-Gilbert), agent de constatation de 7e échelon.
Juillet (René-Amédée), agent de constatation de 8e échelon.
Jurquet (Guy-Edouard-René), agent de constatation de 6e échelon.
Le Ray (Alphonse-Michel-Marie), agent de constatation de 5e échelon.
Menassol (Jean-Armand), agent de constatation de 5e échelon.
Monchamp (Roger-Jean), agent de constatation de 5e échelon.
Mougin (Jean-Jacques), agent de constatation de 6e échelon.
Mlle Mourier (Andrée-Rose-Antoinette), agent de constatation de 5e échelon.
MM. Nonorgues (Jacques-Antonin-Germain), agent de constatation de 5e échelon.
Regley (Robert), agent de constatation de 6e échelon.
Riccini (Paul), agent de constatation de 7e échelon.
Robin (Jacques), agent de constatation de 5e échelon.
Tanguy (Joseph), agent de constatation de 6e échelon.
Tellier (Jean-André-Eugène-Charles), agent de constatation de 6e échelon.
Thomas (Gaston-Elie-Ernest), agent de constatation de 6e échelon.
Thorel (Jean-Joseph), agent de constatation de 6e échelon.
Vennegues (Yves), agent de constatation de 6e échelon.

(A compter du 17 avril 1958.)

M. Picavet (Marcel-Oscar), agent de constatation de 6e échelon.

Expansion économique à l'étranger.

Par arrêté en date du 15 juin 1959, M. Mouterde, attaché commercial à Léopoldville, est affecté à Rabat pour y exercer les fonctions de son grade sous l'autorité du conseiller commercial, chef des services d'expansion économique au Maroc.

Services extérieurs du Trésor.

Par arrêté en date du 20 juin 1959, Mlle Aubert (Eliane), contrôleur du Trésor de 1er échelon, a été placée en service détaché, pour la durée de son stage, à compter du 19 août 1958, auprès du ministère de la santé publique et de la population, en qualité de sous-chef de section administrative stagiaire des services extérieurs.

Première liste des questionnaires statistiques auxquels a été attribué le visa prévu par l'article 2 de la loi du 7 juin 1951.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 juin 1959 : page 5944, colonne de gauche, visa n° 59.206/25, 40e ligne, au lieu de : « Enquête trimestrielle (papiers enduits ou », lire : « Enquête annuelle (papiers transformés) ».

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 18 juin 1959 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 18 juin 1959, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre de l'industrie et du commerce, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 4 juin 1959 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé au grade de chevalier de la Légion d'honneur :

M. Marcy (Robert-Cyprien-André), administrateur de sociétés; 28 ans 8 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Décret n° 59-770 du 26 juin 1959 modifiant la loi du 27 mai 1921 sur l'aménagement du Rhône, modifiée par l'ordonnance n° 45-2623 du 2 novembre 1945.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre des travaux publics et des transports, du ministre de l'agriculture, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 37 de la Constitution;

Vu la loi modifiée du 27 mai 1921 approuvant le programme des travaux d'aménagement du Rhône, de la frontière suisse à la mer, au triple point de vue des forces motrices, de la navigation et des irrigations et autres utilisations agricoles et créant les ressources financières correspondantes;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les quatre derniers alinéas de l'article 3 de la loi modifiée du 27 mai 1921 susvisée sont remplacés par les alinéas suivants:

« Un règlement d'administration publique fixera la composition du conseil d'administration de la société concessionnaire sans qu'il soit tenu compte des dispositions de la loi du 16 novembre 1940 sur les sociétés anonymes. Il déterminera, notamment, le mode de représentation de l'Etat, des intérêts généraux liés à l'équipement du Rhône, des actionnaires et du personnel de la société.

« Le président du conseil d'administration sera désigné par l'Etat parmi les membres de ce conseil.

« Les représentants, au conseil d'administration, de l'Etat, des intérêts généraux liés à l'équipement du Rhône, du personnel de la société ainsi que ceux des collectivités et établissements publics autorisés à prendre une participation au capital social de la société ne sont pas tenus d'être personnellement propriétaires d'actions de la société. Les représentants de l'Etat, des intérêts généraux liés à l'équipement du Rhône et ceux du personnel sont également dispensés de déposer, en garantie de leur gestion, des actions de la société ».

Le dernier alinéa de l'article 4 de la loi du 27 mai 1921 précitée est abrogé.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre des travaux publics et des transports, le ministre de l'agriculture, le ministre de l'intérieur et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 juin 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Le ministre de l'intérieur,
PIERRE CHATENET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le ministre des travaux publics et des transports,
ROBERT BURON.

Le ministre de l'agriculture,
HENRY ROCHEREAU.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
MICHEL MAURICE-BOKANOWSKI.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Décret n° 59-771 du 26 juin 1959 portant règlement d'administration publique pour l'application: 1° de la loi modifiée du 27 mai 1921 relative à l'aménagement du Rhône; 2° de l'article 5 (IV) de l'ordonnance n° 58-881 du 24 septembre 1958 relative à diverses mesures d'ordre financier (industrie et commerce).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre des travaux publics et des transports, du ministre de l'agriculture, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu: 1° la loi du 27 mai 1921 relative à l'aménagement du Rhône, modifiée par l'ordonnance n° 45-2623 du 2 novembre 1945 et par le décret n° 59-770 du 26 juin 1959; 2° l'article 5 de l'ordonnance n° 58-881 du 24 septembre 1958 relative à diverses dispositions d'ordre financier (industrie et commerce), et notamment les dispositions de ces loi, ordonnance et décret qui prévoient l'intervention d'un règlement d'administration publique;

Vu le décret n° 59-587 du 29 avril 1959 relatif aux nominations aux emplois de direction de certains établissements publics, entreprises et sociétés nationales;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les travaux d'aménagement du Rhône, dont la concession unique a été accordée à la Compagnie nationale du Rhône par une convention passée le 20 décembre 1933 entre l'Etat et cette société et approuvée par décret du 5 juin 1934, font l'objet, au fur et à mesure de l'exécution du programme général et pour chaque tranche de travaux, d'une convention spéciale et d'un cahier des charges spécial approuvés par un décret qui autorise les travaux.

Ces décrets, délibérés en conseil d'Etat et contresignés par le ministre chargé de l'électricité, le ministre chargé des voies navigables, le ministre de l'agriculture et le ministre des finances et des affaires économiques, sont pris après accomplissement des formalités exigées en matière de concessions de forces hydrauliques.

La déclaration d'utilité publique des travaux peut être prononcée soit par les décrets visés à l'alinéa précédent, soit par acte séparé.

Art. 2. — Les statuts de la Compagnie nationale du Rhône, annexés au décret de concession générale du 5 juin 1934 et dont les modifications sont approuvées par décret pris dans les mêmes formes, fixent notamment, en se conformant aux dispositions des articles ci-après:

Les conditions de la représentation des actionnaires aux assemblées générales et au conseil d'administration de la société ainsi que les règles de la constitution des fonds de réserve et de la répartition des bénéfices.

Art. 3. — Les conventions et les cahiers des charges spéciaux fixent notamment:

1° La quotité des frais d'émission dont l'inscription au compte de premier établissement est autorisée;

2° Les délais dans lesquels les projets d'exécution doivent être présentés et les travaux achevés;

3° Les conditions de l'exploitation;

4° Les conditions d'ordre hydraulique, telles que les débits à maintenir, s'il y a lieu, dans le lit naturel du fleuve.

Art. 4. — La Compagnie nationale du Rhône bénéficie, pour l'exécution de ses travaux, des servitudes et autres droits prévus par la loi du 16 octobre 1919 et par les articles 123 à 128 inclus, 135 à 139 inclus du code rural.

Art. 5. — Des décret rendus sur le rapport du ministre chargé de l'électricité et du ministre des finances et des affaires économiques fixent:

Les formes dans lesquelles la Compagnie nationale du Rhône est tenue de justifier, vis-à-vis de l'Etat, de ses recettes et de ses dépenses;

La répartition des dépenses et éventuellement des recettes à porter au compte de premier établissement de la Compagnie nationale du Rhône ainsi que la répartition des dépenses et recettes à porter soit au compte de premier établissement de la Compagnie, soit à son compte d'exploitation.

Art. 6. — Les ristournes visées à l'article 5 (IV) de l'ordonnance susvisée du 24 septembre 1958 seront rachetées par attribution aux actionnaires intéressés de titres de créance incessibles appelés « parts de production », à raison d'une part par action possédée à la date de promulgation de ladite ordonnance.

Chacune de ces parts recevra chaque année, à partir de l'exercice 1958 et jusqu'à expiration de la concession de la compagnie, une somme calculée d'après la production des centrales de ladite compagnie, et selon celle des modalités envisagées ci-après qui conduira au chiffre le plus élevé:

Par centaine de millions de kWh produits pendant l'année considérée jusqu'à 1.500 millions de kWh, 5 F ou les cinq dix millièmes de la valeur moyenne de l'index électrique haute tension pendant la même année;

Par centaine de millions de kWh produits pendant l'année considérée au-delà de 1.500 millions de kWh et jusqu'à 3.500 millions de kWh, 1 F ou la dix millième partie de la valeur moyenne de l'index électrique haute tension pendant la même année;

Par centaine de millions de kWh produits pendant l'année considérée au-delà de 3.500 millions de kWh, 0,10 F ou la cent millième partie de la valeur moyenne de l'index électrique haute tension pendant la même année.

Art. 7. — Les fournitures d'énergie aux usagers agricoles prévues au quatrième alinéa (3° et 4°) de l'article 2 de la loi du 27 mai 1921 bénéficient, à titre de réserves, des clauses prévues aux cahiers des charges des concessions de distribution et de transport quant à l'obligation du transport de réserves.

Elles sont mises à la disposition des bénéficiaires au lieu de leur emploi par ceux-ci, c'est-à-dire à leur poste d'alimentation, suivant les conditions techniques et financières de raccordement dont relèverait un abonné consommant au même lieu une fourniture d'énergie non réservée ayant les mêmes caractéristiques.

Nonobstant toutes dispositions contraires, les prix de vente de l'énergie livrée en haute tension, en application du présent article, sont déterminés en faisant subir, dans les conditions ci-dessous définies, aux tarifs de fourniture d'énergie non réservée les rabais en pourcentage fixés au tableau ci-après et qui sont à la charge de la Compagnie nationale du Rhône.

Dans le cas général où le bénéficiaire est alimenté en haute tension, les tarifs de référence à partir desquels sont calculés les rabais sont ceux auxquels pourrait prétendre tout abonné consommant au même lieu une fourniture d'énergie non réservée des mêmes caractéristiques.

Toutefois, lorsque le bénéficiaire est raccordé à un réseau de tension égale ou supérieure à 30.000 volts, les tarifs de référence sont ceux applicables à la haute tension immédiatement inférieure à 30.000 volts existant dans la région et le montant du rabais est déduit de la facture établie d'après les tarifs correspondant à la tension réelle de livraison.

Lorsque l'énergie est exceptionnellement livrée en basse tension, les tarifs de référence sont ceux applicables à la haute tension immédiatement supérieure existant dans la région et le montant du rabais est déduit de la facture établie suivant la tarification applicable en basse tension à tout abonné consommant au même lieu une fourniture d'énergie non réservée ayant les mêmes caractéristiques.

Dans tous les cas la tarification des fournitures d'énergie livrées en application du présent article ne peut comporter de minimum de consommation garanti.

Les rabais prévus au troisième alinéa du présent article sont ainsi fixés :

DÉSIGNATION	FOURNITURES d'énergie consenties en vue de :	
	L'irrigation et l'assainissement.	Autres usages agricoles.
Rabais au cas où l'énergie réservée est utilisée dans les départements riverains du Rhône	35 p. 100.	30 p. 100.
Rabais au cas où l'énergie réservée est utilisée dans des départements limitrophes des départements riverains du Rhône	25 p. 100.	25 p. 100.

Art. 8. — Le conseil d'administration de la société concessionnaire est composé de :

Cinq représentants de l'Etat ;
Cinq représentants des actionnaires ;
Cinq représentants des intérêts généraux liés à l'équipement du Rhône ;
Trois représentants du personnel de la société concessionnaire.

Le président du conseil d'administration est nommé par décret en conseil des ministres pris sur le rapport du ministre chargé de l'électricité, du ministre chargé des voies navigables, du ministre de l'agriculture et du ministre des finances et des affaires économiques ; il est choisi parmi les membres du conseil ; il a voix prépondérante en cas de partage.

Les représentants au conseil d'administration, de l'Etat, des intérêts généraux liés à l'équipement du Rhône, du personnel de la société concessionnaire ainsi que des actionnaires de la catégorie 1 fixée à l'article 11 ci-dessous ne sont pas tenus d'être personnellement propriétaires d'actions de la société.

Tous les membres du conseil d'administration siègent et agissent avec les mêmes droits et pouvoirs tant vis-à-vis de la société que vis-à-vis des tiers. La durée du mandat est la même pour tous les administrateurs et est fixée par les statuts ; toutefois, les administrateurs nommés par l'Etat peuvent être remplacés, en cours de mandat, dans les formes qui ont présidé à leur nomination.

Les responsabilités des membres du conseil d'administration de la société sont celles des administrateurs de sociétés anonymes.

Art. 9. — L'Etat est représenté aux assemblées générales par le commissaire du Gouvernement auprès du conseil d'administration de la Compagnie nationale du Rhône ; le commissaire du Gouvernement a voix consultative ; il peut demander une seconde délibération.

Sous réserve du droit conféré au commissaire du Gouvernement, les assemblées générales des actionnaires de la Compagnie nationale du Rhône délibèrent dans les conditions prévues par la législation en vigueur sur les sociétés anonymes.

Art. 10. — Les représentants de l'Etat au conseil d'administration sont nommés par arrêté du ministre chargé de l'électricité et désignés respectivement par le ministre des finances, le ministre chargé des affaires économiques, le ministre chargé de l'électricité, le ministre de l'agriculture et le ministre chargé des voies navigables. Ces représentants sont choisis parmi les fonctionnaires visés à l'article 1er du décret n° 52-49 du 11 janvier 1952. La nomination des représentants de l'Etat n'est pas soumise à l'approbation de l'assemblée générale.

Art. 11. — Les collectivités et établissements publics ci-après désignés, autorisés à prendre une participation au capital de la Compagnie nationale du Rhône, constituent les actionnaires de la catégorie 1 :

Départements de l'Ain, de l'Ardèche, des Bouches-du-Rhône, de la Drôme, du Gard, de l'Hérault, de l'Isère, de la Loire, du Rhône, de Saône-et-Loire, de la Savoie, de la Haute-Savoie, de la Seine et de Vaucluse ;

Communes comprises dans ces départements ;

Syndicats de communes, chambres de commerce et chambres d'agriculture dont les circonscriptions s'étendent en totalité ou en partie sur le territoire desdits départements.

Les autres collectivités ou établissements publics ne peuvent prendre une participation dans la Compagnie nationale du Rhône qu'après y avoir été autorisés par un décret rendu en conseil d'Etat, sur la proposition des ministres intéressés, sans préjudice des dispositions qui les régissent par ailleurs.

Art. 12. — Les délibérations décidant la souscription ou l'acquisition des parts sociales ainsi que la création des ressources correspondantes sont soumises, après avis du ministre chargé de l'électricité, aux approbations prévues par les règles spéciales établies en matière de tutelle administrative.

Art. 13. — Les approbations prévues à l'article précédent rendent définitivement valables vis-à-vis de la société ou des tiers les engagements de souscription ou d'acquisition pris au nom de la collectivité ou de l'établissement public, ceux-ci se trouvant dès lors tenus des mêmes obligations qu'un souscripteur ou un acquéreur ordinaire. Le respect des engagements pris par les départements et les communes est assuré, le cas échéant, par la procédure d'inscription d'office instituée, pour l'acquittement de dettes exigibles, par l'article 62 de la loi du 10 août 1871 et l'article 179 du code de l'administration communale.

Art. 14. — Les titres appartenant aux actionnaires de la catégorie 1 sont remis aux comptables publics chargés de la gestion du budget des collectivités ou des établissements publics intéressés, conservés et gérés par ces comptables.

Art. 15. — Les statuts de la Compagnie nationale du Rhône doivent réserver à chaque actionnaire de la catégorie 1 le droit d'être représenté dans les assemblées générales par un délégué ayant reçu mandat spécial à cet effet.

Ce délégué est nommé par l'assemblée qui est chargée de régler par ses délibérations les affaires de la collectivité ou de l'établissement public intéressé ; les représentants aux assemblées générales des actionnaires de la catégorie 1 ne sont pas tenus d'être personnellement propriétaires d'actions.

Le nombre de voix dont chaque collectivité ou établissement public dispose dans les assemblées est fixé d'après le nombre des actions qu'elle possède et conformément aux lois sur les sociétés et aux dispositions statutaires.

Art. 16. — Les statuts de la Compagnie nationale du Rhône doivent réserver aux actionnaires de la catégorie 1 le droit de présenter trois membres du conseil d'administration dont

un représentant les collectivités et établissements publics actionnaires du département de la Seine, constituant le groupe A, et deux représentant les collectivités et établissements publics actionnaires de la région rhodanienne, constituant le groupe B.

Les désignations des représentants au conseil d'administration des actionnaires de la catégorie 1 sont faites par l'assemblée générale des actionnaires, sur la proposition des actionnaires de chacun des groupes A et B.

A cet effet, les actionnaires des groupes A et B sont convoqués séparément par les soins du conseil d'administration. Les délibérations sont prises à la majorité simple des voix, chaque actionnaire disposant du même nombre de voix qu'aux assemblées générales ordinaires.

Art. 17. — Les dispositions des statuts relatives au nombre d'actions qui doivent être affectées en garantie de la gestion des administrateurs sont applicables à chacun des deux groupes A et B d'actionnaires, en proportion du nombre de leurs représentants au conseil.

Ces actions sont fournies par les actionnaires représentés au prorata de l'importance de la participation de chacun au capital; elles sont déposées, conformément aux lois, par les comptables visés à l'article 14 ci-dessus.

Art. 18. — Les établissements publics nationaux et entreprises nationales, les sociétés, les particuliers peuvent être admis à prendre une participation au capital de la Compagnie nationale du Rhône; ils constituent, avec la Société nationale des chemins de fer français aux droits de la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M., les actionnaires de la catégorie 2.

La souscription ou l'acquisition de parts sociales par les actionnaires de cette catégorie n'est soumise à aucune autorisation autre que celles qui peuvent leur être imposées par les règles de contrôle qui leur sont applicables.

Les actionnaires de la catégorie 2 assistent ou sont représentés aux assemblées générales dans les conditions prévues par les statuts, conformément à la législation des sociétés anonymes.

Art. 19. — Les statuts de la Compagnie nationale du Rhône doivent prévoir, pour la Société nationale des chemins de fer français, d'une part, et pour le groupe des autres actionnaires de la catégorie 2, d'autre part, le droit de présenter, au prorata de leurs souscriptions respectives, deux représentants au conseil d'administration.

Les désignations des représentants, au conseil d'administration, des actionnaires de la catégorie 2 sont faites par l'assemblée générale des actionnaires sur la proposition des actionnaires intéressés.

En ce qui concerne la proposition à faire par les actionnaires autres que la Société nationale des chemins de fer français, ces actionnaires sont convoqués à cet effet par le conseil d'administration. Les délibérations sont prises à la majorité simple des voix, chaque actionnaire disposant du même nombre de voix qu'aux assemblées générales ordinaires.

Art. 20. — Les représentants, au conseil d'administration de la Compagnie nationale du Rhône, des intérêts généraux liés à l'équipement du Rhône sont nommés par arrêté pris de concert par le ministre chargé de l'électricité, le ministre chargé des voies navigables, le ministre de l'agriculture et le ministre des finances et des affaires économiques, après consultation des organismes ou assemblées habilités à représenter lesdits intérêts.

La nomination de ces représentants n'est pas soumise à l'approbation de l'assemblée générale.

Art. 21. — Les représentants, au conseil d'administration de la Compagnie nationale du Rhône, du personnel de cette compagnie sont nommés par arrêté du ministre chargé de l'électricité, sur proposition des organisations syndicales les plus représentatives du personnel de la compagnie soumis au statut national du personnel des industries électriques et gazières.

La nomination de ces représentants n'est pas soumise à l'approbation de l'assemblée générale.

Art. 22. — Les statuts de la Compagnie nationale du Rhône devront être modifiés pour tenir compte des dispositions de l'article 5 de l'ordonnance susvisée du 24 septembre 1958, du décret n° 59-770 en date du 26 juin 1959 modifiant la loi du 27 mai 1921 sur l'aménagement du Rhône, modifiée, et du présent décret.

Art. 23. — Le décret du 13 janvier 1931 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi susvisée du 27 mai 1921 est abrogé.

Art. 24. — Le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre des travaux publics et des transports, le ministre de l'agriculture, le ministre de l'intérieur et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 juin 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Le ministre de l'intérieur,
PIERRE CHATENET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le ministre des travaux publics et des transports,
ROBERT BURON.

Le ministre de l'agriculture,
HENRY ROCHEREAU.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
MICHEL MAURICE-BOKANOWSKI.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Comité national consultatif interprofessionnel des jus de fruits et de légumes.

Par arrêté du 16 juin 1959, M. Jean Aurel est nommé membre titulaire représentant les importateurs de jus de fruits et de légumes au sein du comité national consultatif interprofessionnel des jus de fruits et de légumes, en remplacement de M. Georges Monnet, démissionnaire.

Régisseurs de recettes.

Par arrêté en date du 17 juin 1959, Mlle Gabriel (Yvonne), sténodactylographe, est nommée régisseur de recettes, à titre définitif, auprès de la direction des services agricoles de la Seine-Maritime, à compter du 1er juillet 1959, pour les activités prévues à l'arrêté du 1er février 1955.

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Affectation au ministère de la construction de terrains et constructions sis à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Par arrêté concerté du ministre de la construction et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 24 mars 1959, pris en application des articles 80 et suivants du code de l'urbanisme et de l'habitation et du décret n° 57-726 du 19 avril 1957 relatif au fonds national d'aménagement du territoire, sont affectés au ministère de la construction (fonds national d'aménagement du territoire), en vue de la réalisation d'une opération d'urbanisme, les immeubles bâtis et non bâtis constituant les ensembles immobiliers ci-après désignés et situés à Rennes (Ille-et-Vilaine):

La caserne du Colombier, d'une superficie totale de 8 hectares 28 ares 60 centiares, déduction faite de l'emprise de deux immeubles à usage de logements de cadres édifiés par les services du ministère des armées;

L'ex-prison militaire, d'une superficie totale de 47 ares 10 centiares,

tels que ces immeubles sont figurés en teinte verte sur le plan annexé audit arrêté.

La créance du service des domaines est fixée à la somme de 800 millions de francs.

Le montant de cette créance ne sera éventuellement remboursé au budget général que dans la mesure où elle excédera le coût des dépenses exposées sur les ressources du fonds national d'aménagement du territoire pour assurer la réinstallation des services du ministère des armées.

Habitations à loyer modéré.

Par arrêté en date du 3 juin 1959, les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 1er avril 1959 portant dissolution de la société de crédit immobilier de la ville d'Eu (36, boulevard Victor-Hugo, à Eu) sont abrogées et remplacées par les suivantes:

« L'Union nationale des fédérations d'organismes d'habitations à loyer modéré (service de gestion et de contentieux des organismes d'habitations à loyer modéré) est désignée en qualité de liquidateur de la Société de crédit immobilier de la ville d'Eu ».

Par arrêté en date du 8 juin 1959, sont approuvés, en ce qui concerne la législation sur les habitations à loyer modéré, tels qu'ils sont annexés audit arrêté, les statuts de la Société anonyme d'habitations à loyer modéré du département de l'Oise, dont le siège social est fixé à l'hôtel de la préfecture de Beauvais (Oise).

Commission d'examen à compétence générale instituée auprès du centre scientifique et technique du bâtiment.

Par arrêté du 4 juin 1959, la commission d'examen à compétence générale instituée auprès du centre scientifique et technique du bâtiment prévue à l'article 16 de l'arrêté du 3 septembre 1958 est composée comme suit:

M. Bouley, ingénieur à la direction générale de l'équipement scolaire, universitaire et sportif, représentant le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. le docteur Maumy, médecin inspecteur principal de la santé, représentant le ministère de la santé publique et de la population.

M. Salmon, contrôleur général, représentant le ministère de la construction.

M. Breithaupt, directeur de l'office public d'habitations du département de la Seine.

M. Paoli, directeur du bureau administratif et technique de l'habitation.

M. du Bois d'Auberville, architecte en chef de la préfecture de police.

M. Boursier, architecte D. P. L. G.

M. Brenier, délégué général du Bureau Sécuritas.

M. Chapon, directeur adjoint au Bureau Véritas.

M. Delfosse, directeur de bureau d'étude de la construction.

M. Pamelard, secrétaire général de la chambre des ingénieurs conseils de France.

M. Bollève, vice-président du comité de direction de la chambre syndicale des constructeurs en ciment armé.

M. Piollet, président de la commission technique nationale des entrepreneurs de couverture-plomberie.

M. Schwartz, membre du conseil d'administration de la chambre syndicale des entrepreneurs de construction métallique.

M. Lhespitaou, directeur adjoint de l'union nationale interprofessionnelle des matériaux de construction et produits de carrières.

M. Rothéa, président de la fédération des fabricants de tuiles et de briques de France.

M. Travers, membre du comité de direction de la fédération nationale des fabricants de produits en béton.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 30 mai 1959, M. Revillard (Jean), urbaniste en chef titulaire, 1e échelon, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er juin 1959.

Tableau d'avancement de l'année 1959 pour le grade de sous-directeur titulaire.

Sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade de sous-directeur titulaire, valable pour l'année 1959, les chefs de bureau titulaires de l'administration centrale dont les noms suivent:

1 M. Arnould-Laurent. | 2 M. Aublanc.

Services extérieurs.

Par arrêté du 12 juin 1959, M. Lamberigts (Robert), ingénieur titulaire de 1re classe, 4e échelon, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er septembre 1959.

Par arrêté du 12 juin 1959, la démission de M. Sommaruga (Eugène), reviseur principal titulaire, 3e échelon, est acceptée à compter du 1er juin 1959.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Administration centrale.

Par arrêté du 17 juin 1959:

A été nommé directeur adjoint à la direction générale des télécommunications, M. Faucher, sous-directeur.

A été nommé sous-directeur à la direction générale des télécommunications, M. Terras, administrateur de classe exceptionnelle.

Services extérieurs.

Par arrêtés du 16 juin 1959:

A été nommé directeur départemental à Ajaccio et titularisé dans le grade correspondant, M. Moulin, inspecteur principal à Paris-Services postaux.

A été réintégré, à compter du 6 juillet 1959, M. Jamin, receveur de 5e classe, précédemment détaché (art. 99 [§ 3] et 102 de la loi du 19 octobre 1946) auprès du ministère des armées, service de la poste aux armées.

Par arrêtés du 17 juin 1959:

A été chargé de la direction régionale des télécommunications d'Orléans, M. Mongas, ingénieur en chef des télécommunications à Orléans.

A été muté à Paris-Ateliers et dépôt central du matériel, M. Fayet, directeur départemental à Evreux.

Ont été détachés (art. 38 à 41 de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 et art. 1er [§ 4] et 10 du décret n° 59-309 du 14 février 1959) auprès du ministère des armées, service de la poste aux armées, pour une durée maximum de cinq ans:

(A compter du 16 juin 1959.)

MM. Lett et Pigal, contrôleurs principaux.
MM. Bourreau et Martin, agents principaux d'exploitation.
M. Mauger, agent d'exploitation.
M. Lasson, préposé (acheminement).

(A compter du 1er juillet 1959.)

M. Frehaut, inspecteur principal adjoint.
MM. Estival et Rodriguez, agents principaux d'exploitation
M. Salesa, agent d'exploitation.
MM. Dragoni et Pineda, préposés distribution postale.

A été détaché (art. 38 à 41 de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 et art. 1er [§ 4] et 3 [§ 7] du décret n° 59-309 du 14 février 1959) auprès du ministère de l'éducation nationale à compter du 1er novembre 1958 et pour la durée de son stage, M. Libert, contrôleur, admis à suivre les cours de l'institut national d'études du travail et d'orientation professionnelle.

Par arrêtés du 19 juin 1959:

A été nommé receveur hors classe à Paris-54 et titularisé dans le grade correspondant, M. Launay, inspecteur principal à Paris-Services postaux.

A été réintégré, à compter du 1er juillet 1959, M. Patry, inspecteur central précédemment détaché (art. 99 [§ 3] et 102 de la loi du 19 octobre 1946) auprès du ministère des armées pour le service de la poste aux armées.

MINISTERE DU TRAVAIL

Modèles d'imprimés.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment son article 152 et son article 167-1 ajouté par l'ordonnance n° 59-127 du 7 janvier 1959;

Vu le décret n° 46-1378 du 8 juin 1946 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application du code de la sécurité sociale, et notamment ses articles 152 (§ 2) et 153 (§ 4);

Vu le décret n° 58-1291 du 22 décembre 1958 modifié relatif au contentieux de la sécurité sociale;

Vu le décret n° 59-139 du 7 janvier 1959, et notamment son article 3 (alinéa 6) et son article 4;

Vu l'arrêté du 3 décembre 1951 fixant des modèles d'imprimés de mise en demeure;

Vu l'arrêté du 20 août 1958 fixant le modèle d'imprimé de contrainte,

Arrête:

Art. 1er. — La mise en demeure d'avoir à régler les cotisations, adressée au redevable lorsque celui-ci a fourni les éléments nécessaires à la détermination de l'assiette de ces cotisations, doit être établie conformément aux modèles ci-après désignés et annexés au présent arrêté:

Modèle n° S. 2333 pour les caisses primaires de sécurité sociale.
Modèle n° S. 2334 pour les caisses d'allocations familiales.
Modèle n° S. 2335 pour les unions de recouvrement.

Art. 2. — La mise en demeure par laquelle est notifiée au redevable la somme à laquelle est fixé à titre provisionnel le montant des cotisations dues, lorsque ce redevable n'a pas fourni les éléments nécessaires à la détermination de l'assiette de ces cotisations, doit être établie conformément aux modèles ci-après désignés et annexés au présent arrêté:

Modèle n° S. 2336 pour les caisses primaires de sécurité sociale.
Modèle n° S. 2337 pour les caisses d'allocations familiales en ce qui concerne les cotisations sur salaires.

Modèle n° S. 2338 pour les unions de recouvrement en ce qui concerne les cotisations sur salaires.

Modèle n° S. 2339 pour les caisses d'allocations familiales et les unions de recouvrement en ce qui concerne les cotisations personnelles d'employeurs et de travailleurs indépendants.

Art. 3. — La mise en demeure adressée par les caisses primaires et les unions de recouvrement aux employeurs qui n'ont pas fourni la déclaration nominative de salaires prévue à l'article 3 du décret n° 59-139 du 7 janvier 1959 doit être établie conformément au modèle n° S. 2310 annexé au présent arrêté.

Art. 4. — La contrainte prévue à l'article 167-1 du code de la sécurité sociale doit être établie conformément au modèle n° S. 2010 annexé au présent arrêté.

Art. 5. — La contrainte dont le modèle est fixé à l'article précédent est signifiée par ministère d'huissier de justice, au moyen de l'imprimé dont le modèle n° S. 2011 est annexé au présent arrêté.

Art. 6. — L'arrêté du 3 décembre 1951 fixant les modèles d'imprimés de mise en demeure et l'arrêté du 20 août 1958 fixant le modèle d'imprimé de contrainte sont abrogés.

Art. 7. — Le conseiller d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 juin 1959.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Coefficients de ventilation des cotisations d'assurances sociales versées pour les salariés placés sous le régime général pour une partie des risques seulement.

Le ministre du travail,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment l'article L. 182,

Arrête:

Art. 1er. — Les cotisations d'assurances sociales encaissées au titre des catégories d'assurés énumérées ci-après:

a) Salariés placés sous le régime général de la sécurité sociale pour les assurances maladie, maternité, décès, invalidité (soins);
b) Salariés placés sous le régime général de la sécurité sociale pour les risques maladie, maternité, décès, invalidité (pensions et soins);
c) Salariés bénéficiaires des dispositions du statut national du personnel des industries électriques et gazières;
d) Agents visés par l'article 5 (§§ 1er et 3) du décret n° 51-280 du 2 mars 1951, modifié par le décret n° 58-1139 du 31 décembre 1958;
e) Agents retraités, âgés de moins de soixante ans, visés par l'article 6 du décret n° 50-1148 du 22 novembre 1950, modifié par le décret n° 51-102 du 23 janvier 1951;
f) Agents retraités affiliés au régime général de la sécurité sociale pour les prestations en nature de l'assurance maladie visés par le décret du 11 juillet 1956,

sont réparties comme suit entre les organismes de sécurité sociale:

Caisses primaires:	Caisses régionales:
Gestion des risques, 96,50 p. 100.	Action sanitaire et sociale, 1 p. 100.
Action sanitaire et sociale, 1 p. 100.	Contrôle médical, 1 p. 100.
Contrôle médical, 0,50 p. 100.	

Art. 2. — Les cotisations d'assurances sociales encaissées au titre des salariés placés sous le régime général de la sécurité sociale pour les assurances vieillesse et invalidité (pensions) seulement sont réparties comme suit:

Caisses régionales. — Gestion des risques, 10 p. 100.
Caisse nationale de sécurité sociale, 90 p. 100.

Art. 3. — Sont abrogés les arrêtés des 4 février 1948, 24 janvier 1949 et 25 janvier 1952.

Art. 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du premier jour du mois suivant celui de sa publication.

Art. 5. — Le conseiller d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 juin 1959.

Le ministre du travail,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Coefficients de ventilation des cotisations versées par les assurés volontaires au titre des assurances sociales.

Le ministre du travail,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment l'article L. 182;

Vu l'arrêté du 31 décembre 1958 modifiant l'arrêté du 21 mars 1949 fixant le montant des cotisations d'assurances sociales à verser par les assurés volontaires,

Arrête:

Art. 1er. — Les cotisations d'assurances sociales versées par les assurés volontaires sont réparties comme suit entre les caisses de sécurité sociale:

	ASSURÉS AFFILIÉS POUR:				
	L'ensemble des risques.	Les risques maladie, maternité, décès.	Les risques maladie, maternité, décès, invalidité.	Le risque invalidité seul.	Le risque vieillesse seul.
	P. 100.	P. 100.	P. 100.	P. 100.	P. 100
Caisses primaires:					
Gestion des risques.	47,25	96,50	91	»	»
Action sanitaire et sociale	0,45	1	1	»	»
Contrôle médical....	0,25	0,50	0,50	»	»
Caisses régionales:					
Gestion des risques.	3	»	5,50	100	5
Action sanitaire et sociale	0,55	1	1	»	»
Contrôle médical....	0,50	1	1	»	»
Caisse nationale de sécurité sociale.....	48	»	»	5	100

Art. 2. — Le conseiller d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet du premier jour du mois suivant celui de sa publication.

Fait à Paris, le 15 juin 1959.

Le ministre du travail,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Ventilation des cotisations d'assurances sociales versées dans les départements d'outre-mer.

Le ministre du travail,

Vu le livre XI du code de la sécurité sociale;

Vu le décret n° 55-241 du 10 février 1955, et notamment son article 22 prévoyant un prélèvement sur les cotisations fixé par arrêté des ministres du travail et des finances pour le financement de l'action sanitaire et sociale,

Arrête:

Art. 1er. — La fraction restante des cotisations encaissées postérieurement au 28 février 1959 au titre des assurances sociales dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion, après le prélèvement en faveur de l'action sanitaire et sociale prévu à l'article 22 du décret du 10 février 1955, est répartie comme suit:

Caisses générales:
Gestion des risques, 51 p. 100.
Contrôle médical, 1 p. 100.
Caisse nationale de sécurité sociale, 48 p. 100.

Art. 2. — Le conseiller d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 juin 1959.

Le ministre du travail,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Extension du régime de sécurité sociale dans les mines.

Le ministre du travail et le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946 modifié portant organisation de la sécurité sociale dans les mines;

Vu le décret n° 47-2100 du 22 octobre 1947 fixant les mesures d'application du décret susvisé,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le régime de la sécurité sociale dans les mines est rendu applicable au personnel des missions de recherches du commissariat à l'énergie atomique des départements de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, de l'Ardèche et du Gard.

Art. 2. — Le directeur général de la sécurité sociale et le directeur des mines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de

(*Supplément.*)

l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet à compter du premier jour du mois suivant celui de sa publication au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juin 1959.

Le ministre du travail,
PAUL BACON.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARCEL JEANNENEY

Application du régime d'assurances sociales des étudiants.

Le ministre de l'éducation nationale et le ministre du travail,

Vu le titre Ier du livre VI du code de la sécurité sociale;
Vu le décret n° 48-2006 du 31 décembre 1948 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 48-1473 du 23 septembre 1948;
Vu l'avis des associations d'étudiants,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté interministériel du 13 novembre 1958 est modifié et complété comme suit en ce qui concerne l'école technique d'aéronautique et de construction automobile:

. . . . . .

Ecole technique d'aéronautique et de construction automobile (E. T. A. C. A.), 1, rue Boutebrie, Paris (5e), section de techniciens, classes de première, deuxième et troisième année.

. . . . . .

Art. 2. — Cesse de bénéficier des dispositions susvisées l'élève qui n'a pas obtenu à la fin de la période correspondant à la durée normale de scolarité le titre en vue duquel il est inscrit à l'école, sauf autorisation de prolongation de scolarité accordée dans les conditions prévues par le règlement de l'école.

Art. 3. — Bénéficient seuls des dispositions du titre Ier du livre VI du code de la sécurité sociale les élèves ressortissants de la Communauté française ainsi que les ressortissants des Etats étrangers ayant passé à cet effet une convention diplomatique avec la France et les réfugiés bénéficiaires des dispositions de la convention de Genève du 28 juillet 1951.

Art. 4. — Le chef du service central des bourses au ministère de l'éducation nationale et le conseiller d'Etat, directeur général de la sécurité sociale au ministère du travail, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et qui prendra effet de la date de la prochaine rentrée scolaire.

Fait à Paris, le 19 juin 1959.

Le ministre du travail,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HUBERT ROUSSELLIER.

Caisses de retraites et institutions de prévoyance.

Par arrêté du 22 juin 1959, la caisse de retraites de la société coopérative de production Les Lunetiers réunis, 5 *bis*, rue de la Concorde, Morez (Jura), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du règlement d'administration publique du 6 juin 1946 modifié.

Circulaire n° 58 S. S. du 16 juin 1959 relative à l'affiliation obligatoire au régime spécial de sécurité sociale dans les mines, sous certaines conditions, du personnel des entreprises travaillant pour le compte des exploitations minières et assimilées.

Paris, le 16 juin 1959.

Le ministre du travail et le ministre de l'industrie et du commerce à Messieurs les présidents des conseils d'administration de la caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines, des unions régionales de sociétés de secours minières et des sociétés de secours minières et à Messieurs les ingénieurs en chef des mines, chefs des arrondissements minéralogiques.

Aux termes du paragraphe 4 de l'article 5 du décret du 27 novembre 1946 modifié, doivent être affiliés obligatoirement au régime spécial de sécurité sociale dans les mines les travailleurs qu'un « chef d'entreprise non visé à l'article 4, ou un sous-entrepreneur, emploie dans l'une des entreprises de mines ou de recherches de mines, mentionnées aux paragraphes 1°, 2°, 3° et 4° dudit article 4, lorsque ces travailleurs exécutent, à titre non occasionnel, des travaux spécifiquement miniers ».

D'autre part, l'arrêté du 11 juillet 1958 du ministre de l'industrie et du commerce a défini les travaux « spécifiquement miniers » au sens des dispositions qui précèdent.

Il semble que l'application pratique de celles-ci puisse se heurter à des difficultés tenant à l'interprétation des mots: « à titre non occasionnel ».

La présente circulaire a pour objet d'examiner rapidement les situations qui se présentent le plus couramment, afin de lever les difficultés éventuelles.

I. — Pour le personnel occupé dans des chantiers souterrains d'exploitations minières et assimilées, par des entreprises travaillant pour le compte de celles-ci, aucun problème ne doit se poser, étant donné la durée généralement longue des travaux de ce genre. Il en est de même dans les cas de fonçages de puits. Il peut se produire que des personnels travaillant en équipes spécialisées soit souterrainement à des travaux d'aménagement, d'entretien et de réfection (bétonnage, voies ferrées, électricité, etc.), soit à des travaux de fonçage, fassent l'objet de mutation d'un chantier entrepris pour le compte d'une exploitation à un chantier entrepris pour une autre exploitation, alors que les durées d'emploi dans chaque exploitation sont relativement courtes; ces personnels doivent normalement conserver le bénéfice de leur affiliation au régime spécial de sécurité sociale dans les mines puisqu'ils continuent à occuper des emplois spécifiquement miniers.

II. — Pour les travaux faisant l'objet des rubriques II et III de l'arrêté du 11 juillet 1958, des difficultés plus sérieuses peuvent se présenter.

A. — Toutefois, en ce qui concerne la rubrique II (Travaux de surface nécessaires à l'exploitation), il semble que les marchés entre l'entrepreneur et l'exploitant de mines relatifs à ces travaux soient le plus souvent de durée assez longue pour justifier l'affiliation du personnel intéressé au régime minier de sécurité sociale.

B. — Par contre, la rubrique III (Transports, manutentions et autres travaux accessoires) peut couvrir des cas dans lesquels le personnel est occupé soit de façon intermittente, soit sans garantie de durée: les plus fréquents sont ceux des transports et manutentions de produits et de matériels et des opérations diverses de préparation des bois de mines.

A ce sujet, il y a lieu tout d'abord de s'en tenir strictement aux termes de l'arrêté, qui exige que ces travaux soient effectués dans le périmètre de la concession ou à proximité immédiate de l'exploitation, en excluant, par conséquent, les personnels occupés à des manutentions et transports pour lesquels ils empruntent, sur la majeure partie du parcours, les voies publiques, hors des périmètres des concessions ou des exploitations, et également les personnels qui écorcent, scient et préparent des bois de mines hors desdits périmètres, ou en des lieux tels que le personnel de l'exploitant qui s'y livrerait aux mêmes travaux ne pourrait, par application de l'article 3 du décret du 27 novembre 1946, être affilié au régime spécial de sécurité sociale dans les mines.

Le champ d'application de la rubrique III de l'arrêté du 11 juillet 1958 étant ainsi bien délimité, il semble que le nombre des cas douteux devrait être très réduit. La plupart d'entre eux seront réglés par la considération d'un critère très simple, celui de la durée du marché qui lie l'entreprise à l'exploitation pour l'exécution des travaux: le personnel intéressé ne pourra être considéré comme occupé à titre non occasionnel que si cette durée est au moins égale à trois mois.

Les cas qui échapperaient à ce critère seront soumis à l'ingénieur en chef des mines, qui fera connaître à la société de secours minière intéressée s'il y a lieu ou non de procéder à l'affiliation du personnel en cause.

Les contestations éventuelles contre les décisions des ingénieurs en chef des mines sont naturellement de la compétence des commissions du contentieux de la sécurité sociale.

Le ministre du travail,
PAUL BACON.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Conseil d'administration de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 juin 1959: page 6099, 1re colonne, sous-titre II, au titre des associations d'anciens combattants et victimes de guerre, 1° Membres titulaires, 5e ligne, au lieu de: « M. Guibourd-Ribaud », lire: « M. Guiboud-Ribaud »; 2e colonne, 2° Membres suppléants, 6e ligne, au lieu de: « de La Villéon », lire: « de la Villéon »; III, au titre de l'article D. 434, 3°, *b*, 1re ligne, au lieu de: « M. le bachaga Saïd Boualam, titulaire de la Légion d'honneur », lire: « M. le Bachaga Saïd Boualam, titulaire de la Légion d'honneur ».

(*Supplément.* — Fin.)

NATURALISATIONS

RECTIFICATIFS AU *JOURNAL OFFICIEL*

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 septembre 1958: page 9351, 1re colonne, au lieu de: « Fischer (Marcel), Allschwil (Suisse), 01-08-24, AUT », lire: « Fischer (Marcel), Allschwil (Suisse), 01-08-24, LIB ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 octobre 1958: page 9587, 1re colonne, au lieu de: « Desaire (Roland), Gaillard (Haute-Savoie), 01-12-63, AUT », lire: « Desaire (Roland), Gaillard (Haute-Savoie), 01-12-36, LIB ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 février 1959:

Page 2260, 2e colonne, après Lebedinsky, née Doring, ajouter: « Lebedinsky (Michel), Sélestat (Bas-Rhin), 01-04-47, EFF, 11931 x 58 —67 ».

Page 2263, 1re colonne, au lieu de: « Millo (René), Cap-d'Ail (Alpes-Maritimes), 17-09-07, AUT », lire: « Millo (René), Cap-d'Ail (Alpes-Maritimes), 17-09-07, LIB ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 mars 1959:

Page 3778, 1re colonne, au lieu de: « Musielak, née Plociniczak, Oberhausen (Allemagne), 13-02-13 », lire: « Musielak, née Plociniczak, Oberhausen (Allemagne), 14-02-13 ».

Page 3779, 1re colonne, au lieu de: « Rupek (André), Baukau (Pologne) », lire: « Rupek (André), Baukau (Allemagne) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 avril 1959 : page 4589, 1re colonne, au lieu de: « Fitsch (Christian), Besançon (Doubs), 30-01-84, AUT », lire: « Fitsch (Christian), Besançon (Doubs), 30-01-84, LIE ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 mai 1959: page 5093, 2e colonne, au lieu de: « Baboyan, née Berberian, Césarée », lire: « Berberian (Azadouhie), Césarée ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 mai 1959:

Page 5300, 2e colonne, au lieu de: « Barranek, née Frohlich », lire: « Baranek, née Frohlich »; au lieu de: « Cagnato (Claudine), Velles (Italie) », lire: « Cagnato (Claudine), Velles (Indre) »; au lieu de: « Casadei (Bruno), Teodorano (Italie), 17-01-27 », lire : « Casadei (Bruno), Teodorano (Italie), 17-01-20 ».

Page 5301, 1re colonne, au lieu de: « Da Re, née Tosco », lire: « Da Re, née Toso ».

Page 5303, 1re colonne, au lieu de: « Marceniak (Jozef) », lire: « Marciniak ».

Page 5304, 2e colonne, au lieu de: « Starrach (Frideric), Prague », lire: « Starrach (Frédéric) ».

Page 5305, 2e colonne, au lieu de: « Zuniro (Giuseppe), Figlieto (Italie) », lire: « Zunino (Giuseppe) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 juin 1959:

Page 5727, 2e colonne, au lieu de: « Bonsignore, née Cermeno, Tanger (Maroc), 10-02-09 », lire: « Bonsignore, née Cermeno, Tanger (Maroc), 10-02-19 ».

Page 5728, 1re colonne, au lieu de: « D'Introno, née Piccarreta, Corato (Italie), 01-02-22 », lire: « D'Introno, née Piccarreta, Corato (Italie), 05-04-22 ».

Page 5729, 2e colonne, au lieu de: « Hadege (M'lahim) », lire: « Ilagege (M'lahim) ».

Page 5730, 1re colonne, au lieu de: « Kulpa (Joseph), Barnowice (Pologne), 03-11-66 », lire: « Kulpa (Joseph), Barnowice (Pologne), 03-11-16 ».

Même page, 2e colonne, au lieu de: « Milczarek, née Srienak », lire: « Milczarek, née Srihnak ».

Page 5731, 2e colonne, au lieu de: « Portu (Joseph), Lesaca (Espagne), 22-03-54 », lire: « Portu (Joseph), Leseca (Espagne), 22-03-04 ».

Page 5735, 1re colonne, au lieu de: « Geriah (Walter), Berlin », lire: « Gerlach ».

Page 5736, 1re colonne, au lieu de: « Louesse (Liliane), Thiès (Sénégal), 20-01-54 », lire: « Louesse (Liliane), Thiès (Sénégal), 20-01-53 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 juin 1959:

Page 5902, 1re colonne, au lieu de: « Del Net (Gio-Batta), Arzene (Italie), 04-02-21 », lire: « Del Net (Gio-Batta), Arzene (Italie), 02-04-21 ».

Même page, 2e colonne, au lieu de: « Ferrara (Giuseppe), Casablanca (Maroc), 03-01-32 », lire: « Ferrara (Giuseppe), Casablanca (Maroc), 03-01-23 ».

Ministère des armées.

Comité supérieur de la caisse des offrandes nationales en faveur des armées de terre, de mer et de l'air (1).

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 1er juin 1959.

Monsieur le Président,

Conformément aux prescriptions de l'article 9 du décret du 9 janvier 1873, pris en application des dispositions de la loi du 27 novembre 1872, le comité supérieur de la caisse des offrandes nationales a l'honneur de vous rendre compte de ses opérations au cours de l'année 1958 et de la situation de la caisse au 31 décembre de la même année.

A. — Allocations accordées.

I. — ALLOCATIONS PERMANENTES

a) *Rentes viagères* (pour mémoire).

Le nombre de titres de rentes viagères que la caisse des offrandes nationales a concédés aux anciens militaires et marins blessés au feu entre le 18 juin 1860, date de son institution, jusqu'au 9 janvier 1873, date de sa réorganisation, s'est élevé à 7.365, pour une somme totale payée de 9.878.694 F.

Il ne reste plus aucune rente viagère en cours, la dernière s'étant éteinte en 1940.

b) *Compléments de pension* (pour mémoire).

Le nombre de compléments de pension que, en exécution des dispositions de la loi du 27 novembre 1872, la caisse des offrandes nationales a concédés aux anciens blessés de guerre, jusqu'en 1883, époque à laquelle les prescriptions de la loi susvisée n'ont plus trouvé d'application sur ce point, s'est élevé à 11.646, pour une somme totale payée de 58.301.837 F.

Il ne reste plus aucun complément de pension en cours, les trois derniers s'étant éteints en 1945.

c) *Secours permanents* (pour mémoire).

Par application des résolutions approuvées le 3 avril 1873 par le Président de la République, le comité supérieur a concédé, pour la période du 3 avril 1873 au 5 mai 1950, 8.842 secours permanents, pour une somme totale payée de 15.030.915 F.

Depuis le 5 mai 1950, date du décret modifiant le régime de gestion de la caisse nationale des offrandes nationales, il n'est plus distribué de secours permanents; ils ont été remplacés par des secours éventuels.

En résumé, la somme des allocations permanentes payée par la caisse des offrandes nationales depuis sa fondation en 1860 jusqu'au 5 mai 1950 (rentes viagères, compléments de pension, secours permanents) s'est élevée à 83.211.446 F.

II. — SECOURS ÉVENTUELS

Du 1er janvier au 31 décembre 1958, une somme de 8 millions de francs a été répartie en 933 secours éventuels.

La somme totale des secours éventuels concédés depuis la réorganisation de la caisse en 1873 jusqu'au 31 décembre 1958 s'est élevée à 87.219.533 F.

III. — RÉCAPITULATION

Jusqu'au 5 mai 1950, le comité supérieur a distribué 27.975 allocations permanentes dont les arrérages représentent 83.211.446 F.

Si l'on ajoute à cette somme le montant des secours éventuels distribués, on constate que la caisse a concédé en secours divers au 31 décembre 1958 170.430.979 F.

(1)

Président.

M. le ministre des armées.

Vice-président.

M. le général Valtat.

Membres.

MM. Bloch-Lainé, directeur général de la caisse des dépôts et consignations.
Brasart, président de la section des finances au conseil d'Etat.
Renaud, directeur général honoraire du ministère des finances, receveur central des finances de la Seine.
Vilatte, intendant général de 1re classe, directeur central de l'intendance (terre).
Alloyau, contrôleur général de 2e classe de l'administration de l'aéronautique.
de Lesquen du Plessis-Casso, capitaine de vaisseau, commandant la marine, à Paris.

Secrétaire trésorier.

M. Oxaran.

B. — Ressources.

Au 31 décembre 1958, la caisse possédait des ressources liquides s'élevant à 2.168.939 F.
La composition de son portefeuille (capital et revenu) était la suivante :

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE A LA DATE DU 31 DECEMBRE 1958

NATURE DES RENTES ET VALEURS	VALEUR NOMINALE	COURS MOYEN DE LA BOURSE au 31 décembre 1958.	EVALUATION du capital.	REVENU ANNUEL du portefeuille.
	Francs.	Francs	Francs.	Francs.
Obligations chemins de fer.				
Société nationale des chemins de fer français 4 p. 100 1941	6.750.000	7.200	4.860.000	270.000
Société nationale des chemins de fer français 4 p. 100 1947	1.000.000	60 obligations de 5.000 à 3.655 14 obligations de 50.000 à 36.550	731.000	40.000
Société nationale des chemins de fer français bons indexés 6 p. 100 1954	1.480.000	12.490	1.848.520	88.800
Société nationale des chemins de fer français bons indexés 5 1/2 p. 100 1957	750.000	10.050	753.750	41.250
Chemins de fer économiques 3 p. 100	480.000	6.000	288.000	14.400
Chemins de fer départementaux (beiges) 5 p. 100	1.700.000	3.675	1.249.500	85.000
Chemins de fer Maroc 4 1/2 p. 100 1941	652.000	1.740	567.240	29.340
Chemins de fer Maroc oriental 4 p. 100 1946	3.120.000	4.000	2.496.000	124.800
Chemins de fer Maroc 6 p. 100 1949	3.300.000	9.520	3.141.600	198.000
Valeurs diverses				
Crédit national 4 p. 100 1941-1953	1.050.000	8.400	882.000	42.000
Crédit national 6 p. 100 1950	9.330.000	10.500	9.796.500	559.800
Crédit national 6 p. 100 1598	1.000.000	10.500	1.050.000	60.000
Gouvernement du Maroc 6 p. 100 1937	300.000	9.865	295.950	18.000
Obligations Afrique équatoriale française 6 p. 100 1922-1924	142.000	9.400	133.480	8.520
Obligations Afrique équatoriale française 6 p. 100 1927	286.000	9.100	260.260	17.160
Obligations Afrique équatoriale française 5 1/2 p. 100 1933	150.000	9.100	136.500	8.250
Obligations Afrique occidentale française 6 1/2 p. 100 1924	194.000	9.800	190.120	12.610
Obligations Moselle 4 1/2 p. 100 1947	1.000.000	4.200	840.000	45.000
Obligations ports sinistrés 4 3/4 p. 100 1948	1.000.000	4.530	904.000	47.500
Obligations ports sinistrés 5 p. 100 1948	1.000.000	8.900	890.000	50.000
Obligations départements et villes sinistrés 5 p. 100 1948	1.000.000	8.850	885.000	50.000
Obligations industries et commerces sinistrés 5 p. 100 1948	1.000.000	8.655	865.500	50.000
Obligations groupements sinistrés 6 p. 100 1950	11.200.000	9.770	10.942.400	672.000
Obligations ports sinistrés 6 p. 100 1950	1.500.000	9.675	1.451.250	90.000
Obligations cités ouvrières 6 p. 100 1950	1.100.000	9.750	1.072.500	66.000
Obligations églises sinistrées 6 1/4 p. 100 1950	5.490.000	9.990	5.484.510	343.125
Obligations textiles et cuirs 6 1/4 p. 100 1951	4.900.000	9.810	4.806.900	306.250
Obligations sidérurgie et mines de fer 6 1/4 p. 100 1951	5.020.000	9.950	4.994.900	313.750
Obligations ville de Toulon 6 1/2 p. 100 1950	2.700.000	9.915	2.677.050	175.500
Obligations ville de Toulon 6 p. 100 1949	880.000	9.850	866.800	52.800
Obligations ville de Bordeaux 6 p. 100 1949	810.000	9.575	775.575	48.600
Obligations Crédit foncier 6 p. 100 1951	7.570.000	10.090	7.638.130	454.200
Obligations Compagnie nationale du Rhône 6 p. 100 1949	10.400.000	9.800	10.192.000	624.000
Obligations Compagnie nationale du Rhône 6 p. 100 1951	2.280.000	9.780	2.229.840	136.800
Obligations Charbonnage de France 5 p. 100 1952	1.000.000	12.220	1.222.000	50.000
Obligations Charbonnage de France 6 p. 100 1955	2.000.000	10.000	2.000.000	120.000
Obligations bons P. T. T. 6 p. 100 1951	2.400.000	101.500	2.436.000	144.000
Obligations bons P. T. T. 6 p. 100 1955	2.500.000	102.000	2.550.000	150.000
Obligations bons P. T. T. 6 p. 100 1958	1.000.000	100.000	1.000.000	60.000
Obligations Electricité de France 6 p. 100 1955	1.300.000	10.350	1.345.500	78.000
Obligations Electricité de France 6 p. 100 1957	2.800.000	21.500	3.010.000	156.000
Obligations (parts) Electricité de France 5 p. 100 1958	1.000.000	21.900	1.095.000	50.000
Caisse nationale de crédit agricole 6 p. 100 1958	1.000.000	100.000	1.000.000	60.000
			101.855.275	6.011.455

C. — Recettes et dépenses de l'année arrêtées au 31 décembre 1958.

Solde au 31 décembre 1957		1.452.951
I. — RECETTES		
a) *Recettes ordinaires pendant l'année 1958:*		
Coupons d'obligations	5.928.716	
b) *Recettes extraordinaires:*		
Remboursement d'obligations amorties	2.612.430	8.541.146
c) *Autres recettes:*		
Offrandes	4.857.223	
Intérêts bonifiés par la caisse des dépôts et consignations	17.376	
Arrérages de legs	243	4.874.842
Total général des recettes		14.868.939
II. — DÉPENSES		
a) *Dépenses ordinaires:*		
Payement des secours éventuels	8.000.000	
Frais d'administration du comité (personnel, correspondance, fournitures)	710.000	
	8.710.000	
b) *Dépenses extraordinaires:*		
Achat de valeurs diverses	3.990.000	
Total général des dépenses		12.700.000
Solde créditeur au 31 décembre 1958		2.168.939
En définitive, au 31 décembre 1958, l'avoir de la caisse est le suivant:		
Valeurs diverses en portefeuille		101.855.275
Espèces		2.168.939
Soit au total		104.024.214

Le comité supérieur a l'honneur de vous prier de vouloir bien l'autoriser à faire insérer le présent rapport au *Journal officiel* de la République française, conformément aux prescriptions du décret du 9 janvier 1873.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mon respectueux dévouement.

Le ministre des armées,
PIERRE GUILLAUMAT.

Approuvé:
Le Président de la République,
C. DE GAULLE.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

SESSION ORDINAIRE DE 1959

Ordre du jour du lundi 29 juin 1959.

A quinze heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination d'un membre de la commission spéciale de classement aux emplois réservés de médecins, pharmaciens, chirurgiens dentistes ou vétérinaires.

2. — Nomination d'un membre du conseil supérieur de la mutualité.

3. — Nomination de trois membres du conseil supérieur de la sécurité sociale.

4. — Nomination d'un membre de la commission supérieure des allocations familiales.

5. — Nomination de cinq membres du conseil d'administration de la caisse autonome de la reconstruction.

6. — Nomination de deux membres de la commission de contrôle de la circulation monétaire.

7. — Nomination de deux membres de la commission supérieure des caisses d'épargne.

8. — Nomination de deux membres du comité de gestion du fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés d'origine nationale.

9. — Nomination de deux membres de la commission de gestion du fonds d'investissement routier.

10. — Nomination de deux membres du comité de contrôle du fonds forestier national.

11. — Nomination de six membres de la commission supérieure du crédit maritime mutuel.

12. — Discussion du projet de loi de programme relative à l'équipement économique général (n° 55) (rapport n° 160 de M. Pascal Arrighi, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan; rapporteurs spéciaux: MM. Marcellin (énergie électrique), Ruais (Société nationale des chemins de fer français), Denvers (travaux publics), Anthonioz (aviation civile), Tony Larue (télécommunications). — Avis n° 129, au nom de la commission de la production et des échanges, de MM. Feron (énergie électrique hydraulique), Privet (énergie électrique nucléaire), Rey (Société nationale des chemins de fer français), Dumortier (voies navigables et ports maritimes), Bergasse (aviation civile et commerciale), de Gracia (télécommunications).

A vingt et une heures trente. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le lundi 29 juin 1959.

N° 129. — Avis de MM. Jacques Féron, Privet, Rey, Dumortier, Bergasse et de Gracia, au nom de la commission de la production, sur le projet de loi de programme relative à l'équipement économique général.

N° 160. — Rapport de M. Pascal Arrighi, rapporteur général, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de programme relative à l'équipement économique général.

Nomination de membres d'organismes extraparlementaires.

Ont été nommés membres:

1° Du conseil supérieur du service social, par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales: M. Mariotte;

2° Du conseil supérieur des infirmières et infirmiers, par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales: M. Legroux;

3° De la commission supérieure des allocations familiales agricoles, par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales: MM. Coumaros, Le Guen, Joseph Perrin et Robichon;

4° Du comité supérieur de l'enseignement maritime, par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales: M. Trellu;

5° Du conseil supérieur des habitations à loyer modéré, par la commission de la production et des échanges: MM. René Mekki, Danilo, Jean Turc et Coudray;

6° De la commission centrale de classement des débits de tabac, par la commission des finances, de l'économie générale et du plan: MM. Félix Mayer et Voisin;

7° De la commission centrale de contrôle des opérations immobilières poursuivies par les services publics ou d'intérêt public, par la commission des finances, de l'économie générale et du plan: MM. Pierre Ferri et Jean-Paul Palewski;

8° De la commission consultative des assurances sociales agricoles, par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales: MM. Brice, Cassagne, Godonnèche et Laurent;

9° De la commission supérieure des sites, perspectives et paysages, par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales: MM. Kir et Tomasini;

10° Du comité national de propagande en faveur du vin, par la commission de la production et des échanges: MM. Lalle et Lurié;

11° Du comité consultatif chargé de donner son avis sur les horaires les tarifs de fret des services maritimes entre la France continentale et la Corse, par la commission de la production et des échanges: MM. Gavani, Sammarcelli, Marchetti, Laurin et Pasquini;

12° Du comité d'examen des comptes de la marine, par la commission des finances, de l'économie générale et du plan: M. Fraissinet;

13° Du conseil supérieur de l'administration pénitentiaire, par la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République: MM. Georges Bourgeois et Marcenet;

14° Du conseil national des services départementaux et communaux, par la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République: MM. Clerget, Dubuis, Moras et Terré;

15° De la commission supérieure de classement des recettes buralistes, par la commission des finances, de l'économie générale et du plan: M. Mohamed Boulsane et Tony Larue;

16° Du comité de coordination des enquêtes statistiques, par la commission des finances, de l'économie générale et du plan: MM. Abcène Ioualalen et Sanson;

17° De la commission nationale des maisons familiales de vacances, par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales: M. Laudrin;

18° Du conseil supérieur de l'établissement national des invalides de la marine, par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales: MM. Cerneau et Nader;

19° De la commission plénière de la caisse nationale de crédit agricole, par la commission de la production et des échanges: MM. Degraeve, de Grandmaison et Ihuel;

20° Du conseil permanent d'hygiène sociale, par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales: M. Rousseau;

21° Du comité consultatif du fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les campagnes, par la commission des finances, de l'économie générale et du plan: M. Gabelle; et par la commission de la production et des échanges: M. Trémolet de Villers;

22° De la commission de contrôle des déclarations de vacances des emplois réservés, par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales: M. Mustapha Deramchi;

23° Du comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics, par la commission des finances, de l'économie générale et du plan: MM. Arnulf et Mazo;

24° De la commission des vœux présentés par les associations d'anciens combattants et de victimes de guerre, par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales: MM. Belaid Bouhadjera et Lebas;

25° Du conseil supérieur de la coopération, par le président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan: MM. Francis Leenhardt et Paquet, par la commission de la production et des échanges: MM. de Sainte-Marie et de Sesmaisons;

26° Du comité central du lait, par la commission de la production et des échanges: M. Charvet;

27° Du comité national consultatif de défense contre les maladies des animaux, par la commission de la production et des échanges: M. Fouchier;

28° Du comité supérieur consultatif d'aménagement foncier, par la commission de la production et des échanges: M. Orvoen;

29° Du conseil de l'ordre de l'économie nationale, par la commission de la production et des échanges: M. Lemaire;

30° De la commission d'étude de la flotte marchande dans le cadre de la Communauté économique européenne, par la commission de la production et des échanges: M. Bergasse.

Convocations de commissions.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales se réunira:

1° Le mercredi 1er juillet 1959, à dix heures trente (local du 7e bureau).

Rapport de M. Tomasini sur le projet de loi (n° 135) (indemnisation de dommages physiques au Maroc).

Rapport de M. Lacaze sur le projet de loi (n° 136) (indemnisation des personnes civiles en métropole).

Rapport de M. Le Duc sur le projet de loi (n° 137) (indemnisation des personnels militaires en métropole).

Suite de l'avis de M. Cerneau sur le projet de loi de programme d'équipement scolaire et universitaire (n° 61).

2° Le jeudi 2 juillet 1959, à neuf heures trente (salle Colbert).

Audition de M. Frey, ministre de l'information, sur l'ensemble des activités de son département.

La commission des affaires étrangères se réunira le jeudi 2 juillet 1959, à neuf heures et à dix heures (local de la commission des finances):

1° A neuf heures.

I. — Nomination de rapporteurs pour avis pour les projets de loi:

N° 135, relatif à la répartition des dommages physiques subis au Maroc par les personnes de nationalité française;

N° 148, relatif à l'accession des salariés français de Tunisie et du Maroc au régime de l'assurance volontaire pour la vieillesse.

II. — Communication de Mme Patenôtre sur les travaux du congrès atlantique de Londres.

III. — Rapport d'information de M. Boscher sur les problèmes de l'alliance atlantique.

2° A dix heures.

Audition de M. Couve de Murville, ministre des affaires étrangères.

La commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République se réunira le jeudi 2 juillet 1959, à neuf heures quarante-cinq (local du 7e bureau):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 106) de M. Frédéric-Dupont modifiant le décret du 30 septembre 1943 sur les baux commerciaux;

La proposition de loi (n° 144) de M. Ballanger tendant à surseoir à l'expulsion de certains commerçants;

Le projet de loi (n° 147), adopté par le Sénat, modifiant la loi du 4 janvier 1944 relative aux marques de fabrique;

La proposition de loi (n° 99) de M. Fanton facilitant, pour les gardiens de la paix s'étant distingués au cours de la guerre ou de la Résistance, les conditions d'avancement dans les cadres de leur administration.

II. — Désignation d'un représentant de la commission à la commission supérieure de la protection contre l'incendie et autres sinistres du temps de paix.

III. — Désignation d'un représentant de la commission à la commission supérieure de la défense passive.

IV. — Eventuellement, nomination d'un rapporteur et examen du projet de loi portant amnistie.

V. — Suite du rapport de M. Paul Coste-Floret sur la proposition de résolution (n° 94) de M. Charret tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires pour restreindre le nombre des abstentions dans les consultations électorales.

La commission de la production et des échanges se réunira le mercredi 1er juillet 1959, à dix heures (salle Colbert):

I. — Nomination de rapporteurs:

Pour les projets de loi:

(N° 79) portant modification à la loi n° 54-11 du 6 janvier 1954 sur la sauvegarde de la vie humaine en mer et l'habitabilité à bord des navires de commerce, de pêche et de plaisance;

(N° 90) portant ratification du décret n° 59-636 du 5 mai 1959 portant réduction provisoire, quant à la perception de certains droits de douane d'importation en régime de droit commun en tarif minimum.

Pour les propositions de loi:

(N° 82) de M. Denvers relative au calcul du prix des baux à ferme;

(N° 96) de M. Mondon tendant à la création d'un statut professionnel du commerçant;

(N° 164) de M. Collette tendant à supprimer l'article 12 du chapitre II du décret n° 56-112 du 24 janvier 1956 pris en exécution de l'article 28 de la loi du 9 mars 1941 et de l'article 29 du décret n° 54-1254 du 20 décembre 1954 (réorganisation foncière et remembrement).

Pour les propositions de résolution:

(N° 81) de MM. Waldeck Rochet et Pierre Villon tendant à étudier un projet de loi tendant à développer les coopératives d'utilisation en commun du matériel agricole groupant des exploitants familiaux;

(N° 109) de M. Lux tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi portant création d'une caisse autonome d'assurances contre les calamités agricoles;

(N° 113) de M. Félix Mayer tendant à renforcer les mesures de protection dans les mines;

(N° 125) de M. Dumortier tendant à prendre les contacts nécessaires dans le cadre des institutions du Marché commun pour uniformiser les législations applicables aux véhicules utilisés pour les transports routiers;

(N° 126) de M. Thomazo tendant à rapporter l'arrêté interministériel du 24 septembre 1952 et les arrêtés ministériels des 3 avril et 30 décembre 1954 portant institution d'un centre technique interprofessionnel des fruits et légumes.

II. — Discussion du rapport de M. Dumortier sur le projet de loi (n° 41) portant ratification du décret n° 59-402 du 11 mars 1959 réduisant provisoirement la perception du droit de douane d'importation applicable à l'acide alginique, ses sels et ses esters à l'état sec.

III. — Discussion du rapport de M. Marquaire sur le projet de loi (n° 42) portant ratification du décret n° 59-417 du 13 mars 1959 rétablissant la perception des droits de douane d'importation applicables aux oranges.

IV. — Discussion du rapport de M. Ziller sur le projet de loi (n° 47) portant ratification du décret n° 59-356 du 2 mars 1959 suspendant provisoirement la perception des droits de douane d'importation sur certaines huiles essentielles.

V. — Discussion du rapport pour avis de M. Devemy sur le projet de loi de programme (n° 61) relative à l'équipement scolaire et universitaire.

Convocations de conférences des présidents.

ORGANISATION DE DÉBATS

La conférence constituée conformément à l'article 21 du règlement provisoire est convoquée par M. le président pour le mardi 30 juin 1959, à douze heures, dans les salons de la présidence en vue d'organiser la discussion du projet de loi relatif à diverses dispositions tendant à la promotion sociale.

La conférence constituée conformément à l'article 21 du règlement provisoire est convoquée par M. le président pour le mercredi 1er juillet 1959, à douze heures, dans les salons de la présidence en vue d'organiser la discussion du projet de loi de programme relative à l'équipement scolaire et universitaire.

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

La conférence constituée conformément à l'article 21 du règlement provisoire est convoquée par M. le président pour le mercredi 1er juillet 1959, à dix-neuf heures, dans les salons de la présidence en vue d'établir l'ordre du jour de l'Assemblée.

SENAT

Ordre du jour du mardi 30 juin 1959.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Scrutins pour l'élection:

1° De trois membres de la commission supérieure du crédit maritime mutuel (art. 13 de la loi du 4 décembre 1913, modifiée);

2° De deux membres du conseil supérieur de l'établissement national des invalides de la marine (décret n° 53-953 du 30 septembre 1953);

3° D'un membre de la commission de gestion du fonds spécial d'investissement routier (loi n° 51-1480 du 30 décembre 1951);

4° D'un membre du comité de contrôle du fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés (loi n° 51-1508 du 31 décembre 1951).

Ces scrutins auront lieu simultanément pendant la séance publique, dans l'une des salles voisines de la salle des séances, conformément à l'article 61 du règlement provisoire du Sénat. Ils seront ouverts pendant une heure.

2. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Antoine Courrière demande à M. le Premier ministre s'il a fourni au Conseil constitutionnel chargé de statuer sur le règlement de l'Assemblée nationale et du Sénat l'analytique des réunions du comité constitutionnel consultatif, les avis du Conseil d'Etat, les procès-verbaux des observations des ministres d'Etat chargés par le général de Gaulle de donner à la Constitution sa forme définitive, et s'il va, conformément aux engagements pris, communiquer ces documents au Parlement et les rendre publics (n° 22).

II. — M. Charles Naveau expose à M. le ministre de l'agriculture que le troisième plan de modernisation et d'équipement prévoit que, dans un délai de deux ans, la production nationale laitière doit atteindre 265 millions d'hectolitres de lait; lui rappelle que la production actuelle se situe autour de 210 millions d'hectolitres; que son écoulement donne déjà des inquiétudes au comité interlait et que les exportations de produits laitiers s'avèrent particulièrement onéreuses; tenant compte de cette situation lui demande quels moyens il compte employer pour régler ces contradictions et pratiquer les exportations envisagées sans avoir recours à l'application à la taxe de résorption (n° 5).

III. — M. Jacques Richard expose à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, que l'application de l'article 22 du décret du 22 décembre 1958 relatif à l'organisation judiciaire rencontre de nombreuses difficultés en ce qui concerne les commissions d'aide sociale, dont de nombreux maires demandent qu'elles soient maintenues au chef-lieu de canton ou dans les communes; il lui demande si: 1° il ne lui semble pas possible, par application du deuxième alinéa de l'article 22 de ce décret, de décider immédiatement que ces commissions siégeront au chef-lieu de canton ou dans la commune; 2° il lui paraît vraiment indispensable que de tels organismes, de caractère strictement administratif, soient obligatoirement présidés par un magistrat (n° 18).

IV. — M. Yves Estève demande à M. le ministre des travaux publics et des transports s'il envisage de faire bénéficier les anciens combattants des chemins de fer des bonifications de campagnes de guerre pour la retraite dont profitent les anciens combattants fonctionnaires civils de l'Etat, des départements et communes, les employés des usines ou entreprises nationalisées, des théâtres nationaux, de la Compagnie générale des eaux, de l'Imprimerie nationale, de la marine marchande, des houillères, des postes, télégraphes et téléphones, du Gaz de France, de l'Electricité de France et de la Régie autonome des transports parisiens (n° 19).

V. — M. Léon Jozeau-Marigné appelle l'attention de M. le ministre des finances et des affaires économiques sur le fait que, à l'heure actuelle, une personne non tenue d'une dette alimentaire (collatéral ou autre) ne peut déduire de sa déclaration d'impôts la pension qu'elle paie pour un de ses parents dans un établissement public d'assistance, et lui demande quelles mesures il compte prendre ou provoquer pour mettre fin à cet état de choses (n° 20).

VI. — M. Pierre Métayer appelle l'attention de M. le ministre du travail sur les dispositions prises à l'encontre des assurés sociaux à propos de la franchise de 3.000 F; se félicitant de la décision enfin prise en ce qui concerne sa suppression, lui demande néanmoins de lui faire connaître: 1° le montant des charges (recrutement de personnel pour l'ouverture d'un compte individuel à chaque assuré social, impressions de formulaires, etc.) qui ont été ainsi imposées à la sécurité sociale pendant le temps où cette disposition a été appliquée; 2° si le Gouvernement entend abroger toutes les dispositions qui ont, en décembre 1958, modifié la réglementation de la sécurité sociale en particulier la diminution du pourcentage de remboursement de certains produits; 3° quelles dispositions il compte prendre à l'encontre des assurés sociaux qui, malades pendant cette période, ont été ainsi injustement pénalisés (n° 23).

VII. — M. Georges Repiquet, constatant d'une part que le Président de la Communauté a décidé que l'armée de la Communauté était « une » et, d'autre part, que les attributions militaires de l'ancien ministre de la France d'outre-mer ont été transférées au ministre des armées, demande à M. le ministre des armées quelles réformes de structure il compte promouvoir pour unifier les forces armées métropolitaines et d'outre-mer; si une fusion est envisagée à plus ou moins brève échéance; si tous les militaires seront alors amenés à servir sans distinction d'origine dans n'importe quel Etat de la Communauté; enfin, s'il y a lieu de maintenir des règles administratives particulières et, par voie de conséquence, des services autonomes, pour les troupes dites d'outre-mer (n° 25).

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention entre la France et la Belgique signée à Bruxelles le 20 janvier 1959, tendant à éviter les doubles impositions et à régler certaines autres questions en matière d'impôts sur les successions et de droits d'enregistrement. (N° 103 et 112 (1958-1959). — M. André Armengaud, rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.)

4. — Discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1959, adopté par l'Assemblée nationale. (N°s 104 et 114 (1958-1959). — MM. André Armengaud et André Boutemy, rapporteurs de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.)

5. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Charles Naveau, Charles Suran, Marcel Brégégère, Emile Durieux, André Méric, Marcel Boulangé, Jean Nayrou, Marcel Champeix, Paul Mistral, Léon Messaud, Fernand Verdeille, Gaston Defferre, Roger Carcassonne, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Antoine Courrière, Georges Guille et les membres du groupe socialiste et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à rétablir le principe de l'indexation et la garantie des prix agricoles. (N°s 30 et 100 (1958-1958). — M. Emile Durieux, rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan.)

6. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Adolphe Dutoit, Jean Bardol, Léon David, Camille Vallin et des membres du groupe communiste et apparenté, tendant à inviter le Gouvernement à faire appliquer dans les mines le maximum de mesures de sécurité tendant à éviter les catastrophes qui endeuillent la corporation minière. (N°s 69 et 113 (1958-1959). — M. Léon David, rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan.)

Cessation du mandat d'un sénateur nommé ministre.

Vu l'article 23 de la Constitution;
Vu l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958 portant loi organique pour l'application de l'article 23 de la Constitution, et notamment son article 1er;
Vu la communication par M. le ministre de l'intérieur en date du 27 avril 1959, publiée au *Journal officiel* du 28 avril 1959, de la liste des sénateurs proclamés élus dans les départements de la métropole à la suite des opérations électorales du 26 avril 1959;
Vu le décret du 28 mai 1959 publié au *Journal officiel* du 30 mai 1959 portant nomination de membres du Gouvernement;
Vu la délibération du bureau du Sénat en date du 24 juin 1959,

M. le président du Sénat a pris acte de la cessation, à la date du 28 juin 1959, du mandat sénatorial de M. Henry Rochereau (Vendée), ministre de l'agriculture.

Convocation de commissions.

La commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées se réunira le jeudi 2 juillet 1959, à quinze heures trente (local de la commission, n° 216):

I. — Audition de M. Couve de Murville, ministre des affaires étrangères.

II. — Rapports:

De M. Métayer, sur:

a) Le projet de loi (n° 105, session 1958-1959), adopté par l'Assemblée nationale, portant statut de l'économat de l'armée;

b) Le projet de loi (n° 107, session 1958-1959), adopté par l'Assemblée nationale, fixant les conditions de recrutement et d'avancement des cadres du service du matériel de l'armée de terre.

De M. Ménard, sur le projet de loi (n° 106, session 1958-1959), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à certaines dispositions applicables aux convoyeuses de l'air appartenant au personnel des cadres militaires féminins.

De M. André Monteil, sur le projet de loi (n° 108, session 1958-1959), adopté par l'Assemblée nationale modifiant les articles 17 et 151 du code de justice militaire pour l'armée de mer.

La commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation se réunira le jeudi 2 juillet 1959, à dix heures (local de la commission):

Audition de M. Antoine Pinay, ministre des finances et des affaires économiques, et de M. Valéry Giscard d'Estaing, secrétaire d'Etat aux finances, sur la réforme fiscale.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 29 du règlement provisoire (vice-présidents du Sénat, présidents des commissions permanentes, présidents des groupes, et éventuellement présidents des commissions spéciales intéressées) est convoquée par M. le président pour le jeudi 2 juillet 1959, à quinze heures, au local n° 213.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de concours pour le recrutement d'un professeur technique adjoint de collège technique.

Un concours pour le recrutement d'un professeur technique adjoint « menuiserie d'agencement » du cadre des collèges techniques s'ouvrira à partir du 5 octobre 1959.

Les inscriptions seront prises par le directeur du collège technique Boulle, 57, rue de Reuilly, Paris (12e).

Le registre des inscriptions sera ouvert à partir du 15 juin 1959 et clos le 12 septembre 1958, à dix-huit heures précises.

Avis de concours pour le recrutement d'un professeur technique adjoint de centre d'apprentissage.

Un concours pour le recrutement d'un professeur technique adjoint de « navigation rhénane » de centre d'apprentissage s'ouvrira le 12 janvier 1960.

Les inscriptions seront prises par le recteur de l'académie de Strasbourg (inspection principale de l'enseignement technique), 18, boulevard de la Victoire, à Strasbourg.

Le registre des inscriptions sera ouvert le 1er juillet 1959 et clos le 12 décembre 1959, à dix-huit heures précises.

Avis d'ouverture d'une session du brevet de technicien « physicien ».

Une session du brevet de technicien « physicien » s'ouvrira à partir du 6 octobre 1959.

Aucune condition particulière n'est exigée pour l'inscription à l'examen.

Les inscriptions seront prises à l'inspection principale de l'enseignement technique de chaque académie, du 2 juillet au 6 août 1959.

Avis de vacance de chaires.

Par arrêté en date du 25 mai 1959, la chaire de législation, déontologie et histoire de la pharmacie de la faculté de pharmacie de l'université de Paris (dernier titulaire: M. Bedel) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours à dater de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Par arrêté en date du 25 mai 1959, la chaire de droit civil de la faculté de droit et des sciences économiques de l'université d'Alger (dernier titulaire: M. Rodière) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours à dater de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis de concours pour l'admission à l'emploi d'agent stagiaire de constatation ou d'assiette.

Un arrêté interministériel du 23 juin 1959 a autorisé l'ouverture de concours pour le recrutement d'agents stagiaires de constatation ou d'assiette des impôts (services extérieurs de la direction générale des impôts).

Ce recrutement s'opérera par la voie:

1° D'un concours ouvert pour cent vingt emplois, en application des dispositions de l'article 3 (1°) du décret n° 50-213 du 6 février 1950 (*Journal officiel* du 15 février 1950), aux candidats des deux sexes âgés de plus de dix-huit ans et de moins de vingt-six ans, sauf recul de la limite d'âge pour charges de famille et services militaires, au 1er juillet 1959, et titulaires du brevet de fin d'études du premier cycle de l'enseignement secondaire ou du brevet élémentaire de l'enseignement du premier degré ou d'un diplôme équivalent (concours externe). Ce concours aura lieu le 19 novembre 1959;

2° D'un concours ouvert pour soixante emplois, en application des dispositions de l'article 3 (2°) du décret précité du 6 février 1950, aux candidats appartenant déjà aux services de la direction générale des impôts, âgés de moins de trente ans, sauf recul de la limite d'âge pour charges de famille et services militaires, au 1er juillet 1959, et comptant, à la même date, deux années de service effectif dans lesdits services (concours interne). Ce concours aura lieu le 26 novembre 1959.

Les contingents d'emplois visés ci-dessus sont susceptibles d'être augmentés, dans les conditions prévues à l'article L. 421 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, de ceux des deux cents emplois destinés aux bénéficiaires de la législation sur les emplois réservés qui n'auront pas été pourvus à ce titre.

Un arrêté du 27 février 1950, publié au *Journal officiel* du 4 mars 1950, a fixé les conditions d'admission et le programme des concours.

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats étrangers à l'administration pourront s'adresser au directeur des contributions directes, au directeur de l'enregistrement ou au directeur des contributions indirectes de leur département. Pour le département de la Seine: direction des services généraux des contributions directes, 10, rue du Louvre, à Paris; 1re direction de l'enregistrement, 9, place Saint-Sulpice, à Paris (candidats domiciliés à Paris), et 3e direction de l'enregistrement, 8 *bis*, rue de Lisbonne, à Paris (candidats domiciliés en banlieue); direction des contributions indirectes de Paris-Est, 6, rue du Cloître-Notre-Dame, à Paris.

Le registre d'inscription des candidatures des deux concours sera clos le 19 septembre 1959.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux à destination du Canada.

Les exportateurs sont informés de l'ouverture d'un contingent de 125 tonnes de peaux brutes de veaux (poids salé) à destination du Canada.

Les demandes d'autorisation d'exportation, établies en cinq exemplaires sur formule 02, seront reçues par l'office des changes (sous-direction des licences), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), huit jours après l'insertion du présent avis au *Journal officiel* et jusqu'au 30 septembre 1959.

Elles devront être accompagnées d'une facture *pro forma*, en triple exemplaire, visée par l'un des deux importateurs ci-après désignés, dans la limite des contingents qui ont été fixés pour chacun d'eux par les autorités canadiennes:

Davis Leather Co Ltd, Newmarket (Ontario)..... 62,5 tonnes.
The Collis Leather Co Ltd, Aurora (Ontario)..... 62,5 —

Les demandes seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Les exportateurs devront informer la direction des industries diverses et des textiles (division des industries du cuir et des pelleteries) des quantités réellement exportées par eux au fur et à mesure de leurs réalisations. Ils devront, également, fournir la preuve du dédouanement de la marchandise à l'entrée du territoire canadien, par l'envoi à la division des industries du cuir et des pelleteries, d'un certificat de débarquement établi par la douane canadienne.

Les exportateurs qui ne se conformeraient pas à ces prescriptions pourraient se voir privés de tout droit à l'exportation de peaux brutes de veaux vers le Canada lors des répartitions ultérieures.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux et d'équidés à destination de la Grande-Bretagne.

Les exportateurs sont informés de l'ouverture des contingents suivants à destination de la Grande-Bretagne:

Peaux brutes de veaux: 325 tonnes (poids salé);
Peaux brutes entières d'équidés: 100 tonnes (poids salé).

Les demandes d'autorisation d'exportation établies en cinq exemplaires, sur formule 02, seront valablement reçues par l'office des changes (1e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), huit jours après l'insertion du présent avis au *Journal officiel* et jusqu'au 30 septembre 1959.

Elles devront être accompagnées d'une facture définitive en triple exemplaire visée par « l'United Tanner's Federation » Leather trade House, Berter Street, à Londres W. C. I., ainsi que d'une attestation délivrée par l'organisme susvisé et relative à l'opération envisagée.

Les demandes seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Les licences accordées ne pourront pas être renouvelées.

Les exportateurs devront informer la direction des industries diverses et des textiles (division des industries du cuir et des pelleteries) des quantités réellement exportés par eux au fur et à mesure de leurs réalisations. Tout exportateur ne se conformant pas à cette prescription pourra se voir privé de tout droit à l'exportation de peaux brutes vers la Grande-Bretagne lors des répartitions ultérieures.

Ministère des finances et des affaires économiques.

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

STATISTIQUE COMMERCIALE

BALANCE DU COMMERCE EXTERIEUR

Mois de mai 1959.

A. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX

Importations	197,0 milliards.
Exportations	226,1 milliards.
Excédent	+ 29,1 milliards.

Les résultats du mois de mai 1959 marquent une nouvelle étape de l'amélioration de la balance de notre commerce extérieur: cette dernière devient largement excédentaire, nos importations sont couvertes à 115 p. 100 par nos exportations (1) (en avril 1959, le solde créditeur de nos échanges extérieurs n'était que de 8,2 milliards et le taux de couverture de nos importations par nos exportations de 101 p. 100).

Le redressement amorcé au cours des mois précédents est nettement confirmé en mai. Il convient d'observer qu'il est obtenu à partir d'un volume d'échanges moins élevé, car il faut tenir compte du fait que le mois de mai comportait un nombre restreint de jours ouvrables (21 au lieu de 26 en avril); cependant, la moyenne journalière des importations et des exportations a été plus élevée au cours du mois de mai: 9,4 milliards contre 8,7 milliards en avril pour les importations; 10,8 milliards contre 9 milliards en avril pour les exportations.

Si nos achats et nos ventes accusent une diminution par rapport au mois d'avril, le recul est plus accentué pour les importations (13,5 p. 100) que pour les exportations (4,2 p. 100): cette évolution explique la nouvelle amélioration enregistrée en mai.

(1) Si l'on tient compte du fait que les valeurs retenues dans les statistiques sont des valeurs caf à l'importation et des valeurs fob ou franco-frontière à l'exportation, le pourcentage de couverture de la balance commerciale est en réalité supérieur à 115 p. 100.

B. — PAYS ÉTRANGERS

Importations	143,7 milliards.
Exportations	157,2 milliards.
Excédent	+ 13,5 milliards.

Pour la même raison (nombre de jours ouvrables inférieur en mai), nos achats et nos ventes à l'étranger ont subi une baisse par rapport au mois d'avril 1959, plus sensible pour les importations (13,9 p. 100) que pour les exportations (4,1 p. 100 seulement).

Le déficit de la balance de nos échanges avec l'étranger, qui est la règle depuis de nombreuses années, fait place à un excédent de 13,5 milliards (en avril 1959 le solde débiteur de notre balance avec l'étranger se chiffrait encore à 8 milliards). Nos exportations couvrent nos importations dans la proportion de 109 p. 100: ce résultat consacre le redressement enregistré au cours des mois précédents; il est d'autant plus significatif qu'un pourcentage positif n'avait pas été relevé depuis 1955 (décembre 1955: 105 p. 100) qui fut, sur le plan de notre commerce extérieur, l'année la plus favorable de l'après-guerre.

Voici, pour chaque mois, les pourcentages de couverture relevés précédemment:

MAI 1958	JANVIER 1959.	FÉVRIER 1959.	MARS 1959	AVRIL 1959	MAI 1959
65 %	80 %	91 %	90 %	95 %	109 %

Il convient de rappeler qu'en mai 1958 la détérioration de notre balance commerciale avec l'étranger avait atteint son point critique avec un déficit de 55,7 milliards.

Il est intéressant de déterminer dans quelles conditions ce résultat record a pu être obtenu en procédant à l'étude de l'évolution de nos achats et de nos ventes à l'étranger d'avril à mai 1959.

1° Importations.

Nos importations, qui étaient de 166,9 milliards au mois d'avril, ont diminué de 23,2 milliards en mai et se situent au niveau atteint en janvier dernier (143,6 milliards). Elles accusent un recul de l'ordre de 14 p. 100 en valeur et de 5 p. 100 en quantité (en milliers de tonnes: 4.497 en mai au lieu de 4.729 en avril).

Il ne s'agit cependant que d'un fléchissement relatif de nos achats, tenant au moindre nombre de jours ouvrables en mai (21 jours au lieu de 26). Si on compare les entrées par jour ouvrable, on constate en effet que le volume des importations par jour est en définitive plus élevé au mois de mai qu'il ne l'était au mois d'avril: il passe de 6,4 milliards à 6,9 milliards par jour. Nos importations pour mai marquent donc en moyenne un léger progrès par rapport au mois précédent: cette indication semble traduire le maintien du rythme de l'activité économique noté au cours des derniers mois.

Par rapport à avril 1959, les postes suivants, en dépit d'un nombre plus restreint de jours ouvrables en mai, accusent une augmentation en valeur absolue ou se situent pour les deux mois considérés à un niveau pratiquement équivalent:

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	VALEURS		DIFFÉRENCES en plus ou en moins.
	Mai 1959.	Avril 1959	
	(En millions de francs.)		
Céréales	3.274	1.490	+ 1.784
Autres produits minéraux (minerais, matériaux, etc.).....	5.074	4.724	+ 350
Produits chimiques.....	3.483	3.453	+ 30
Produits des industries parachimiques	3.806	3.879	— 73
Matières plastiques, caoutchouc.....	6.510	6.628	— 118
Bois et ouvrages en bois.....	2.102	1.934	+ 168
Matériaux précieux.....	3.125	1.929	+ 1.196

Les variations en hausse les plus sensibles affectent deux postes généralement très irréguliers:

Les céréales, en raison d'importations accrues de blé tendre d'U. R. S. S. (6 fois supérieures à celles d'avril) et d'arrivages des U. S. A. et du Canada: il s'agit, comme en mars, de blé de meunerie destiné à compenser la récolte dernière, pauvre en blé de qualité.

Les métaux précieux, par suite d'une exceptionnelle importation de pièces de monnaie d'argent (850 millions) en provenance du Mexique, destinées à la confection de la nouvelle monnaie française.

Si le poste des produits des industries parachimiques marque un léger recul en valeur, il accuse en revanche un volume plus important (+ 15.299 tonnes), conséquence d'une modification de structure: les achats d'engrais ont doublé d'un mois sur l'autre.

Les autres postes, en revanche, marquent une baisse en valeur absolue; le tableau ci-dessous fait ressortir, pour les principaux d'entre eux, les moyennes quotidiennes, établies compte tenu du nombre de jours ouvrables pour les deux mois considérés:

DESIGNATION des marchandises.	VALEURS (En millions de francs.)		MOYENNES journalières. (En millions de francs.)	
	Mai 1959.	Avril 1959	Mai 1959.	Avril 1959
Autres produits du règne végétal	7.358	10.289	350	396
Dont: Fruits	3.231	4.652	154	179
Houilles	11.560	12.169	550	468
Produits pétroliers	24.494	26.059	1.166	1.002
Cuirs et peaux et ouvrages en ces matières	2.864	4.139	136	159
Matières premières textiles	12.419	18.293	591	704
Dont: Laines	7.011	11.747	334	452
Coton	3.981	4.878	189	188
Produits sidérurgiques	5.352	6.645	255	255
Métaux non ferreux	6.784	9.890	323	380
Dont: Cuivre	4.805	7.667	229	295
Biens d'équipement	16.832	20.550	802	790

Nos importations de matières énergétiques et de biens d'équipement se sont effectuées en mai à un rythme légèrement supérieur à celui observé en avril; nos achats de produits sidérurgiques se sont maintenus au même niveau. Par contre, dans les secteurs des cuirs, des textiles et des métaux non ferreux, on enregistre un recul assez sensible de nos importations touchant principalement la laine et le cuivre. Pour la laine en particulier, le retrait d'un mois sur l'autre est de l'ordre de 40 p. 100, tant en valeur qu'en volume (13.461 tonnes contre 22.516 tonnes en avril).

Par rapport à mai 1958, qui avait enregistré un volume particulièrement élevé d'importations (159,1 milliards, soit au nouveau taux de change 186,9 milliards), les principales variations concernant nos achats en mai 1959 s'inscrivent:

En hausse: pour les céréales, les métaux précieux, le caoutchouc.

En baisse: pour les fruits, les boissons, les houilles, les produits sidérurgiques, les matières textiles (laine et coton).

A noter qu'en mai 1958, la rubrique « Navigation maritime » se situait au chiffre exceptionnellement élevé de 5,6 milliards.

2° *Exportations.*

Nos ventes à l'étranger, malgré un recul apparent en valeur absolue, connaissent en mai un nouvel essor qui explique à lui seul le redressement de notre balance commerciale. Avec cinq jours ouvrables de moins en mai, nos exportations ont atteint un chiffre très peu éloigné de celui du mois d'avril: les exportations par jour ouvrable sont passées de 6,1 milliards en avril à 7,5 milliards en mai, soit un progrès d'un cinquième environ.

Comme à l'importation, certains secteurs présentent, en dépit de la situation particulière du mois de mai, un accroissement en valeur absolue par rapport au mois précédent; voici les principaux:

DESIGNATION DES MARCHANDISES	VALEURS (En millions de francs.)		DIFFERENCES
	Mai 1959.	Avril 1959	
Animaux vivants et produits du règne animal	2.275	1.497	+ 778
Produits pétroliers	4.083	3.027	+ 1.006
Plastiques et caoutchouc	3.046	2.902	+ 144
Bois et ouvrages en bois	3.240	3.091	+ 149
Métaux communs non ferreux	2.610	2.261	+ 349
Voitures automobiles	21.641	18.718	+ 2.923
Autre matériel de transport	6.919	2.840	+ 4.079
Matériel de chemin de fer	459	269	+ 190
Navires de mer	3.272	113	+ 3.159
Matériel aéronautique	3.189	2.459	+ 730
Biens d'équipement	10.153	10.079	+ 74

La progression de nos ventes à l'étranger intervient aussi bien sur des produits bruts que sur des produits finis; elle est particulièrement sensible sur les produits pétroliers et sur le matériel de transport. A ce sujet, il convient de noter: les progrès continus de nos exportations de voitures automobiles (celles du mois de mai à destination des U. S. A. sont supérieures d'un tiers à celles du mois d'avril); les efforts de nos chantiers navals (un pétrolier de 3 milliards livré en mai à la Grande-Bretagne); de nos usines aéronautiques (deux « Caravelle » livrées en mai à la Suède, faisant suite à celle déjà livrée en avril); de nos ateliers de fabrication de matériel ferroviaire (une locomotive électrique de 178 millions livrée à l'U. R. S. S.).

Pour les postes qui, au contraire, accusent un fléchissement en valeur absolue par rapport au mois précédent, et dont les principaux sont consignés au tableau ci-dessous, le rythme de nos ventes en mai a été dans l'ensemble supérieur à celui d'avril ainsi que l'établit la comparaison des moyennes quotidiennes des deux périodes considérées.

DESIGNATION des marchandises.	VALEURS (En millions de francs.)		MOYENNES journalières. (En millions de francs.)	
	Mai 1959.	Avril 1959	Mai 1959.	Avril 1959
Boissons	5.520	6.402	263	246
Produits chimiques	4.483	5.226	213	201
Produits des industries parachimiques	6.983	7.443	333	286
Matières premières textiles	5.332	6.653	254	256
Filés et fils textiles	5.060	5.235	241	206
Produits sidérurgiques	31.758	37.631	1.512	1.447
Matériel électrique	4.848	4.913	231	189

Le bond effectué en mai relativement à avril par nos ventes à l'étranger est d'autant plus significatif qu'il n'affecte pas seulement une base étroite de notre économie, mais semble plutôt s'appliquer à l'ensemble des secteurs de production.

Cette constatation est beaucoup plus nette encore, si l'on prend comme terme de comparaison le mois de mai 1958, où nos exportations atteignaient seulement le chiffre de 103,4 milliards, tous les postes à l'exception des céréales subissent des augmentations variables, parfois très substantielles.

C'est le cas notamment pour les produits sidérurgiques (+ 13,9 milliards), les voitures automobiles (+ 12,2 milliards), les biens d'équipement (+ 2,8 milliards), les cuirs et peaux (+ 2,1 milliards).

Viennent ensuite: les navires de mer, les filés et fils textiles, la construction électrique, les produits des industries chimiques et parachimiques, etc.

A noter que les augmentations en valeur absolue mentionnées ci-dessus sont en réalité moindres, le taux de change étant de 1 $ = 420 F en 1958 et de 1 $ = 493,7 F en 1959.

C. — Zone franc

Importations	53,3 milliards.
Exportations	68,9 milliards.
Excédent	= 15,6 milliards.

Le mouvement de nos échanges avec la zone franc, tout comme avec l'étranger, a subi en mai un fléchissement consécutif au nombre moins élevé de jours ouvrables que comportait ce mois. Nos achats et nos ventes reculent par rapport à avril dans des proportions sensiblement identiques (12 p. 100 pour les importations; 10,5 p. 100 pour les exportations). Notre balance avec la zone franc enregistre un excédent voisin de celui d'avril (16,2 milliards); le pourcentage de couverture est de 129 p. 100.

Il convient de rappeler qu'en mai 1958 notre balance commerciale avec les pays et territoires de la zone franc, traditionnellement excédentaire, subissait une telle détérioration qu'elle se soldait par un déficit de 2,8 milliards.

Par rapport à cette dernière période, nos échanges avec la zone franc, en mai 1959, se caractérisent par une évolution générale divergente selon qu'il s'agit de nos importations ou de nos exportations:

Baisse pour les premières: notamment les légumes (— 2,4 milliards), et les graisses et huiles (— 1 milliard).

Hausse pour les secondes: notamment les biens d'équipement (+ 2,1 milliards), et les voitures automobiles (+ 1,1 milliard).

La situation en mai 1959, relativement au mois d'avril 1959, est certainement moins nette, mais les points suivants peuvent être dégagés:

A l'importation. — Les pays et territoires de la zone franc sont nos principaux fournisseurs de produits de l'agriculture; la part de ces produits dans les importations totales en provenance de la zone franc représente toujours le pourcentage le plus élevé (80 p. 100 en avril et mai); ils participent à un degré moindre à l'approvisionnement de la France en produits bruts.

Pour ces postes essentiels, les chiffres de mai sont dans l'ensemble supérieurs en valeur absolue à ceux d'avril, notamment pour:

Les animaux vivants et produits du règne animal.. + 219 millions.
Les produits du règne végétal (à l'exception des céréales) ..... + 102 millions.
dont: les fruits..... + 320 millions.
Les cuirs et peaux et ouvrages en ces matières.... + 205 millions.
Les métaux non ferreux..... + 184 millions.

Dans le cas contraire (pour les boissons et le caoutchouc), les moyennes journalières établies compte tenu du nombre de jours ouvrables afférents aux deux mois considérés, sont supérieures en mai à celles d'avril (respectivement 429 et 363 pour les boissons; 34 et 33 pour le caoutchouc).

A l'exportation. — Tous les postes marquent en mai par rapport à avril, une baisse en valeur absolue de faible amplitude; mais en raison même du nombre plus restreint de jours ouvrables en mai, il est possible de conclure que le rythme de nos ventes dans la zone franc a progressé, tout comme ce fut le cas pour nos ventes à l'étranger.

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS. — DIVISION DES

COMMERCE SPECIAL. — TABLEAU PAR

IMPORTATIONS

Mois de mai 1959.

Comparaison avec le mois précédent.

DESIGNATION DES MARCHANDISES et numéros des groupements suivant la Nomenclature générale des produits.	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)			
	Mai 1959.		Avril 1959.		Mai 1959.		Avril 1959.	
	Etranger.	Zone franc.	Etranger.	Zone franc.	Etranger.	Zone franc.	Etranger.	Zone franc.
1. Animaux vivants et produits du règne animal..	15.640	2.511	19.770	1.738	4.205	663	4.898	444
2. Produits du règne végétal:								
Céréales	100.551	35.352	44.976	79.078	3.274	1.705	1.490	3.614
Autres produits du règne végétal	82.287	229.645	126.166	235.787	7.358	23.854	10.289	28.752
3. Graisses et huiles (animales ou végétales); produits de leur dissociation; graisses alimentaires élaborées; cires d'origine animale ou végétale.	7.898	11.513	9.805	19.502	1.070	2.227	1.296	3.710
4. Produits des industries alimentaires; boissons; liquides alcooliques et vinaigres; tabacs	43.299	171.731	49.205	195.962	3.029	11.682	4.596	17.409
5. Produits minéraux:								
Houilles crues, agglomérés, lignites, etc.	1.022.151	11.617	1.103.642	16.264	11.560	174	12.169	215
Produits pétroliers	2.320.476	48.679	2.416.748	125.230	24.194	519	26.059	1.344
Autres produits minéraux (minerais, matériaux, etc.)	448.129	230.616	464.116	302.235	5.074	2.808	4.724	3.545
6. Produits des industries chimiques et des industries connexes:								
Produits chimiques	21.098	71	21.525	140	3.483	55	3.453	53
Produits des industries parachimiques	46.879	869	31.580	950	3.806	678	3.879	546
7. Matières plastiques artificielles, éthers et esters de la cellulose, résines artificielles et ouvrages en ces matières; caoutchouc naturel ou synthétique factice pour caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	19.833	2.417	20.451	3.412	6.540	691	6.628	871
8. Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières; articles de bourrellerie, de sellerie et de voyage; maroquinerie et gainerie; ouvrages en boyaux	8.166	1.504	12.328	1.056	2.864	711	4.139	506
9 et ex 20. Bois, charbon de bois et ouvrages en bois; ameublement; liège; ouvrages de sparterie et de vannerie	57.996	57.052	47.949	69.182	2.102	1.640	1.934	1.992
10. Matières servant à la fabrication du papier; papier et ses applications	90.666	1.864	93.722	2.688	5.608	212	6.381	290
11. Matières textiles et ouvrages en ces matières:								
Matières premières textiles	40.270	4.397	55.265	3.835	12.449	992	18.293	913
Filés, fils et ficelles	1.104	72	853	55	365	11	395	7
Tissus et autres articles textiles	574	12	742	17	888	20	1.120	24
Articles confectionnés en tissus; bonneterie.	3.860	958	4.132	1.181	835	82	864	400
12. Chaussures, coiffures, parapluies et parasols; fleurs artificielles et ouvrages en cheveux; éventails	147	25	139	24	228	25	265	32
13. Ouvrages en pierre, plâtre, ciment, mica et matières analogues; produits céramiques; verre et ouvrages en verre	17.908	84	20.351	48	1.098	4	1.327	4
14. Perles fines, pierres gemmes et similaires, métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux et ouvrages en ces matières; bijouterie de fantaisie; monnaies	171	3	58	2	3.125	162	1.929	86
15 et ex 20. Métaux communs et ouvrages en ces métaux:								
Fontes, fers et aciers (ex chap. 73)	101.466	11	122.805	1.121	5.352	2	6.645	210
Métaux communs non ferreux	18.070	6.990	28.281	5.429	6.784	1.241	9.890	1.057
Ouvrages en métaux	3.676	636	4.569	694	2.239	65	2.697	60
16. Machines et appareils; matériel électrique:								
Machines et appareils	17.085	36	18.954	59	16.832	16	20.550	23
Construction électrique	1.616	18	2.042	7	2.831	12	3.630	5
17. Matériel de transport	5.445	20	7.842	10	4.107	8	4.544	2
18. Instruments et appareils d'optique, de photographie et de cinématographie, de mesure, de vérification, de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux; horlogerie; instruments de musique; appareils d'enregistrement et de reproduction du son:								
Instruments de mesure et scientifiques; horlogerie	215	»	439	»	4.737	»	2.325	5
Instruments de musique	47	»	60	»	172	»	204	»
19. Armes et munitions	7	2	11	»	16	»	30	»
Ex 20. Marchandises et produits divers, non dénommés ni compris ailleurs	158	19	192	49	454	9	498	15
21. Objets d'art, de collection et d'antiquité	»	»	»	»	76	3	78	3
Total	4.496.921	808.724	4.728.715	1.065.752	143.694	53.271	166.889	60.822
Total des importations du mois de mai 1958					159.082	59.623		

AFFAIRES ECONOMIQUES ET INTERNATIONALES. — STATISTIQUE COMMERCIALE

GRANDES CATEGORIES DE MARCHANDISES

EXPORTATIONS

Mois de mai 1959.

Comparaison avec le mois précédent.

DESIGNATION DES MARCHANDISES et numéros des groupements suivant la Nomenclature générale des produits.	QUANTITES (EN TONNES METRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)			
	Mai 1959.		Avril 1959.		Mai 1959.		Avril 1959.	
	Etranger.	Zone franc.	Etranger.	Zone franc.	Etranger.	Zone franc.	Etranger.	Zone franc.
1. Animaux vivants et produits du règne animal..	10.503	9.525	6.270	10.164	2.275	3.047	1.497	3.042
2. Produits du règne végétal.....	74.585	29.880	116.179	39.747	3.306	1.771	4.404	2.333
3. Graisses et huiles (animales ou végétales); produits de leur dissociation; graisses alimentaires élaborées; cires d'origine animale ou végétale.	5.231	4.369	4.870	5.202	635	772	614	926
4. Produits des industries alimentaires; boissons; liquides alcooliques et vinaigres; tabacs:								
Boissons	24.738	19.895	27.740	21.589	5.520	1.403	6.402	1.562
Produits des industries alimentaires; tabacs..	35.584	34.128	34.281	30.694	3.308	4.340	3.083	4.346
5. Produits minéraux:								
Houilles crues, agglomérés, lignites, etc.....	302.274	3.245	300.590	39.759	2.202	28	2.239	303
Produits pétroliers	267.482	205.044	197.236	246.366	4.033	3.735	3.027	4.529
Autres produits minéraux (minerais, matériaux, etc.)	1.695.800	70.392	1.764.074	86.944	4.474	523	4.381	604
6. Produits des industries chimiques et des industries connexes:								
Produits chimiques.....	38.415	7.556	51.613	15.141	4.483	480	5.226	752
Produits des industries parachimiques.....	104.535	34.239	173.682	32.172	6.983	5.293	7.443	5.710
7. Matières plastiques artificielles, éthers et esters de la cellulose, résines artificielles et ouvrages en caoutchouc.....	6.523	3.456	6.295	3.476	3.046	1.865	2.902	1.900
8. Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières; articles de bourrellerie, de sellerie et de voyage; maroquinerie et gainerie; ouvrages en boyaux.....	5.382	718	6.686	727	4.146	502	4.088	515
9 et ex 20. Bois, charbon de bois et ouvrages en bois; ameublement; liège; ouvrages de sparterie et de vannerie.....	156.971	34.603	152.627	37.665	3.240	1.478	3.091	1.773
10. Matières servant à la fabrication du papier. — Papier et ses applications.....	12.972	8.818	12.568	11.057	2.687	1.605	2.986	1.951
11. Matières textiles et ouvrages en ces matières:								
Matières premières textiles.....	10.300	281	12.972	241	5.332	62	6.653	58
Filés, fils et ficelles.....	3.905	1.357	4.097	1.494	5.060	628	5.235	638
Tissus et autres articles textiles.....	2.059	4.069	1.955	4.048	4.148	4.515	4.165	4.498
Colis postaux contenant des produits textiles.	50	191	67	261	316	465	395	647
Articles confectionnés en tissus; bonneterie.	4.026	3.639	3.379	3.763	1.846	3.915	1.998	4.590
12. Chaussures, coiffures, parapluies et parasols; fleurs artificielles et ouvrages en cheveux, éventails	354	1.040	385	1.130	644	1.110	685	1.310
13. Ouvrages en pierre, plâtre, ciment, amiante, mica et matières analogues; produits céramiques; verre et ouvrages en verre.....	26.284	11.293	26.527	15.223	2.605	1.082	2.774	1.244
14. Perles fines, pierres gemmes et similaires, métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux et ouvrages en ces matières; bijouterie de fantaisie; monnaies.....	84	9	13	24	1.082	569	907	550
15 et ex 20. Métaux communs et ouvrages en ces métaux:								
Fontes, fers et aciers (ex-chap. 73).....	642.600	56.096	724.229	60.375	31.758	4.180	37.631	4.628
Métaux communs non ferreux.....	9.872	1.220	8.901	1.027	2.610	396	2.261	352
Ouvrages en métaux.....	18.936	18.196	20.968	18.460	3.801	4.625	3.871	4.884
16. Machines et appareils; matériel électrique:								
Machines et appareils.....	10.975	8.573	10.435	9.896	10.153	6.477	10.079	7.386
Construction électrique.....	4.729	3.407	5.298	3.701	4.848	3.248	4.913	3.538
17. Matériel de transport:								
Voitures automobiles, cycles, etc.....	36.116	12.488	31.347	13.700	21.641	7.580	18.718	8.386
Autre matériel de transport.....	39.632	2.555	5.275	2.902	6.919	836	2.840	1.164
18. Instruments et appareils d'optique, de photographie et de cinématographie, de mesure, de vérification, de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux; horlogerie; instruments de musique; appareils d'enregistrement et de reproduction du son:								
Instruments de mesure et scientifiques; horlogerie	245	217	260	293	1.747	718	1.754	919
Instruments de musique.....	89	78	100	82	331	238	386	252
19. Armes et munitions.....	162	109	199	65	118	88	106	59
Ex 20. Marchandises et produits divers, non dénommés ni compris ailleurs.....	388	433	299	448	696	363	597	346
21. Objets d'art, de collection et d'antiquité.....	»	»	»	»	670	4	1.013	4
00. Colis postaux et envois par la poste autres.....	98	1.106	124	1.281	437	995	514	1.289
Total	3.521.989	591.916	3.711.541	719.117	157.137	68.936	158.875	76.987
Total des exportations du mois de mai 1958.....					103.385	56.835		

COMMERCE EXTERIEUR

Mois de mai 1959.

Importations..... 197,0 milliards de francs (dont or industriel: 0,3).
Exportations..... 226,1 milliards de francs (dont or industriel: 0,4).
Balance..... + 29,1 milliards de francs.

Se décomposant comme suit:

Pays étrangers.		*Zone franc.*	
Importations	143,7 milliards de francs (dont or industriel: 0,3).	Importations	53,3 milliards de francs (dont or industriel: néant).
Exportations	157,2 milliards de francs (dont or industriel: 0,2).	Exportations	68,9 milliards de francs (dont or industriel: 0,2)
Balance	+ 13,5 milliards de francs.	Balance	+ 15,6 milliards de francs.

Pourcentage de couverture de nos importations par nos exportations.

Avec les pays étrangers..... 109 p. 100.
Avec la zone franc..... 129 p. 100.
Au total..... 115 p. 100.

EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR

1958

	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Sept.	Octobre.	Nov.	Déc.	Moyenne mensuelle.
A. — *Importations* (milliards de francs).													
Importations de l'étranger	155,6	140,4	163,3	152,9	159,1	150,8	140,2	116,6	128,0	135,9	129,2	133,3	142,1
Importations de la zone franc	60,5	53,8	60,7	58,4	59,6	57,1	54,8	45,4	43,8	52,7	47,3	55,9	54,2
Importations totales	216,1	194,2	224,0	211,3	218,7	207,9	195,0	162,0	171,8	188,6	176,5	189,2	196,3
B. — *Exportations* (milliards de francs).													
Exportations vers l'étranger	111,7	109,2	116,5	107,6	103,4	115,3	112,3	90,9	102,1	127,9	117,8	131,2	112,2
Exportations vers la zone franc	63,4	64,9	70,1	64,3	56,8	66,0	68,0	56,0	55,0	75,1	75,3	92,2	67,2
Exportations totales	175,1	174,1	186,6	171,9	160,2	181,3	180,3	146,9	157,1	203,0	193,1	223,4	179,4
C. — *Pourcentage de couverture de nos importations par nos exportations.*													
Avec les pays étrangers	72	78	71	70	65	76	80	78	80	94	91	98	79
Avec la zone franc	105	121	115	110	95	116	124	123	126	142	159	165	124
Au total	81	89	83	81	73	87	92	91	91	108	109	118	91

1959

	Janvier	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Sept.	Octobre.	Nov.	Déc.	Moyenne mensuelle.
A. — *Importations* (milliards de francs).													
Importations de l'étranger	143,6	139,5	158,5	166,9	143,7								150,4
Importations de la zone franc	49,3	50,0	51,6	60,8	53,3								53,0
Importations totales	192,9	189,5	210,1	227,7	197,0								203,4
B. — *Exportations* (milliards de													
Exportations vers l'étranger	114,2	127,5	143,1	158,9	157,2								140,2
Exportations vers la zone franc	60,5	69,1	71,8	77,0	68,9								69,4
Exportations totales	174,7	196,6	214,9	235,9	226,1								209,6
C. — *Pourcentage de couverture de nos importations par nos exportations.*													
Avec les pays étrangers	80	91	90	95	109								93
Avec la zone franc	123	138	139	127	129								131
Au total	91	104	102	104	115								103

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* Hubert MOREL.

CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE

SITUATION AU 31 DECEMBRE 1958

ACTIF		PASSIF	
Service de l'émission.			
Disponibilités	88.047.178	Billets émis (1)	14.997.113.231
Trésor. — Compte d'opérations	7.973.561.778	Dépôts	992.595.453
Effets et avances à court terme	7.752.249.728		
Réescompte à moyen terme	175.850.000		
	15.989.708.684		15.989.708.684
Service des investissements.			
Disponibilités	46.590.612.690	F. I. D. E. S.	17.932.122.953
Réescompte à moyen terme	6.023.117.870	Fonds national de régularisation des cours	4.956.000.000
Avances aux entreprises privées	27.971.917.382	Fonds de soutien des textiles	3.171.430.973
Avances aux sociétés d'Etat et aux sociétés d'économie mixte	44.014.558.186	Comptes courants créditeurs	4.347.593.666
Avances aux Etats, collectivités territoriales et organismes publics	151.902.152.796	Prêts du Trésor pour investissements	243.962.192.623
Participations	7.934.362.276	Comptes d'ordre et divers	13.948.688.318
Immeubles, matériel, mobilier	1.426.826.579	Réserves	500.000.000
Comptes d'ordre et divers	5.454.480.754	Dotation	2.500.000.000
	291.318.028.533		291.318.028.533

(1) Détail des billets émis par territoire:

La Réunion	Francs C. F. A.		3.130.023.320
Saint-Pierre et Miquelon	—	—	204.433.700
Guyane	Francs métropolitains.		897.768.690
Guadeloupe	—	—	3.601.961.101
Martinique	—	—	3.828.469.400

Certifié conforme aux écritures;

Le directeur général,
A. POSTEL-VINAY.

Les censeurs,
J. DENIZET, H. BIZOT, G. GILET.

SITUATION AU 31 JANVIER 1959

ACTIF		PASSIF	
Service de l'émission.			
Disponibilités	104.816.804	Billets émis (1)	14.393.140.591
Trésor. — Compte d'opérations	8.478.202.073	Dépôts	1.253.142.503
Effets et avances à court terme	6.867.414.217		
Réescompte à moyen terme	195.850.000		
	15.646.283.094		15.646.283.094
Service des investissements.			
Disponibilités	74.065.481.837	F. I. D. E. S.	44.789.525.924
Réescompte à moyen terme	6.389.904.120	Fonds national de régularisation des cours	4.233.500.000
Avances aux entreprises privées	28.621.345.717	Fonds de soutien des textiles	3.006.430.973
Avances aux sociétés d'Etat et aux sociétés d'économie mixte	44.649.636.116	Comptes courants créditeurs	4.351.168.238
Avances aux Etats, collectivités territoriales et organismes publics	152.671.335.100	Prêts du Trésor pour investissements	243.962.192.623
Participations	7.935.842.276	Comptes d'ordre et divers	14.456.924.562
Immeubles, matériel, mobilier	1.438.081.310	Réserves	500.000.000
Comptes d'ordre et divers	2.028.115.844	Dotation	2.500.000.000
	317.799.742.320		317.799.742.320

(1) Détail des billets émis par territoire:

La Réunion	Francs C. F. A.		2.987.924.660
Saint-Pierre et Miquelon	—	—	204.433.700
Guyane	Francs métropolitains.		881.476.295
Martinique	—	—	3.577.759.700
Guadeloupe	—	—	3.549.187.876

Certifié conforme aux écritures;

Le directeur général,
A. POSTEL-VINAY.

Les censeurs,
J. DENIZET, H. BIZOT, G. GILET.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Union Sidérurgique Lorraine « SIDELOR »

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIARDS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 4, RUE DES CLERCS, A METZ (MOSELLE)

SIÈGE ADMINISTRATIF : 1, RUE GEORGES-BERGER, A PARIS (17e)

R. C. : Metz n° 54-B 92.

Obligations de 10.000 F à intérêt et prime de remboursement variables (émission 1953, intérêt minimum 6 0/0).

Sixième amortissement effectué le 23 juin 1959.

LISTE NUMERIQUE

1° Des obligations sorties au sixième tirage (en caractères gras) ;

2° Des obligations amorties aux précédents tirages et non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
17.285	55
19.175	55
19.805 à 19.824	55
21.078 et 21.079	55
21.538 à 21.567	55
21.684 et 21.685	55
23.116 à 23.118	58
23.122 et 23.123	58
23.245 à 23.249	58
23.259 à 23.268	58
23.272 à 23.284	58
23.318 à 23.320	58
23.330 à 23.335	58
23.372 à 23.376	58
23.397 à 23.403	58
23.503	58
23.514 et 23.515	58
23.641 à 23.650	58
23.680 à 23.686	58
23.701 et 23.702	58
23.723 à 23.733	58
23.747 à 23.750	58
23.757 à 23.761	58
23.772 à 23.781	58
23.785 à 23.820	58
23.841 à 23.845	58
23.882 et 23.883	58
23.889 à 23.900	58
23.921 à 23.924	58
23.960 à 23.964	58
23.993 à 23.995	58
24.001 et 24.002	58
24.006	58
24.017	58
24.095 à 24.104	58
24.126 à 24.128	58
24.142	58
24.159	58
24.163 à 24.171	58
24.212 à 24.215	58
24.250	58
24.287 à 24.289	58
24.300 à 24.305	58
24.317 à 24.321	58
24.465	58
24.561 à 24.662	58
24.675 à 24.677	58
24.739 à 24.743	58
24.757 et 24.758	58
24.774 et 24.775	58
24.783 à 24.790	58
24.801 à 24.805	58
24.810 à 24.811	58
24.817 à 24.826	58
24.829 et 24.830	58
24.856 à 24.865	58
24.867 à 24.902	58
24.907 à 24.914	58
24.983 à 24.987	58
25.079 à 25.084	58
25.104 à 25.108	58
25.128 à 25.152	58
25.188 à 25.195	58
25.358 à 25.362	58
25.382	58
25.438 à 25.443	58
25.451 à 25.460	58
25.564 à 25.593	58
25.608 à 25.612	58
25.614	58
25.849 à 25.855	58
25.873 à 25.887	58
25.892	58
25.980 à 25.989	58
26.027	58
26.029	58
26.133 et 26.134	58
26.138 et 26.139	58
26.168 à 26.172	58
26.252	58
26.374 à 26.390	58
26.399	58
26.483 à 26.490	58
26.520 et 26.521	58
26.532 à 26.549	58
26.775 à 26.784	58
26.795 à 26.797	58
26.805 et 26.806	58
26.844	58
26.878	58
26.880	58
26.925 à 26.930	58
26.946 et 26.947	58
26.982 à 26.986	58
27.020 et 27.021	58
27.094	58
27.098	58
27.138 à 27.153	58
27.176 à 27.185	58
27.252 à 27.254	58
27.261 à 27.270	58
27.281 à 27.293	58
27.299 à 27.306	58
27.369 à 27.371	58
27.465 et 27.466	58
27.549 à 27.551	58
27.565 à 27.569	58
27.601 à 27.605	58
27.617 à 27.622	58
27.640 à 27.646	58
27.666 et 27.667	58
27.678 à 27.683	58
27.721	58
27.771 et 27.772	58
27.787 et 27.788	58
27.799 à 27.806	58
27.819 à 27.821	58
27.865 à 27.875	58
27.891 à 27.894	58
27.912	58
27.992 à 28.001	58
28.088 à 28.090	58
28.097 à 28.101	58
28.153 et 28.154	58
28.163 et 28.164	58
28.168 et 28.169	58
28.180 à 28.182	58
28.201	58
28.215	58
28.218 à 28.227	58
28.305 à 28.309	58
28.320 à 28.340	58
28.343	58
28.740 à 28.749	54
31.353 à 31.362	54
35.005	54
35.035 à 35.037	58
35.045 à 35.051	58
35.086 à 35.100	58
35.241	58
35.243 à 35.252	58
35.263 à 35.280	58
35.282 à 35.293	58
35.438 et 35.439	58
35.448	58
35.470	58
35.473 et 35.474	58
35.614 à 35.625	58
35.702 à 35.711	58
35.812 à 35.911	58
35.975 à 35.994	58
36.030 à 36.035	58
36.110 et 36.111	58
36.145	58
36.179 et 36.180	58
36.210 à 36.217	58
36.228 à 36.239	58
36.242 à 36.244	58
36.375	58
36.389	58
36.517 à 36.526	58
36.602 à 36.610	58
36.632 et 36.633	58
36.692 et 36.693	58
36.762 et 36.763	58
36.770 à 36.778	58
36.807 à 36.811	58
36.888 à 36.892	58
36.935 à 36.939	58
36.948 à 36.951	58
37.118	58
37.206	58
37.279 à 37.284	58
37.405 à 37.407	58
37.410 et 37.411	58
37.416	58
37.485 à 37.494	58
37.630	58
37.640 à 37.644	58
101.458 à 101.500	59
101.521 à 102.753	59
102.764 à 105.400	59
105.403 à 105.522	59
105.535 à 106.390	59
106.396 à 106.867	59
106.883 à 107.094	59
107.105 à 107.827	59
107.838 à 109.342	59
109.391 à 109.502	59
109.522 à 110.263	59
132.842 à 132.845	56
132.955	56
135.273	56
135.662 à 135.671	56
135.742 à 135.744	56
135.887 et 135.888	56
135.890 à 135.893	56
136.042 à 136.061	56
136.152 à 136.161	56
136.312 à 136.315	56
136.736 à 136.745	56
136.888 à 136.897	56
137.071 à 137.080	56
137.121 à 137.130	56
138.501 à 138.515	56
138.526	56
138.578	56
138.665	56
138.722	56
139.160 à 139.164	56
139.185 et 139.186	56
139.200 à 139.204	56
139.385 à 139.388	56
139.410 à 139.414	56
139.551 à 139.563	56
139.634 et 139.635	57
139.666 à 139.696	57
139.698 à 139.717	57
139.778 à 139.786	57
139.802 à 139.811	57
139.889 à 139.910	57
139.931 à 139.993	57
140.001 à 140.018	57
140.034 à 140.043	57
140.401 à 140.415	57
140.705	57
140.741 à 140.760	57
140.791 à 140.800	57
140.884 à 140.889	57
140.893 à 140.913	57
140.965 à 140.969	57
141.015	57
141.111 à 141.114	57
141.173 à 141.217	57
141.252 à 141.256	57
141.282 à 141.296	57

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
141.335 et 141.336	57	143.998 à 144.000	57
141.340 à 141.354	57	144.136	57
141.390 à 141.395	57	144.182 à 144.225	57
141.413 et 141.414	57	144.621 à 144.625	57
141.422	57	144.631 à 144.650	57
141.566	57	144.656 à 144.660	57
141.634 à 141.638	57	144.709 et 144.710	57
141.756 à 141.759	57	144.807 et 144.808	57
141.765 à 141.768	57	144.815	57
141.858 à 141.861	57	144.826 à 144.828	57
141.886	57	144.831 à 144.835	57
142.287 à 142.291	57	144.851	57
142.393 à 142.397	57	144.857 à 144.859	57
142.408 à 142.412	57	144.876 à 144.890	57
142.453 à 142.472	57	144.906	57
142.521 et 142.522	57	145.034 à 145.038	57
142.593 à 142.612	57	145.088 à 145.096	57
142.703 à 142.707	57	145.119 à 145.123	57
142.774 à 142.779	57	145.164 à 145.180	57
142.841 à 142.860	57	145.183 à 145.190	57
142.875 et 142.876	57	145.217 à 145.220	57
142.910 à 142.914	57	145.432 à 145.437	57
142.925 à 142.934	57	145.589 à 145.598	57
143.029 à 143.038	57	145.609 et 145.610	57
143.075	57	145.646 à 145.635	57
143.106 à 143.109	57	145.681 à 145.683	57
143.451 à 143.150	57	145.691 à 145.693	57
143.182 et 143.183	57	145.734	57
143.185 à 143.192	57	145.745	57
143.199	57	145.799 à 145.802	57
143.306 à 143.323	57	145.818	57
143.381 à 143.395	57	145.850 à 145.872	57
143.475	57	145.898 à 145.901	57
143.621 à 143.625	57	146.321 à 146.330	57
143.646 à 143.660	57	146.346 à 146.350	57
143.701	57	146.376	57
143.703 et 143.704	57	146.527 à 146.571	57
143.721 à 143.730	57	146.576 et 146.577	57
143.763 à 143.772	57	146.589 à 146.593	57
143.840	57	146.618 et 146.619	57
143.876	57	147.049 à 147.054	57
143.879 à 143.881	57	147.114 à 147.116	57
143.884	57	147.161 à 147.170	57
143.886 à 143.890	57	147.279	57
143.926 à 143.930	57	147.287	57
143.956 à 143.987	57		

Les obligations amorties au tirage du 23 juin 1950 seront remboursables à 10.150 F, coupon 1er septembre 1950 attaché, à partir du 1er septembre 1950.

Le remboursement des titres sera assuré aux guichets des sièges, succursales et agences des établissements ci-après:

S. A. P. E., (S. A. de participations, d'études et de banque et Compagnie de Micheville réunies), 43, rue de Clichy, Paris (9e);
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris (9e);
Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, Paris (9e);
Société nancéienne de crédit industriel, 4, place André-Maginot, Nancy (Meurthe-et-Moselle);
Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris (2e);
Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris (9e);
Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16-18, boulevard des Italiens, Paris (9e);
Union européenne industrielle et financière, 4-6, rue Gaillon, Paris (2e);
Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris (2e);
Crédit du Nord, 59, boulevard Haussmann, Paris (9e);
Société générale alsacienne de banque, 8, rue du Dôme, Strasbourg (Bas-Rhin);
Banque mobilière privée, 22, rue Pasquier, Paris (8e);
R. Varin-Bernier et Ce, 102, boulevard Haussmann, Paris (8e).

Société Française des Nouvelles Galeries réunies

Société anonyme au capital de 2.491.420.000 F
Siège social: 66, rue des Archives, PARIS
R. C.: no 55-B 8614.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 420 obligations 3 3/4 0/0 1945 dont le quatorzième amortissement est prévu pour le 15 août 1959.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en juillet 1959.

Les amortissements précédents ont été réalisés par voie de rachats en Bourse.

Société Française des Nouvelles Galeries réunies

Société anonyme au capital de 2.491.420.000 F
Siège social: 66, rue des Archives, PARIS
R. C.: no 55-B 8614.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 384 obligations 4 0/0 1946 dont le treizième amortissement est prévu pour le 15 août 1959.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en juillet 1959.

Les amortissements précédents ont été réalisés par voie de rachats en Bourse.

Société des CARTONNERIES de la ROCHETTE

Société anonyme au capital de 1.700.000.000 de francs
Siège social: 2-4, rue Louis-David, PARIS (16e)
R. C.: Seine no 54-B 4646.

Obligations 4 1/4 0/0 1943 de 5.000 F et 2.000 F.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 2.160.000 F d'obligations 4 1/4 0/0 1943, formant la totalité de l'amortissement au 1er mars 1958.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

Liste des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

Tirage 1948.

Titres de 5.000 F	Titres de 2.000 F
37	10.524 11.728

Tirage 1956.

Titres de 2.000 F	Titres de 5.000 F
9.826 à 9.829 — 9.931 10.039 à 10.041 — 30.913 à 30.917	2.048 et 2.049 — 23.580

L'amortissement 1958 a été effectué en totalité par rachats en Bourse.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 19 mars 1943.*)

Société des CARTONNERIES de la ROCHETTE

Société anonyme au capital de 1.700.000.000 de francs
Siège social: 2-4, rue Louis-David, PARIS (16e)
R. C.: Seine no 54-B 4646.

Obligations 3 3/4 0/0 1945.

Quatorzième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 300 obligations formant la totalité des titres dont l'amortissement est prévu au 1er juillet 1959.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

L'amortissement 1958 a été couvert par rachat.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 7 juillet* 1945.)

Société des CARTONNERIES de la ROCHETTE

Société anonyme au capital de 1.700.000.000 de francs
Siège social: 2-4, rue Louis-David, PARIS (16e)
R. C.: Seine no 54-B 4646.

Obligations 4 1/2 0/0 1947.

Douzième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 990 obligations 4 1/2 0/0 1947 formant la totalité des titres à amortir au 15 février 1959.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

L'amortissement 1958 a été couvert par rachat.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 17 février* 1947.)

Société des Cartonneries de la Rochette

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.700.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 2-4, RUE LOUIS-DAVID, PARIS (16e)
R. C.: Seine n° 54-B 4616.

Obligations 6 0/0 1957.

Deuxième amortissement.

Liste des 1.824 obligations sorties au deuxième tirage du 19 juin 1959, remboursables à 11.000 F à partir du 1er septembre 1959 et formant, avec les 607 obligations rachetées en Bourse, la totalité de l'amortissement au 1er septembre 1959.

76.544 à 77.083 — 77.091 à 78.377

Liste des obligations sorties au premier tirage et restant à rembourser.

Tirage 1958, *remboursables à* 11.000 *F.*

48.870 à 48.873 — 48.888 et 48.889 — 49.140 à 49.144 — 49.167 à 49.173 — 49.243 à 49.257 — 49.495 à 49.514 — 49.707 et 49.708 — 49.820 à 49.831 — 50.072 à 50.079 — 50.206 à 50.208 — 50.302 à 50.305 — 50.316 — 50.406 à 50.415 — 50.424 et 50.425 — 50.477 à 50.486 — 50.492 — 50.501 à 50.530.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 20 novembre* 1957.)

Société des CARTONNERIES de la ROCHETTE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.700.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 2-4, RUE LOUIS-DAVID, PARIS (16e)
R. C.: Seine n° 54-B 4616.

Obligations 6 1/2 0/0 1953.

Sixième amortissement.

Liste des 1.257 obligations sorties au sixième tirage du 12 juin 1959 remboursables à 10.674 F à partir du 1er août 1959 et formant, avec les 640 obligations rachetées en Bourse, la totalité de l'amortissement au 1er août 1959.

20.667 à 20.704 — 20.715 à 20.720 — 20.724 à 20.745 — 20.749 — 20.760 à 20.810 — 20.826 à 20.840 — 20.846 à 20.871 — 20.881 à 20.912 — 20.917 à 20.923 — 20.926 à 20.930 — 20.941 à 20.950 — 20.961 à 20.968 — 20.982 à 21.006 — 21.008 à 21.024 — 21.035 à 21.164 — 21.167 à 21.205 — 21.207 à 21.227 — 21.239 à 21.248 — 21.264 à 21.268 — 21.279 à 21.303 — 21.309 à 21.322 — 21.327 à 21.353 — 21.358 à 21.380 — 21.391 à 21.425 — 21.431 à 21.451 — 21.462 à 21.486 — 21.493 — 21.498 à 21.526 — 21.528 à 21.544 — 21.550 à 21.607 — 21.620 à 21.634 — 21.645 à 21.654 — 21.660 à 21.669 — 21.671 à 21.698 — 21.705 à 21.752 — 21.767 à 21.774 — 21.783 à 21.785 — 21.787 à 21.828 — 21.844 à 21.848 — 21.854 à 21.861 — 21.867 à 21.884 — 21.895 à 21.903 — 21.910 à 21.923 — 21.929 à 21.951 — 21.957 à 21.960 — 21.970 à 21.995 — 22.010 à 22.020 — 22.022 à 22.026 — 22.029 et 22.030 — 22.045 à 22.085 — 22.091 à 22.121 — 22.133 à 22.158 — 22.169 à 22.233 — 22.239 à 22.263 — 22.274 à 22.291 — 22.297 à 22.315.

Liste des obligations sorties aux tirages précédents et restant à rembourser.

Tirage 1958 (remboursables à 10.659 F).

6.910 à 6.918 — 7.053 à 7.061 — 7.334 à 7.336 — 7.342 et 7.343 — 7.346 à 7.351 — 7.358 et 7.359 — 7.367 à 7.373 — 7.377 — 7.383 à 7.389 — 7.405 à 7.419 — 7.423 à 7.430 — 7.455 — 7.459 — 7.461 — 7.472 à 7.475 — 7.509 à 7.511 — 7.514 à 7.516 — 7.527 à 7.532 — 7.576 à 7.583 — 7.597 à 7.603 — 7.626 à 7.628 — 7.670 à 7.676 — 7.719 à 7.727 — 7.781 à 7.785 — 7.813 à 7.816 — 7.827 et 7.828 — 7.833 à 7.847.

Tirage 1957 (remboursables à 10.615 F).

1.728 — 1.818 à 1.820 — 1.853 à 1.860 — 1.945 à 1.949 — 1.965 à 1.968 — 1.971 et 1.972 — 2.035 et 2.036 — 2.072 à 2.097 — 2.118 à 2.121 — 2.140 à 2.149 — 2.249 à 2.263 — 2.269 à 2.283 — 2.335 à 2.362 — 2.389 — 2.401 à 2.410 — 2.425 à 2.428 — 2.442 à 2.448 — 2.468 à 2.471 — 2.478 — 2.520 à 2.537 — 2.550 à 2.566 — 2.576 — 2.682 à 2.685 — 2.706 — 2.763 à 2.767 — 2.784 à 2.788 — 2.798 à 2.809 — 2.837 à 2.849 — 2.851 et 2.852.

Tirage 1956 (remboursables à 10.582 F).

1.315 à 1.319 — 1.453 à 1.470 — 1.474 — 1.669 — 1.673

Tirage 1955 (remboursables à 10.557 F).

18.436

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 3 novembre* 1955.)

VERRERIES A BOUTEILLES DU NORD

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 480.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 4, RUE CAMBACÉRÈS, PARIS
R. C.: Seine n° 57-B 21621.

Obligations 4 1/4 0/0 1944.

Quatorzième amortissement.

Le nombre de titres à amortir au 1er août 1959, d'après le tableau d'amortissement, s'élevait à 200 obligations.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse 48 obligations; il restait à amortir par tirage au sort 152 obligations.

Numéros des 152 obligations sorties au tirage du 11 juin 1959, remboursables à 5.001 F à partir du 1er août 1959, et des obligations restant à rembourser: à 5.001 F sur le tirage de 1957; à 5.000 F sur le tirage de 1958.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
4.033	1959	5.417 à 5.420	1959
4.055 à 4.057	»	5.422 et 5.423	»
4.061 à 4.066	»	5.509	1957
4.095	»	5.523 à 5.525	1959
4.170	»	5.581 à 5.586	»
4.192 et 4.193	»	5.679 à 5.681	»
4.206 à 4.215	»	5.700 à 5.708	1957
4.229 et 4.230	1957	5.713 à 5.722	1958
4.252 à 4.255	1959	5.783	1959
4.300	»	5.786	»
4.323 à 4.327	»	5.811	1958
4.393 et 4.394	»	5.817 à 5.822	»
4.398	»	5.834	»
4.520 à 4.526	»	5.836 et 5.837	»
4.737 à 4.741	»	5.854 à 5.862	»
4.804 à 4.806	»	5.885 à 5.887	»
4.810 à 4.813	»	5.888 et 5.889	1959
4.814 et 4.815	1958	5.892 et 5.893	»
4.817 à 4.819	»	5.972 à 5.987	»
4.900	»	6.012	»
4.926 à 4.934	1959	6.013 à 6.016	»
4.936	»	6.020	»
4.998 à 5.001	»	6.102 à 6.108	»
5.070	1958	6.236 et 6.237	1958
5.072	1959	6.239 et 6.240	»
5.074 et 5.075	»	6.241	1959
5.087 à 5.093	»	6.244 et 6.245	»
5.160 à 5.169	»	6.283	1958
5.170 à 5.177	1958	6.287	1959
		6.292 à 6.296	»

Les remboursements seront effectués:
A la banque L. Dupont et Cie, 26, avenue Franklin-D.-Roosevelt, à Paris;
Au Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris;
A la Société nancéienne de crédit, 11, rue d'Aguesseau, à Paris,
et à leurs succursales et agences.

ASSOCIATION DIOCESAINE DE RENNES

SIÈGE SOCIAL: 3, CONTOUR DE LA MOTTE, RENNES (ILLE-ET-VILAINE)

Obligations 6 0/0 1955 *de* 10.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

Des obligations amorties au tirage du 16 juin 1959 et remboursables à partir du 1er août 1959;

Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	PRIX de remboursement.
		Francs.
5.444 à 6.114	59	10.507
6.190 à 6.833	57	10.505
8.320 à 8.990	58	10.507

ENTREPRISES CAMPENON-BERNARD

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.000.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 42, AVENUE DE FRIEDLAND, PARIS (8e)

R. C.: Seine n° 54-B 5628.

Obligations 4 % 1943.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 1.062 obligations sorties au tirage du 27 mai 1959 et remboursables à partir du 1er juillet 1959, coupons du 1er janvier 1960 et suivants attachés, à raison de 2.000 F ;

2° Des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NOTA. — Les nombres portés en regard des numéros indiquent l'année d'échéance du remboursement.

Le remboursement aura lieu aux caisses des établissements ci-après :

Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, à Paris, et 23, rue Neuve, à Lyon ;
Crédit lyonnais 19, boulevard des Italiens, à Paris ;
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris ;
Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris,

et dans leurs succursales et agences.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
12	57	693	58	1.356	58
14	59	714	58	1.387	59
30	59	717	59	1.388	58
51	59	721	59	1.389	59
52	59	722	58	1.391	57
60	59	732	59	1.392	59
70	59	734	56	1.394	58
112	59	735	58	1.395	59
125	58	737	59	1.413	59
126	58	740	59	1.444	57
127	58	761	58	1.447	58
139	58	764	58	1.449	58
140	55	770	58	1.450	57
272	59	805	59	1.453	59
276	59	808	59	1.455	59
301	59	826	58	1.462	59
323	59	836	59	1.466	59
329	59	837	57	1.513	59
330	59	838	55	1.514	59
332	58	861	59	1.515	59
333	58	884	57	1.518	58
336	59	909	59	1.529	57
338	58	911	57	1.530	57
353	58	914	58	1.545	58
354	59	915	57	1.547	59
355	59	916	58	1.548	58
356	59	918	58	1.559	58
362	56	921	59	1.566	59
363	59	923	58	1.575	58
364	59	948	58	1.592	59
379	58	952	59	1.593	58
410	59	983	59	1.610	59
412	59	984	58	1.612	56
436	59	1.054	58	1.613	59
440	59	1.057	58	1.614	57
441	58	1.058	58	1.624	58
443	59	1.135	59	1.625	59
444	57	1.146	59	1.626	58
445	56	1.153	58	1.627	59
455	57	1.154	59	1.635	59
484	59	1.157	59	1.636	59
489	59	1.164	58	1.651	58
494	59	1.165	59	1.657	58
496	59	1.205	57	1.660	58
512	58	1.223	59	1.663	57
529	59	1.265	59	1.666	59
530	57	1.266	56	1.667	59
532	59	1.268	56	1.670	58
557	56	1.285	59	1.674	58
559	59	1.287	58	1.675	59
618	58	1.288	59	1.684	57
620	59	1.289	59	1.699	59
621	59	1.291	58	1.700	59
634	59	1.292	58	1.705	58
644	59	1.302	58	1.706	58
646	59	1.317	58	1.708	59
659	59	1.318	58	1.713	58
661	57	1.319	58	1.724	58
662	59	1.333	59	1.726	59
663	57	1.336	58	1.729	59
679	58	1.353	59	1.734	59
688	58	1.354	58	1.736	57
689	58	1.355	59		

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
1.737	57	2.676	59	4.166	58
1.738	58	2.720	58	4.168	58
1.741	59	2.798	59	4.170	58
1.752	59	2.799	59	4.255	59
1.795	59	2.801	58	4.259	59
1.802	59	2.805	59	4.326	59
1.804	57	2.844	59	4.384	58
1.807	59	2.851	57	4.402	58
1.808	58	2.854	59	4.403	59
1.810	58	2.867	57	4.404	58
1.817	59	2.879	59	4.408	59
1.828	58	2.885	57	4.412	58
1.830	59	2.889	58	4.416	59
1.831	59	2.896	58	4.426	59
1.833	58	2.954	56	4.491	58
1.845	58	2.956	57	4.492	58
1.846	59	2.957	57	4.527	58
1.861	58	2.958	58	4.538	58
1.866	59	2.992	57	4.541	58
1.867	59	2.998	57	4.548	59
1.885	59	2.999	59	4.549	59
1.892	58	3.078	59	4.619	59
1.895	56	3.133	59	4.621	59
1.896	56	3.254	59	4.627	59
1.899	58	3.297	59	4.630	58
1.902	58	3.308	59	4.633	58
1.909	58	3.358	59	4.674	58
1.915	58	3.364	59	4.675	59
1.916	58	3.367	59	4.725	59
1.917	58	3.450	59	4.765	59
1.918	58	3.458	59	4.770	59
1.925	59	3.459	58	4.771	59
1.926	59	3.466	59	4.779	59
1.942	58	3.475	59	4.811	58
1.943	59	3.478	59	4.813	59
1.944	57	3.492	58	4.826	59
1.946	59	3.504	58	4.830	59
1.964	59	3.506	59	4.831	58
1.977	57	3.514	59	4.835	58
1.978	58	3.526	59	4.872	59
1.982	59	3.540	57	4.875	58
1.984	58	3.542	57	4.879	58
1.991	57	3.559	58	4.880	59
2.061	59	3.564	59	4.881	59
2.062	58	3.570	58	4.882	59
2.064	59	3.572	59	4.908	59
2.072	59	3.574	58	4.910	58
2.076	58	3.575	59	4.921	59
2.147	59	3.576	59	4.927	59
2.159	57	3.583	59	4.929	59
2.294	58	3.585	59	4.930	58
2.295	58	3.608	59	4.947	59
2.296	57	3.613	59	4.962	59
2.298	57	3.638	58	4.964	58
2.318	59	3.641	59	4.972	58
2.325	58	3.647	59	4.975	58
2.326	58	3.661	58	5.052	59
2.341	58	3.676	59	5.103	59
2.345	59	3.677	59	5.104	58
2.347	59	3.678	58	5.106	57
2.354	59	3.679	58	5.108	59
2.384	58	3.688	59	5.111	58
2.388	58	3.752	58	5.112	59
2.435	59	3.754	58	5.113	59
2.436	59	3.768	58	5.116	59
2.437	58	3.771	57	5.177	59
2.439	58	3.775	59	5.181	58
2.441	58	3.776	58	5.183	58
2.468	57	3.815	58	5.184	58
2.479	58	3.822	59	5.185	58
2.481	59	3.835	58	5.188	58
2.482	57	3.837	58	5.191	58
2.486	58	3.840	58	5.193	59
2.503	56	3.929	58	5.194	58
2.513	59	3.931	58	5.202	59
2.514	59	3.933	58	5.203	59
2.568	59	3.934	57	5.207	58
2.577	59	3.936	59	5.223	59
2.578	58	3.937	59	5.254	59
2.582	59	3.941	57	5.261	59
2.584	58	3.945	58	5.269	59
2.585	58	3.962	59	5.271	59
2.586	59	3.999	58	5.296	59
2.587	59	4.001	57	5.298	59
2.590	59	4.003	58	5.300	59
2.598	59	4.022	59	5.318	59
2.603	59	4.046	58	5.340	59
2.607	59	4.072	58	5.346	58
2.625	58	4.113	58	5.351	58
2.628	58	4.114	58	5.361	59
2.668	59	4.147	59	5.370	55
2.669	59	4.158	59	5.402	59
2.670	58	4.163	59	5.408	59
2.672	59	4.164	58	5.411	59
2.674	59				

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
5.412	59
5.421	58
5.423	57
5.435	58
5.435	58
5.439	58
5.453	58
5.467	59
5.472	59
5.490	59
5.512	59
5.516	59
5.518	59
5.522	59
5.524	59
5.530	58
5.534	59
5.541	59
5.544	58
5.545	59
5.546	58
5.550	59
5.563	58
5.571	59
5.582	59
5.585	59
5.594	59
5.596	58
5.603	59
5.622	58
5.623	59
5.624	59
5.641	59
5.642	57
5.643	59
5.668	58
5.671	59
5.686	58
5.689	59
5.696	59
5.700	58
5.702	59
5.703	59
5.705	58
5.718	59
5.720	59
5.721	58
5.757	59
5.780	59
5.781	58
5.783	59
5.786	59
5.800	58
5.824	59
5.832	59
5.834	58
5.835	59
5.837	59
5.844	59
5.847	59
5.849	59
5.851	58
5.853	59
5.861	57
5.864	59
5.867	58
5.872	59
5.875	59
5.878	58
5.893	59
5.895	58
5.905	59
5.914	57
5.922	59
5.926	58
5.928	58
5.932	59
5.939	58
5.952	59
5.953	59
5.964	58
5.991	59
5.994	59
5.995	59
5.996	59
5.999	59
6.005	59
6.006	59
6.014	59
6.015	59
6.032	59
6.037	59
6.038	58
6.040	59
6.048	59
6.050	58
6.075	59
6.078	57
6.080	58
6.084	59
6.086	59
6.111	59
6.112	59
6.114	59
6.117	59
6.119	59
6.131	59
6.132	57
6.134	58
6.147	57
6.148	57
6.149	57
6.163	59
6.172	59
6.177	59
6.181	59
6.182	59
6.183	59
6.210	59
6.216	58
6.236	57
6.244	59
6.245	58
6.246	58
6.266	58
6.270	58
6.272	59
6.323	59
6.344	59
6.348	59
6.351	59
6.352	59
6.358	59
6.372	59
6.374	59
6.404	57
6.407	59
6.408	59
6.409	59
6.410	59
6.415	59
6.416	59
6.447	58
6.449	59
6.452	58
6.453	58
6.469	58
6.473	58
6.476	59
6.491	58
6.492	57
6.513	59
6.515	58
6.519	59
6.522	59
6.525	58
6.527	59
6.529	59
6.532	59
6.538	58
6.539	58
6.553	58
6.556	59
6.557	58
6.559	59
6.561	59
6.562	59
6.566	59
6.567	59
6.576	58
6.647	57
6.658	59
6.665	59
6.670	59
6.677	59
6.683	59
6.684	57
6.685	59
6.690	59
6.691	59
6.698	59
6.699	57
6.710	59
6.753	59
6.765	59
6.768	58
6.771	59
6.774	59
6.779	58
6.780	59
6.793	59
6.797	58
6.798	59
6.804	59
6.819	58
6.821	58
6.825	58
6.833	59
6.859	59
6.866	59
6.876	59
6.886	58
6.893	59
6.894	59
6.895	59
6.899	59
6.917	58
6.918	58
6.921	57
6.923	59
6.928	57
6.929	59
6.930	59
6.931	58
6.934	58
6.935	58
6.941	59
6.942	58
6.943	59
6.945	59
6.948	59
6.953	58
6.956	59
6.958	58
6.965	58
6.966	58
6.969	58
6.970	58
6.976	58
6.982	59
7.024	59
7.025	58
7.034	59
7.043	59
7.044	59
7.058	58
7.060	59
7.061	59
7.069	59
7.074	58
7.075	58
7.077	59
7.078	59
7.079	59
7.087	59
7.088	58
7.090	59
7.092	58
7.094	56
7.115	59
7.140	59
7.144	59
7.151	59
7.155	55
7.162	59
7.171	58
7.177	59
7.189	59
7.194	58
7.196	59
7.197	59
7.206	59
7.209	59
7.213	58
7.229	58
7.248	59
7.254	59
7.255	58
7.257	59
7.265	59
7.269	58
7.274	59
7.295	59
7.299	58
7.303	57
7.305	56
7.306	58
7.307	56
7.309	59
7.310	59
7.315	59
7.337	58
7.338	58
7.343	58
7.344	59
7.347	59
7.352	59
7.353	58
7.354	59
7.371	57
7.376	59
7.431	58
7.446	59
7.447	59
7.463	59
7.466	59
7.489	58
7.490	59
7.491	57
7.492	57
7.494	57
7.501	59
7.513	59
7.514	58
7.515	58
7.585	59
7.651	58
7.652	55
7.662	57
7.688	59
7.700	57
7.702	56
7.708	59
7.713	59
7.770	56
7.772	58
7.792	59
7.826	59
7.827	58
7.828	59
7.829	59
7.851	55
7.852	59
7.853	57
7.856	58
7.857	58
7.872	59
7.873	59
7.878	59
7.879	58
7.885	59
7.886	59
7.887	57
7.888	59
7.892	58
7.906	59
7.921	59
7.924	59
7.926	56
7.934	59
7.935	58
7.939	59
7.946	55
7.953	59
7.961	58
7.962	59
7.965	58
7.966	58
8.005	59
8.006	59
8.028	59
8.029	59
8.030	59
8.063	58
8.064	59
8.065	59
8.069	59
8.076	59
8.095	58
8.096	58
8.131	59
8.147	59
8.148	58
8.151	57
8.156	58
8.157	59
8.162	57
8.186	59
8.191	58
8.192	59
8.193	58
8.266	59
8.268	59
8.269	59
8.314	59
8.331	59
8.348	58
8.352	59
8.365	59
8.381	59
8.392	59
8.399	58
8.400	58
8.401	58
8.403	59
8.411	57
8.412	59
8.427	59
8.429	58
8.442	59
8.444	59
8.453	57
8.481	59
8.558	57
8.559	58
8.560	58
8.582	55
8.583	59
8.584	59
8.590	58
8.601	59
8.606	56
8.607	56
8.608	57
8.609	59
8.610	59
8.611	58
8.616	59
8.655	59
8.657	59
8.680	59
8.685	59
8.688	59
8.696	59
8.696	59
8.711	59
8.743	59
8.744	57
8.750	59
8.751	58
8.786	58
8.794	58
8.797	58
8.798	58
8.801	59
8.802	59
8.907	58
8.919	59
8.968	57
8.989	59
8.990	59
9.020	59
9.024	58
9.069	59
9.071	59
9.085	59
9.087	55
9.088	57
9.090	58
9.091	56
9.092	59
9.094	58
9.096	59
9.097	59
9.099	59
9.100	57
9.101	58
9.107	58
9.108	59
9.129	59
9.137	59
9.154	59
9.159	59
9.161	59
9.164	59
9.165	58
9.166	58
9.181	58
9.184	59
9.226	59
9.230	58
9.235	59
9.238	58
9.239	57
9.242	59
9.304	57
9.308	58
9.313	58
9.342	57
9.345	58
9.348	58
9.349	59
9.353	58
9.364	59
9.366	59
9.369	59
9.370	59
9.371	59
9.409	59
9.410	59
9.411	59
9.413	58
9.415	59
9.458	59
9.462	58
9.468	58
9.481	58
9.482	59
9.580	59
9.772	59
9.774	59
9.845	58
9.851	59
9.864	59
9.899	59
9.900	59
9.903	58
9.978	58
9.980	58
9.981	58
9.988	59
10.061	59
10.091	59
10.095	58
10.098	58
10.134	58
10.135	59
10.136	58
10.139	58
10.142	58
10.160	59
10.191	58
10.192	58
10.194	59
10.196	58
10.294	59
10.295	59
10.369	59
10.461	59
10.466	59
10.467	59
10.566	59
10.568	59
10.577	59
10.589	59
10.592	59
10.645	59
10.646	58
10.648	59
10.667	58
10.700	58
10.716	57
10.721	59
10.755	59
10.910	59
10.918	59
10.920	58
10.938	59
10.989	58
10.991	59
10.999	59
11.000	57
11.035	59
11.038	59
11.079	59
11.121	58
11.182	59
11.209	59
11.213	59
11.232	59
11.233	59
11.235	59
11.249	59
11.290	59
11.295	58
11.328	59
11.329	57
11.336	58
11.337	59
11.340	59
11.345	58
11.391	59
11.393	59
11.396	59
11.422	58
11.424	59
11.432	59

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
11.433	59	12.416	59	13.634	57	14.817	59	15.915	58	17.005	59
11.451	59	12.417	59	13.639	58	14.818	59	15.929	58	17.010	59
11.476	59	12.420	58	13.642	58	14.830	55	15.933	58	17.023	58
11.486	59	12.445	59	13.643	55	14.838	59	15.943	58	17.042	59
11.492	59	12.447	59	13.645	57	14.849	58	15.944	59	17.073	59
11.495	59	12.448	55	13.653	58	14.878	59	15.953	59	17.086	57
11.496	59	12.525	59	13.665	59	14.881	59	15.960	58	17.087	59
11.499	59	12.526	58	13.669	59	14.884	59	15.961	59	17.143	58
11.500	56	12.555	59	13.725	59	14.918	59	15.966	59	17.144	58
11.502	57	12.556	59	13.747	59	14.950	58	15.967	59	17.151	59
11.504	59	12.583	59	13.749	59	14.951	58	15.997	59	17.155	59
11.517	58	12.585	56	13.752	59	14.956	59	15.998	59	17.186	59
11.519	58	12.587	58	13.757	59	15.033	59	16.007	59	17.188	58
11.520	59	12.589	59	13.758	58	15.038	59	16.010	58	17.196	59
11.522	59	12.591	59	13.759	58	15.054	59	16.021	59	17.197	58
11.524	59	12.593	59	13.760	59	15.069	58	16.056	58	17.198	59
11.525	59	12.594	59	13.774	59	15.070	59	16.098	59	17.206	59
11.526	59	12.598	59	13.775	59	15.078	59	16.102	59	17.210	59
11.534	59	12.607	59	13.803	57	15.141	59	16.103	56	17.216	59
11.550	59	12.639	57	13.818	59	15.143	59	16.104	55	17.226	56
11.551	59	12.640	57	13.819	59	15.144	59	16.105	56	17.231	58
11.552	59	12.641	59	13.844	58	15.147	58	16.114	59	17.233	59
11.554	59	12.675	58	13.847	59	15.148	59	16.165	58	17.234	59
11.619	58	12.677	59	13.848	59	15.192	58	16.166	58	17.251	59
11.635	59	12.679	59	13.851	58	15.193	59	16.167	59	17.273	59
11.656	59	12.695	57	13.853	58	15.200	59	16.171	58	17.309	59
11.696	59	12.697	59	13.870	59	15.238	59	16.172	59	17.373	59
11.699	59	12.706	59	13.871	58	15.249	59	16.174	59	17.375	59
11.712	59	12.736	57	13.902	59	15.264	59	16.175	59	17.377	59
11.717	59	12.766	58	13.906	59	15.269	59	16.202	59	17.391	58
11.718	59	12.767	59	13.915	58	15.276	59	16.207	59	17.399	59
11.719	59	12.769	59	13.964	59	15.287	59	16.210	59	17.402	59
11.722	59	12.786	58	13.965	59	15.293	59	16.213	59	17.413	59
11.724	58	12.790	57	14.054	59	15.294	58	16.226	59	17.448	59
11.725	58	12.791	57	14.056	59	15.295	59	16.229	59	17.453	59
11.726	59	12.792	58	14.108	58	15.296	59	16.262	59	17.454	59
11.735	58	12.793	56	14-109	59	15.299	57	16.264	59	17.458	59
11.755	59	12.794	56	14.112	58	15.300	58	16.284	59	17.462	59
11.842	57	12.834	59	14.119	58	15.301	59	16.311	59	17.488	57
11.846	59	12.837	59	14.125	58	15.302	58	16.312	58	17.563	59
11.848	59	12.838	59	14.141	59	15.303	58	16.334	59	17.627	59
11.849	58	12.850	59	14.173	59	15.308	57	16.387	59	17.628	59
11.852	58	12.852	59	14.190	59	15.337	56	16.415	59	17.638	58
11.856	59	12.861	58	14.193	59	15.346	59	16.421	59	17.669	59
11.858	58	12.867	59	14.194	59	15.348	58	16.483	58	17.704	56
11.865	59	12.869	59	14.197	59	15.368	59	16.484	59	17.711	58
11.868	58	12.969	58	14.198	59	15.381	58	16.485	59	17.713	58
11.872	58	12.975	59	14.202	59	15.382	59	16.489	59	17.715	59
11.873	57	13.004	59	14.203	58	15.383	59	16.496	59	17.725	59
11.915	59	13.060	59	14.221	59	15.384	59	16.499	59	17.733	59
11.923	58	13.068	58	14.222	59	15.386	57	16.553	56	17.734	59
11.943	59	13.069	57	14.292	59	15.388	59	16.558	59	17.782	58
11.944	59	13.070	56	14.293	59	15.390	59	16.559	59	17.784	59
11.946	59	13.073	57	14.314	58	15.412	59	16.561	58	17.786	57
11.967	59	13.074	59	14.330	57	15.413	59	16.589	56	17.788	58
11.971	59	13.078	59	14.338	59	15.437	58	16.606	58	17.795	59
12.019	59	13.114	58	14.340	59	15.450	59	16.622	59	17.798	59
12.047	58	13.118	59	14.346	59	15.451	59	16.625	59	17.801	59
12.048	59	13.151	59	14.348	59	15.460	59	16.627	59	17.802	59
12.049	58	13.176	59	14.372	57	15.461	59	16.628	59	17.805	59
12.052	58	13.180	59	14.415	59	15.468	59	16.631	58	17.806	59
12.053	59	13.196	56	14.438	59	15.471	59	16.640	59	17.818	59
12.067	59	13.197	59	14.439	59	15.480	58	16.657	58	17.819	59
12.071	59	13.198	56	14.494	58	15.481	59	16.658	58	17.824	59
12.074	59	13.237	59	14.496	59	15.482	59	16.679	59	17.825	59
12.079	59	13.258	59	14.537	58	15.497	58	16.680	58	17.831	59
12.088	58	13.263	59	14.564	59	15.498	57	16.681	58	17.833	57
12.090	59	13.265	59	14.570	59	15.500	59	16.710	59	17.834	58
12.091	59	13.266	56	14.577	59	15.509	57	16.733	59	17.858	59
12.094	59	13.267	58	14.579	58	15.538	59	16.736	57	17.869	58
12.099	59	13.300	57	14.580	59	15.545	59	16.738	59	17.871	59
12.100	59	13.301	59	14.586	58	15.548	59	16.742	59	17.872	58
12.105	59	13.316	55	14.587	59	15.555	59	16.743	58	17.886	59
12.109	57	13.317	58	14.591	58	15.561	59	16.747	58	17.895	59
12.144	59	13.327	59	14.594	59	15.599	59	16.752	59	17.899	57
12.147	59	13.344	58	14.595	59	15.616	59	16.829	59	17.900	58
12.167	59	13.365	58	14.613	58	15.619	59	16.875	58	17.951	58
12.168	58	13.366	57	14.649	59	15.627	59	16.881	58	17.952	58
12.249	59	13.371	58	14.652	59	15.673	58	16.883	59	17.954	59
12.250	59	13.373	59	14.657	58	15.674	58	16.884	58	17.965	59
12.279	59	13.374	58	14.658	59	15.683	59	16.899	59	17.967	59
12.297	59	13.377	58	14.706	59	15.694	59	16.914	58	17.994	59
12.299	58	13.450	59	14.707	59	15.757	59	16.915	58	17.995	59
12.323	59	13.480	57	14.709	59	15.795	58	16.917	59	18.028	59
12.327	59	13.522	59	14.713	58	15.796	58	16.919	59	18.031	59
12.401	57	13.523	58	14.715	59	15.797	59	16.920	59	18.035	59
12.402	59	13.582	59	14.753	57	15.798	59	16.921	57	18.037	59
12.404	59	13.585	59	14.765	59	15.799	58	16.922	55	18.050	59
12.405	58	13.598	56	14.767	58	15.864	59	16.926	55	18.054	59
12.407	59	13.599	56	14.769	59	15.867	59	16.938	59	18.064	59
12.408	58	13.600	58	14.779	59	15.871	58	16.976	59	18.081	59
12.410	58	13.601	58	14.783	59	15.893	58	16.992	55	18.141	59
12.411	59	13.628	59	14.811	59	15.895	59	17.000	59	18.147	59
12.413	59	13.631	59			15.912	59	17.004	59		

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
18.155	59	18.787	59	19.329	59
18.196	58	18.796	59	19.331	59
18.204	58	18.808	59	19.334	59
18.225	59	18.810	59	19.335	59
18.289	57	18.814	59	19.343	59
18.306	59	18.816	59	19.350	59
18.307	59	18.818	59	19.355	59
18.315	58	18.823	59	19.358	58
18.341	58	18.829	59	19.401	59
18.342	59	18.842	59	19.438	59
18.365	59	18.870	59	19.439	57
18.372	57	18.901	59	19.441	57
18.373	57	18.906	59	19.511	59
18.375	59	18.918	59	19.514	59
18.376	59	18.945	58	19.536	59
18.377	58	18.949	59	19.623	59
18.378	58	18.975	57	19.626	59
18.391	55	18.977	57	19.627	59
18.392	55	18.985	57	19.628	59
18.417	59	18.986	57	19.633	59
18.514	59	18.988	57	19.702	59
18.525	59	19.014	59	19.704	59
18.528	59	19.018	58	19.723	59
18.529	57	19.020	59	19.737	59
18.547	59	19.068	59	19.744	59
18.558	59	19.069	59	19.750	59
18.567	59	19.094	59	19.751	59
18.586	58	19.095	59	19.754	59
18.588	58	19.098	59	19.756	59
18.590	59	19.099	59	19.763	59
18.592	59	19.108	59	19.770	59
18.668	59	19.109	59	19.771	59
18.713	59	19.136	59	19.773	59
18.715	58	19.140	59	19.774	59
18.716	59	19.146	59	19.775	59
18.744	59	19.154	59	19.791	59
18.746	59	19.155	59	19.797	59
18.747	58	19.158	59	19.802	59
18.749	57	19.163	59	19.805	59
18.750	58	19.166	59	19.806	59
18.751	57	19.212	58	19.808	59
18.753	59	19.230	59	19.810	59
18.754	59	19.245	59	19.835	59
18.766	59	19.247	59	19.836	59
18.769	59	19.293	58	19.934	58
18.771	59	19.294	57	19.936	58
18.774	59	19.295	57	19.941	59
18.782	59	19.302	55	19.994	59
18.784	59	19.303	58	19.999	55
18.786	59				

SOCIETE LA MURE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.595.960.000 F

SIÈGE SOCIAL: 50, RUE PIERRE-CHARRON, A PARIS (8e)

SIÈGE ADMINISTRATIF: 47, AVENUE D'ALSACE-LORRAINE, A GRENOBLE

R. C.: Seine n° 55-B 4178; Grenoble n° 55-B 135.

Obligations 4 0/0 *de* 5.000 *F émises en* 1945.

Quatorzième amortissement au 1er août 1959.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 160 obligations devant être amorties le 1er août 1959.

Titres amortis restant à rembourser.

Néant.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 30 septembre* 1945.)

Obligations 6 0/0 *de* 5.000 *F émises en* 1948.

Onzième amortissement au 1er août 1959.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 125 obligations devant être amorties le 1er août 1959.

Titres amortis restant à rembourser.

Néant.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 23 septembre* 1948.)

Compagnie des Forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.323.564.000 F

SIÈGE SOCIAL: 19, RUE LA ROCHEFOUCAULD, PARIS (9e)

R. C.: Seine n° 55-B 12851.

Obligations de 10.000 *F* 6 0/0 *minimum* 1953.

LISTE NUMERIQUE

1° Des obligations amorties au tirage du 22 juin 1959 et remboursables à partir du 1er août 1959 à 10.000 F;

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
6.306 à 9.388	57	51.681 à 54.588	56
26.806 à 29.551	55	54.589 à 58.119	59
45.615 à 48.924	58		

Le remboursement des obligations désignées par le sort aura lieu:

Aux caisses de la compagnie;
Au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris;
A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris;
A la Société nancéienne, 4, place André-Maginot, à Nancy;
Chez MM. Saint-Olive et Ce, à Lyon,

et dans les sièges, succursales et agences en France de ces établissements.

Société anonyme pour la construction et l'entretien des routes (S. A. C. E. R.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 604.800.000 F

SIÈGE SOCIAL: 1, RUE JULES-LEFEBVRE, PARIS (9e)

Registre du commerce: Seine n° 56-B 1335.

Obligations 6 0/0 1956 *de* 10.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 553 obligations amorties au troisième tirage au sort du 11 juin 1959 formant, avec les 557 obligations rachetées en Bourse, la totalité des titres à amortir au 15 juillet 1959;

2° De la série sortie au tirage précédent et dans laquelle figurent des obligations non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
2.935 à 3.542	59	11.469 à 12.014	58

Les obligations amorties au tirage de l'année 1958 sont remboursables à 10.570 F. Celles amorties au tirage de l'année 1959 seront remboursables à partir du 15 juillet 1959 à 10.604 F, primes comprises.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE LA CAMARGUE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5 MILLIONS DE FRANCS

27, RUE DE RICHELIEU, A PARIS (1er)

R. C.: Seine n° 58-B 160.

Numéros des obligations de 5.000 F 3 0/0, première série (émissions 1891 et 1893) et deuxième série (émissions 1898 et 1902), sorties au tirage du 17 juin 1959, remboursables à partir du 15 juillet 1959.

43 43 44 301 302 303 304 705 706 707 708 709 710 711
712 713 714 715 716 717

Numéros des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

1° *Obligations de* 5.000 *F* 3 0/0.

1 2 3 4 24 88 89 91 94 414 421 422 423 424 425 426

2° *Obligations anciennes de* 500 *F* 3 0/0.

134 170 866 4.251 4.619 | 10.064 10.443 11.525 12.319 12.429
6.491 6.502 6.505 7.609 8.006 | 14.222 14.236
10.005 10.044 10.048 10.050 10.061

Etablissements Industriels D. Soulé

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 269.700.000 F

SIÈGE SOCIAL :

ROUTE DE TARBES, BAGNERES-DE-BIGORRE (HAUTES-PYRÉNÉES)

R. C. : Bagnères-de-Bigorre n° 57-B 12.

Bons à 0/0 1945 de 5.000 F.

LISTE NUMERIQUE

Des bons amortis au tirage du 8 juin 1959 et remboursables à partir du 1er août 1959 à 5.000 F ;

Des bons amortis aux tirages antérieurs parmi lesquels figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS	ANNÉES de remboursement.
21 à 30	58	1.091 à 1.100	58	1.801 à 1.810	59
51 à 60	56	1.101 à 1.110	57	1.851 à 1.860	59
191 à 200	59	1.111 à 1.120	59	1.871 à 1.880	59
201 à 210	59	1.121 à 1.130	57	2.041 à 2.050	57
211 à 220	58	1.131 à 1.140	59	2.081 à 2.090	56
221 à 230	59	1.171 à 1.180	59	2.091 à 2.100	55
241 à 250	57	1.181 à 1.190	57	2.151 à 2.160	58
261 à 270	59	1.231 à 1.240	59	2.161 à 2.170	59
311 à 320	59	1.241 à 1.250	59	2.221 à 2.230	59
331 à 340	58	1.251 à 1.260	59	2.241 à 2.250	58
391 à 400	58	1.271 à 1.280	59	2.251 à 2.260	55
401 à 410	59	1.321 à 1.330	56	2.271 à 2.280	58
471 à 480	59	1.351 à 1.360	56	2.321 à 2.330	55
481 à 490	59	1.361 à 1.370	58	2.331 à 2.340	57
541 à 550	59	1.391 à 1.400	59	2.451 à 2.460	59
551 à 560	58	1.411 à 1.420	57	2.461 à 2.470	59
591 à 600	59	1.431 à 1.440	57	2.521 à 2.530	53
611 à 620	58	1.471 à 1.480	58	2.591 à 2.600	57
631 à 640	58	1.491 à 1.500	55	2.641 à 2.650	58
751 à 760	58	1.531 à 1.540	58	2.691 à 2.700	58
811 à 820	59	1.581 à 1.590	59	2.711 à 2.720	58
851 à 860	59	1.601 à 1.610	59	2.741 à 2.750	58
861 à 870	58	1.611 à 1.620	56	2.781 à 2.790	51
991 à 1.000	59	1.691 à 1.700	56	2.961 à 2.970	58
1.051 à 1.060	58	1.731 à 1.740	54	2.981 à 2.990	57
1.061 à 1.070	59			2.991 à 3.000	59

LA PRECISION MODERNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 160.500.000 F

SIÈGE SOCIAL : 52, QUAI DE JEMMAPES, PARIS

R. C. : Seine n° 54-B 9379.

Obligations 6 0/0 1955.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 519 obligations sorties au quatrième tirage du 29 mai 1959 et remboursables à partir du 1er juillet 1959, à raison de 10.502 F, coupons du 1er juillet 1960 et suivants attachés ;

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

Le remboursement aura lieu aux caisses des établissements ci-après :

Banque de l'Union parisienne, 6-8, boulevard Haussmann, à Paris, et 23, rue Neuve, à Lyon ;

Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris, et dans ses succursales et agences.

NOTA. — Les nombres portés en regard de ces numéros indiquent l'année d'échéance du remboursement.

NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS	ANNÉES de remboursement.
359 à 361	1958	1.837	1957
403 à 406	1958	2.051	1957
569 à 573	1958	3.301 à 3.319	1959
722 à 725	1958		

DISTILLERIES DE L'AUBE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30.000.000 DE FRANCS

BUCHERES (AUBE)

SIÈGE SOCIAL : 41, RUE ETIENNE-MARCEL, A PARIS (1er)

Registre du commerce : Seine n° 58-B 3489.

Numéros des 235 obligations 4 1/2 0/0 1946 sorties au tirage du 2 juin 1959, remboursables à 5.000 F au 30 juin 1959 à la Société générale, à Paris.

1.634	1.635	1.636	1.637	1.638	1.816	1.817	1.818	1.819	1.820
1.645	1.650	1.654	1.655	1.656	1.821	1.822	1.823	1.824	1.825
1.657	1.658	1.659	1.660	1.669	1.826	1.827	1.828	1.829	1.834
1.670	1.671	1.672	1.673	1.674	1.835	1.836	1.837	1.842	1.843
1.675	1.676	1.677	1.682	1.683	1.844	1.850	1.851	1.852	1.853
1.685	1.686	1.687	1.688	1.689	1.851	1.855	1.856	1.857	1.875
1.690	1.691	1.692	1.693	1.694	1.876	1.877	1.878	1.880	1.881
1.697	1.698	1.699	1.700	1.702	1.882	1.883	1.887	1.888	1.889
1.703	1.709	1.710	1.711	1.712	1.890	1.891	1.892	1.893	1.894
1.713	1.714	1.715	1.716	1.717	1.895	1.896	1.897	1.898	1.899
1.718	1.719	1.720	1.721	1.722	1.900	1.901	1.902	1.903	1.904
1.723	1.724	1.725	1.726	1.727	1.905	1.906	1.907	1.908	1.909
1.728	1.729	1.730	1.731	1.734	1.910	1.911	1.912	1.913	1.914
1.735	1.736	1.737	1.738	1.740	1.915	1.916	1.917	1.925	1.926
1.741	1.742	1.743	1.749	1.750	1.927	1.943	1.944	1.945	1.950
1.751	1.752	1.753	1.754	1.755	1.951	1.952	1.953	1.954	1.955
1.756	1.757	1.758	1.759	1.760	1.956	1.957	1.960	1.961	1.962
1.761	1.762	1.763	1.764	1.772	1.963	1.964	1.965	1.966	1.970
1.774	1.775	1.776	1.777	1.778	1.971	1.972	1.973	1.974	1.975
1.779	1.780	1.781	1.782	1.783	1.976	1.977	1.978	1.979	1.980
1.784	1.785	1.786	1.787	1.788	1.981	1.982	1.983	1.984	1.985
1.789	1.790	1.791	1.792	1.793	1.986	1.987	1.988	1.989	1.990
1.794	1.795	1.796	1.797	1.798	2.007	2.008	2.009	2.010	2.011
1.809	1.810	1.813	1.814	1.815					

Il a été procédé, d'autre part, à l'amortissement de 107 obligations par voie de rachat en Bourse.

CENPA

(Société centrale des usines à papiers et papeteries J.-B. Weibel réunies.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.000.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 2 ET 4, RUE LOUIS-DAVID, A PARIS (16e)

R. C. : Seine n° 54-B 11099.

Obligations 4 0/0 1946.

Amortissement 1959.

La société, usant de la faculté qu'elle s'était réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse 264 obligations constituant une partie de la treizième annuité prévue au tableau d'amortissement.

Afin de compléter ladite annuité, la société a procédé le 15 juin 1959 au tirage au sort de 81 obligations comprises dans les numéros suivants :

Année de remboursement : 1959.

3.709 à 3.812

Les obligations sorties au tirage sont remboursables à 5.000 F chacune, coupon n° 13 attaché, à partir du 15 juillet 1959.

Les amortissements des années précédentes avaient été effectués totalement par voie de rachats en Bourse.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 25 juillet* 1946.)

Société Malgache d'Entreprises Industrielles

(ex-COFICO)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 130 MILLIONS DE FRANCS C. F. A.

SIÈGE SOCIAL : AVENUE DE LA LIBÉRATION, TANANARIVE (MADAGASCAR)

R. C. : Tananarive n° 2456.

Amortissement 1959.

Les porteurs d'obligations de 5.000 F 6 0/0 (émission 1948) de la Société malgache d'entreprises industrielles (ex-COFICO), société anonyme au capital de 130 millions de francs C. F. A., dont le siège social est à Tananarive (Madagascar), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er août 1959.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les amortissements précédents ont été également effectués par voie de rachats en Bourse.

UNION DES COOPERATEURS

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

SIÈGE SOCIAL : 29, BOULEVARD BOURDON, PARIS (4e)

R. C.: Seine n° 57-B 19894.

Emprunt obligataire 5 0/0 1933.

Vingt-quatrième tirage d'amortissement du 28 juin 1958.

Les 551 obligations sorties à ce tirage sont remboursables au pair au siège de la société, à la Banque centrale des coopératives, 31, rue de Provence, à Paris, et à la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris, à partir du 15 juin 1959.

45	50	57	85	121	4.952	4.973	5.015	5.190	5.223
146	159	194	218	246	5.231	5.238	5.256	5.260	5.275
257	261	262	276	293	5.278	5.291	5.300	5.309	5.323
305	311	316	330	359	5.334	5.358	5.366	5.374	5.378
387	402	477	517	535	5.387	5.391	5.434	5.442	5.456
547	560	607	660	669	5.457	5.485	5.491	5.515	5.531
690	695	699	714	717	5.605	5.606	5.638	5.662	5.711
749	766	771	792	814	5.715	5.737	5.757	5.780	5.818
838	846	848	877	887	5.821	5.830	5.910	5.915	5.925
889	908	934	979	1.018	5.929	5.940	5.964	5.967	5.981
1.024	1.049	1.061	1.061	1.070	6.036	6.048	6.066	6.084	6.095
1.077	1.081	1.137	1.143	1.149	6.102	6.116	6.120	6.126	6.188
1.152	1.155	1.158	1.164	1.166	6.214	6.218	6.245	6.285	6.324
1.167	1.172	1.179	1.183	1.206	6.340	6.349	6.387	6.390	6.451
1.213	1.221	1.240	1.283	1.305	6.458	6.463	6.466	6.506	6.523
1.323	1.337	1.342	1.413	1.416	6.524	6.536	6.550	6.589	6.591
1.441	1.469	1.471	1.479	1.492	6.595	6.620	6.622	6.646	6.692
1.519	1.520	1.541	1.551	1.553	6.698	6.704	6.711	6.722	6.773
1.559	1.568	1.571	1.580	1.585	6.791	6.815	6.825	6.834	6.835
1.603	1.607	1.610	1.615	1.617	6.837	6.863	6.867	6.873	6.874
1.641	1.681	1.701	1.705	1.726	6.911	6.930	6.952	6.953	6.971
1.759	1.754	1.781	1.787	1.800	6.992	7.009	7.015	7.028	7.039
1.804	1.821	1.835	1.843	1.890	7.047	7.077	7.078	7.126	7.141
1.896	1.908	1.915	1.941	1.943	7.179	7.180	7.224	7.315	7.316
1.959	1.971	1.975	1.993	2.013	7.368	7.403	7.439	7.440	7.512
2.033	2.040	2.065	2.084	2.092	7.519	7.540	7.549	7.575	7.621
2.135	2.140	2.145	2.155	2.171	7.624	7.626	7.641	7.667	7.678
2.182	2.216	2.218	2.222	2.248	7.684	7.686	7.689	7.718	7.735
2.271	2.321	2.330	2.344	2.373	7.742	7.750	7.754	7.771	7.779
2.403	2.419	2.425	2.438	2.487	7.791	7.812	7.817	7.834	7.837
2.497	2.500	2.562	2.570	2.580	7.849	7.863	7.918	8.000	8.011
2.581	2.686	2.688	2.712	2.760	8.016	8.020	8.024	8.045	8.061
2.783	2.809	2.837	2.844	2.855	8.062	8.077	8.094	8.168	8.172
2.827	2.858	2.865	2.880	2.900	8.173	8.192	8.205	8.247	8.252
2.931	2.954	2.981	3.017	3.032	8.283	8.287	8.294	8.300	8.309
3.036	3.045	3.094	3.107	3.138	8.376	8.395	8.425	8.444	8.458
3.168	3.170	3.200	3.204	3.209	8.483	8.573	8.590	8.612	8.613
3.216	3.225	3.227	3.264	3.299	8.643	8.670	8.690	8.695	8.698
3.302	3.307	3.322	3.324	3.346	8.700	8.707	8.728	8.740	8.746
3.364	3.384	3.401	3.445	3.454	8.751	8.760	8.786	8.795	8.806
3.459	3.466	3.490	3.494	3.509	8.822	8.838	8.897	8.899	8.904
3.512	3.521	3.538	3.555	3.559	8.924	8.927	8.928	8.934	8.956
3.560	3.601	3.606	3.658	3.639	8.960	8.961	8.972	9.007	9.018
3.673	3.703	3.742	3.762	3.774	9.023	9.081	9.112	9.132	9.133
3.799	3.815	3.833	3.837	3.852	9.140	9.148	9.150	9.174	9.221
3.858	3.861	3.882	3.914	3.947	9.247	9.273	9.281	9.285	9.289
3.954	3.977	3.991	4.004	4.020	9.300	9.318	9.336	9.341	9.343
4.032	4.034	4.053	4.072	4.090	9.356	9.374	9.398	9.411	9.412
4.102	4.103	4.155	4.178	4.233	9.443	9.445	9.477	9.508	9.509
4.237	4.244	4.249	4.273	4.365	9.523	9.541	9.563	9.587	9.608
4.368	4.393	4.438	4.446	4.451	9.620	9.633	9.666	9.695	9 713
4.454	4.459	4.470	4.473	4.491	9.729	9.736	9.776	9.781	9.783
4.546	4.556	4.626	4.639	4.652	9.789	9.794	9.813	9.819	9.829
4.667	4.694	4.700	4.704	4.711	9.864	9.876	9.886	9.891	9.970
4.721	4.737	4.760	4.796	4.800	9.973				
4.807	4.878	4.898	4.899	4.914					

Titres amortis aux tirages précédents et non présentés au remboursement au 15 mai 1959.

NUMEROS	ANNEES des tirages.	NUMEROS	ANNEES des tirages.	NUMEROS	ANNEES des tirages.
4	1957	101	1952	148	1950
5	1951	106	1956	149	1954
8	1955	110	1956	150	1949
17	1951	111	1956	152	1954
18	1957	136	1942	155	1953
19	1956	137	1954	156	1957
20	1953	138	1950	157	1952
64	1957	139	1950	160	1957
67	1956	140	1954	162	1946
73	1956	141	1956	163	1951
83	1957	142	1940	164	1951
89	1957	144	1957	165	1950
166	1957	1.649	1956	4.308	1956
167	1953	1.650	1952	4.340	1955
168	1955	1.692	1957	4.345	1955
171	1956	1.718	1957	4.346	1955
172	1956	1.719	1956	4.347	1956
174	1956	1.744	1957	4.350	1957
176	1945	1.772	1955	4.354	1956
179	1951	1.774	1957	4.358	1956
180	1951	1.775	1954	4.363	1955
181	1945	1.776	1955	4.366	1957
182	1947	1.777	1956	4.367	1957
184	1947	1.779	1955	4.370	1955
185	1952	1.780	1956	4.373	1956
191	1939	1.786	1956	4.378	1955
319	1956	1.797	1956	4.379	1947
327	1955	1.798	1956	4.386	1953
328	1956	1.929	1957	4.398	1957
339	1953	2.012	1957	4.399	1952
340	1953	2.087	1955	4.401	1956
347	1955	2.087	1956	4.404	1952
348	1949	2.113	1950	4.442	1956
351	1952	2.115	1955	4.469	1957
352	1945	2.116	1957	4.474	1957
353	1956	2.117	1956	4.555	1957
355	1947	2.119	1957	4.568	1955
356	1944	2.120	1955	4.579	1955
357	1956	2.186	1957	4.587	1957
361	1956	2.187	1957	4.594	1955
378	1952	2.188	1955	4.598	1957
383	1952	2.314	1956	4.600	1956
391	1957	2.367	1957	4.604	1957
392	1955	2.405	1957	4.606	1956
393	1952	2.449	1957	4.612	1957
467	1957	2.452	1957	4.617	1956
483	1953	2.466	1957	4.621	1957
490	1953	2.477	1955	4.624	1956
508	1957	2.478	1954	4.637	1957
512	1954	2.482	1957	4.648	1955
514	1953	2.504	1957	4.655	1956
518	1956	2.509	1957	4.658	1955
575	1955	2.532	1956	4.665	1955
667	1951	2.533	1956	4.682	1956
675	1949	2.600	1954	4.701	1957
680	1957	2.611	1957	4.706	1956
682	1957	2.624	1957	4.708	1957
686	1957	2.625	1954	4.712	1957
704	1957	2.631	1957	4.728	1955
916	1957	2.638	1957	4.740	1954
920	1957	2.697	1957	4.769	1955
928	1953	2.863	1957	4.778	1954
929	1955	2.892	1957	4.819	1957
970	1955	2.894	1949	4.829	1957
971	1948	2.920	1957	4.835	1956
975	1953	2.944	1956	4.839	1957
1.009	1957	2.996	1955	4.845	1957
1.010	1953	3.024	1956	4.848	1956
1.012	1953	3.027	1952	4.854	1955
1.015	1956	3.052	1954	4.913	1956
1.016	1956	3.060	1955	5.086	1952
1.110	1954	3.071	1955	5.087	1945
1.154	1960	3.075	1954	5.090	1953
1.182	1956	3.081	1954	5.091	1944
1.187	1950	3.092	1955	5.092	1955
1.239	1957	3.095	1957	5.099	1957
1.243	1956	3.108	1954	5.101	1955
1.246	1952	3.114	1954	5.195	1956
1.247	1955	3.115	1957	5.255	1957
1.248	1945	3.119	1954	5.408	1957
1.255	1952	3.123	1957	5.419	1957
1.262	1956	3.132	1956	5.470	1955
1.264	1954	3.140	1957	5.490	1952
1.265	1957	3.141	1956	5.675	1955
1.322	1953	3.147	1957	5.806	1952
1.325	1946	3.273	1957	5.822	1957
1.339	1949	3.275	1957	5.827	1957
1.340	1945	3.773	1954	5.835	1957
1.358	1957	3.872	1957	5.912	1954
1.359	1955	3.881	1957	5.939	1957
1.360	1953	3.895	1957	5.975	1957
1.362	1951	3.897	1957	6.037	1957
1.364	1945	4.009	1957	6.073	1955
1.398	1951	4.016	1957	6.203	1954
1.400	1955	4.081	1957	6.205	1956
1.403	1947	4.093	1957	6.290	1957
1.410	1957	4.101	1957	6.310	1957
1.422	1956	4.112	1957	6.311	1957
1.429	1957	4.115	1957	6.341	1956
1.436	1956	4.118	1957	6.400	1941
1.454	1956	4.154	1957	6.401	1937
1.494	1957	4.168	1957	6.402	1940
1.501	1956	4.188	1954	6.403	1948
1.504	1957	4.191	1957	6.405	1949
1.547	1956	4.199	1957	6.406	1945
1.648	1957	4.226	1957	6.407	1954

NUMEROS	ANNEES des tirages	NUMEROS	ANNEES des tirages	NUMEROS	ANNEES des tirages
6.408	1955	7.144	1956	8.271	1955
6.409	1955	7.146	1957	8.274	1957
6.425	1947	7.147	1957	8.296	1957
6.475	1957	7.153	1954	8.311	1957
6.485	1957	7.155	1956	8.313	1957
6.486	1957	7.161	1956	8.326	1956
6.498	1957	7.165	1956	8.394	1951
6.510	1940	7.166	1953	8.396	1956
6.527	1957	7.168	1957	8.397	1957
6.530	1957	7.169	1956	8.453	1956
6.539	1951	7.210	1955	8.468	1957
6.541	1955	7.211	1960	8.503	1952
6.542	1950	7.262	1957	8.504	1947
6.547	1948	7.280	1957	8.544	1956
6.553	1955	7.287	1954	8.548	1956
6.557	1957	7.325	1957	8.578	1957
6.569	1957	7.340	1957	8.589	1956
6.574	1957	7.348	1953	8.606	1956
6.581	1957	7.379	1956	8.660	1956
6.592	1957	7.381	1956	8.785	1955
6.596	1956	7.441	1948	8.826	1955
6.597	1957	7.453	1951	8.845	1949
6.599	1951	7.456	1956	8.849	1954
6.617	1947	7.493	1957	8.852	1949
6.621	1957	7.513	1953	8.853	1953
6.624	1952	7.541	1957	8.856	1952
6.626	1954	7.553	1957	8.857	1951
6.627	1951	7.561	1951	8.858	1957
6.628	1953	7.577	1953	8.864	1952
6.630	1955	7.579	1945	8.865	1956
6.632	1955	7.583	1953	8.869	1955
6.641	1953	7.588	1955	8.871	1954
6.642	1955	7.589	1953	8.874	1950
6.652	1954	7.622	1945	8.875	1952
6.656	1957	7.623	1951	8.878	1949
6.663	1957	7.634	1955	8.879	1952
6.680	1955	7.651	1954	8.915	1955
6.684	1957	7.654	1957	8.944	1946
6.697	1956	7.656	1955	8.948	1957
6.698	1957	7.658	1953	8.957	1955
6.699	1955	7.661	1949	8.959	1957
6.700	1954	7.664	1952	8.962	1945
6.709	1954	7.665	1948	8.967	1956
6.712	1954	7.670	1957	9.016	1957
6.719	1957	7.680	1957	9.066	1952
6.735	1957	7.688	1956	9.067	1955
6.749	1940	7.707	1949	9.068	1952
6.751	1952	7.708	1954	9.069	1941
6.761	1955	7.714	1956	9.071	1949
6.770	1957	7.715	1957	9.104	1957
6.826	1957	7.724	1957	9.127	1957
6.830	1954	7.798	1957	9.163	1952
6.833	1956	7.799	1957	9.287	1957
6.841	1956	7.810	1954	9.288	1957
6.846	1957	7.811	1938	9.290	1957
6.853	1955	7.813	1942	9.291	1954
6888	1957	7.814	1941	9.292	1956
6.894	1957	7.815	1950	9.293	1956
6.895	1957	7.818	1943	9.405	1950
6.936	1956	7.819	1951	9.407	1957
6.939	1957	7.820	1941	9.421	1956
6.945	1957	7.822	1955	9.458	1952
6.955	1950	7.823	1957	9.476	1956
6.963	1957	7.824	1957	9.478	1956
6.970	1957	7.827	1951	9.480	1954
6.972	1952	7.829	1950	9.481	1955
6.979	1957	7.830	1953	9.562	1957
6.981	1955	7.835	1955	9.569	1957
6.986	1955	7.838	1951	9.665	1957
7.005	1954	7.840	1956	9.672	1957
7.017	1956	7.842	1955	9.685	1955
7.025	1957	7.852	1957	9.688	1953
7.026	1957	7.891	1957	9.690	1956
7.080	1952	7.892	1948	9.692	1956
7.081	1955	7.901	1956	9.702	1957
7.082	1948	7.903	1955	9.703	1956
7.083	1941	7.904	1956	9.707	1956
7.086	1953	7.907	1957	9.709	1953
7.087	1953	7.914	1957	9.723	1957
7.092	1956	7.986	1957	9.728	1957
7.093	1954	8.018	1955	9.889	1954
7.108	1956	8.019	1955	9.897	1956
7.109	1957	8.022	1957	9.899	1956
7.110	1955	8.071	1957	9.900	1954
7.118	1954	8.156	1954	9.902	1956
7.121	1955	8.157	1954	9.903	1957
7.123	1957	8.169	1957	9.907	1957
7.127	1956	8.200	1955	9.909	1956
7.129	1956	8.204	1956	9.918	1954
7.138	1954	8.208	1957	9.926	1955
7.139	1952	8.257	1957	9.927	1956
7.140	1955	8.264	1956	9.935	1954
		8.267	1954	9.936	1957

TISSAGES DE SOIERIES REUNIS DE PARIS

Société anonyme au capital de 10.000.000 de francs
Siège social : 5, place de la Bourse, PARIS
R. C. : Seine n° 58-B 2810.

Obligations 5 3/4 0/0 1948 de 5.000 F.

Onzième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 165 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er juillet 1959.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres amortis antérieurement par tirage ont été présentés au remboursement.

Produits Réfractaires de Valenciennes

Société anonyme au capital de 127.500.000 F
Faubourg de Paris, rue du Petit-Bruxelles, a VALENCIENNES (Nord)
R. C. : Valenciennes n° 57-B 232.

Emprunt de 10.000.000 de francs 4 0/0 1945.

Tirage du 19 juin 1959.

200 obligations de 2.000 F chacune amorties portant les numéros ci-après.

11 à 20 — 21 à 30 — 41 à 50 — 71 à 80 — 101 à 110 — 341 à 350 — 451 à 460 — 841 à 850 — 1.141 à 1.150 — 1.601 à 1.610 — 1.651 à 1.600 — 2.241 à 2.250 — 2.711 à 2.720 — 2.871 à 2.880 — 3.041 à 3.050 — 3.501 à 3.510 — 3.781 à 3.790 — 4.091 à 4.100 — 4.101 à 4.110 — 4.141 à 4.150.

Les obligations sorties à ce tirage sont remboursables à partir du 1er août 1959, coupons n° 15 du 1er août 1960 et suivants attachés, à raison de 2.000 F par titre, aux caisses de la Société générale, 29, boulevard Haussmann, Paris, ainsi qu'aux siège, succursales et agences de cet établissement.

A la même date du 1er août 1959, le coupon n° 14 de toutes les obligations 4 0/0 1945 émises par notre société sera mis en payement aux guichets indiqués ci-dessus par 80 F par coupon et contre remise de ceux-ci.

Obligations amorties aux tirages précédents et non encore présentées au remboursement.

Tirage du 22 juin 1953.
4.276 et 4.277

Tirage du 18 juin 1954.
4.081 à 4.087

Tirage du 17 juin 1955.
2.214 — 2.582 et 2.583 — 4.338

Tirage du 22 juin 1956.
1.731 — 1.740 — 3.161 — 3.221 à 3.224 — 3.240 — 3.866 — 4.281 — 4.284 — 4.286.

Tirage du 21 juin 1957.
57 à 60 — 391 — 1.285 à 1.290 — 3.266 et 3.267 — 3.329 et 3.330 — 3.921 — 4.172 à 4.176 — 4.767 à 4.770.

Tirage du 20 juin 1958.
213 — 618 à 620 — 741 à 744 — 1.898 à 1.900 — 1.981 — 2.251 à 2.254 — 2.259 et 2.260 — 2.261 à 2.270 — 2.403 et 2.404 — 2.407 — 3.951 — 4.451 à 4.454 — 4.752 — 4.801 à 4.810.

SOCIETE NORMANDE D'ALIMENTATION

Société anonyme au capital de 202.500.000 F
Siège social : 52, rue Saint-Gabriel, CAEN
R. C. : Caen n° 55-B 20.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 105 obligations 3 3/4 0/0 1945, dont le douzième amortissement est prévu pour le 1er septembre 1959.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en juillet 1959.

Liste de rappel des séries comprenant des obligations 3 3/4 0/0 1945 sorties à des tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMEROS	ANNEES de remboursement.	NUMEROS	ANNEES de remboursement.
211 à 215	57	2.671 à 2.675	57
766 à 770	57	2.721 à 2.725	57
1.746 à 1.750	57	2.776 à 2.780	57
2.301 à 2.305	57		

Société Industrielle du Nord de la France

DÉCLARÉE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 12 AOÛT 1874

110-116, RUE DE L'HÔPITAL-MILITAIRE, LILLE

Tirage des obligations de la Société industrielle du Nord de la France, qui a eu lieu le mardi 12 juin 1959.

Les numéros suivants sont sortis:

Emprunt 1897: 1re émission: 5, 50 et 51.

Emprunt 1905: 1re émission: 289, 314 et 326.

Remboursement à 1.000 F (mille francs) net, à partir du 1er juillet 1959, aux guichets du Crédit du Nord, 42, rue Royale, à Lille.

UNION DES COOPERATEURS DE LORRAINE

SIÈGE SOCIAL: BAR-LE-DUC, 24, RUE BRADFER

R. C.: Bar-le-Duc n° 54-B 05.

EMPRUNT OBLIGATAIRE 4 0/0 1946

Douzième tirage d'amortissement.

Liste des 730 obligations sorties au tirage du 11 mai 1959 et qui seront remboursées le 15 juin 1959 en même temps que le coupon n° 13 échu à cette date.

A partir du 15 juin 1959, les obligations amorties au présent tirage et non remboursées cesseront de porter intérêt.

96	103	112	118	145	9.020	9.049	9.050	9.054	9.109
146	205	241	260	324	9.110	9.113	9.123	9.238	9.276
335	353	366	374	401	9.308	9.331	9.333	9.454	9.487
427	436	550	552	555	9.504	9.518	9.523	9.534	9.544
558	566	619	664	740	9.557	9.631	9.636	9.645	9.657
787	802	830	872	896	9.666	9.674	9.690	9.730	9.740
902	915	948	952	974	9.755	9.759	9.763	9.800	9.809
976	1.119	1.155	1.197	1.201	9.825	9.828	9.831	9.845	9.863
1.213	1.249	1.274	1.275	1.289	9.894	9.914	9.928	9.933	9.939
1.325	1.326	1.331	1.342	1.343	9.974	9.998	10.062	10.090	10.121
1.371	1.380	1.389	1.457	1.514	10.174	10.297	10.353	10.359	10.368
1.519	1.537	1.571	1.604	1.607	10.412	10.458	10.483	10.491	10.546
1.609	1.617	1.682	1.714	1.722	10.562	10.625	10.628	10.630	10.645
1.826	1.847	1.864	1.936	1.945	10.668	10.669	10.691	10.718	10.733
1.978	1.981	1.996	2.024	2.058	10.775	10.777	10.804	10.859	10.860
2.103	2.144	2.160	2.198	2.213	10.873	10.888	10.897	10.938	10.974
2.227	2.263	2.280	2.291	2.300	11.028	11.029	11.124	11.144	11.200
2.302	2.342	2.352	2.422	2.489	11.334	11.349	11.401	11.404	11.431
2.495	2.513	2.541	2.555	2.560	11.451	11.458	11.511	11.519	11.551
2.580	2.584	2.585	2.611	2.710	11.577	11.645	11.651	11.704	11.768
2.717	2.718	2.731	2.799	2.818	11.789	11.796	11.809	11.817	11.856
2.852	2.879	2.901	2.902	2.908	11.861	11.874	11.985	11.994	12.001
2.929	2.998	3.023	3.058	3.074	12.026	12.037	12.044	12.056	12.068
3.106	3.123	3.134	3.144	3.150	12.093	12.096	12.109	12.116	12.120
3.165	3.223	3.235	3.272	3.273	12.134	12.135	12.143	12.151	12.170
3.342	3.351	3.372	3.374	3.377	12.214	12.239	12.250	12.251	12.314
3.384	3.412	3.463	3.489	3.490	12.356	12.363	12.372	12.383	12.415
3.494	3.499	3.515	3.564	3.601	12.470	12.540	12.566	12.574	12.621
3.729	3.755	3.756	3.766	3.768	12.743	12.821	12.843	12.855	12.860
3.850	3.872	3.886	3.891	3.914	12.876	12.899	12.908	12.910	12.956
3.917	3.939	3.970	4.003	4.012	12.973	12.984	13.036	13.037	13.065
4.045	4.047	4.071	4.136	4.157	13.099	13.107	13.156	13.163	13.168
4.191	4.249	4.262	4.278	4.288	13.194	13.199	13.206	13.271	13.296
4.314	4.320	4.335	4.378	4.387	13.338	13.340	13.341	13.403	13.432
4.407	4.418	4.428	4.433	4.451	13.507	13.523	13.539	13.564	13.583
4.460	4.480	4.572	4.600	4.606	13.611	13.619	13.753	13.797	13.805
4.609	4.633	4.654	4.691	4.709	13.811	13.883	13.912	13.924	13.933
4.738	4.763	4.785	4.829	4.869	13.989	14.023	14.092	14.093	14.128
4.879	4.885	4.897	4.923	4.936	14.133	14.150	14.154	14.177	14.190
4.984	4.997	4.998	5.054	5.105	14.210	14.210	14.271	14.302	14.313
5.139	5.146	5.176	5.322	5.370	14.321	14.333	14.371	14.446	14.472
5.381	5.399	5.520	5.578	5.605	14.510	14.529	14.562	14.564	14.603
5.612	5.660	5.708	5.726	5.776	14.650	14.720	14.729	14.829	14.839
5.793	5.796	5.880	5.881	5.917	14.843	14.855	14.896	14.963	14.985
5.960	5.993	6.018	6.027	6.105	15.030	15.075	15.118	15.125	15.185
6.230	6.242	6.276	6.280	6.320	15.249	15.277	15.332	15.356	15.388
6.335	6.357	6.378	6.406	6.419	15.398	15.425	15.452	15.456	15.460
6.474	6.494	6.527	6.536	6.566	15.493	15.494	15.531	15.542	15.560
6.577	6.590	6.597	6.606	6.648	15.629	15.676	15.723	15.770	15.779
6.650	6.652	6.768	6.792	6.807	15.781	15.789	15.807	15.817	15.835
6.894	6.901	6.904	6.922	6.944	15.846	15.848	15.860	15.898	15.920
6.946	6.962	6.968	6.969	6.974	15.963	15.967	15.988	15.990	16.001
6.981	7.040	7.092	7.130	7.141	16.005	16.020	16.067	16.080	16.097
7.153	7.175	7.183	7.203	7.298	16.133	16.189	16.202	16.217	16.227
7.318	7.337	7.340	7.368	7.397	16.240	16.315	16.453	16.505	16.528
7.438	7.460	7.518	7.520	7.541	16.533	16.571	16.591	16.611	16.618
7.549	7.579	7.653	7.669	7.673	16.656	16.679	16.706	16.721	16.732
7.687	7.713	7.735	7.740	7.758	16.736	16.776	16.784	16.799	16.849
7.822	7.857	7.874	7.891	7.932	16.863	16.866	16.875	16.884	16.897
7.977	7.982	8.022	8.079	8.080	16.900	16.907	16.910	17.008	17.047
8.099	8.126	8.128	8.186	8.216	17.063	17.083	17.101	17.113	17.154
8.258	8.310	8.361	8.394	8.467	17.158	17.198	17.206	17.265	17.348
8.505	8.527	8.551	8.642	8.643	17.350	17.391	17.412	17.418	17.421
8.662	8.663	8.678	8.683	8.686	17.442	17.471	17.488	17.526	17.561
8.766	8.782	8.837	8.844	8.902	17.584	17.585	17.614	17.620	17.623
8.904	8.931	8.937	8.961	9.008	17.683	17.714	17.728	17.732	17.753
17.771	17.797	17.801	17.807	17.860	18.933	18.997	19.000	19.004	19.039
17.890	17.951	18.006	18.055	18.087	19.050	19.112	19.117	19.150	19.159
18.120	18.147	18.159	18.185	18.234	19.200	19.211	19.274	19.277	19.280
18.287	18.305	18.308	18.322	18.341	19.282	19.327	19.338	19.350	19.357
18.403	18.409	18.452	18.467	18.471	19.359	19.362	19.390	19.394	19.402
18.487	18.500	18.519	18.679	18.703	19.472	19.478	19.528	19.576	19.616
18.741	18.789	18.794	18.805	18.807	19.712	19.714	19.720	19.734	19.743
18.836	18.880	18.887	18.902	18.920	19.757	19.871	19.914	19.987	

Liste des obligations sorties aux tirages antérieurs et dont le remboursement n'a pas encore été demandé.

Premier tirage.

32	1.866	5.324	5.325	7.814

Deuxième tirage.

4.970	7.424	7.842

Troisième tirage.

2.837	4.321	7.754	7.916	11.394
13.891	19.836	19.976		

Quatrième tirage.

1.162	5.734	7.677	7.813	10.317
10.976	10.990	19.054		

Cinquième tirage.

6.719	10.697	12.676	13.890	
15.295	19.572			

Sixième tirage.

265	289	3.240	3.258	3.266
3.617	4.949	4.951	4.955	5.056
6.718	6.918	10.993	11.363	11.521
14.043	17.099	18.377	19.013	19.304

Septième tirage.

256	257	273	328	671
699	1.059	1.330	1.821	2.428
2.977	2.988	3.044	3.245	4.784
5.053	5.735	6.983	7.000	7.313
7.425	7.792	9.594	10.104	10.728
11.022	11.111	11.854	11.862	12.504
12.531	12.670	12.811	13.899	14.035
15.416	16.536	17.476	19.671	

Huitième tirage.

249	497	506	706	850
897	1.328	1.949	2.159	2.414
2.649	2.974	2.980	3.270	3.446
3.770	4.298	4.360	4.776	5.870
6.644	6.788	6.842	6.995	7.367
7.555	8.218	8.828	9.237	9.239
10.497	10.943	11.317	11.525	11.707
12.137	12.384	12.810	12.812	12.817
12.972	13.553	13.710	14.000	15.667
16.493	17.453	17.722	18.285	18.770
18.810	18.839	19.051	19.055	19.300
19.733	19.837			

Neuvième tirage

90	503	581	583	745
871	1.079	1.263	1.327	1.333
1.638	2.106	2.162	2.313	2.361
2.403	2.453	2.470	2.591	2.667
2.779	2.878	3.138	3.242	3.424
3.430	3.563	3.782	3.786	4.717
4.734	4.807	5.156	5.831	6.259
6.698	6.750	6.752	6.775	7.118
7.126	7.191	7.216	7.428	7.528
7.636	7.688	7.692	7.868	7.934
7.950	7.953	7.978	7.979	8.150
8.620	8.630	8.647	8.794	9.002
9.017	9.232	9.883	9.965	10.338
10.419	10.433	10.745	10.793	10.836
11.013	11.358	11.412	11.448	11.528
11.529	11.772	12.312	12.578	12.894
12.937	13.491	13.850	14.164	14.433
15.046	15.294	16.153	16.293	16.295
16.483	16.547	16.629	16.692	16.764
18.378	18.624	18.812	18.832	19.072
19.299	19.501	19.617	19.715	

Dixième tirage

94	152	672	688	743
854	1.026	1.097	1.186	1.224
1.247	1.248	1.250	1.340	1.364
1.377	1.390	1.391	1.475	1.541
1.563	1.702	1.805	1.860	1.948
2.035	2.040	2.090	2.107	2.123
2.204	2.292	2.311	2.354	2.392
2.460	2.463	2.497	2.499	2.776
2.784	2.789	2.836	2.844	2.904
2.975	3.129	3.212	3.233	3.255
3.283	3.357	3.363	3.477	3.479
3.682	3.761	3.772	3.774	3.842
4.160	4.208	4.300	4.347	4.368
4.388	4.408	4.577	4.646	4.671
4.710	4.756	5.019	5.020	5.064
5.275	5.606	5.633	5.789	5.815
6.149	6.268	6.327	6.346	6.495
6.510	6.604	6.909	7.136	7.170
7.342	7.374	7.491	7.493	7.514
7.551	7.632	7.644	7.760	7.784
7.917	8.140	8.418	8.435	8.437
8.770	8.792	8.807	8.829	8.890
8.938	9.061	9.120	9.223	9.382
9.477	9.568	9.573	9.901	10.034
10.110	10.281	10.283	10.301	10.610
10.709	10.871	10.957	10.972	11.021
11.349	11.348	11.350	11.520	11.556
11.560	11.564	11.566	11.984	12.335
12.503	12.537	12.590	12.778	12.965
13.198	13.633	14.077	14.387	14.944
15.002	15.074	15.417	15.572	15.774
16.113	16.181	16.238	16.365	16.544
16.618	16.712	16.763	17.142	17.152
17.196	17.600	17.659	17.985	18.094
18.165	18.324	18.344	18.394	18.435
18.895	19.711	19.781	19.966	

Onzième tirage.

33	286	481	486	505
507	626	627	630	640
646	738	779	793	809
831	851	933	1.015	1.037
1.053	1.073	1.091	1.133	1.143
1.229	1.288	1.294	1.295	1.299
1.319	1.321	1.338	1.491	1.516
1.529	1.546	1.661	1.677	1.679
1.710	1.768	1.790	1.883	1.919
2.053	2.096	2.098	2.310	2.345
2.349	2.357	2.395	2.425	2.485
2.506	2.517	2.550	2.556	2.565
2.586	2.713	2.726	2.792	2.817
2.847	2.861	2.866	2.906	3.171
3.210	3.220	3.230	3.254	3.338
3.384	3.448	3.449	3.452	3.475
3.514	3.590	3.700	3.701	3.784
3.862	3.875	3.997	4.055	4.219
4.220	4.266	4.369	4.375	4.406
4.494	4.528	4.535	4.560	4.562
4.674	4.874	4.884	5.074	5.119
5.241	5.246	5.268	5.299	5.315
5.360	5.763	5.825	5.853	5.863
6.188	6.199	6.200	6.255	6.258
6.311	6.316	6.348	6.351	6.356
6.370	6.513	6.525	6.585	6.595
6.717	6.787	6.907	6.938	6.973
6.997	7.158	7.181	7.264	7.306
7.328	7.357	7.361	7.406	7.534
7.542	7.641	7.744	7.768	7.820
7.925	7.965	7.985	8.102	8.124
8.387	8.390	8.392	8.397	8.411
8.473	8.516	8.583	8.595	8.598
8.692	8.718	8.751	8.802	8.858
8.951	9.000	9.043	9.125	9.225
9.241	9.259	9.338	9.406	9.425
9.469	9.476	9.491	9.507	9.528
9.571	9.790	9.882	9.904	10.004
10.048	10.086	10.087	10.097	10.130
10.149	10.157	10.167	10.179	10.220
10.260	10.287	10.370	10.375	10.482
10.484	10.494	10.512	10.528	10.544
10.563	10.589	10.620	10.665	10.701
10.798	10.825	10.894	10.928	10.958
11.018	11.309	11.402	11.417	11.570
11.571	11.675	11.710	11.880	11.909
11.982	11.988	11.998	12.063	12.102
12.189	12.505	12.581	12.681	12.684
12.818	12.808	12.920	12.926	13.032
13.033	13.066	13.069	13.546	13.582
13.595	13.669	13.862	13.898	13.964
13.975	14.037	14.111	14.115	14.976
15.178	15.181	15.182	15.291	15.368
15.403	15.487	15.581	15.678	15.756
15.764	15.773	15.801	16.022	16.093
16.095	16.112	16.136	16.159	16.194
16.198	16.203	16.215	16.310	16.353
16.363	16.373	16.440	16.476	16.539
16.619	16.687	16.773	16.783	16.844
16.848	16.893	16.992	16.994	16.995
17.144	17.186	17.211	17.256	17.281
17.351	17.410	17.463	17.474	17.517
17.566	17.627	17.739	17.920	17.996
18.122	18.132	18.167	18.180	18.273
18.284	18.303	18.447	18.673	18.690
18.705	18.883	18.897	18.918	19.171
19.231	19.233	19.371	19.384	19.442
19.591	19.700	19.709	19.732	19.782
19.843	19.865	19.942	19.989	

L'AIR LIQUIDE

Société anonyme pour l'étude et l'exploitation des procédés Georges Claude

AU CAPITAL DE 6.500.368.000 F

SIÈGE SOCIAL: 75, QUAI D'ORSAY, PARIS (7e)

R. C.: Seine n° 55-B 9628.

Obligations 4 0/0 de 5.000 F émises en 1944.

La société L'Air liquide a procédé, par voie de rachats en Bourse, à l'amortissement de 300 obligations 4 0/0 1944 qui devait être effectué pour le 15 août 1959, conformément au tableau d'amortissement imprimé au verso des titres et publié au *Journal officiel* du vendredi 5 octobre 1944.

Les obligations sorties aux tirages antérieurs ont toutes été remboursées.

MAISON A. MERAND & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 240 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 57, RUE DE VERDUN, A EPERNAY (MARNE)

R. C.: Epernay n° 56-B 52.

Obligations de 5.000 *F* 6 0/0 1948.

Onzième amortissement du 1er septembre 1959.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la quantité de titres nécessaire à son amortissement du 1er septembre 1959.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les précédents amortissements ayant été réalisés également par voie de rachats, il n'existe pas de titres amortis antérieurement et restant à rembourser.

Société d'Electro-Chimie, d'Electro-Métallurgie et des Aciéries Electriques d'Ugine

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 14.246.000.000 DE FRANCS FONDÉE EN 1889

SIÈGE SOCIAL: 10, RUE DU GÉNÉRAL-FOY, PARIS (8e)

R. C.: Seine n° 55-B 12930.

Obligations 5 1/2 0/0 de 10.000 F (émission 1955).

Amortissement du 20 juillet 1959 (4e année).

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 6.830 obligations 5 1/2 0/0 1955 sorties au tirage du 9 juin 1959 et 434 obligations parmi celles qui ont été rachetées en Bourse par la société depuis le début de l'amortissement de cet emprunt;

2° Des séries d'obligations sorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles des titres n'ont pas encore été présentés au remboursement.

A la suite des séries, sont mentionnés:

Deux chiffres indiquant l'année d'échéance du remboursement;
La jouissance des titres;
Le montant du remboursement.

133.472 à 140.322 (58), coupon 20 juillet 1959 attaché, 10.500 F.
182.869 à 190.535 (56), coupon 20 juillet 1957 attaché, 10.500 F.
220.836 à 228.149 (59), coupon 20 juillet 1960 attaché, 10.500 F.
279.744 à 286.026 (57), coupon 20 juillet 1958 attaché, 10.500 F.

Les obligations nominatives et au porteur sorties à ce tirage sont remboursables, sans frais, aux caisses des établissements suivants:

Crédit commercial de France, 103, avenue de Champs-Elysées, Paris;
Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris;
Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris;
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie, 29, boulevard Haussmann, Paris;
Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris,

ainsi que dans leurs succursales et agences de Paris et de province et à la Banque commerciale d'Annecy (Laydernier et Ce), à Annecy.

Le montant du remboursement se décompose comme suit: prix d'émission, 9.900 F; prime de remboursement, 600 F.

Conventions franco-étrangères. — Le montant de la taxe proportionnelle afférente à la prime de remboursement s'élève, pour cet amortissement, à 72 F lorsque l'exonération est totale.

Société d'Electro-Chimie, d'Electro-Métallurgie et des Aciéries Electriques d'Ugine

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 14.246.000.000 DE FRANCS FONDÉE EN 1889

SIÈGE SOCIAL: 10, RUE DU GÉNÉRAL-FOY, PARIS (8e)

R. C.: Seine n° 55-B 12930.

Obligations 6 0/0 de 10.000 F (émission 1957).

Amortissement du 20 juillet 1959 (2e année).

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 9.876 obligations 6 0/0 1957 sorties au tirage du 9 juin 1959 et 180 obligations parmi celles qui ont été rachetées en Bourse par la société depuis le début de l'amortissement de cet emprunt;

2° Des séries d'obligations sorties au tirage antérieur parmi lesquelles des titres n'ont pas encore été présentés au remboursement.

A la suite des séries, sont mentionnés:

Deux chiffres indiquant l'année d'échéance du remboursement;
La jouissance des titres;
Le montant du remboursement.

34.914 à 44.258 (58), coupon 20 juillet 1959 attaché, 10.500 F.
249.421 à 259.456 (59), coupon 20 juillet 1960 attaché, 10.500 F.

Les obligations nominatives et au porteur sorties à ce tirage sont remboursables, sans frais, aux caisses des établissements suivants:

Crédit commercial de France, 103, avenue de Champs-Elysées, Paris;
Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris;
Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris;
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie, 29, boulevard Haussmann, Paris;
Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris,

ainsi que dans leurs succursales et agences de Paris et de province et à la Banque commerciale d'Annecy (Laydernier et Ce), à Annecy.

Le montant du remboursement se décompose comme suit: prix d'émission, 9.900 F; prime de remboursement, 600 F.

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel *du 30 août 1957.)*

Conventions franco-étrangères. — Le montant de la taxe proportionnelle afférente à la prime de remboursement s'élève, pour cet amortissement, à 72 F lorsque l'exonération est totale.

Tréfilerie et Câblerie de Bourg (Ain)

(E. Chaudoreul, fondateur.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 600.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A BOURG, 25, ROUTE DE LYON

R. C.: Bourg n° 54-B 26.

Obligations de 5.000 *F* 5,25 0/0 1947.

Onzième annuité d'amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'était réservée, a racheté 79 obligations. Le tirage ne portait que sur 258 titres.

Liste des obligations sorties au tirage du 13 juin 1959 et remboursables à partir du 25 août 1959.

56 à 65 — 123 à 132 — 211 à 220 — 343 à 348 — 469 à 478 — 597 à 606 — 698 à 703 — 868 à 877 — 1.007 à 1.016 — 1.302 à 1.311 — 1.424 à 1.433 — 1.667 à 1.676 — 1.807 à 1.809 — 2.211 à 2.218 — 2.609 à 2.612 — 2.767 à 2.776 — 2.875 à 2.880 — 2.887 à 2.891 — 3.198 à 3.203 — 4.612 à 4.614 — 4.655 à 4.660 — 6.788 à 6.790 — 7.119 à 7.128 — 7.285 à 7.293 — 7.339 à 7.346 — 7.452 à 7.460 — 7.530 et 7.531 — 7.562 et 7.563 — 8.047 et 8.048 — 8.610 à 8.616 — 8.883 à 8.892 — 9.118 à 9.123 — 9.231 à 9.240 — 9.455 à 9.464 — 9.498 à 9.504.

Liste des obligations 1947 sorties aux tirages précédents et non encore présentées au remboursement.

45 — 689 — 690 — 695 — 696 — 967 — 1.680 — 1.681 — 1.797 — 2.386 à 2.388 — 2.757 à 2.759 — 3.909 — 4.081 à 4.085 — 4.124 à 4.128 — 4.513 à 4.517 — 5.457 — 5.809 à 5.812 — 5.819 et 5.820 — 5.835 à 5.838 — 7.269 — 7.270 — 7.742 et 7.743 — 7.747 à 7.750 — 8.025 — 8.026 — 8.601 à 8.609.

Société Française de Magasins Modernes

Société anonyme au capital de 1.182.250.000 F
Siège social: 77, boulevard Malesherbes, PARIS (8e)
R. C.: Seine n° 54-B 3751.

Obligations 6 0/0 1948 de 5.000 F.

Liste numérique des obligations amorties au tirage du 11 juin 1959 et remboursables à partir du 15 juillet 1959 à 6.000 F.

2.638 à 2.684 (année de remboursement: 59).

COMPAGNIE DE PONT-A-MOUSSON

Société anonyme au capital de 10 milliards de francs
Siège social: à NANCY, place Camille-Cavallier
Registre du commerce: Nancy n° 56-B 7.

MM. les porteurs d'obligations 3 3/4 0/0 1945 de 5.000 F nominal sont avisés que la Compagnie de Pont-à-Mousson, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse la quantité d'obligations prévue au 15 juillet 1959 pour la quatorzième tranche de l'amortissement de cet emprunt.

Tous les amortissements antérieurs ont été réalisés par rachats en Bourse.

FONDERIES MONTUPET

MONTUPET, PRIMET ET Cie

Société en commandite par actions au capital de 200.000.000 de francs
Siège social: 17, place des Etats-Unis, PARIS
R. C.: Seine n° 54-B 5079.

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1945.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 60 obligations amorties au troisième tirage au sort du 9 juin 1959 formant, avec les titres rachetés en Bourse, la totalité de l'annuité à amortir au 1er juillet 1959. Ces obligations seront remboursables à 5.000 F;

2° Des obligations amorties au tirage précédent et non encore présentées au remboursement.

NUMEROS	ANNEES de remboursement.	NUMEROS	ANNEES de remboursement.	NUMEROS	ANNEES de remboursement.
4.057	59	4.903	58	5.708	58
4.065	59	4.915	58	5.710	59
4.078	58	4.921	59	5.744	58
4.082	58	4.926	59	5.753	58
4.107	58	4.929	59	5.756	59
4.120	59	4.935	59	5.770	58
4.174	59	4.991	59	5.779	59
4.212	59	5.017	59	5.783	59
4.242	59	5.033	59	5.794	59
4.278	59	5.066	58	5.800	59
4.422	59	5.078	58	5.870	59
4.499	59	5.082	58	5.887	59
4.503	58	5.124	58	5.892	59
4.516	59	5.150	59	5.896	58
4.541	58	5.201	59	5.901	58
4.562	59	5.254	58	5.917	59
4.565	58	5.256	58	5.925	58
4.599	59	5.275	59	5.928	58
4.602	58	5.285	59	5.966	58
4.610	59	5.289	58	5.967	59
4.647	59	5.295	58	5.991	58
4.667	59	5.319	58	5.999	59
4.740	59	5.323	58	6.005	58
4.744	59	5.345	59	6.024	59
4.757	59	5.378	59	6.057	59
4.759	59	5.449	59	6.091	59
4.760	59	5.460	59	6.119	58
4.765	59	5.533	59	6.188	59
4.776	59	5.590	58	6.199	59
4.791	59	5.591	58	6.200	59
4.818	59	5.609	59	6.205	58
4.831	59	5.637	59	6.223	59
4.832	59	5.646	59	6.232	59
4.834	58	5.655	59	6.244	58
4.869	59	5.670	59	6.265	58
		5.701	59	6.271	58

SOCIETE D'ELECTRICITE DE MARRAKECH

Société anonyme au capital de 4.000.000 de francs
Siège social: 45, rue Cortambert, PARIS
R. C.: Seine n° 57-B 9563.

Amortissement au 1er juillet 1959.

Liste des 504 obligations 6 0/0 1936 de 250 F sorties au tirage du 1er juin 1959 et des obligations restant à rembourser sur les tirages antérieurs.

NUMEROS	ANNEES d'amortissement.	NUMEROS	ANNEES d'amortissement.
11.178 à 11.183	59	11.464 à 11.476	59
11.185 à 11.190	59	11.478 à 11.485	59
11.192	59	11.487	59
11.194	59	11.489 à 11.505	59
11.196 à 11.207	59	11.507	59
11.209 à 11.222	59	11.509 à 11.515	59
11.224 à 11.229	59	11.517 à 11.530	59
11.231 et 11.232	59	11.532 à 11.534	59
11.234 à 11.244	59	11.537 à 11.539	59
11.246 à 11.253	59	11.541 à 11.547	59
11.254 à 11.256	59	11.552 à 11.558	59
11.258 à 11.262	59	11.560 à 11.563	59
11.264 à 11.267	59	11.565 à 11.569	59
11.269	59	11.571 à 11.573	59
11.272 à 11.275	59	11.575 à 11.591	59
11.277 à 11.286	59	11.593 à 11.607	59
11.288 à 11.295	59	11.609	59
11.297 et 11.298	59	11.612 à 11.627	59
11.302	59	11.629 à 11.632	59
11.304 à 11.317	59	11.634 à 11.639	59
11.319 et 11.320	59	11.642 et 11.643	59
11.323 et 11.324	59	11.645 à 11.652	59
11.326 et 11.327	59	11.654 à 11.663	59
11.329 à 11.348	59	11.665 à 11.667	59
11.350 à 11.353	59	11.671 à 11.679	59
11.355 à 11.363	59	11.681 à 11.692	59
11.365 à 11.375	59	12.197 à 12.219	59
11.377 à 11.385	59	12.221 à 12.227	59
11.387 à 11.396	59	12.229	59
11.399 à 11.406	59	12.231 à 12.237	59
11.408	59	12.239 à 12.249	59
11.410 à 11.421	59	12.251 à 12.255	59
11.423 à 11.429	59	12.257 à 12.262	59
11.431 à 11.433	59	12.264 à 12.266	59
11.435 à 11.446	59	15.990	42
11.448 à 11.462	59		

Les obligations amorties en 1959 seront remboursables, sans frais, à partir du 1er juillet 1959, coupon au 1er janvier 1960 attaché, à raison de 251 F, par application de l'article 7 du décret du 4 mai 1949, aux guichets des siège, succursales et agences du Crédit commercial de France.

P. S. — Ce remboursement ne comporte aucune prime de remboursement.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Depaz (Denis-Marie-Joseph-André), négociant, né le 27 avril 1924 à la Montagne, commune de Saint-Pierre (Martinique), demeurant au Lamentin (Martinique), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique celui de Plissonneau, afin de s'appeler à l'avenir Depaz-Plissonneau.

PUBLICITÉ

CONCERNANT

les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Le certificat d'hérédité délivré le 10 juillet 1944 sous le n° VI.23/1944 par le tribunal cantonal de Marckolsheim, et constatant la dévolution successorale du sieur Alfred Truschel, aubergiste, décédé en son domicile à Sundhouse le 12 mars 1944, est déclaré nul et non avenu en vertu d'une décision du tribunal d'instance de Sélestat en date du 19 juin 1959.

Sélestat, le 24 juin 1959.

Le greffier.

BILANS

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, PARIS (1er)

Situation au 30 avril 1959.

ACTIF

Espèces en caisse et à la Banque de France							684.778.339
Portefeuille des effets							73.219.895.696
Portefeuille des titres							5.647.964.484
Avances sur dépôts de titres							30.408.620
Correspondants							30.194.785.863
Fonds national d'amélioration de l'habitat. Effets et valeurs en dépôt							14.206.150.986
Emprunteurs. Prêts fonciers. Ordinaires	Sur obligations	46.650.721.001					
	Sur avance de l'Etat	211.329.553		46.902.872.492 (1)			
	Sur capital social et réserves	40.621.938					
	(1) Dont 1.311.045.000 à l'état d'actes conditionnels.				47.376.664.402		
	Crédits consolidables du Sous-Comptoir des entrepreneurs (opérations liées)			473.789.000			
	Ouvertures de crédit hypothécaire avec compte courant			1.592.226.000			
	Réparation de dommages de guerre			4.943.463.450	7.277.281.150		
	Court terme			739.950.000	(2)		
	(2) Dont 155.450.000 à l'état d'actes conditionnels.						
Amélioration de l'habitat	Prêts directs			1.338.802.624			
	Dont 43.834.000 à l'état d'actes conditionnels.				2.182.203.439	1.237.353.095.608	
	Crédits consolidables du Sous-Comptoir des entrepreneurs			843.400.815			
Spéciaux construction. Directs. Métropole.	Logements ordinaires (181.208.379.017)						
	Logements économiques et familiaux (29.689.004.017)	210.897.383.034 (3)					
	(3) Dont 681.536.500 à l'état d'actes conditionnels.			225.340.380.327			
	Afrique du Nord	14.452.200.493			1.180.716.859.327		1.456.549.123.935
Crédits consolidables du Sous-Comptoir des entrepreneurs (opérations liées)	Logements ordinaires	433.296.895.000					
	Logements économiques et familiaux	522.160.375.000		955.367.270.000			
Opérations diverses sur fonds de développement économique et social						6.521.043.997	
Prêts maritimes et fluviaux						5.474.606	
Prêts aux collectivités publiques	Sur obligations				163.012.388.204		
	Sur avance de l'Etat				1.128.742.684	212.468.701.674	
	Sur fonds de développement économique et social				43.679.622.787		
	Sur capital social et réserves, sur effets et sur ressources diverses				4.647.947.942		
Débiteurs divers							8.417.979.635
Comptes d'ordre et divers							13.955.306.280
Immeubles							2.091.358.230
Résultats							»
							1.604.999.452.728

PASSIF

Dépôts de fonds en comptes courants						7.008.353.677
Correspondants						29.769.655.890
Fonds national d'amélioration de l'habitat	Compte des départements				10.617.742.587	14.979.841.989
	Réserves				4.362.099.402	
Fonds forestier national						232.362.091
Versements différés. Sur prêts fonciers. Autres que les prêts spéciaux construction.	Réalisés et en réalisation		364.698.231			
	A l'état d'actes conditionnels (prêts du Crédit foncier et crédits consolidables du Sous-Comptoir des entrepreneurs)		2.827.568.815	3.192.267.046		
Spéciaux construction.	Réalisés et en réalisation		5.355.186.749		964.306.262.295	
	A l'état d'actes conditionnels (prêts du Crédit foncier et crédits consolidables du Sous-Comptoir des entrepreneurs)		956.048.808.500	961.403.995.249		965.961.006.298
Sur prêts aux collectivités publiques					1.367.604.000	
Fonds de garantie des prêts spéciaux à la construction						4.903.485.492
Trésor public: son compte avance de 3 milliards (convention du 3 décembre 1936)						1.373.712.896
Caisse de consolidation et de mobilisation des crédits à moyen terme						141.949.859.200
Trésor algérien: son compte avance de 4 milliards 500 millions (convention des 2 et 29 juillet 1952)						4.195.053.860
Trésor chérifien: son compte avance de 1 milliard (conventions de décembre 1954 et de septembre-octobre 1955)						895.110.584
Fonds de développement économique et social						50.047.630.294
Obligations foncières	Montant au pair en circulation				139.530.757.500	137.690.778.263
	A déduire : primes à amortir				1.839.979.237	
Obligations communales	Montant au pair en circulation				177.829.437.750	176.132.219.638
	A déduire : primes à amortir				1.697.218.112	
Bons à lots en circulation						1.892.107.433
Obligations et bons à lots à rembourser, intérêts, lots et dividendes échus à payer						4.960.157.271
Créditeurs divers						9.937.035.306
Comptes d'ordre et divers						34.303.587.092
Provisions pour l'amortissement des emprunts						4.016.745.451
Réserves et provisions diverses						7.827.300.970
Capital social						5.400.000.000
Résultats						»
						1.604.999.452.728

HORS BILAN

I. — Engagements de mobilisation d'effets représentatifs de crédits à court et à moyen terme	115.559.416.127
II. — Effets représentatifs de crédits à court et à moyen terme circulant sous l'endos du Crédit foncier de France	531.127.829.647

(Dont 801.110.970.000 F d'effets du Sous-Comptoir pour lesquels l'engagement de consolidation en prêts est inscrit au bilan.)

Certifié conforme aux écritures : *Le Gouverneur*, ANDRÉAT BOISSARD.

LA NATIONALE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES SUR LA VIE

ENTREPRISE PRIVÉE RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938

ANCIENNEMENT : **Compagnie royale d'assurances sur la vie.**

Primitivement autorisée par ordonnance du 23 mai 1830.

Société anonyme au capital de 1.000.000.000 de francs entièrement versé

Etablie à PARIS (9e), 2, Rue Pillet-Will et 17, Rue Laffitte

Registre du commerce : Seine n° 54-B 10930.

ETAT A-1 **Bilan au 31 décembre 1958.**

ACTIF		
Placements :		
I. Valeurs et espèces déposées en cautionnement à la caisse des dépôts et consignations		
II. Valeurs et espèces déposées en cautionnement auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger	175.251.502	
III. Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale :		
A. Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats	39.804.196.184	
B. Autres valeurs sans affectation spéciale (art. 163 du décret du 30 décembre 1938)	165.794.736	
IV. Valeurs remises par les réassureurs et immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France, au nom de la société	556.796.610	
V. Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurance	836.166.228	
VI. Autres valeurs détenues par la société	548.214.264	42.086.419.524
Créances pour valeurs ou espèces remises aux cédants en représentation des engagements techniques de réassurances acceptées :		
a) Valeurs	23.117.571	
b) Espèces	3.400.000	26.547.571
Créances pour dépôts de garantie effectués par la société		880.770
Espèces en caisse au siège social		11.328.832
Banques, chèques postaux		832.173.370
Compte courant au Trésor (art. 157 du décret du 30 décembre 1938)		408.000.000
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents et courtiers :		
a) Espèces en caisse dans les agences	362.187.779	
b) Primes à recevoir :		
Quittances de moins de trois mois de date (art. 159 du décret du 30 décembre 1938)	1.683.873.594	
Quittances de plus de trois mois de date	174.675.251	2.220.736.624

PASSIF		
Capital social (actions entièrement libérées)		1.000.000.000
Réserve de prévoyance pour diverses éventualités		300.000.000
Réserve de garantie		306.958.189
Engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats (réserves techniques) article 149, 1°, du décret du 30 décembre 1938 :		
1° Réserves mathématiques, réassurances non déduites :		
a) Pour risques en cours	40.734.975.569	
b) Pour sinistres à payer	362.932.083	
c) Pour arrérages échus et non payés	4.459.242	
d) Pour capitaux échus et non payés	404.345.206	
e) Pour rachats à régler	9.667.942	41.206.380.042
2° Réserves pour bénéfices non distribués annuellement aux assurés :		
Participations dues à payer aux assurés :		
Exercices précédents	567.248.181	
Exercice courant	170.761.667	738.009.848
3° Réserves techniques des acceptations en réassurances :		
Réserves mathématiques pour risques en cours		234.525.900
Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles (art. 149, 2°, du décret du 30 décembre 1938) :		
a) Dettes fiscales et autres dettes privilégiées	229.427.577	
b) Dettes immédiatement exigibles (autres que prévues explicitement ci-après)	133.638.730	363.066.307
Dettes pour dépôts de garantie des agents, des assurés et des tiers autres que les cessionnaires (art. 149, 3°, du décret du 30 décembre 1938) :		
a) Provision de prime et autres dépôts de garantie en espèces	588.007	
b) Dépôts de garantie en valeurs mobilières	886.412	1.474.419
Réserve de prévoyance en faveur des employés de la société (art. 149, 5°, du décret du 30 décembre 1938)		65.598.645
Dettes envers les agents et courtiers		139.967.458
Dettes pour valeurs ou espèces remises par les cessionnaires en représentation des engagements techniques de réassurances cédées :		
a) Espèces	3.400.000	
b) Valeurs mobilières immatriculées ou déposées à la Banque de France au nom de la société	556.796.610	
c) Autres valeurs mobilières détenues par la société	547.327.852	1.107.524.462

ACTIF (suite)		
Créances en compte courant sur les cessionnaires...		2.548.212
Créances en compte courant sur les cédants.....		121.342.021
Réserves mathématiques à la charge des cessionnaires		1.041.765.373
Autres réserves techniques à la charge des cessionnaires:		
Sommes dues par les réassureurs:		
Pour sinistres à régler.....	10.079.564	
Pour assurances et arrérages échus et non réglés.....	536.500	
		10.616.064
Créances diverses (débiteurs divers).....		788.344.984
Intérêts courus et loyers échus et non recouvrés...		694.117.761
		48.247.791.103

PASSIF (suite)		
Dettes en compte courant envers les cessionnaires.		46.368.412
Dettes en compte courant envers les cédants.....		15.647.070
Loyers et revenus perçus d'avance.....		127.940.411
Dettes diverses (créditeurs divers).....		363.728.255
Provision pour impôts.....		65.000.000
Réserve pour fluctuation de changes.....		240.301.745
Réserve de plus-values à réinvestir.....		118.350.817
Autres réserves ou provisions pour annulation éventuelle de créances et pour variations éventuelles de la valeur des postes de l'actif:		
a) Réserve d'amortissement des immeubles.....	168.153.278	
b) Réserves spéciales de réévaluation des immeubles.	1.305.186.849	
c) Réserve pour cautionnements à l'étranger.....	157.134.632	
d) Provision pour annulation de créances douteuses.	11.158.360	
		1.641.633.119
Autres éléments du passif:		
Répartition aux parts bénéficiaires:		
Exercices précédents.....	167.713	
Exercice courant.....	22.046.640	
		22.214.353
Dividende aux actions.....		80.000.000
Solde à reporter du compte des profits et pertes.....		3.231.681
		48.247.791.103

ETAT A-2 **Etat détaillé des profits et pertes de l'exercice 1958.**

DEBIT		
1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances.*		
Sinistres survenus.....		1.772.335.869
Capitaux et arrérages échus.....		1.644.640.569
Rachats effectués.....		489.201.788
Commissions payées et à payer.....		1.391.599.095
Primes cédées en réassurances.....		239.317.898
Pertes sur les nues-propriétés.....		204
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice (réassurances non déduites):		
Réserves mathématiques pour risques en cours.	40.959.501.469	
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent à la charge des réassureurs.....	1.185.455.624	
Autres éléments de débit imputables aux catégories.	951.118.871	
Frais généraux et impôts à la charge de la société.	1.561.109.586	
Participation des assurés aux bénéfices.....	1.227.629.137	
Participation du personnel aux bénéfices.....	59.100.000	
2e PARTIE. — *Gestion générale.*		
Frais de gestion autres que les frais généraux et les impôts		78.368.829
Pertes sur réalisation de valeurs mobilières et immobilières		25.837.703
Moins-value par estimation de valeurs.....		12.697.089
Moins-value sur conversion de monnaies étrangères.		989.557.835
Moins-value sur réalisation de monnaies étrangères.		3.063.260
Pertes diverses.....		3.077.818
Amortissement réglementaire des immeubles (art. 172 du décret du 30 décembre 1938).....		23.888.670
Versement à la provision pour impôts.....		65.000.000
Réserves ou provisions au 31 décembre:		
Réserve de prévoyance pour diverses éventualités	300.000.000	
Réserve de garantie.....	366.958.189	
Réserve pour fluctuation de changes	240.301.745	
Réserve pour cautionnements à l'étranger	157.134.632	
		1.064.394.566
Intérêts nets crédités aux réserves mathématiques.		1.481.985.681
Répartition minimum aux parts bénéficiaires (loi du 25 avril 1946).....		8.267.490
Solde créditeur de l'exercice.....		97.040.831
Total général.....		55.334.219.882
Le solde a été réparti comme suit:		
Répartition complémentaire aux parts bénéficiaires.		13.779.150
Dividende aux actions.....		80.000.000
Solde à reporter.....		3.231.681
Total du solde à répartir.....		97.040.831

CREDIT		
1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances.*		
Primes émises et accessoires de primes, nets d'impôts et nets d'annulations:		
a) Primes uniques.....	4.217.403.684	
b) Primes annuelles.....	8.421.700.415	
c) Surprimes d'assurances vie et décès	»	
		12.639.104.099
Coûts de polices, nets d'annulations.....		23.487.050
Part des réassureurs:		
a) Dans les sinistres survenus....	38.501.344	
b) Dans les capitaux et arrérages échus	19.577.306	
c) Dans les rachats effectués.....	19.324.322	
		77.403.972
Réserves techniques à la charge des réassureurs au 31 décembre de l'exercice.....		1.044.765.373
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent (réassurances non déduites):		
Réserves mathématiques pour risques en cours.		35.640.962.563
Autres éléments de crédit imputables aux catégories:		
a) Commissions à la charge des réassureurs	37.106.137	
b) Autres éléments de crédit.....	336.428.293	
c) Intérêts nets crédités aux réserves mathématiques.....	1.481.985.681	
		1.855.520.111
2e PARTIE. — *Gestion générale.*		
Revenus des valeurs mobilières.....		1.651.651.086
Revenus des immeubles.....		222.593.529
Revenus des prêts hypothécaires.....		25.121.258
Revenus des autres valeurs.....		76.062.382
Bénéfices sur réalisation de valeurs mobilières et immobilières		215.046.656
Plus-value par estimation de valeurs.....		10.033.097
Plus-value sur conversion de monnaies étrangères..		1.055.016.050
Plus-value sur réalisation de monnaies étrangères..		129.900
Revenus, intérêts et bénéfices divers.....		154.220
Report des réserves ou provisions du 31 décembre de l'exercice précédent:		
Réserve de prévoyance pour diverses éventualités.....	300.000.000	
Réserve de garantie.....	306.018.304	
Réserve pour fluctuation de changes	174.843.530	
Réserve pour cautionnements à l'étranger	112.558.516	
		793.420.350
Report du solde de l'exercice précédent.....		3.745.587
Total général.....		55.334.219.882

AVIS DIVERS

Brazilian Traction, Light & Power Company, Limited

(Société anonyme constituée sous le régime des lois du Canada.)

L'assemblée annuelle tenue ce jour (23 juin) a été présidée par Mr. Henry Borden, C. M. G., Q. C. Mr. J. Peter Grace, homme d'affaires de premier plan des Etats-Unis, a été élu administrateur pour la première fois.

Les actionnaires ont confirmé le règlement n° 20 renouvelant l'autorisation de payer des dividendes sous forme d'actions. En présentant le règlement à l'assemblée, le président a déclaré que sa confirmation ne signifierait pas nécessairement que les administrateurs utiliseront l'autorisation ainsi donnée.

Le président évoqua la sérieuse inflation au Brésil et ses effets sur les services publics opérant dans ce pays. Il déclara: « Dans tout pays où l'inflation est sérieuse, les services publics se trouvent dans une situation des plus difficile. Les coûts croissent rapidement mais les tarifs ne peuvent pas être ajustés sans une approbation officielle. En pratique, les services publics se trouvent incapables d'obtenir cette approbation suffisamment vite pour compenser pleinement les coûts croissants. En conséquence, les sommes revenant aux investisseurs tendent à demeurer en retard sur le niveau changeant des prix. C'est exactement le même phénomène qui se produirait au Canada si le contrôle de l'inflation y était perdu. La situation de nos sociétés d'exploitation n'est pas différente de celle des exploitations brésiliennes des autres services publics du Brésil ».

Il fit allusion à la modification récente de la loi fiscale brésilienne qui a modifié le principe du « coût historique », équivalent en périodes d'inflation à une confiscation graduelle et il poursuivit: « Ceci amoindrit une difficulté majeure qui, pendant quelques années, a empêché la réalisation de gains convenables en cruzeiros par vos sociétés d'exploitation. Mais pour être réaliste, je veux faire bien comprendre aux actionnaires que, sous le régime de la loi et des procédures brésiliennes, les ajustements de tarifs ne sont pas faits rapidement ni aisément. Il prendra probablement quelques mois pour recueillir les renseignements, faire les demandes et obtenir les décisions du Gouvernement qui sont nécessaires avant que les tarifs puissent être ajustés pour donner effet aux changements de la législation. De plus, aussi longtemps que continuera l'inflation, nos profits continueront à être en retard parce que les ajustements de la base de tarification ne peuvent être faits qu'à intervalles de deux années. Notre meilleur espoir réside donc dans une période de stabilité économique raisonnable au Brésil ».

Le président déclara que le second problème majeur de la société provient du fait que le Brésil souffre d'un manque aigu de devises. Il en résulte, dit-il, que les transferts habituels de la société en provenance du Brésil sont effectués par acomptes à un rythme retardé. En outre, il a été nécessaire pour la société d'effectuer des payements à des fournisseurs d'équipements au moyen de ses ressources de liquidités dans le Nord, mais le moment venu, les filiales de la société lui en feront le remboursement quand elles se seront entendues avec les autorités brésiliennes pour l'achat des devises nécessaires au payement de l'équipement importé. L'effet immédiat a été de réduire les liquidités de la société dans le Nord en dessous d'un chiffre normalement désiré. Le président poursuivit: « L'effet combiné de la pénurie de devises, de la dépréciation du cruzeiro et de l'insuffisance de cruzeiros due à des tarifs inadéquats s'est traduit par une diminution des fonds disponibles pour notre organisation pour payer ses dépenses, l'intérêt de ses dettes et ses dividendes. C'est là la raison principale de la décision de payer un dividende de seulement vingt-cinq cents aux actions ordinaires en 1958 et pour l'absence de déclaration d'un dividende sur les actions ordinaires jusqu'ici en 1959 ». Le président continua pour expliquer que rien de comparable au montant des gains en dollars en 1957 et 1958 n'était disponible pour payer des dividendes durant ces années et que la société avait déboursé en dividendes tout ce qu'elle pouvait payer sans diminuer imprudemment ses liquidités. Il déclara: « La restauration de notre situation financière et notre possibilité de payer des dividendes exigent à la fois des gains plus importants en cruzeiros au Brésil, que nous avons maintenant bon espoir de réaliser, et une amélioration de la situation du Brésil en matière de changes qui dépend encore dans une très large mesure du prix et du volume des exportations, particulièrement de café ».

Le président parla aussi des besoins en capital de la société et annonça que récemment la Banque nationale de développement économique au Brésil, organisme gouvernemental, avait acheté des actions de préférence de l'une des filiales de la société pour un montant total au pair de Cr. $ 1.300.000.000 et que, de plus, la même filiale envisage d'offrir des titres ou actions au public au Brésil mais qu'il est encore impossible de dire si les négociations à cette fin seront couronnées de succès.

En outre, il annonça que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement avait récemment accordé à la société un prêt de $ 11.600.000 portant à environ $ 120.000.000 le total des prêts faits par cette banque à la société. Il fit aussi allusion à l'octroi de termes de payement différé par quelques-uns des principaux fournisseurs en équipement des sociétés, du Canada, des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de l'Europe.

Le président fit alors allusion au décès du colonel Walter Gow, Q. C., précédemment administrateur, puis président et plus tard administrateur honoraire, et à son appartenance à la société dans diverses fonctions pendant plus de cinquante ans. Il fit aussi mention de la nomination au début de l'année en cours du Très Honorable Lord Bridges de Londres, Angleterre, au conseil d'administration et de sa grande expérience, ajoutant que la société avait eu la bonne fortune de réussir à s'assurer ses services en tant qu'administrateur. Le président mentionna que Mr. W. A. G. Kelley, Q. C., avait demandé que son nom ne figure plus sur la liste des candidats au conseil d'administration et que c'était avec le plus profond regret qu'il avait été décidé de satisfaire à cette demande. Le président rendit hommage à l'importante contribution de Mr. Kelley aux affaires de la société.

Parlant encore du conseil d'administration, le président déclara qu'on avait eu le sentiment que la nomination d'un autre administrateur, résident des Etats-Unis, familier de l'Amérique latine et connaissant le Brésil, renforcerait le conseil et que Mr. J. Peter Grace de New York avait consenti à ce que son nom fut mis sur la liste des candidats. Mr. Grace, dit le président, est président de W. R. Grace & Co, administrateur de Grace Lines Inc. de renommée mondiale et administrateur de The First National City Bank of New York. Comme indiqué précédemment, Mr. Grace fut élu administrateur lors de l'assemblée.

En terminant, le président exprima ses plus chaleureux remerciements au personnel de l'organisation où qu'ils soient dans l'accomplissement de leurs fonctions, aux nombreux actionnaires présents à l'assemblée et au grand nombre d'actionnaires empêchés d'y assister qui avaient donné des pouvoirs. Il ajouta que cette manifestation de leur constant intérêt et de leur confiance était appréciée dans ces temps très difficiles.

24 juin 1959.

Société anonyme de Crédit Immobilier de la Région de Sceaux

AU CAPITAL DE 300.000 F

SIÈGE SOCIAL: MAIRIE DE MONTROUGE

R. C.: Seine n° 56-B 12824.

Les actionnaires de la Société anonyme de crédit immobilier de la région de Sceaux sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 16 juillet 1959, à dix-sept heures trente, à la mairie de Montrouge (Seine).

ORDRE DU JOUR

Compte rendu de l'exercice 1958;
Approbation du bilan, compte d'exploitation, compte de pertes et profits 1958;
Résolutions à voter;
Questions diverses.

Le président du conseil d'administration.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

28 mai 1959. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoire. **Amicale laïque de Cros.** But: défendre l'école laïque, établir un lien entre les familles et l'école, promouvoir l'éducation populaire. Siège social: école publique de Cros (Puy-de-Dôme).

28 mai 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Vire. **Amicale des Bretons de Condé-sur-Noireau et des environs.** But: organiser des manifestations d'éducation populaire, favoriser les relations amicales entre les adhérents; créer des cours de danses, de chants folkloriques et de langue bretonne et faire revivre les coutumes et costumes de nos ancêtres; assurer l'organisation de voyages collectifs et d'excursions; donner des séances de cinéma ayant un caractère culturel et éducatif; favoriser les œuvres d'entraide et d'assistance. Siège social: salle des adjoints de la mairie de Condé-sur-Noireau (Calvados).

28 mai 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Union des paysans de France, Conseil paysan national.** But: défendre les intérêts de la paysannerie française et d'Union française et de sa promotion nationale. Siège social: 18, rue Daunou, Paris.

28 mai 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Florac. **Société de chasse et de pêche du domaine des Fons.** But: défense des intérêts de la chasse et de la pêche. Siège social: domaine des Fons, Bassurels (Lozère).

28 mai 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Bastia. **Comité des fêtes de Morsiglia.** But: organisation de fêtes sportives, artistiques, folkloriques, en vue de favoriser l'épanouissement de la jeunesse et son éducation, avec dotation de challenges de prix communaux et cantonaux. Siège social: mairie de Morsiglia (Corse).

28 mai 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Association populaire familiale des cités unies de Pantin-Bobigny.** But: grouper les familles de condition ouvière ou appartenant au milieu populaire pour l'étude et la défense de leurs droits et de leurs intérêts matériels et moraux dans tous les domaines. Siège social: 45, parc des Courtillières, Pantin.

28 mai 1959. Déclaration à la préfecture d'Auch. **Centre d'études techniques agricoles de Simorre.** But: fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation par l'application des progrès techniques et des méthodes d'organisation. Siège social: mairie de Simorre.

30 mai 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Les Chasseurs de Châteaubleau.** But: favoriser la reproduction du gibier et sa protection, répression du braconnage, destruction des oiseaux de proie et des bêtes nuisibles. Siège social: chez M. René Roi, président, à Châteaubleau (Seine-et-Marne).

1er juin 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Thonon-les-Bains. **Association de la transfusion sanguine de la vallée de Morzine.** But: associer tous les donneurs de sang bénévoles. Siège social: mairie de Saint-Jean-d'Aulph (Haute-Savoie).

4 juin 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Société française de microscopie électronique.** But: contribuer à l'avancement de la microscopie électronique ainsi qu'à celui des sciences et des industries qui s'y rattachent. Siège social: 24, rue Lhomond, Paris.

5 juin 1959. Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **Association des instructeurs professionnels et moniteurs d'éducation physique de l'établissement d'Indret.** But: défendre les intérêts des membres et resserrer les liens d'amitié. Siège social: école des apprentis d'Indret, commune d'Indre.

8 juin 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Comité des fêtes de la mer d'Equeurdreville.** But: organiser une grande fête annuelle, dite de la mer. Siège social: hôtel de ville d'Equeurdreville (Manche).

8 juin 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Culture et cinéma de Pontoise.** But: aider au développement de l'éducation populaire en tout domaine culturel et particulièrement en matière de cinéma, de radio, de télévision. Siège social: mairie de Pontoise (Seine-et-Oise).

9 juin 1959. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Racing-Club flacéen.** But: pratique de tous les sports et éducation des jeunes. Siège social: Maison des jeunes de Flacé.

9 juin 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Association sportive des postes, télégraphes et téléphones de Bruay-en-Artois.** But: resserrer les liens de camaraderie entre les membres pour faciliter la pratique des sports athlétiques, organiser des courses et concours. Siège social: hôtel des postes, Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais).

9 juin 1959. Déclaration à la préfecture de Tours. **Association Léonard de Vinci.** But: mieux faire connaître l'œuvre de Léonard de Vinci et le clos Lucé d'Amboise, sa demeure française. Siège social: clos Lucé d'Amboise.

9 juin 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Amicale mixte des jeunes de Sommery.** But: promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres d'éducation populaire, notamment par l'organisation d'activités éducatives et sociales et de loisirs sportifs et culturels. Siège social: école publique, Sommery (Seine-Maritime).

10 juin 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Bougie. **Œuvre des colonies de vacances de l'école publique de Bougie.** But: envoi d'enfants dans les colonies de vacances. Siège social: foyer de la bibliothèque de l'enseignement public, Bougie (Bougie).

10 juin 1959. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Association autunoise d'aide aux vieillards et malades isolés.** But: apporter temporairement une aide ménagère aux vieillards et malades isolés, à domicile. Siège social: 28, rue de la Cité, Autun (Saône-et-Loire).

10 juin 1959. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Le Poussin du Poitou.** But: défense sanitaire des accouveurs, intensification de la production et de la vente du poussin. Siège social: maison de l'agriculture, 14, rue Scheurer-Kestner, Poitiers.

10 juin 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Union nationale des combattants 1914-1918 et 1939-1945 (section 23) d'Angerville et environs.** But: entretenir pour le bien du pays et au profit de ses adhérents les liens de bonne camaraderie créés par les guerres 1914-1918 et 1939-1945, en groupant les combattants qui y ont pris part; servir par tous les moyens en son pouvoir les intérêts moraux, sociaux et matériels de ses membres. Siège social: mairie d'Angerville (Seine-et-Oise).

10 juin 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Section sportive des patrons pâtissiers du Valenciennois.** But: créer des liens d'amitié et de camaraderie entre les patrons pâtissiers du Valenciennois; organiser des rencontres amicales sportives, en particulier des matchs de football. Siège social: Grand-Hôtel, place de la Gare, Valenciennes (Nord).

10 juin 1959. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Aide aux paraplégiques isolés (A. P. I.) (comité de Croix-Marine).** But: aide aux paraplégiques sans foyers, hébergement des paraplégiques sportifs, entraînement aux compétitions internationales. Siège social: domaine de Chante-Merle, Bois-le-Roi.

11 juin 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. **Billard-Club saint-gaudinois.** But: développement de ce jeu et compétition sportive. Siège social: café du Progrès, 35, boulevard de Gaulle, Saint-Gaudens (Haute-Garonne).

11 juin 1959. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Comité des fêtes et des sports d'Yquelon-près-Granville.** But: organisation de fêtes communales. Siège social: mairie d'Yquelon (Manche).

12 juin 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Les Compagnons du S. D. (Special Detachment).** But: entraide entre les anciens membres et amis du S. D. (Special Detachment) (campagne de Tunisie 1942-1943). Siège social: 23, rue des Plantes, Paris.

15 juin 1959. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Centre d'études techniques agricoles de Saint-Cezert (Haute-Garonne).** But: faciliter la gestion des exploitations et améliorer la rentabilité du travail. Siège social: mairie de Saint-Cezert.

15 juin 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Romorantin. **Union des tireurs solognots.** But: organiser et favoriser la pratique des sports, et principalement le tir à la carabine, parmi les personnes qui adhèrent aux statuts. Siège social: groupe scolaire, Thoury (Loir-et-Cher).

15 juin 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Milliana. **Association familiale rurale d'Affreville.** But: étude, défense et représentation des droits et des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: rue Jean-Sahuc, Affreville (Orléansville).

15 juin 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie. **Amicale des locataires.** But: développer les loisirs culturels, éducatifs et instructifs des enfants de la cité; assurer la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres. Siège social: café Le Globe, route d'Ecquevilly, les Mureaux (Seine-et-Oise).

15 juin 1959. Déclaration à la préfecture de Montpellier. **Football-Club Montpellier-Université-Club, association sportive et éducative municipale de Montpellier.** But: pratique du football. Siège social: mairie de Montpellier.

16 juin 1959. Déclaration à la préfecture de Montpellier. **Mobil Aéro-Club Frontignan.** But: éducation aéronautique et pratique des sports aériens. Siège social: Raffinerie de la Mobil-Oil française, Frontignan.

16 juin 1959. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Pétanque Boule joyeuse du Canal.** But: pratique du sport bouliste, dit de pétanque. Siège social: Stop-Bar, faubourg Toulousain, Montauban.

16 juin 1959. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Ecurie des Clos.** But: initier ses membres à toutes les questions concernant le cheval. Siège social: sentier des Clos, Laxou.

16 juin 1959. Déclaration à la préfecture de Vesoul. **Société vesulienne de lutte et de catch.** But: pratique et développement de la lutte et du catch et organisation de toutes manifestations se rapportant soit à la lutte, soit au catch. Siège social: 6, rue Parmentier, Vesoul.

16 juin 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Neufchâteau. **Société de patronage des malades de l'hôpital de Ravenel.** But: aider matériellement, moralement et pécuniairement les malades pendant leur séjour et après leur sortie de l'hôpital. Siège social: hôpital psychiatrique, Ravenel-Mirecourt (Vosges).

17 juin 1959. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Syndicat d'initiative de Grenade.** But: rendre plus prospère la ville et la région au point de vue touristique. Siège social: mairie de Grenade.

17 juin 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Association des jeunes amitiés internationales.** But: développer l'amitié entre les jeunes de tous les pays. Siège social: 139, rue de Longchamp, Paris.

18 juin 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances. **Association des anciennes élèves de l'école normale d'institutrices de la Manche.** But: resserrer les liens de fraternité entre les élèves sorties de l'école, prêter son appui moral et financier aux élèves-maîtresses et apporter dans la mesure du possible une aide financière à des œuvres de l'école laïque et aux membres qui pourraient être dans le besoin. Siège social: école normale d'institutrices, Coutances (Manche).

18 juin 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Briançon. **Amicale du sanatorium Montjoy.** But: organiser des distractions en commun, venir en aide aux pensionnaires. Siège social: sanatorium Montjoy, route de Grenoble, Briançon (Hautes-Alpes).

18 juin 1959. Déclaration à la préfecture de Mézières. **Comité d'entraide aux militaires des deux Vireux servant en qualité d'appelés en A. F. N.** But: apporter un soutien moral, social et financier aux jeunes gens de Vireux-Molhain et Vireux-Wallerand affectés en Afrique française du Nord. Siège social: mairie de Vireux-Molhain.

19 juin 1959. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Sporting-Club Rilsan.** But: pratique de tous les sports. Siège social: usine Rilsan, quartier les Aurcats, Valence.

19 juin 1959. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Fédération folklorique Les Allobroges.** But: faire connaître et admirer le folklore régional. Siège social: 8, rue de la Juiverie, Chambéry.

19 juin 1959. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Fédération du Sud-Ouest des comités d'élection de miss ou reines de beauté.** But: propagande touristique dans la région du Sud-Ouest, publicité pour les produits émanant du sol: vin, ostréiculture, bois, pétrole, à l'occasion de concours de beauté. Siège social: 2, avenue Thiers, Bordeaux.

19 juin 1959. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Ciné-Club étudiant Jean-Vigo.** But: éducation populaire des étudiants et des professeurs par le cinéma. Siège social: faculté des lettres, 20, cours Pasteur, Bordeaux.

19 juin 1959. Déclaration à la sous-préfecture d'Oloron. **Les Jeosians.** But: promouvoir les activités culturelles par le cinéma, les voyages d'études, les représentations théâtrales, les conférences; développer des rapports plus étroits d'amitié et de solidarité entre ses membres. Siège social: salle Chantau, Géronce (Basses-Pyrénées).

19 juin 1959. Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **Atlantique-Sports.** But: natation. Siège social: aux Forges de la Loire, 36, rue des Baronnies, Nantes.

22 juin 1959. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Club sportif du ministère de la défense nationale et des forces armées (section de la Poudrerie nationale de Saint-Chamas).** But: développer le goût et la pratique de l'éducation physique, des sports et de la culture artistique parmi les personnels militaires et civils de la défense nationale et des forces armées de tous grades et fonctions. Siège social: Poudrerie nationale, rue de la Poudrerie, Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône).

22 juin 1959. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Comité de défense des intérêts des habitants de la partie rurale de Boulazac.** But: regrouper les habitants pour défendre leurs intérêts. Siège social: mairie principale de Boulazac.

22 juin 1959. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Haillan athlétic-Club.** But: pratique de l'athlétisme, du jeu de boules, du football et du tennis de table. Siège social: café-bar Richard, au Haillan.

22 juin 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. **Association culturelle des élèves et anciens élèves des cours postscolaires, agricoles et ménagers agricoles des Landes.** But: vulgarisation des techniques agricoles et ménagères agricoles. Siège social: école normale d'instituteurs publics, Dax (Landes).

23 juin 1959. Déclaration à la préfecture de Troyes. **Entente sportive Forcium (E. S. F.).** But: pratique des sports, en particulier du football. Siège social: 21, rue Jules-Ferry, la Chapelle-Saint-Luc.

24 juin 1959. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. **Groupe de Normandie des ingénieurs arts et métiers** But: réunir les ingénieurs. Siège social: café des Assises, rue aux Juifs, Rouen.

24 juin 1959. Déclaration à la préfecture de Tours. **Les Amis des Jeunes de Touraine.** But: aider individuellement ou collectivement à la pratique des activités éducatives, corporelles, artistiques et intellectuelles des jeunes pendant leurs loisirs. Siège social: cité administrative Lasalle, Tours.

24 juin 1959. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Club nautique de Saint-Vallier.** But: pratique de la natation et du sport nautique en général. Siège social: café Damon, avenue Désiré-Valette, Saint-Vallier.

MODIFICATIONS

28 mai 1959. Déclaration à la préfecture de police. **L'Association pour l'étude des problèmes de l'Europe** transfère son siège social du 10, rue des Pyramides, Paris, au 17, rue Saint-Florentin, Paris, et modifie son conseil d'administration.

28 mai 1959. Déclaration à la préfecture des Hautes-Alpes. L'association **La Pédale gapençaise** transfère son siège social du bar La Fayette, rue Jean-Eymar, au bar-restaurant hôtel de l'Avenir, 2, boulevard de la Libération, Gap.

3 juin 1959. Déclaration à la préfecture de police. **L'Association fondée par les représentants du peuple de la IIIe République pour la rénovation de nos institutions et la défense des traditions républicaines** transfère son siège social du 66, rue Desnouettes, Paris, au 2, rue Van-Loo, Paris.

10 juin 1959. Déclaration à la préfecture de police. L'Office commercial des banques privées, locales et régionales change son titre, qui devient **Office des banques privées.** Siège social: 20, rue Le Peletier, Paris.

16 juin 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. L'Association familiale ouvrière du mouvement populaire des familles change son titre, qui devient **Entraide familiale ouvrière.** Siège social: cercle Saint-Michel, cité 10, Sains-en-Gohelle (Pas-de-Calais).

23 juin 1959. Déclaration à la préfecture de la Loire. L'association Les Archers de Montplaisir change son titre, qui devient **Association des archers de Montplaisir du livre et de la presse.** Siège social: faubourg de la Croix, Saint-Etienne.

24 juin 1959. Déclaration à la préfecture de la Vienne. L'association **Le Secours et protection des animaux** transfère son siège social du 8, place de la Cathédrale, Poitiers, au 23, rue Cornet, Poitiers.

24 juin 1959. Déclaration à la préfecture de police. La **Fédération française de ski nautique** transfère son siège social du 20, rue La Fontaine, Paris, à la péniche du Touring-Club de France, quai de la Conférence, Paris.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

20 mai 1959. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 11 juin 1959.) **Association européenne du commerce en gros des viandes.** But: défense et représentation des organismes professionnels du commerce en gros des viandes de la Communauté européenne devant les institutions du Marché commun. Siège social: 59, rue Saint-Lazare, Paris.

26 mai 1959. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 13 juin 1959.) **Fédération européenne de la publicité extérieure.** But : promotion générale et harmonisation de la publicité extérieure dans les pays européens. Siège social: 65, rue de la Victoire, Paris.

3 juin 1959. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture des Alpes-Maritimes le 22 juin 1959.) **Fédération des vétérans du roi Albert Ier (section des Alpes-Maritimes).** But: honorer les mémoires du Roi Chevalier et des anciens frères d'armes; resserrer les liens de fraternité qui les unissaient; organiser toutes manifestations d'entraide à cette intention. Siège social: 34, rue Gioffredo, Nice.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.